Rapport annuel 2004

VINCI

Sommaire

Profil du groupe 1
Message du Président 2
Instances de direction 4
Chiffres clés 6
Organisation du groupe 8
Stratégie et perspectives 10
Bourse et actionnariat 12
Faits marquants 14

L'activité en 2004

Concessions 19
Chiffres clés 20
Profil 21
Activité 22
Perspectives 40
Énergies 43
Chiffres clés 44
Profil 45
Activité 46
Perspectives 56
Routes 59
Chiffres clés 60
Profil 61
Activité 62
Perspectives 70
Construction 73
Chiffres clés 74
Profil 75
Activité 76
Perspectives 86

Un groupe responsable

Développement durable : une démarche de progrès 90
Responsabilité sociale 92
Indicateurs sociaux 106
Engagement citoyen 108
Responsabilité environnementale 112
Innovation 121
Indicateurs environnementaux 124
Rapport des commissaires aux comptes 125

Éléments financiers

Gouvernement d'entreprise 130
Rapport du président sur les procédures de contrôle interne 141
Rapport de gestion du conseil d'administration 147
Comptes consolidés 171
Comptes sociaux 219
Renseignements généraux 228
Responsables du document de référence 237
Table de concordance 239

En couverture, ci-contre et p. 1 : le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) sur le golfe de Corinthe, en Grèce.

VINCI, premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés[1]

VINCI a bâti son développement sur la complémentarité de ses activités historiques de concessionnaire et de constructeur. Leader sur l'ensemble du spectre des métiers de la construction, des travaux routiers et des travaux électriques, VINCI s'appuie sur un réseau dense de 2 500 centres de profit implantés principalement en Europe. L'ancrage du Groupe sur chacun de ses marchés est renforcé par un schéma de management conjuguant organisation décentralisée, responsabilité individuelle, culture d'entrepreneur et travail en réseau. Associé à des principes rigoureux de maîtrise des risques, ce schéma a permis d'atteindre des niveaux de rentabilité qui font de VINCI la référence de son secteur.

VINCI Concessions

Disposant d'un savoir-faire conjuguant la conception, le financement, la construction clés en main et l'ingénierie de projets, VINCI Concessions réalise des infrastructures de transport (autoroutes, ouvrages routiers, parkings, aéroports) et assure leur exploitation dans le cadre de contrats de longue durée. Cette double compétence s'étend également à de grands équipements comme le Stade de France.

VINCI Energies

Leader en France[1] et acteur de premier plan en Europe des technologies des énergies et de l'information, VINCI Energies exerce quatre métiers complémentaires (ingénierie, ensemblier, réalisation, maintenance) dans les secteurs des infrastructures d'énergie, de l'industrie, du tertiaire et des télécommunications. Son réseau de 700 entreprises développe dans tous ces domaines des solutions à la fois locales et globales.

Eurovia

Eurovia construit, rénove et entretient des infrastructures routières et autoroutières, réalise des aménagements urbains, industriels et commerciaux, et se développe dans les métiers complémentaires de l'environnement et des services. Avec 210 carrières, 520 sites de production et 110 unités de recyclage, Eurovia est parmi les tout premiers producteurs français de matériaux de construction pour la route.

VINCI Construction

VINCI Construction, numéro un français[2] et major mondial du BTP, réunit un ensemble sans équivalent d'expertises dans les domaines du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques, de la maintenance multitechnique et des services. Fortement ancré sur ses marchés locaux en France, en Europe et en Afrique, il est aussi un acteur majeur sur le marché mondial de la conception-construction de grands projets et du génie civil spécialisé.

1. – Source: classement du Moniteur, *décembre 2004 (base: chiffre d'affaires 2003).*

2. – Voir «Positionnement concurrentiel de VINCI Construction sur ses principaux marchés», p. 74.

Un groupe performant, agile, innovant et responsable

« Notre responsabilité vis-à-vis de nos clients et partenaires, de nos salariés et de la collectivité s'exprime dans une manière d'exercer nos métiers où la réussite économique est indissociable de la performance sociale et environnementale. »

Message du Président

L'année 2004 s'est achevée sur des résultats très satisfaisants pour VINCI. D'année en année, la progression de ses performances est à l'image de sa stratégie : constante et lisible. Avec une croissance de 8% de son chiffre d'affaires, de 18% de son résultat d'exploitation et de 35% de son résultat net, VINCI confirme, une nouvelle fois, sa capacité à inscrire sa réussite dans la durée. Le parcours boursier de notre titre, qui a enregistré en 2004 la plus forte progression du CAC 40 (+50%), porte la marque de la confiance des investisseurs dans le caractère durable de notre croissance.

Au cours de l'exercice, nos quatre divisions ont toutes amélioré leurs performances ; à commencer par la construction, premier contributeur au résultat du Groupe. Si tous les secteurs d'activité de VINCI sont aujourd'hui rentables, nous le devons aux efforts constants des 128 000 collaborateurs qui travaillent, au sein des 2 500 entreprises du Groupe, à mettre en œuvre et nourrir un modèle commun de développement. Associant rigueur et sélectivité, organisation décentralisée et autonomie, culture de la responsabilité et confiance dans les hommes, ce modèle qui est l'identité même de VINCI a fait de notre groupe une référence dans son secteur.

Fidèle à ces principes, VINCI poursuivra son développement. La solidité de sa croissance interne – illustrée par un carnet de commandes en progression de 17% sur un an –, son important potentiel de croissance externe dans tous les métiers de même que son excellente santé financière l'y autorisent assurément. Cette dynamique sera stimulée par la montée en puissance des partenariats public-privé, qui représentent en Europe des relais de croissance significatifs sur tous les marchés du Groupe et lui permettront de valoriser son expérience de constructeur-concessionnaire. Le partenariat industriel signé avec ASF, dont VINCI est le premier actionnaire privé, sera un atout supplémentaire pour ce type de projets.

L'essor du Groupe ira de pair avec l'approfondissement des synergies qui font la force de notre réseau d'entreprises. Il s'accompagnera aussi de l'intensification, à tous les échelons, de notre politique de développement durable. En effet, VINCI est un acteur majeur de l'aménagement de l'espace urbain et se situe dans le peloton de tête des employeurs privés en France. Notre responsabilité vis-à-vis de nos clients et partenaires, de nos salariés et de la collectivité s'exprime dans une manière d'exercer nos métiers où la réussite économique est indissociable de la performance sociale et environnementale. En témoignent notamment notre politique d'épargne salariale, qui associe 44 000 collaborateurs au succès collectif du Groupe, l'engagement de l'ensemble de ses entreprises pour améliorer la sécurité de leurs salariés sur les chantiers comme sur la route ainsi que les efforts menés quotidiennement pour préserver l'environnement.

C'est donc avec l'ambition d'être toujours plus performant, agile, innovant et responsable que notre groupe entend poursuivre sa trajectoire de développement maîtrisé et d'amélioration de ses résultats.

Antoine Zacharias
Président-directeur général

Instances de direction

Conseil d'administration

Président
Antoine Zacharias,
P-DG de VINCI.

Vice-Président
Bernard Huvelin,
conseiller du président de VINCI.

Administrateurs
Dominique Bazy,
vice chairman d'UBS Investment Bank.

François David,
président du groupe Coface.

Quentin Davies,
député à la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni.

Guy Dejouany,
président d'honneur de Vivendi Universal.

Alain Dinin,
P-DG de Nexity.

Patrick Faure,
P-DG de Renault Sport et président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd.

Dominique Ferrero,
vice chairman de Merrill Lynch Europe.

Serge Michel,
président de Soficot.

Alain Minc,
P-DG d'AM Conseil et président du conseil de surveillance du *Monde*.

Henri Saint Olive,
P-DG de Banque Saint Olive.

Yves-Thibault de Silguy,
délégué général de Suez.

Willy Stricker,
senior banker de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne.

Denis Vernoux,
administrateur représentant des salariés actionnaires.

Comité exécutif

Le comité exécutif assure la direction générale de la société (photo ci-contre).

Antoine Zacharias,
président-directeur général de VINCI, président de VINCI Concessions.

Bernard Huvelin,
vice-président du conseil d'administration de VINCI, conseiller du président de VINCI.

Xavier Huillard, directeur général délégué de VINCI, président de VINCI Energies.

Roger Martin,
directeur général délégué de VINCI, président-directeur général d'Eurovia.

Philippe Ratynski,
président-directeur général de VINCI Construction.

Christian Labeyrie,
directeur financier.

Pierre Coppey,
directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies.

Comité d'orientation et de coordination

Le comité d'orientation et de coordination rassemble aux côtés des membres du comité exécutif les principaux dirigeants du Groupe et a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI.

Antoine Zacharias,
président-directeur général de VINCI, président de VINCI Concessions.

Bernard Huvelin,
vice-président du conseil d'administration de VINCI, conseiller du président de VINCI.

Xavier Huillard,
directeur général délégué de VINCI, président de VINCI Energies.

Roger Martin,
directeur général délégué de VINCI, président d'Eurovia.

Bruno Angles,
directeur général de VINCI Energies.

David Azéma,
directeur général de VINCI Concessions.

Renaud Bentegeat,
administrateur délégué de CFE.

Pierre Berger,
directeur général de VINCI Construction Grands Projets.

Pierre Coppey,
directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies de VINCI.

Bruno Dupety,
président de Freyssinet.

Richard Francioli,
président de VINCI Construction Filiales Internationales.

Denis Grand,
président de VINCI Park.

Robert Hosselet,
président de GTM Construction.

Christian Labeyrie,
directeur financier de VINCI.

Jean-Yves Le Brouster,
directeur général délégué de VINCI Energies.

Patrick Lebrun,
directeur général adjoint de VINCI Energies, directeur de VINCI Assurances.

Jean-Louis Marchand,
directeur général délégué d'Eurovia.

Jean-Pierre Marchand-Arpoumé,
président de VINCI Services aéroportuaires.

Jean-Luc Pommier,
directeur du développement de VINCI.

Philippe Ratynski,
président de VINCI Construction.

Daniel Roffet,
directeur général adjoint international d'Eurovia.

Jean Rossi,
président de Sogea Construction.

John Stanion,
président de VINCI plc.

Henri Stouff,
président de Cofiroute.

Philippe Touyarot,
directeur général adjoint de VINCI Energies.

Guy Vacher,
directeur général adjoint France d'Eurovia.

Voir également « Gouvernement d'entreprise », p. 130.

Comité exécutif

Le comité exécutif (de haut en bas et de gauche à droite) :

Antoine Zacharias,

Bernard Huvelin,
Xavier Huillard,
Roger Martin,

Philippe Ratynski,
Christian Labeyrie,
Pierre Coppey.

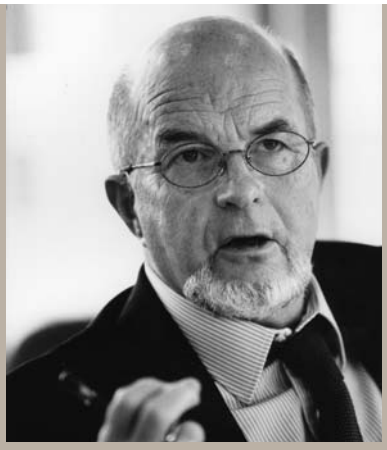

Des résultats inscrits dans la durée

Les années clés de VINCI

1891. Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899. Création, par Alexandre Giros et Louis Loucheur, de la société Girolou, qui construit des centrales et des réseaux électriques et obtient sa première concession avec le tramway Lille-Roubaix-Tourcoing.

1908. Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1908-1918. La SGE connaît une croissance rapide jusqu'à la Première Guerre mondiale, participe à l'effort de guerre puis à la reconstruction. Elle s'illustre par de grands chantiers comme la construction de barrages et de centrales thermiques.

1918-1946. La SGE se développe principalement dans le domaine de l'électricité jusqu'à la nationalisation du secteur en 1946. Elle se redéploie ensuite dans le bâtiment et les travaux publics.

1966. La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970. La SGE participe à la création de Cofiroute, qui finance, construit et exploite les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans).

1984. La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE. Les travaux routiers (avec Bourdin Chaussé et Cochery) et l'équipement électrique et climatique deviennent deux pôles d'activité importants.

1988. Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux, qui apporte au groupe ses filiales de BTP Campenon Bernard et Freyssinet ainsi que Viafrance (travaux routiers).

Années 1990. Plusieurs opérations de croissance externe donnent à la SGE une dimension européenne.

1996. La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

1997. La SGE cède à la Compagnie Générale des Eaux ses activités de traitement des ordures ménagères et de distribution d'eau, et acquiert de celle-ci les entreprises GTIE et Santerne (travaux électriques) et CBC (construction).

1999. Le Groupe réalise une OPA amicale sur Sogeparc, leader français du stationnement.

2000. Vivendi se désengage du capital de la SGE, qui change de nom pour devenir VINCI. VINCI lance une OPE amicale sur Groupe GTM ; Suez y apporte sa participation majoritaire. La fusion des deux groupes donne naissance au premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002. VINCI entre au CAC 40 et acquiert 17 % du capital des ASF.

2003-2004. VINCI porte sa participation dans ASF à 23 %.

VINCI est l'héritier de centaines d'entreprises qui, depuis le XIX^e^ siècle, ont associé leur nom aux plus ambitieux projets de construction en France et dans le monde.

Chiffres clés

Chiffre d'affaires[1]

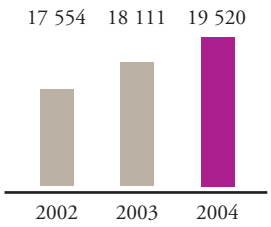

+8% en 2004

La croissance du chiffre d'affaires est particulièrement marquée en France (+10%) et en Europe centrale et orientale (+13%).
À périmètre et changes constants, la progression s'établit à +7%.

Résultat d'exploitation[2]

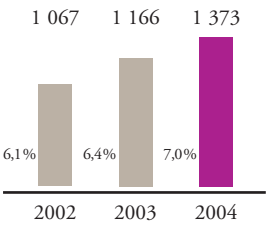

+18% en 2004

L'ensemble des métiers du Groupe ont amélioré leurs performances opérationnelles.
Les progressions enregistrées par VINCI Construction (+57%) et VINCI Energies (+40%) sont particulièrement remarquables.

Résultat net part du groupe[1]

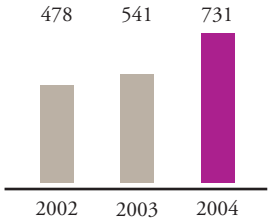

+35% en 2004

La progression du résultat net est imputable à tous les métiers du Groupe.
VINCI Construction reste le premier contributeur au résultat du Groupe, devant VINCI Concessions.

Capacité d'autofinancement[1]

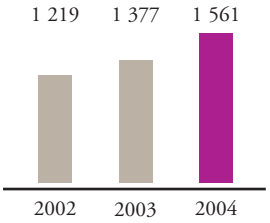

+13% en 2004

La trésorerie générée par l'exploitation a connu une nouvelle augmentation sensible. Les activités de travaux (construction, routes, énergies) y contribuent à hauteur de 60%.

Capitaux propres et intérêts minoritaires[1]

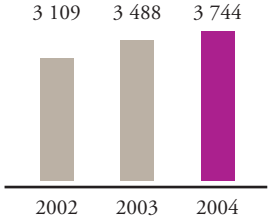

La structure financière du Groupe est renforcée, avec un montant de fonds propres en progression de 3,5 à 3,7 Md€ et un *gearing* (ratio endettement net/fonds propres) de 61% (65% en 2003).

Endettement financier net[1]

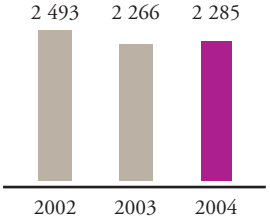

La trésorerie générée par l'exploitation a permis de maintenir l'endettement net stable à 2,3 Md€, en dépit des investissements de développement réalisés dans les concessions et de l'accroissement de la trésorerie redistribuée aux actionnaires.

1. – En millions d'euros.
2. – En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires.

Quatre métiers complémentaires, exercés principalement en Europe

Chiffre d'affaires 2004 par métier

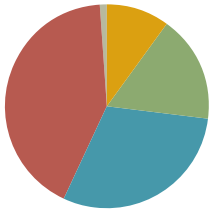

Concessions et services	10 %
Énergies	17 %
Routes	30 %
Construction	42 %
Divers	1 %
Total	100 %

Résultat d'exploitation 2004 par métier

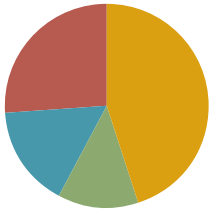

Concessions et services	45 %
Énergies	13 %
Routes	16 %
Construction	26 %
Total	100 %

Résultat net 2004 par métier

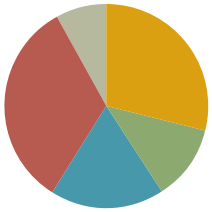

Concessions et services	29 %
Énergies	12 %
Routes	18 %
Construction	33 %
Divers	8 %
Total	100 %

Capitaux engagés au 31/12/04 par métier

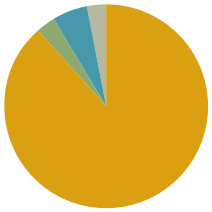

Concessions et services	93 %
Énergies	3 %
Routes	6 %
Construction	-5 %
Divers	3 %
Total	100 %

VINCI dispose d'un portefeuille équilibré de quatre métiers, très complémentaires au plan financier :
– les concessions sont fortement consommatrices de capitaux dans la phase d'investissement ; en contrepartie, elles génèrent des revenus et des résultats récurrents et offrent une bonne visibilité ;
– les métiers de travaux (construction, routes, énergies), qui requièrent, en revanche, un engagement limité de capitaux, sont structurellement générateurs de trésorerie et ont des cycles d'exploitation généralement courts.

Chiffre d'affaires 2004 par zone géographique

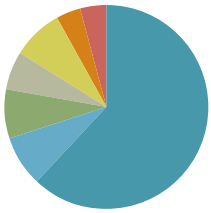

France	62 %
Allemagne	8 %
Grande-Bretagne	8 %
Europe centrale et orientale	6 %
Autres pays d'Europe	8 %
Amérique du Nord	4 %
Reste du monde	4 %
Total	100 %

VINCI réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires en Europe, dont 62 % en France. Le Groupe dispose également d'implantations significatives en Allemagne et au Royaume-Uni ainsi qu'en Europe centrale et orientale, zone en fort développement.

Cette répartition reflète le choix, dans la plupart des métiers du Groupe, d'avoir une présence locale au travers d'implantations permanentes bien enracinées sur leurs marchés.

Organisation du groupe

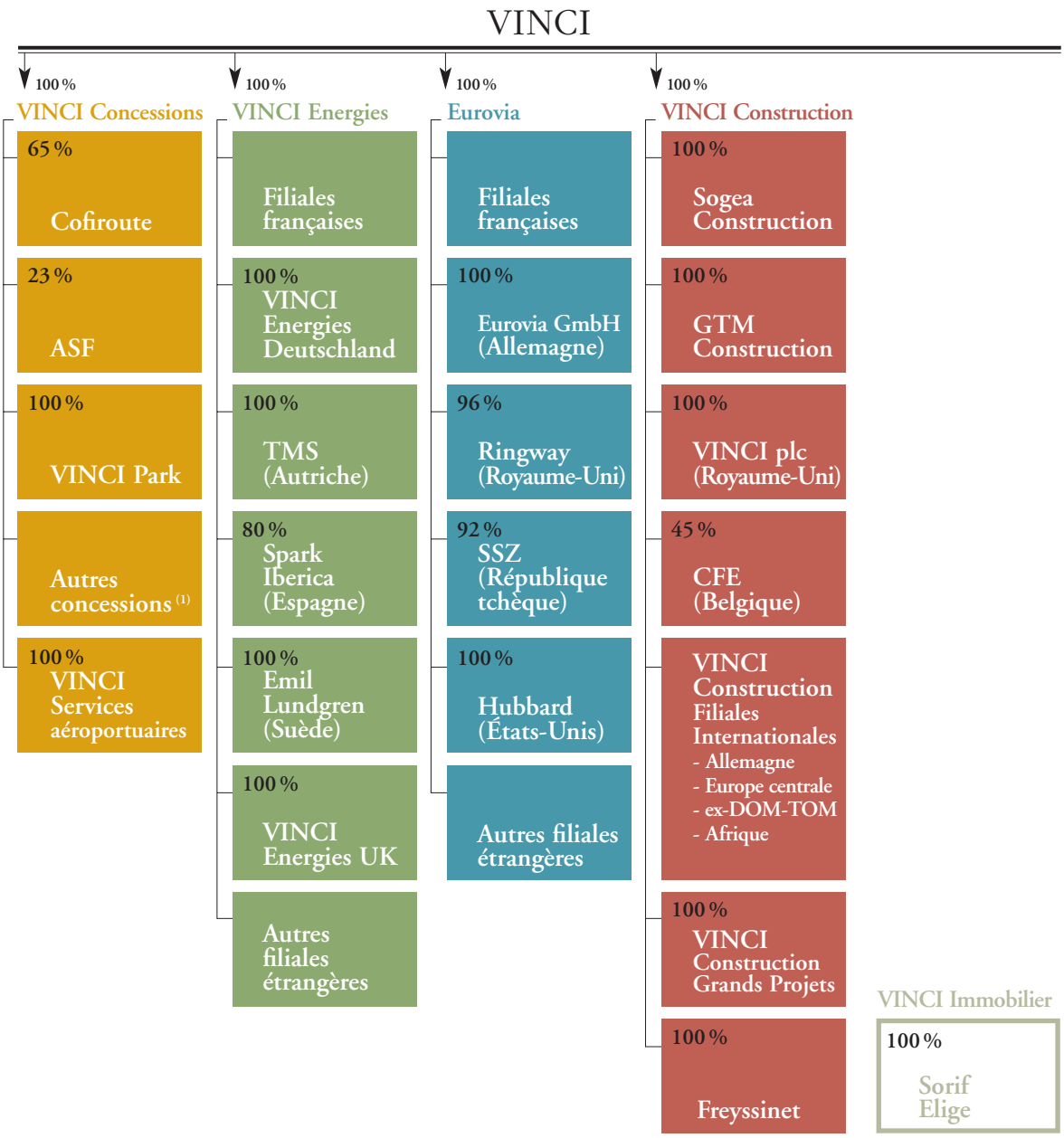

Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2004 (les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par VINCI).

1. – Voir listes des concessions pages 31 et 36.

Une stratégie claire et des perspectives solides

La stratégie de VINCI vise, en s'appuyant sur la complémentarité des métiers de la construction et des concessions, à assurer une croissance durable de son activité et de ses résultats.

Le modèle constructeur-concessionnaire

La complémentarité des métiers de la construction et des concessions est à la fois économique, financière et opérationnelle :

– économique : alors que les cycles des concessions sont longs, voire très longs (70 ans dans le cas des tunnels de l'A86 Ouest, 65 ans pour l'autoroute A19), ils sont courts (quelques mois) dans le domaine des travaux électriques ou d'une durée intermédiaire (entre quelques mois et quelques années) dans la construction et la route ;

– financière : alors que les concessions génèrent des revenus récurrents et des marges d'exploitation élevées, en contrepartie d'une forte intensité capitalistique, les métiers de la construction ne requièrent qu'un faible engagement de capitaux, pour des marges plus réduites.
De plus, les caractéristiques du cycle d'exploitation des métiers de la construction permettent à ces activités de générer, de façon quasi structurelle, des excédents de trésorerie qui peuvent être réinvestis dans des actifs à cycles longs comme les concessions ;

– opérationnelle : les activités concessions et construction se nourrissent mutuellement par la mise en commun de leurs expertises respectives. Les concessions apportent un savoir-faire en matière de montage financier et juridique des projets, puis d'exploitation des infrastructures ; la construction facilite, au travers de ses réseaux d'entreprises, la prospection commerciale en amont et la recherche de partenaires, puis assure la conception et la construction des ouvrages ainsi que leur maintenance. Cette mise en synergie des savoir-faire du Groupe lui permet de réaliser des ouvrages complexes à forte valeur ajoutée. Le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antiron), à la réalisation duquel de nombreuses entreprises de VINCI ont pris part, en fournit une excellente illustration récente.

En s'appuyant sur ce modèle, le Groupe développe en synergie ces deux domaines d'activités en associant une politique d'acquisitions ciblées à une croissance organique résultant du positionnement de ses entreprises sur des marchés porteurs (infrastructures de transport et de communication, logements et bâtiments fonctionnels, maintenance multitechnique).

Développer les concessions et les services associés

La fusion avec Groupe GTM en 2000 et les opérations de croissance externe menées ces dernières années ont fait de VINCI l'actionnaire majoritaire de Cofiroute et du Stade de France, le leader européen du stationnement[1] et le premier actionnaire privé d'ASF. Aujourd'hui, les concessions représentent plus de 90 % des capitaux engagés du Groupe et la totalité de son endettement.

Les concessions demeureront l'axe prioritaire de développement du Groupe. Il concernera principalement les infrastructures autoroutières et les parcs de stationnement en France et en Europe.

Rendre les métiers de la construction durablement rentables

La politique mise en œuvre par VINCI dans les métiers du BTP, des travaux routiers et des énergies associe une sélectivité stricte en matière de prise d'affaires, un contrôle rigoureux des risques, un schéma de management responsabilisant et la recherche de gains de productivité, grâce notamment à l'importance donnée aux phases de préparation des chantiers. L'intensification de cette politique, à tous les échelons du Groupe, devrait permettre d'inscrire dans la durée la bonne rentabilité de ces métiers.

Par ailleurs, VINCI poursuivra sa politique de croissance externe dans ces métiers, visant à :
– compléter le maillage de ses réseaux d'entreprises en Europe ;
– accroître la valeur ajoutée et la récurrence de ses activités par le développement des services en

1. – *Voir « VINCI Park, leader européen du stationnement », page 32.*

amont et en aval (conception-construction, maintenance). Cet axe stratégique est par ailleurs encouragé par le développement attendu des partenariats public-privé, accompagnant des programmes d'équipement majeurs (infrastructures de transport, santé, éducation, sécurité…);
– augmenter la capacité de production d'agrégats de sa division routière, par l'acquisition de carrières en France et en Europe.

Une année 2005 prometteuse

Évoluant sur des marchés bien orientés, VINCI dispose d'une très bonne visibilité pour 2005, avec un carnet de commandes représentant près de 10 mois d'activité moyenne, en progression de 17 % sur 12 mois. Le chiffre d'affaires du Groupe devrait donc enregistrer une nouvelle progression, particulièrement en France et en Europe centrale. Pour autant, le Groupe ne se fixe pas d'objectif de progression de son activité, conformément à sa politique de sélectivité.
Disposant de solides ressources financières, VINCI est en mesure d'assurer le financement de son développement tout en continuant à pratiquer une politique favorable aux actionnaires, au travers des dividendes et des rachats d'actions.

Un carnet de commandes en forte progression

En millions d'euros	**31/12/2004**	31/12/2003	Var. 04/03
Énergies	1 322	1 152	+15%
Routes	3 694	3 239	+14%
Construction	8 880	7 461	+19%
Total	**13 896**	**11 853**	**+17%**
En nombre de mois d'activité	*9,6*	*8,8*	

La plus forte progression du CAC 40 en 2004

En 2004, l'action VINCI a affiché la meilleure performance du CAC 40, avec une hausse de 50 %. Largement flottant (88 %), l'actionnariat du Groupe se caractérise par une forte représentation des actionnaires individuels (12 %) et salariés (9 %) ainsi que par une répartition géographique équilibrée de ses investisseurs institutionnels (28 % en France et 48 % en Europe et aux États-Unis).

Actionnaires individuels

Depuis 2002, le Groupe construit une relation privilégiée avec ses actionnaires individuels, qui représentent environ 80 000 personnes en 2004. Créé à leur intention, le Service actionnaires de VINCI met à leur disposition toutes les informations qui les concernent et entretient avec eux un rapport de proximité en organisant régulièrement des rencontres. En complément du moment de dialogue privilégié qu'est chaque année l'assemblée générale, VINCI a mis en place un Club des actionnaires, auquel chacun peut adhérer sur simple demande. Tous les ans, ses membres reçoivent des invitations pour le salon Actionaria, les Forums de la Bourse, des visites de chantiers ou de sites prestigieux. En 2004, VINCI a accueilli sur son stand du salon Actionaria plus de 800 actionnaires, et 1 200 autres ont eu la possibilité de dialoguer avec les représentants du Groupe dans le cadre des Forums de la Bourse.

Investisseurs institutionnels et analystes financiers

En 2004, le Groupe a poursuivi et intensifié sa politique de communication en direction de la communauté financière. En plus des réunions d'information suivant la publication des résultats annuels et semestriels, VINCI a participé à une dizaine de manifestations thématiques à l'intention des investisseurs institutionnels, en particulier sur le thème des concessions autoroutières. Présent pour la première fois au London MidCapEvent, une manifestation organisée par Euronext, VINCI est par ailleurs intervenu à deux reprises lors de conférences consacrées aux partenariats public-privé. Au cours de l'année, une centaine d'investisseurs ont été reçus en rendez-vous individuels par la Direction financière. Les dirigeants de VINCI ont également participé à six *road-shows* sur les principales places financières d'Europe, des États-Unis et, pour la première fois, du Canada.

Enfin, VINCI a organisé en 2004 quatre présentations sectorielles à l'intention des analystes financiers, pour leur permettre d'approfondir leur connaissance de VINCI Park, de Cofiroute, d'Eurovia et de VINCI Construction. Cette initiative, qui sera poursuivie en 2005, a contribué à mieux faire apprécier la valeur des activités de VINCI par la communauté financière. Au total, le management a rencontré plus de 900 investisseurs et analystes au cours de l'exercice.

www.vinci.com : l'information en temps réel

Le site Internet de VINCI www.vinci.com permet aux actionnaires individuels de disposer du même niveau d'information que la communauté financière et de consulter le cours de la bourse en temps réel, les communiqués de presse, les résultats financiers, les présentations et toute la documentation disponible sur VINCI.

Agenda 2005 de l'actionnaire

28 avril	Assemblée générale des actionnaires
6 mai	Paiement du dividende
4 août	Chiffre d'affaires du deuxième trimestre
6 septembre	Résultats du premier semestre
3 novembre	Chiffre d'affaires du troisième trimestre

Service actionnaires de VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex

Actionnaires individuels
actionnaires@vinci.com
Tél. : 01 47 16 31 82
Fax : 01 47 16 33 88

Investisseurs
investors@vinci.com
Tél. : 01 47 16 45 39
Fax : 01 47 16 36 23

Actionnariat au 31 décembre 2004

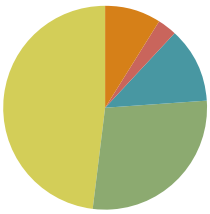

Salariés	9 %
Autodétention	3 %
Actionnaires individuels(1)	12 %
Institutionnels français(1)	28 %
Institutionnels étrangers(1)	48 %
dont :	
États-Unis	*17 %*
Royaume-Uni	*20 %*
Autres pays européens	*11 %*
Total	100 %

Avec 44 000 personnes détenant 9 % du capital, les salariés restent le premier actionnaire de VINCI. La part des actionnaires individuels s'est maintenue à 12 %. Celle des investisseurs institutionnels a augmenté: ils détiennent plus des trois quarts du capital de VINCI.

1. – Estimations.

VINCI : 29e capitalisation boursière du CAC 40

9,4 Md€

au 28 février 2005

À la fin février 2005, la capitalisation boursière de VINCI s'élevait à 9,4 milliards d'euros, ce qui en faisait la 29e valeur du CAC 40 par la capitalisation, et la 23e par la capitalisation flottante, selon les règles de pondération utilisées par Euronext.

Rendement d'un investissement sur cinq ans en actions VINCI

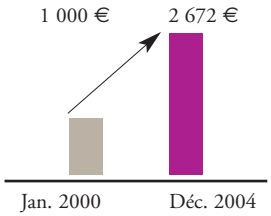

+22 % par an

Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1er janvier 2000 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 672 euros au 31 décembre 2004, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés (avoir fiscal inclus). Son investissement lui aurait ainsi rapporté en moyenne 22 % par an.

Un dividende doublé en 5 ans

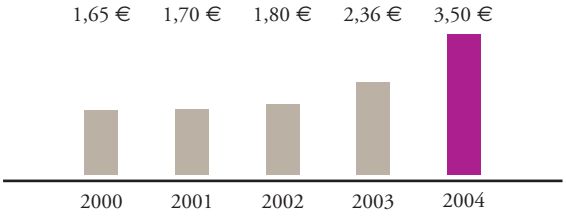

Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 3,50 euros par action (4,10 euros, y compris l'avoir fiscal de 0,60 euro sur l'acompte de 1,20 euro versé en décembre 2004). Le solde du dividende à verser le 6 mai 2005 sera donc de 2,30 euros par action. VINCI entend procéder désormais chaque année au versement d'un acompte sur le dividende de l'exercice en cours.

Cours de l'action et volumes moyens quotidiens de transactions

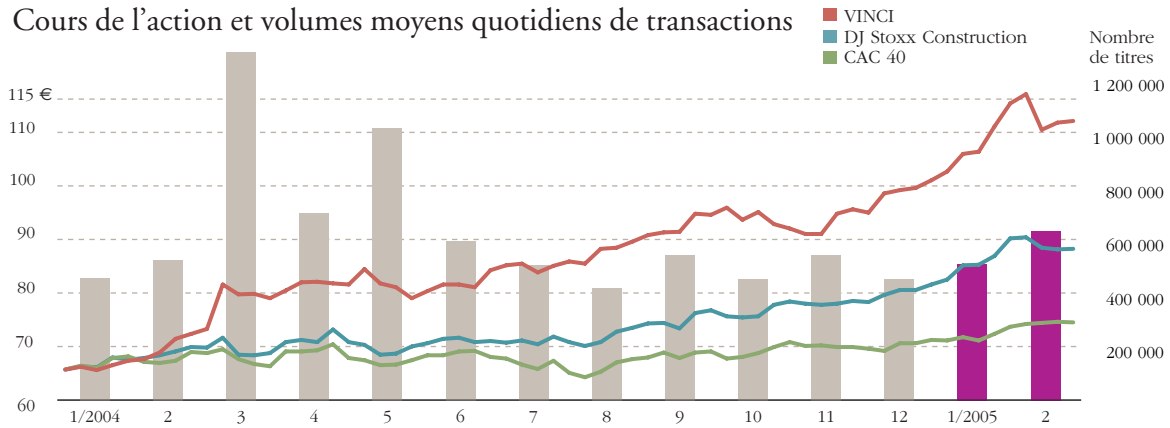

Entre le 1er janvier 2004 et la fin février 2005, l'action VINCI a progressé de 69 %, tandis que le CAC 40 s'appréciait de 13 % et l'indice européen de la construction de 34 %. Le 15 février 2005, le titre clôturait au plus haut historique de 116,10 euros. Sur la même période, 621 000 titres VINCI ont été échangés chaque jour en moyenne, ce qui représente une augmentation de 18 % par rapport aux volumes constatés en 2003.

Faits marquants

1. Inauguration du pont Charilaos Trikoupis (Grèce).

1.

Janvier

➤ VINCI Airports prend en gestion l'aéroport de Grenoble-Isère en partenariat avec Keolis.

Février

➤ VINCI Energies acquiert la société GFA, l'une des entreprises leaders de la protection incendie active (installation de *sprinklers*) en Allemagne.

Avril

➤ Eurovia confirme sa volonté de développement en Europe orientale en achetant six carrières en Slovaquie. D'une capacité de production annuelle de 800 000 t de matériaux, celles-ci représentent 80 millions de tonnes de réserves.

Mai

➤ Cofiroute signe avec l'État français un nouvel avenant à son contrat de concession interurbain ainsi qu'un contrat de plan pour la période 2004-2008. Celui-ci précise notamment l'évolution des tarifs, les programmes d'investissement, les actions en matière de développement durable et les objectifs d'exploitation du concessionnaire.

➤ La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, qui soutient l'engagement citoyen des salariés du Groupe et agit pour l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, fête son deuxième anniversaire. En 2004, elle a aidé 58 projets pour un montant de un million d'euros.

Juin

➤ Au château de Versailles, VINCI aborde l'étape clé de la restauration de la voûte de la galerie des Glaces. D'un montant de 12 millions d'euros, c'est la plus grande opération de mécénat culturel jamais initiée en France.

➤ ASF et VINCI Concessions signent un accord industriel prévoyant le développement d'actions communes en matière de produits et de services, d'aménagement d'aires de stationnement réservées aux poids lourds sur leurs réseaux, ainsi que de réponses à des appels d'offres internationaux pour des projets de concessions ou touchant à l'exploitation routière.

➤ SKE GmbH, filiale allemande de VINCI spécialisée dans la maintenance de bâtiments, signe un contrat de 295 millions d'euros dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) portant sur la modernisation, la gestion et la maintenance de 43 écoles (soit 234 bâtiments) pendant 15 ans, près de Francfort.

➤ VINCI Park acquiert une participation de 50 % dans la société Citypark Parkgaragen GmbH, basée à Vienne, en Autriche, qui servira de plate-forme au développement de ses activités en Europe centrale et orientale.

➤ VINCI Energies remporte les trois premiers prix du Concours Lumières, organisé par le Serce, pour le pont de Montrichard (Loir-et-Cher), la place de l'Horloge, à Nîmes, et le Gros-Horloge de Rouen. Basé sur des critères de qualité, d'originalité et de technicité, ce prix récompense chaque année les plus belles mises en lumière du patrimoine.

Juillet

➤ VINCI et Alcatel signent un contrat de 55,5 millions d'euros avec le conseil général de la Moselle pour la conception et la réalisation d'une infrastructure à haut-débit de plus de 924 km. Les travaux seront exécutés par des filiales de VINCI Energies et de Sogea Construction.

➤ VINCI Airports remporte la gestion déléguée de l'aéroport Chambéry - Aix-les-Bains en partenariat avec Keolis.

Août

➤ Construit par VINCI Construction Grands Projets sur le golfe de Corinthe, en Grèce, le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) est ouvert à la circulation

2. Restauration de la voûte de la galerie des Glaces, à Versailles.

3. Antoine Zacharias et Abdelmajid Al Gaoud, secrétaire général du comité de Grande Rivière, signant un accord de partenariat.

4. Fin du percement du tunnel de Soumagne, en Belgique.

le 12 août. Il est exploité par VINCI dans le cadre d'une concession de 35 ans.

➤ En Floride, Eurovia signe deux contrats, d'un montant total de 120 millions d'euros, pour la rénovation des autoroutes I95 et SR408.

Octobre

➤ En Belgique, VINCI Construction Grands Projets et CFE (filiale belge de VINCI Construction) achèvent le percement du tunnel de Soumagne, sur la future ligne ferroviaire à grande vitesse Bruxelles-Cologne.

Novembre

➤ En Libye, VINCI signe un accord avec une entreprise libyenne en vue de créer une société commune vouée à intervenir dans le projet Grande Rivière (alimentation en eau des régions littorales à partir des champs aquifères du sud du pays).

➤ L'État français, ASF et VINCI concluent un pacte d'actionnaires concernant la gouvernance et le capital d'ASF. L'accord entérine notamment la cooptation d'un administrateur représentant VINCI au conseil d'administration d'ASF et l'engagement de VINCI à ne pas accroître sa participation dans ASF au-delà de 23 %.

Décembre

➤ Copromoteur avec Nexity du projet conçu par Christian de Portzamparc, VINCI réalisera la tour Granite, extension du siège de la Société Générale à Paris-la Défense.

➤ Ouverture de l'École VINCI Park, première filière de formation qualifiante réservée aux professionnels du stationnement.

➤ Pour venir en aide aux populations sinistrées d'Asie du Sud après le raz-de-marée du 26 décembre, VINCI décide de doubler les dons versés par ses salariés à Médecins du Monde et à l'Unicef.

En octobre, VINCI est retenu par l'État français pour négocier le contrat de concession de l'autoroute A19 entre Artenay (A10) et Courtenay (A6).

2.

3.

4.

L'activité en 2004

Concessions

Chiffres clés

Chiffre d'affaires

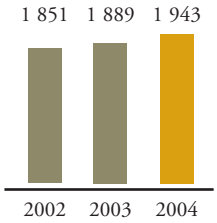

Résultat d'exploitation

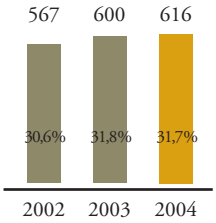

Résultat net

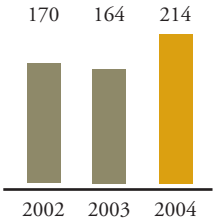

Capacité d'auto-financement

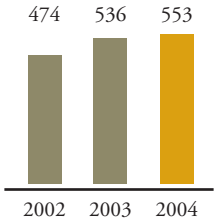

Endettement financier net

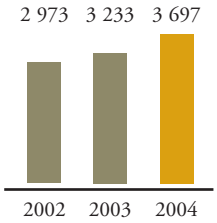

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires par métier

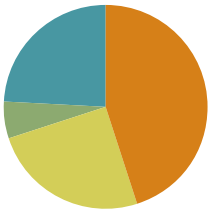

Cofiroute	45 %
VINCI Park	25 %
Autres concessions	6 %
Services aéroportuaires	24 %
Total	100 %

Chiffre d'affaires par zone géographique

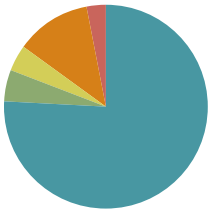

France	76 %
Grande-Bretagne	5 %
Autres pays d'Europe	4 %
Amérique du Nord	12 %
Reste du monde	3 %
Total	100 %

VINCI Concessions dans le monde

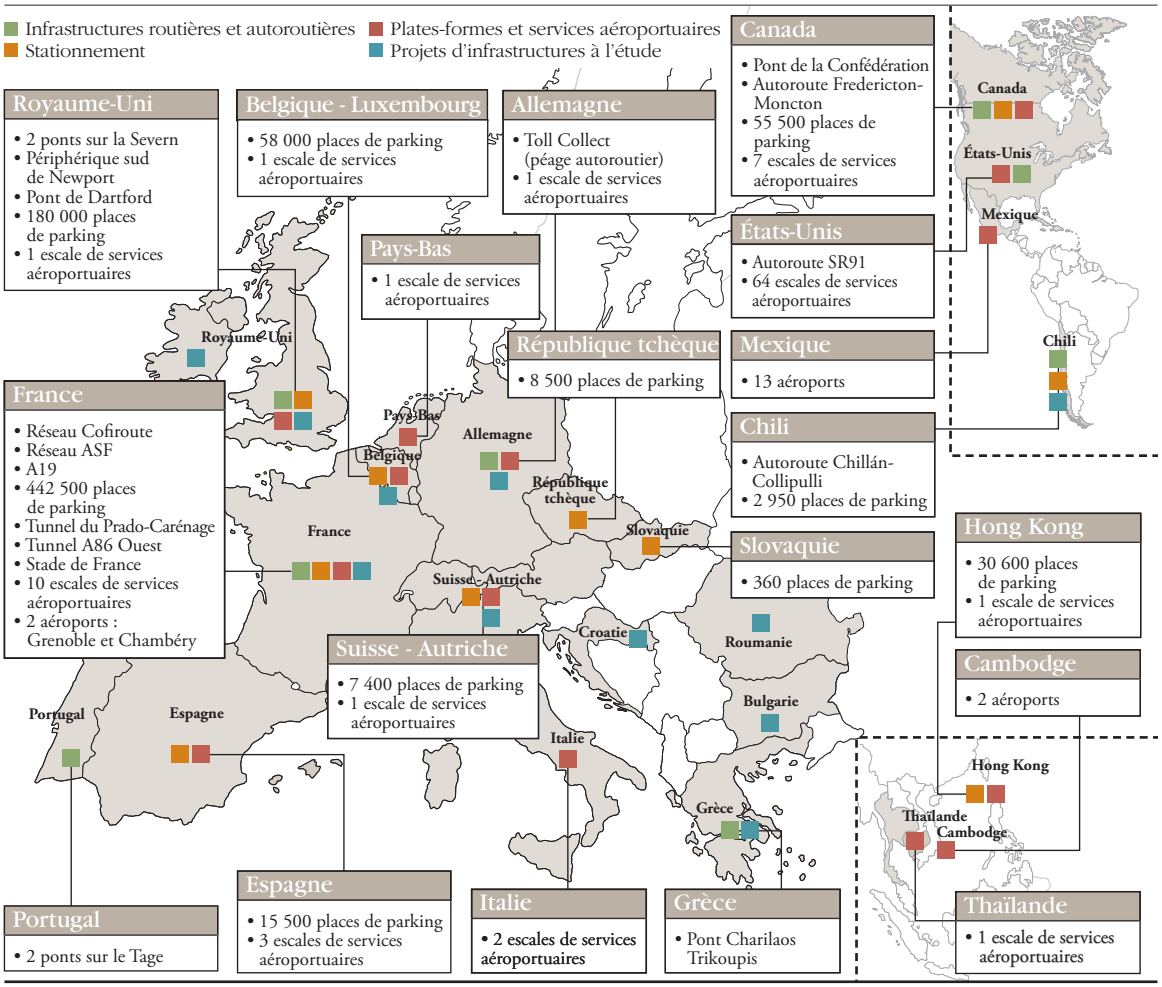

Un modèle intégré de concessionnaire-constructeur

La concession et la délégation de service public sont depuis plus d'un siècle le prolongement naturel des activités de construction de VINCI.
Spécialiste de la réalisation de grandes infrastructures publiques, dans le cadre de contrats innovants (concessions, *build operate and transfer* [BOT], *private finance initiative* [PFI]…), VINCI Concessions est également un professionnel de l'exploitation, dans le cadre de contrats de longue durée, de services publics délégués. Cette double compétence s'exerce principalement dans le domaine des infrastructures de transport – autoroutes, ouvrages routiers, parkings, aéroports – et peut s'étendre à de grands équipements comme le Stade de France, géré en concession par une société dont VINCI est le principal actionnaire avec 67% du capital.

Né en France, où Cofiroute exploite près de 1000 km d'autoroutes et VINCI Park plus de 440000 places de stationnement, VINCI Concessions s'est développé à l'international de sorte que son portefeuille étranger comprend aujourd'hui 370 km d'autoroutes, 6 ouvrages de grande traversée, 15 aéroports et 350000 places de stationnement. Dans un contexte de fort développement des partenariats public-privé dans le monde et plus particulièrement en Europe, VINCI Concessions est parmi les acteurs les mieux placés pour répondre aux besoins des autorités publiques. En synergie avec les autres entités du groupe VINCI et notamment ses filiales de construction, VINCI Concessions dispose des capacités juridiques, financières et techniques requises pour assumer la responsabilité complète de projets complexes. L'entrée au capital d'ASF, qui a conduit en 2004 à la signature d'un pacte d'actionnaires avec l'État, contribue à renforcer la position de VINCI sur le marché européen des concessions.

Détenteur d'un portefeuille de concessions porteur de croissance durable lui permettant de renforcer année après année ses références d'opérateur de services, VINCI Concessions dispose de bases solides pour poursuivre une stratégie de développement ambitieuse.

1. Pour informer les automobilistes tout au long de leurs parcours et rendre l'autoroute plus conviviale 1 200 panneaux arborant une nouvelle signalétique sont en cours d'installation sur le réseau autoroutier de Cofiroute.

2. Le Stade de France accueillera en 2007 la prochaine coupe du monde de rugby.

1.

2.

Infrastructures routières et autoroutières

1.

2.

1. Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, Cofiroute mène des actions concrètes sur son réseau, telles les opérations pédagogiques sur les aires de repos.

Cofiroute

Seul concessionnaire autoroutier français demeuré de statut privé depuis sa création, Cofiroute exploite un réseau de 928 km dans l'ouest de la France – auxquels s'ajoutent 163 km en cours de construction, à mettre en service d'ici à 2008 – et réalise en moyenne près de 300 000 transactions par jour. Cofiroute est également le concessionnaire de l'A86 Ouest en Île-de-France, autoroute urbaine souterraine à péage dont la première section entrera en service en octobre 2007.

L'exercice 2004 de Cofiroute a été marqué par l'engagement de l'entreprise dans une politique d'amélioration de ses performances économiques et opérationnelles. Le chiffre d'affaires consolidé de Cofiroute a atteint 872 millions d'euros en 2004, intégrant une augmentation de 4,2% des recettes de péages sous l'effet conjugué d'une croissance du trafic à réseau stable de 1,4%, de la mise en service en décembre 2003 de 32 km de sections nouvelles et d'une hausse tarifaire de 1,61% intervenue le 7 février 2004.

La signature en début d'année d'un avenant au contrat de concession du réseau interurbain et d'un contrat de plan pour la période 2004-2008 a jeté les bases d'un partenariat renouvelé avec l'État, fondé sur la transparence et la clarté des engagements réciproques. Ce nouvel environnement contractuel permettra à Cofiroute d'inscrire sa politique tarifaire dans un cadre clair et durable. Il formalise le programme quinquennal d'investissements de Cofiroute pour la réalisation de sections nouvelles sur le réseau interurbain (1,4 milliard d'euros prévus sur

Cofiroute dans le paysage autoroutier français

➤ *Le réseau concédé d'autoroutes en France compte au total 7 918 km en service au 31 décembre 2004. Outre Cofiroute, il est réparti entre huit sociétés d'économie mixte détenues en majorité par l'État.*

➤ *Avec un réseau concédé de 1 091 km, dont 928 km en service, Cofiroute représente 12% du réseau concédé en service. Il est le quatrième concessionnaire d'autoroute en France en terme de réseau exploité, derrière les groupes ASF (2 963 km), APRR (2 205 km) et Sanef (1 743 km).*

Sources : ASFA ; communication sociétés.

Chiffres clés Cofiroute
(en millions d'euros, à 100 %)

Chiffre d'affaires

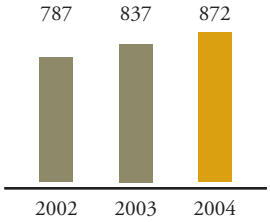

Résultat d'exploitation

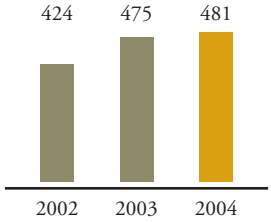

Résultat net

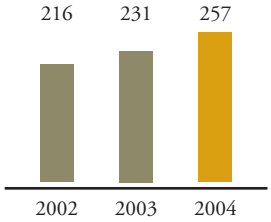

Cofiroute réalise en moyenne 300 000 transactions par jour.

1. Cofiroute poursuit son programme d'élargissement des voies d'autoroute pour améliorer la fluidité du trafic. Ici, l'A10, un des axes les plus fréquentés de France, notamment par les poids lourds.

1.

2.

3.

2004-2008) et pour la modernisation du réseau en service (500 millions d'euros). Il fixe également des objectifs de résultat en matière de qualité d'exploitation, en cohérence avec la démarche qualité de Cofiroute, première société française d'autoroute à avoir obtenu, en 2004, la certification ISO 9001 pour l'exploitation de la totalité de son réseau.

Pour contribuer au financement de son programme d'investissements, Cofiroute a signé le 28 octobre 2004 un crédit d'un montant de 1 milliard d'euros sur cinq ans, assorti d'une option de deux années supplémentaires, dans le cadre d'un «club deal» associant les banques partenaires. Cet emprunt a pu être conclu dans de bonnes conditions grâce à la notation A+ avec perspective stable de Cofiroute et au contexte favorable du marché. Ce crédit, le plus important obtenu par Cofiroute depuis sa création, en 1970, s'inscrit dans une stratégie financière visant à diversifier ses sources de financement.

Réseau interurbain

L'année 2004 a été marquée par une intense activité de construction – toutes les sections nouvelles inscrites au contrat de concession de Cofiroute étant désormais en chantier. Sur l'A11, Cofiroute a démarré les travaux du contournement nord d'Angers (cette section de 14,3 km, incluant une tranchée couverte de 1,7 km et un viaduc de 529 m franchissant la Maine, sera mise en service en 2008). Sur l'A28, dans la Sarthe, le lancement effectif des travaux entre Écommoy et Montabon après six ans de procédures administratives permettra de mettre en service les 57 km reliant Tours à Montabon à la mi-2006. Sur l'A85, le démarrage des travaux de trois viaducs franchissant le Cher, à l'issue d'une phase d'études et de concertation qui aura duré près de

La première parmi les sociétés d'autoroute, Cofiroute a obtenu en 2004 la certification ISO 9001 pour l'exploitation de la totalité de son réseau.

Investissements prévisionnels estimés de Cofiroute (en millions d'euros)

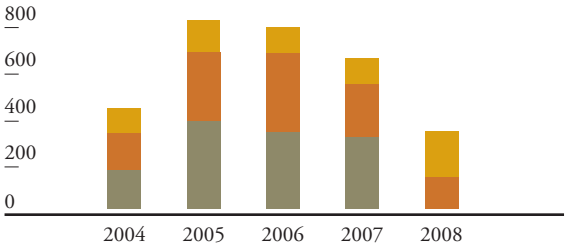

dix ans, ouvre la dernière étape avant l'achèvement de cette autoroute reliant Vierzon et Tours. Au total, les 80 km de l'A85 restant à construire, dont le contournement de Langeais, seront achevés en avril 2008. Enfin, sur l'A10, Cofiroute a ouvert à la circulation le nouvel échangeur de Monts-Sorigny, au sud de Tours, qui dessert notamment le nouveau parc d'activité Isoparc.

Cofiroute a poursuivi en parallèle la modernisation du réseau existant, afin de proposer à ses clients un niveau de services élevé et homogène pendant leurs trajets. Une troisième voie de circulation a été mise en service sur deux nouvelles sections de l'A10. Pour mettre fin aux disparités en terme de confort pour

UNE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE ET DE SERVICES

Afin d'accroître le nombre de ses abonnés et d'offrir un service de qualité à l'ensemble de ses clients, Cofiroute diversifie et promeut son offre de télépéage Liber-t *(photo ci-contre). Celle-ci est désormais intégrée aux services accessibles avec la carte GR-Total. Universi-t, un nouvel abonnement réservé aux étudiants, leur permet de bénéficier de remises (jusqu'à 60 %) sur leurs trajets de week-end. La formule Duo offre un second badge Liber-t aux abonnés possédant deux voitures. D'autres offres promotionnelles ont été mises en place avec VINCI Park et Michelin. Cofiroute a par ailleurs lancé en 2004 de nouveaux services tels qu'un dispositif gratuit d'alerte SMS en cas de perturbation du trafic et la technologie Wi-Fi sur les aires de services. Enfin, le concessionnaire a pris plusieurs initiatives pour mieux répondre aux attentes spécifiques des transporteurs et des routiers.*

2. L'information collectée sur le réseau et diffusée notamment par Autoroute FM contribue à améliorer la sécurité et la fluidité du trafic.

3. La sécurité et le contrôle des équipements : deux missions essentielles des agents routiers de Cofiroute.

1. Dans le tunnel de l'A86 Ouest, les travaux de réalisation des niches de sécurité et des escaliers de secours se poursuivent.

2. Mis en service en janvier 2005 en Allemagne, le système de télépéage pour poids lourds Toll Collect associe les technologies GPS et GSM.

l'usager, liées aux différentes époques de construction de son réseau, Cofiroute poursuit un important effort, qui porte notamment sur le renouvellement des revêtements, la mise en place d'une nouvelle signalétique, l'harmonisation de l'environnement visuel de l'autoroute et l'amélioration des conditions d'accueil dans les aires de repos et de services.

A86 Ouest

Dans le cadre du contrat de concession de l'A86 Ouest, d'une durée de 70 ans à compter de l'achèvement des travaux, le chantier s'est poursuivi en vue de l'ouverture d'une première section de 4,5 km entre Rueil-Malmaison et l'A13 à Vaucresson en 2007. Conformément à la nouvelle réglementation sur la sécurité contre l'incendie des ouvrages souterrains, le tunnel est équipé tous les 200 m de niches de sécurité et d'escaliers de transfert reliés à une galerie technique.
Un premier exercice de secours incendie en situation extrême (fumée, arrêt de la ventilation, absence d'éclairage…) a donné des résultats probants. La seconde partie du tunnel (5,5 km), qui reliera l'A13 à Versailles, sera achevée en 2009.

1.

A86 OUEST : UN BOUCLAGE EN CHANTIER

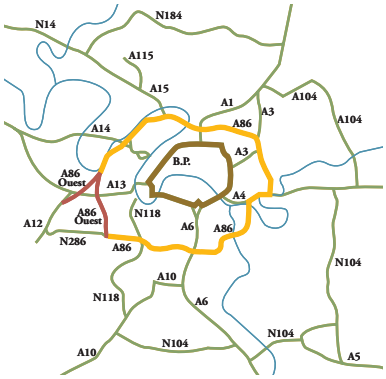

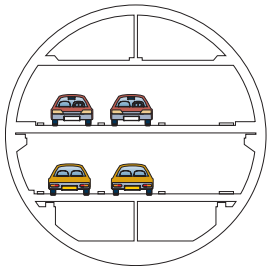

L'A86 Ouest est le dernier maillon en souterrain de l'A86, superpériphérique de l'Île-de-France. Ses deux tunnels permettront de préserver l'environnement exceptionnel de l'Ouest parisien.
L'originalité du tunnel, long de 10 km, qui reliera Rueil-Malmaison à Versailles, réside dans la superposition de deux niveaux de circulation indépendants : un pour chaque sens. Ce système permet d'éviter tout croisement entre les véhicules et, par conséquent, accroît la sécurité.

2.

International

En Allemagne, le système de télépéage autoroutier pour poids lourds Toll Collect, développé en groupement par Cofiroute (10 %), Deutsche Telekom (45 %) et Daimler Chrysler Services (45 %) a été mis en service avec succès le 1er janvier 2005 à l'issue de plusieurs mois de tests approfondis. Couvrant les 12 000 km du réseau autoroutier allemand, ce système associant les technologies GSM et GPS sera géré par le groupement durant 12 ans et devrait générer un volume de recettes pour l'État allemand de 3 milliards d'euros en 2005. Pendant la phase de démarrage du début 2005, où tous les poids lourds empruntant le réseau autoroutier allemand n'étaient pas encore équipés de systèmes embarqués (OBU), le groupement a déployé aux endroits particulièrement sensibles et aux frontières un dispositif d'accompagnement mobilisant 5 000 agents afin de familiariser les conducteurs avec les bornes manuelles. Une deuxième version des logiciels des OBU, intégrant de nouvelles fonctionnalités, telle l'actualisation des tarifs, sera déployée le 1er janvier 2006.

Aux États-Unis, Cofiroute a été associé avec succès à la mise en place d'un système de péage dynamique (gratuité pour les véhicules pratiquant le covoiturage, paiement pour les autres) sur une autoroute de l'État du Minnesota.

Outre-Rhin, le système de télépéage pour poids lourds Toll Collect a été mis en service avec succès le 1er janvier 2005.

Autoroutes du Sud de la France

2963 km

exploités.

Autoroutes du Sud de la France

Premier concessionnaire d'autoroute en France avec un réseau en exploitation de 2963 km, ASF est détenu majoritairement par l'État français, et VINCI en est le premier actionnaire privé depuis la privatisation intervenue au printemps 2002.

Le gouvernement français, ASF et VINCI ont conclu le 25 novembre un accord portant sur le capital et la gouvernance d'ASF. Aux termes de cet accord, l'État s'est engagé à permettre la cooptation d'un administrateur proposé par VINCI au conseil d'administration d'ASF, et VINCI à ne pas accroître sa participation dans le capital d'ASF au-delà de 23% pendant toute la durée du pacte, et à préserver l'indépendance du management de la société. Conclu pour trois ans, ce pacte prendra fin avant cette échéance si la participation de l'État devient inférieure à 50% du capital, si un tiers acquiert une participation supérieure à 10% du capital ou si un tiers initie une offre publique sur les titres d'ASF. En application de cet accord, VINCI a porté sa participation au capital d'ASF à 23% à la fin décembre.
Ce pacte d'actionnaires s'inscrit dans la continuité du partenariat industriel conclu en juin 2004 entre VINCI et ASF, par lequel les deux groupes sont notamment convenus de mettre en œuvre des produits et services communs (moyens de paiement, supports d'information, abonnements…), de développer des aires de stationnement sécurisées pour les poids lourds et d'élaborer au cas par cas des réponses communes à des appels d'offres dans le domaine de la concession et de l'exploitation routière. La prequalification des deux partenaires pour deux premiers projets abordés en commun (l'A41 en France, entre Genève et Annecy, et un projet en Autriche) illustre la vitalité de cet accord de coopération.

En novembre, VINCI a conclu un pacte d'actionnaires avec l'État et ASF.

- Cofiroute
- ASF-Escota
- Arcour (A19)
- Autres

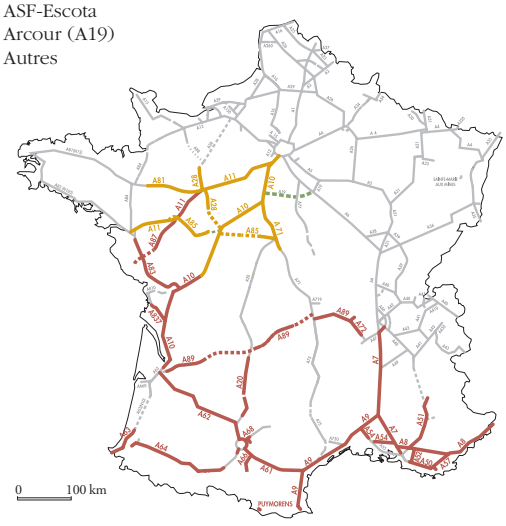

LES RÉSEAUX AUTOROUTIERS DE VINCI EN FRANCE

Longueur des réseaux

- *Cofiroute : 1091 km concédés, dont 928 km en service.*
- *ASF : 3124 km concédés, dont 2963 km en service.*
- *Arcour : 101 km à construire.*

Échéances des contrats

- *Cofiroute : 2030 (réseau interurbain) ; 70 ans après l'ouverture pour l'A86 Ouest.*
- *ASF : 2032 (réseau ASF) ; 2026 (réseau Escota).*
- *Arcour : 2070.*

Autres infrastructures routières

VINCI Concessions exploite aujourd'hui, au travers de ses filiales, 10 infrastructures routières en concession dans 7 pays. Ses équipes de développement suivent en outre de nombreux projets nouveaux en synergie avec les équipes de VINCI Construction et d'Eurovia.

Ouvrages en exploitation

En France, SMTPC, la société concessionnaire du tunnel du Prado-Carénage, à Marseille, a été introduite avec succès le 12 juillet sur le second marché de la Bourse de Paris. Le Groupe y a légèrement augmenté sa participation (de 31 à 34%) en convertissant une partie de ses titres subordonnés.

En Grèce, l'année a été marquée par la mise en service du pont Charilaos Trikoupis, qui franchit le golfe de Corinthe entre les villes de Rion et d'Antirion *(voir encadré)*. Ouvert au trafic le 12 août, ce pont sera exploité pendant 35 ans par Gefyra, société concessionnaire détenue majoritairement par VINCI Concessions.

OUVERTURE DU PONT CHARILAOS TRIKOUPIS EN GRÈCE

Un feu d'artifice grandiose et le passage de la flamme olympique ont marqué l'inauguration, à la veille des Jeux d'Athènes, du pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion), *livré avec quatre mois et demi d'avance sur le planning contractuel. Exceptionnel en Europe par ses dimensions et par les innovations technologiques qu'il met en œuvre, ce pont à haubans de 2 252 m de long (photo ci-contre) permet de relier le continent au Péloponnèse en 5 minutes (au lieu de 45 minutes en ferry).*

Depuis l'ouverture de l'ouvrage, en 1993, 133 millions d'automobilistes ont emprunté le tunnel marseillais du Prado-Carénage.

Autres infrastructures routières

10 infrastructures en concession.

15 projets à un stade avancé.

Au Royaume-Uni, le contournement routier de Newport, au pays de Galles, projet monté en PFI, a été mis en service le 15 décembre et il sera exploité par le Groupe pendant 38 ans. Par ailleurs, le concessionnaire Severn River Crossing plc, dont VINCI détient 35%, a renouvelé pour six ans auprès de Cofiroute UK le contrat d'exploitation des péages des deux ponts franchissant l'estuaire de la Severn entre l'Angleterre et le pays de Galles.

Au Chili, où le Groupe exploite l'autoroute Chillán-Collipulli, la société concessionnaire a obtenu de l'État une garantie de revenu global. La durée de la concession est désormais variable, en fonction du trafic cumulé atteint, et le concessionnaire s'est engagé à réaliser des travaux complémentaires. Pour y faire face, un financement additionnel de 22 millions d'euros a été mis en place.

Projets en développement

Parmi les 15 projets sur lesquels VINCI était préqualifié seul ou en groupement à la fin 2004, trois ont significativement avancé dans les derniers mois de l'année : l'A19 en France ; la section Comarnic-Predeal en Roumanie ; le pont de Chiloé au Chili.

En France, en octobre, le ministère français chargé de l'équipement et des transports a retenu la société Arcour, filiale de VINCI Concessions, pour négocier le contrat de concession de l'A19 Artenay-Courtenay, une section autoroutière de 101 km reliant l'A10 à l'A6. Arcour assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement du projet dans le cadre d'un contrat d'une durée totale de 65 ans. La conception et la construction seront réalisées par un groupement de quatre entreprises de VINCI ; le coût total du projet (hors financement) s'élève à 618 millions d'euros. L'exploitation sera confiée à Cofiroute. Inscrite par l'État sur la liste des 35 projets d'infrastructures de transport prioritaires, l'A19 permettra d'assurer la jonction des réseaux de la façade atlantique (dont le réseau Cofiroute) avec ceux du sud et de l'est de la France.

En Roumanie, VINCI et le gouvernement roumain ont paraphé le 18 octobre un contrat de partenariat public-privé prévoyant la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance d'un tronçon de 36 km d'autoroute entre Comarnic et Predeal, au nord de Bucarest, dans le prolongement du quatrième corridor européen.

Au Chili, VINCI a remporté le contrat de concession du pont de Chiloé, qui comprend la conception, le financement, la construction, l'entretien et l'exploitation sur 30 ans de l'ouvrage. Long de 2634 m, ce pont suspendu reliera l'île de Chiloé au continent en franchissant le canal de Chacao. Il sera le plus grand ouvrage de ce type en Amérique latine.

Autres infrastructures routières

Ouvrage	Description	Pays	Trafic 2004 (en millions de passages)	Fin de la concession	Détention (en %)	Mode de consolidation[1]
Routes et autoroutes						
Chillán-Collipulli	160 km	Chili	6,1	~ 2023	83 %	IG
Newport	10 km	Pays de Galles	ns	2042	50 %	IP
Fredericton-Moncton	200 km	Canada	2,9	2028	12 %	NC
Ponts et tunnels						
Pont de Rion-Antirion	Péloponnèse-continent	Grèce	1,8[2]	2039	53 %	IG
Ponts sur le Tage	2 ponts à Lisbonne	Portugal	40,4	2030	31 %	ME
Tunnel du Prado-Carénage	tunnel à Marseille	France	14,5	2025	34 %	ME
Ponts sur la Severn	2 ponts sur la Severn	Royaume-Uni	12,8	2016	35 %	ME
Pont de la Confédération	île du Prince-Édouard - continent	Canada	0,7	2032	50 %	IP

1. – IG : intégration globale ; IP : intégration proportionnelle ; ME : mise en équivalence ; NC : non consolidé.
2. – À compter de la mise en service en août 2004.

1. Pour réduire la circulation automobile au cœur des villes et faciliter le déplacement de ses clients, VINCI Park propose des services adaptés, tel le prêt gratuit de vélos.

2. De nombreuses opérations de rénovation ont été entreprises pour rendre les parkings plus agréables pour les clients.

VINCI Park

1.

VINCI Park conçoit, construit, finance et exploite des parcs de stationnement en ouvrage et sur voirie. Leader européen du secteur, il gère 800 000 places réparties dans 1 200 parcs, 240 villes et 12 pays. VINCI Park exerce environ 75 % de son activité au travers de contrats de concession, ou de parcs détenus en pleine propriété, d'une durée résiduelle moyenne de 33 ans. Par ailleurs, il intervient dans le cadre de contrats de prestation de service de plus courte durée (3 à 5 ans en moyenne).

France

VINCI Park a conforté ses positions de leader sur le marché français en renouvelant une vingtaine de contrats de délégation de service public ou de gestion de longue durée portant sur plus de 20 000 places de stationnement. On retiendra en particulier, à Paris, les nouvelles concessions, assorties de travaux lourds, des parcs Champeret-Yser (1 535 places pour 20 ans) et Magenta (810 places pour 15 ans), ainsi que le renouvellement à Melun de la concession pour 20 ans du Parc de la gare (660 places).
Auprès de clients privés, VINCI Park a également renouvelé à Paris les contrats portant sur la gestion des parcs Gaîté-Montparnasse (2 300 places, 15 ans) et Méridien-Étoile (490 places, 7 ans).

Malgré les limitations imposées par les autorités de la concurrence au développement de VINCI Park, qui ont pris fin en juin 2004, VINCI Park a pu pour-

VINCI Park, leader européen du stationnement

➤ ***En Europe,*** *VINCI Park gère 711 000 places, ce qui en fait le premier exploitant européen.*
Les autres acteurs notables du secteur sont l'allemand Apcoa (690 000 places), les britanniques NCP (220 000 places) et Euro Car Parks (215 000 places*), l'espagnol Cintra (200 000 places), le néerlandais Q-Park (180 000 places) et le français Eiffage Parking (150 000 places).*

➤ ***En France,*** *VINCI Park est leader avec 442 000 places exploitées.*
Les autres acteurs notables sont Eiffage Parking (100 000 places), Sceta Parc (groupe SNCF, 47 000 places), Q-Park France (30 000 places) et Lyon Park Auto (société d'économie mixte, 30 000 places).
Le reste du marché se répartit entre un grand nombre de sociétés d'économie mixte.

** Places en ouvrages (nombre de places sur voirie inconnu) – estimations VINCI.*

Source : communication sociétés.

Chiffres clés VINCI Park
(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires

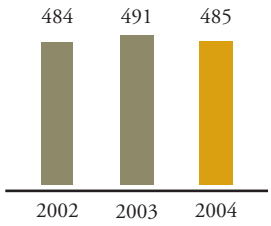

Résultat d'exploitation

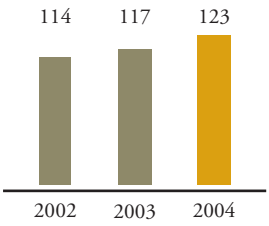

Résultat net

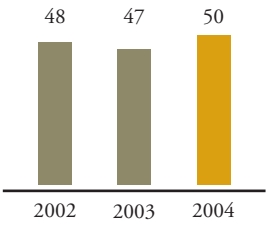

suivre son développement et remporter plusieurs nouvelles affaires portant sur des parcs à créer ou à mettre en exploitation à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), Suresnes (Hauts-de-Seine), Fort-de-France (Martinique), Lunel (Hérault) et Nîmes (Gard). Parmi ceux-ci, deux sont des parkings hospitaliers, un segment de marché à fort potentiel sur lequel VINCI Park entend se développer au cours des prochaines années.

Par ailleurs, l'acquisition en pleine propriété d'un parc de 500 places à Lille et la mise en service de deux nouveaux parcs récemment construits à Biarritz (250 places) et à Marne-la-Vallée, sur le site de Disney-Village (1 370 places), dans le cadre de contrats de longue durée, sont venues conforter le réseau de VINCI Park.

Enfin, une quinzaine de contrats de prestation de service (exploitation seule), représentant au total 17 800 places, ont été obtenus ou renouvelés.

2.

L'ÉCOLE VINCI PARK

Afin de renforcer une culture d'entreprise orientée vers les services, VINCI Park a créé en novembre l'École VINCI Park, *véritable école du commerce du stationnement, dédiée aux spécificités d'une filière qui se professionnalise. Les formations privilégient deux thèmes essentiels : la stratégie commerciale et le management. Des formations qualifiantes permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. Unique en son genre – et rare pour une entreprise de la taille de VINCI Park –, cette école permet de valoriser des métiers qui ne bénéficiaient jusqu'à présent d'aucune formation propre et de renforcer l'identité de la marque en accélérant la diffusion des compétences au sein d'un réseau géographiquement dispersé.*

Chiffre d'affaires par zone géographique

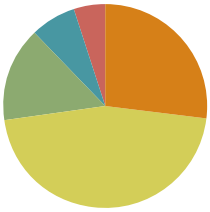

Paris	27 %
Reste de la France	46 %
Grande-Bretagne	15 %
Autres pays d'Europe	7 %
Reste du monde	5 %
Total	100 %

Chiffre d'affaires par type de contrat

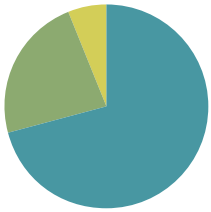

Concessions et affermages	71 %
Prestations de service	23 %
Pleine propriété	6 %
Total	100 %

1. Une architecture originale : le parking Gardin, à Caen, géré par VINCI Park pour une durée de 30 ans.

2. Présent en République tchèque depuis plus de 10 ans, VINCI Park gère le stationnement payant sur voirie de la vieille ville à Prague.

Dans le cadre de sa stratégie de différenciation par les services, VINCI Park a déployé dans une trentaine de villes françaises une campagne de publicité destinée à mieux faire connaître les services gratuits proposés dans les parcs de son réseau (prêt de vélos, parapluies, kits de dépannage, paniers et chariots, etc.). Cette information accompagne la politique d'amélioration de la qualité des ouvrages.

International

VINCI Park a poursuivi sa stratégie visant à se renforcer dans les pays à fort potentiel où l'entreprise détient déjà des positions significatives (Europe occidentale et Canada) et à se développer sur les marchés porteurs d'Europe centrale.

Cette stratégie s'est concrétisée par plusieurs ajustements de portefeuille. Au Portugal, VINCI Park a cédé sa participation minoritaire dans la société Emparque. Au Royaume-Uni, VINCI Park est désormais l'actionnaire unique de Compex (spécialisé dans les services informatiques appliqués au stationnement). En Suisse, la prise de contrôle à plus de 90% de la Société du parking Simplon-Gare, à Lausanne (410 places), renforce le patrimoine de VINCI Park avec un ouvrage dont l'exploitation est contractuellement prévue jusqu'en 2085. Au Canada, VINCI Park a porté de 50 à 84% sa participation dans Gestiparc (dynamisée par son intégration dans VINCI Park Canada, cette filiale a obtenu en 2004 plusieurs contrats importants à Québec, Montréal et Toronto).

Poursuivant son développement vers l'Europe centrale, VINCI Park, déjà titulaire de deux concessions à Vienne et d'un contrat de gestion pour le stationnement payant sur voirie à Prague, a fait l'acquisition d'un parking à Bratislava, et a pris une partici-

À Lausanne, l'exploitation du parc Simplon-Gare est contractuellement prévue jusqu'en 2085.

1.

2.

Répartition des places par zone géographique

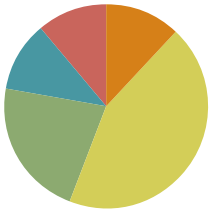

Paris	12 %
Reste de la France	44 %
Grande-Bretagne	22 %
Autres pays d'Europe	11 %
Reste du monde	11 %
Total	100 %

Répartition des places par type de contrat

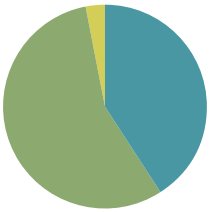

Concessions et affermages	41 %
Prestations de service	56 %
Pleine propriété	3 %
Total	100 %

pation de 50% dans la jeune société Citypark, qui exploite 1200 places de stationnement en Autriche et devrait connaître un développement rapide sur les marchés voisins d'Europe centrale.

En terme d'activité, plusieurs contrats significatifs ont permis à VINCI Park de consolider ses positions sur ses différents marchés.

Au Royaume-Uni, on citera les opérations concernant le réaménagement des anciens docks de Liverpool (6500 places), l'hôpital d'Aberdeen (2000 places) et un parc de 1100 places en construction à Cardiff. Par ailleurs, le renouvellement d'un contrat avec la compagnie ferroviaire Silverlink (4800 places) apportera dès 2005 une contribution significative aux résultats de VINCI Park UK. Enfin, la politique de qualité de service déployée par cette filiale a été une nouvelle fois reconnue avec l'obtention, pour 34 parcs londoniens, du Secured Car Park Award, qui récompense des initiatives exemplaires en matière de sécurité.

En Espagne, VINCI Park a signé deux nouveaux contrats de prestation de service à Barcelone et à Soria, près de Madrid (2000 places au total), et a obtenu pour la première fois dans ce pays un contrat de gestion de stationnement sur voirie, également à Soria.

En Belgique, VINCI Park a tiré parti de récentes mesures législatives permettant de confier à des entreprises privées la surveillance du stationnement payant sur voirie, et s'est vu confier dans ce cadre de nouvelles missions par les villes de Malines et d'Ath.

VINCI Park a consolidé ses positions en remportant plusieurs contrats significatifs au Royaume-Uni, en Espagne et en Belgique.

Activités aéroportuaires

Le contrat d'exploitation de l'aéroport de Chambéry - Aix-les-Bains comprend également la maintenance de l'ensemble des installations de la plate-forme.

Gestionnaire de 17 aéroports dans le cadre de concessions de longue durée, pour un trafic annuel de 13 millions de passagers, VINCI Airports s'emploie également à concourir au développement de concessions nouvelles. Sous la marque WFS, VINCI est le troisième opérateur mondial privé de services aéroportuaires[1] et le leader mondial de l'assistance cargo[2].

La poursuite du redressement du secteur aérien en 2004 a eu un impact positif sur les activités de VINCI Concessions dans ce secteur, à l'exception toutefois des États-Unis. Dans ce pays, les difficultés persistantes des compagnies aériennes et les pressions induites sur la sous-traitance ont continué d'affecter les activités de services en piste et aux passagers.

1. – Sur la base du chiffre d'affaires (source : étude interne).
2. – Sur la base du volume de fret traité (source : étude interne).

Management aéroportuaire

Au Cambodge, après une année 2003 difficile, marquée par l'épidémie de Sras, la société concessionnaire des aéroports de Phnom Penh et Siem Reap a enregistré un redémarrage spectaculaire de son activité, avec une augmentation de 29 % de son trafic passagers et de 17 % de ses mouvements d'avions, liée au fort afflux touristique sur le site d'Angkor. Témoignage de la confiance des organismes multilatéraux dans la solidité de cette concession, son refinancement par la SFI et Proparco a été conclu à hauteur de 20 millions de dollars. Afin d'anticiper la croissance des trafics sur l'aéroport de Siem Reap, les travaux de construction d'un nouveau terminal ont été lancés début 2005.
Au Mexique, le Groupe Centre-Nord (GACN/OMA), gestionnaire de 13 aéroports dans le centre et le nord du pays, a enregistré une croissance soutenue, signe de la reprise de l'activité aérienne.

En France, dans la perspective d'une ouverture prochaine du marché de l'exploitation aéroportuaire, VINCI Airports, en partenariat avec Keolis, a renforcé ses positions en obtenant le contrat de gestion de l'aéroport de Chambéry - Aix-les-Bains en 2004 après avoir emporté celui de Grenoble en 2003. Sur cette dernière plate-forme, la politique de développement conduite par le groupement VINCI Airports-Keolis s'est traduite par une progression du trafic (+ 15 % par rapport à 2003) et par la mise en place,

Concessions aéroportuaires

	Trafic 2004 (passagers)	Fin de la concession	Détention (en %)	Mode de consolidation*
13 aéroports au Mexique	11 millions	2050	6 %**	ME
2 aéroports au Cambodge	1,8 million	2020	70 %	IP
Aéroport de Chambéry - Aix-les-Bains	160 000	2011	50 %	IP
Aéroport de Grenoble	200 000	2008	50 %	IP

** IP : intégration proportionnelle ; ME : mise en équivalence.*
*** Taux de participation ultime (VINCI détient 37 % du partenaire stratégique détenant 15 % des aéroports).*

17
aéroports gérés
en concession.

13
millions de passagers
en 2004.

Au Cambodge, 2004 a été l'année de la croissance du trafic aérien : l'aéroport de Siem Reap a dépassé 800 000 passagers – et celui de Phnom Penh le million.

Chiffres clés services aéroportuaires
(en millions d'euros)

Chiffre d'affaires

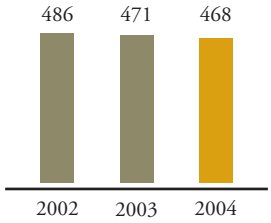

Résultat d'exploitation

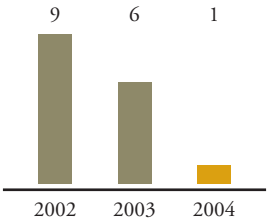

1, 3. À travers le réseau WFS, VINCI est le leader mondial de l'assistance cargo.

2. Aide au guidage d'un appareil à l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle.

1.

2.

par la compagnie Easy Jet, d'une liaison régulière, permettant de compenser partiellement le départ d'Air France.
VINCI Airports s'est désengagé en 2004 de plusieurs opérations à caractère non stratégique. Le Groupe a cédé sa participation dans ITA, gestionnaire de neuf aéroports dans le sud du Mexique, comme prévu lors de la fusion de VINCI avec Groupe GTM. Il s'est également retiré de TBI, opérateur britannique de plates-formes, et d'ADPM, filiale commune avec ADP, ayant constaté que cette forme de partenariat capitalistique n'était pas adaptée aux contraintes et objectifs des deux parties.

Services aéroportuaires

Regroupées désormais sous la marque Worldwide Flight Services (WFS), les activités de services aéroportuaires de VINCI ont bénéficié du redressement notable du secteur, hors Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires de WFS a progressé de 4,5% par rapport à 2003, à périmètre et changes constants.
Poursuivant le rééquilibrage de ses activités vers l'Europe et l'Asie et sur les secteurs à plus forte valeur ajoutée, WFS s'est renforcé notablement sur le marché européen de l'assistance cargo, en sécurisant de nouvelles capacités sur les aéroports de Francfort et de Copenhague. Avec ces opérations, WFS conforte sa position de leader mondial de l'assistance cargo.

En France, l'intégration de l'ex-société SEN s'est poursuivie. Une nouvelle progression de l'activité a été obtenue grâce à de nouveaux contrats avec Aéroports de Paris et Air France.
Enfin, aux États-Unis et au Canada, la persistance de résultats médiocres sur un marché toujours difficile a conduit le Groupe à engager une action de redressement vigoureuse à la mi-2004. Celle-ci se poursuivra en 2005.

Services aéroportuaires

Chiffre d'affaires par métier

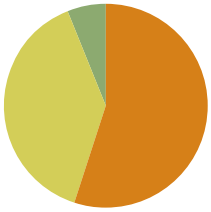

Piste et passagers	55 %
Cargo	39 %
Autres services	6 %
Total	100 %

Chiffre d'affaires par zone géographique

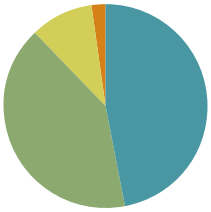

Amérique du Nord	47 %
France	41 %
Autres pays d'Europe	10 %
Reste du monde	2 %
Total	100 %

3.

Worldwide Flight Services (WFS) s'est notablement renforcé sur le marché européen de l'assistance cargo.

Le succès de la programmation sportive et culturelle a permis au Stade de France d'enregistrer un nouvel exercice bénéficiaire.

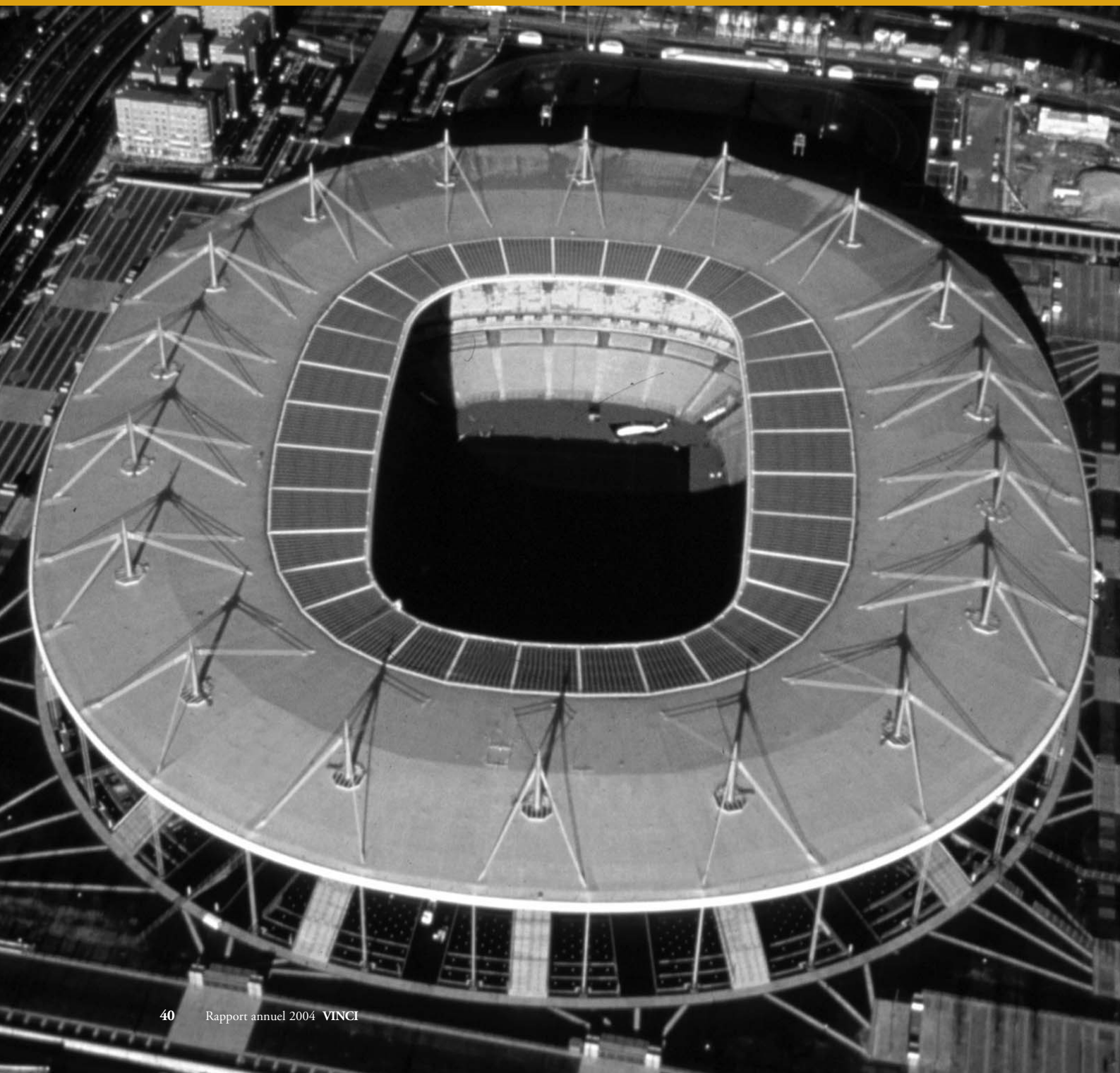

Accompagner l'essor des PPP en Europe

La multiplication de projets de construction ou de rénovation d'infrastructures de transport en France et en Europe devrait permettre à VINCI Concessions de valoriser pleinement son expérience inégalée de concessionnaire-constructeur. Dans cet environnement porteur, VINCI Concessions, VINCI Airports et VINCI Park poursuivront, en synergie avec les autres divisions du Groupe, le développement de projets nouveaux en concession – ou plus largement dans le cadre de partenariats public-privé.

Dans le domaine des infrastructures routières et autoroutières, après la mise en service en 2004 de deux nouvelles concessions, 2005 sera principalement marqué par des investissements importants en France : lancement des études pour la concession de l'A19, gagnée à la fin 2004 ; poursuite des travaux des autoroutes A86, A11, A28 et A85 sur le réseau Cofiroute, en vue de mettre en service 163 km de sections nouvelles à l'horizon 2008.
Les infrastructures en service, qu'il s'agisse d'ouvrages routiers, d'autoroutes ou de plates-formes aéroportuaires, continueront d'enregistrer une croissance régulière de leurs revenus sous le double effet de l'augmentation du trafic et des mécanismes d'ajustement tarifaires.

Dans le stationnement, VINCI Park engrangera les fruits d'une politique commerciale axée sur la valorisation du service, qui a permis de compenser les pertes de revenu liées à l'arrivée à terme de plusieurs contrats anciens. Désormais libre de se porter candidat à de nouvelles concessions en France, VINCI Park se développera prioritairement dans les villes moyennes et sur des niches nouvelles comme les parcs hospitaliers. À l'international, VINCI Park poursuivra son recentrage sur l'Europe et le Canada, en recherchant les opportunités lui permettant d'acquérir une taille critique sur ses marchés cibles.

Dans les services aéroportuaires, VINCI poursuivra le redressement des activités les moins contributives, tout en consolidant par une politique d'investissements ciblés son réseau de numéro un mondial de l'assistance cargo.

Enfin, l'accord de coopération avec ASF et le pacte d'actionnaires avec l'État français conclus en 2004 confortent la stratégie de rapprochement des deux groupes et permettent d'envisager un renforcement des actions communes – dont le développement de nouvelles concessions.

1. 200 m de long, 12 m de diamètre, le tunnelier géant utilisé sur le chantier de l'A86 Ouest en Île-de-France est piloté par ordinateur.

2. Au Royaume-Uni, le contrat d'exploitation du péage des deux ponts sur la Severn a été renouvelé pour six ans au bénéfice de Cofiroute UK.

1.

2.

Énergies

Chiffres clés

Chiffre d'affaires

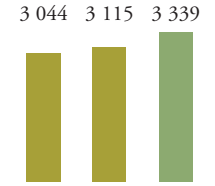

Résultat d'exploitation

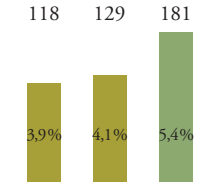

Résultat net

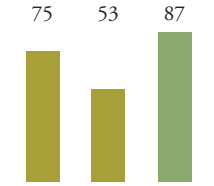

Capacité d'auto-financement

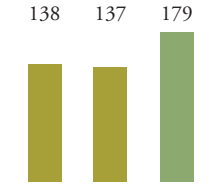

Excédent financier net

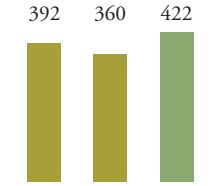

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires par secteur d'activité

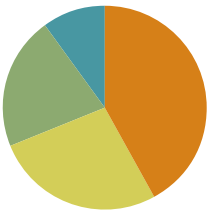

Industrie	42 %
Tertiaire	27 %
Infrastructures d'énergie	21 %
Télécommunications	10 %
Total	100 %

Chiffre d'affaires par zone géographique

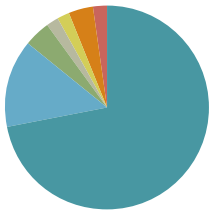

France	72 %
Allemagne	14 %
Espagne	4 %
Pays-Bas	2 %
Suède	2 %
Autres pays d'Europe	4 %
Reste du monde	2 %
Total	100 %

Positionnement concurrentiel de VINCI Energies sur ses principaux marchés

➤ **France :** VINCI Energies est le premier intervenant en terme de chiffre d'affaires. Les autres acteurs notables du secteur sont Cegelec, Amec Spie, Ineo (Fabricom), Forclum (Eiffage), ETDE (Bouygues) et Clemessy (Dalkia). Dans le domaine des travaux électriques (près de la moitié de l'activité de VINCI Energies en France), VINCI Energies détient une part de marché d'environ 10 %.

➤ **Allemagne :** VINCI Energies intervient essentiellement dans le domaine de la thermique (isolation, protection incendie, génie climatique).
Ses concurrents sur ce segment sont Reinhold & Mahla (groupe Bilfinger Berger) et Thyssen Krupp.

Sources : Le Moniteur *(décembre 2004), communication sociétés.*

Un leader européen des technologies des énergies et de l'information

VINCI Energies est le leader en France[1] et un acteur de premier plan en Europe des technologies des énergies et de l'information. Il répond aux besoins multiples et évolutifs de ses clients – industries, services, collectivités locales, opérateurs télécoms – en intégrant ces technologies dans des offres sur mesure à fort contenu de service, qui assurent le lien entre les constructeurs d'équipements et leurs utilisateurs.

VINCI Energies intervient dans quatre domaines :
> les infrastructures d'énergie : transport, transformation et distribution de l'énergie électrique, mise en lumière des villes ;
> l'industrie : distribution d'énergie électrique, contrôle-commande, traitement de l'air, protection incendie ;
> le tertiaire : réseaux d'énergie, génie climatique, protection incendie, gestion technique de bâtiment, sécurité ;
> les télécommunications : infrastructures et communication d'entreprise voix-données-images.

Maîtrisant quatre métiers complémentaires – ingénierie, ensemblier, réalisation, maintenance –, VINCI Energies propose des offres complètes, mises en œuvre par 700 entreprises fortement ancrées sur leurs marchés et fédérées en réseau, notamment au travers de marques globales (Actemium, Axians, Citéos, Graniou, Omexom, Opteor). Associée à un management fondé sur la responsabilité des équipes et sur une forte culture de service, cette organisation permet de développer des solutions à la fois globales et locales, et donne à VINCI Energies une adaptabilité exceptionnelle sur des marchés en mutation permanente.
L'activité de VINCI Energies est réalisée au travers d'un grand nombre de contrats récurrents comportant une part significative de maintenance et de renouvellement, qui constituent son principal fonds de commerce.
Rassemblant 27 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays, essentiellement en Europe, VINCI Energies réalise près de 30 % de son chiffre d'affaires hors de France.

1. – Source : classement du Moniteur, *décembre 2004 (base : chiffre d'affaires 2003).*

1. Installation du système de protection incendie active par *sprinklers* à l'Arène de Düsseldorf, un stade de 65 000 places (Allemagne).

2. En 2004, Graniou a mis en place auprès des équipementiers une offre de support à la supervision, à l'administration et à la gestion de réseaux de mobilité.

Progression des performances soutenue par la croissance externe

Dans un environnement économique contrasté, l'amélioration des performances économiques de VINCI Energies – progression de 7 % du chiffre d'affaires et de 40 % du résultat d'exploitation, qui atteint 5,4 % du chiffre d'affaires – illustre la cohérence de sa stratégie de différenciation et la solidité de son ancrage sur ses marchés.

En France, les entreprises de VINCI Energies ont continué à bien résister dans une conjoncture attentiste marquée par la faiblesse des investissements industriels, et elles ont accru leur niveau de rentabilité. Après une année 2003 contrastée, la situation s'est sensiblement améliorée sur les autres marchés européens. Les implantations de VINCI Energies au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Suède (où Emil Lundgren a retrouvé une situation bénéficiaire) et en Espagne (où Spark Iberica connaît un fort développement) ont généré un chiffre d'affaires en progression de 18 %, à 234 millions d'euros, et dégagé des résultats en augmentation. Le redressement a été spectaculaire en Allemagne. Le repositionnement de l'activité sur les segments les plus porteurs et l'application méthodique du modèle de développement du groupe ont permis le retour à la croissance du chiffre d'affaires et une forte progression du résultat d'exploitation, en particulier dans l'activité isolation. La situation est demeurée médiocre, en revanche, pour l'entreprise autrichienne TMS (systèmes de production pour l'industrie automobile) ; après l'arrêt de la plupart des activités génératrices de pertes, une réorganisation en profondeur est en cours, afin de retrouver rapidement la voie de l'équilibre.

L'année a par ailleurs été marquée par une dynamique soutenue de croissance externe. 22 entreprises, représentant un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros en année pleine, sont venues densifier les réseaux et les offres de VINCI Energies. Parmi elles : Aulafi en France (maintenance mécanique dans l'industrie) ; Atem Polska en Pologne (infrastructures de télécommunications) ; Kastt en République tchèque (génie climatique) ; Netlink aux Pays-Bas (communication d'entreprise) et Arthur Ford Ltd au Royaume-Uni (réseaux d'énergie en tertiaire et industriel).

1. Des travaux d'automatismes, de supervision et d'éclairage ont été réalisés pour l'élévateur à barge de Langon (Gironde), où les éléments préfabriqués de l'Airbus A380 acheminés par voie fluviale prennent la route vers Toulouse.

2. Les travaux de ripage de ligne aérienne haute tension entre Baixas (Pyrénées-Orientales) et Gaudière (Aude) pour sécurisation d'ouvrage ont été réalisés par Omexom.

1.

2.

Le redressement a été spectaculaire en Allemagne, en particulier grâce aux bonnes performances de l'activité isolation.

Chiffre d'affaires

+7 %

Résultat d'exploitation

+40 %

La mise en lumière du pont de Montrichard (Loir-et-Cher), réalisée par Citéos, a valu à la ville le premier prix du Concours Lumières organisé par le Serce et Philips Éclairage.

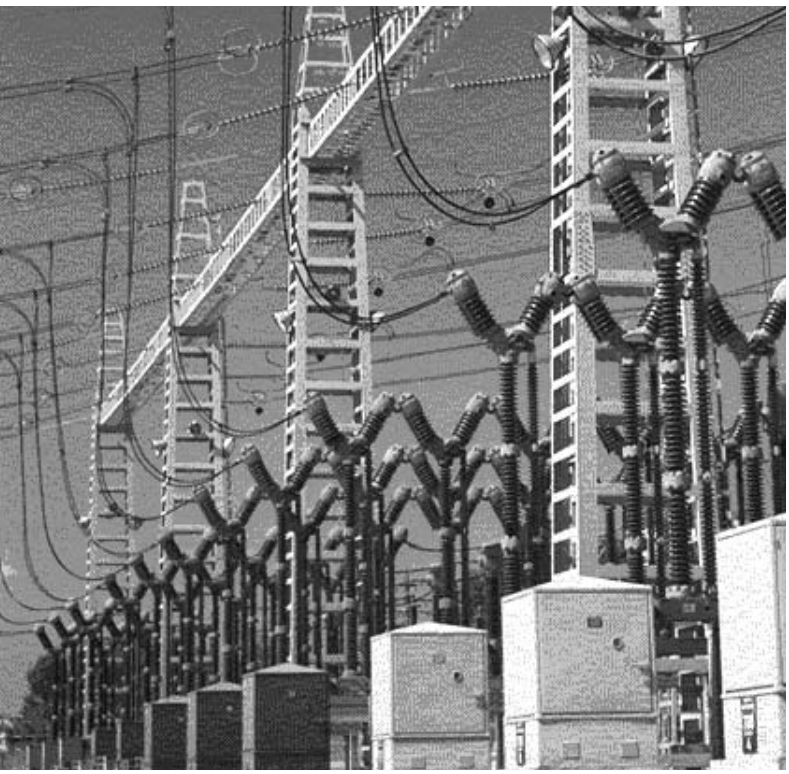

POSTES HAUTE TENSION EN CATALOGNE

Spark Iberica, la filiale espagnole de VINCI Energies qui réalise de nombreux postes de transformation pour l'opérateur Endesa, *participe à la modernisation du réseau de transport d'électricité haute tension de Catalogne. Endesa lui a en effet confié en 2004 la réalisation de quatre postes de transformation blindés d'une puissance totale de 820 MVA (photo ci-dessus). Spark Iberica assure les études, la recherche des sites, le génie civil et la mise en œuvre des équipements, pour un montant total d'environ 25 millions d'euros. Les quatre postes doivent être mis en service en 2005 et 2006.*

Infrastructures d'énergie

En France, l'activité réseaux à haute et très haute tension (marque Omexom) a atteint le volume prévu (114 millions d'euros) grâce à une importante charge de travail durant l'été en lignes aériennes – dont 200 km de réseau optique de sécurité déployés pour l'opérateur RTE (Réseau Transport d'Électricité) en Bretagne. Par ailleurs, le marché des canalisations souterraines haute tension a été renouvelé.

L'activité postes de transformation a poursuivi sa diversification pour répondre aux besoins des clientèles privées en France et à l'export, à ceux que créent les nouvelles sources d'énergie (obtention de trois contrats significatifs de réalisation de parcs éoliens) et à des projets à haut niveau d'expertise, comme l'équipement en contrôle-commande des postes de RTE, avec intégration de la technologie numérique, en association avec Areva et Siemens.

Sur les marchés locaux d'électrification rurale, les efforts de productivité engagés ont permis de maintenir une rentabilité satisfaisante malgré quelques tensions sur les prix. Dans les domaines de l'éclairage et de la signalisation urbaine (marque Citéos), malgré la mise en place tardive des budgets des collectivités, de belles réussites commerciales ont été enregistrées. Le contrat de gestion de l'éclairage de la ville de Nice et la mise en lumière dynamique du Gros-Horloge de Rouen, dont la conception a été primée au Concours Lumières du Serce et de Philips Éclairage, en sont deux exemples significatifs.

En Espagne, Spark Iberica a enregistré une progression de 50% de son chiffre d'affaires et un excellent niveau de résultat, notamment grâce aux importants investissements de modernisation des infrastructures de l'opérateur Endesa.

L'activité postes de transformation a poursuivi sa diversification pour répondre aux besoins des clientèles privées.

1. D'une durée de six ans, le contrat de gestion globale des installations lumineuses de la ville de Chartres a été confié à Citéos.

2. Opteor assure pour Total la maintenance électricité-instrumentation et l'analyse industrielle de la raffinerie des Flandres à Mardyck (Nord).

1.

2.

Industrie

Le niveau d'activité et de prise de commandes a globalement progressé en 2004, en dépit d'une conjoncture toujours attentiste. La qualité des offres de VINCI Energies lui a permis de bénéficier de la bonne orientation des secteurs manufacturier, transport et environnement (notamment le traitement de l'eau et l'incinération des déchets), compensant la situation plus contrastée de la chimie et, dans une moindre mesure, de l'agroalimentaire.

Dans un environnement globalement caractérisé par la stagnation des investissements industriels en Europe occidentale, VINCI Energies a intensifié sa stratégie visant à la fois à renforcer son ancrage local, générateur d'une multiplicité de petites affaires, et à déployer à l'échelle européenne des solutions globales et multisites, souvent avec un positionnement d'ensemblier, pour accompagner ses clients dans la création de nouveaux centres de production, en particulier en Europe centrale.

Cette stratégie, qui s'appuie sur le fonctionnement en réseau des entreprises du groupe et sur leur vision commune du service, conduit VINCI Energies à structurer progressivement ses offres industrielles autour de deux grandes marques : Actemium, spécialisée en ingénierie et réalisation, et Opteor, spécialisée en maintenance. Complémentaires, les solutions qu'elles propo-

VINCI Energies a su tirer profit de la bonne orientation des secteurs manufacturier, transport et environnement.

1. VINCI Energies est présent auprès de l'industrie papetière, notamment en Allemagne.

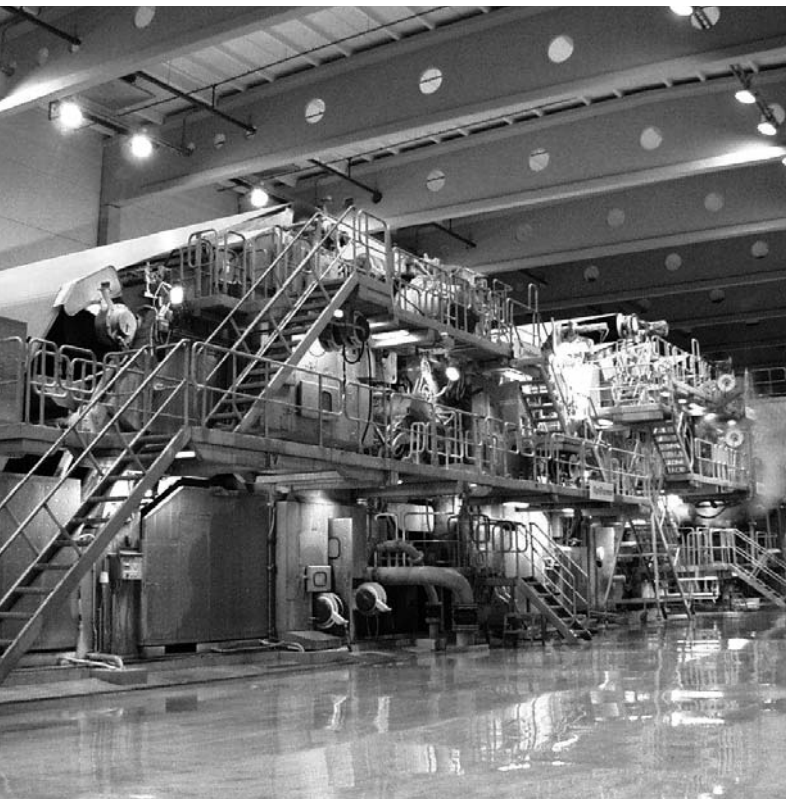

1.

sent ont en commun de répondre aux besoins clés exprimés par les industriels : renforcement de la productivité et de la réactivité de leur outil ; respect rigoureux des normes de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement ; maîtrise de la traçabilité.

Anticipant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne sur la traçabilité, Actemium a ainsi mis en œuvre pour des groupes agroalimentaires néerlandais, suédois, suisses, allemands et français des solutions innovantes de recueil, de stockage et de traitement des informations liées à la production. Dans le domaine de la maintenance, le contrat global de trois ans confié par Saint-Gobain pour son site d'Onnaing (Nord) à l'issue d'une mission d'audit, l'élaboration du schéma directeur de maintenance puis d'un accompagnement « méthodes » illustrent la valeur ajoutée des solutions offertes par Opteor, qui associent ingénierie et maintenance opérationnelle dans le cadre de démarches de progrès visant à optimiser la fiabilité des installations.

En matière d'infrastructures de transport, VINCI Energies a conforté son positionnement d'ensemblier dans le domaine routier en remportant le contrat de maintenance de l'ensemble des équipements dynamiques des voies rapides d'Île-de-France.

ÉQUIPEMENT DE LIGNES DE TRAMWAY

De nombreux savoir-faire du domaine des énergies sont mis en œuvre dans l'aménagement des infrastructures de tramway. *Dans le cadre des contrats remportés en 2004 pour les tramways de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier (photo ci-contre), Saint-Étienne et Valenciennes, VINCI Energies devra ainsi déployer ses compétences en courants faibles, réseaux multiservices (vidéo, sonorisation, téléphonie, billetterie), interphonie voyageurs, gestion technique centralisée, éclairage, signalisation tricolore, etc.*

2. Isolation d'installations industrielles du leader européen de la production de sucre Südzucker AG sur un site voisin de Ludwigshafen (Allemagne).

2.

3.

3. Neuf mois ont suffi à VINCI Energies pour mener à bien le contrat d'ensemblier que le groupe PSA lui avait confié pour l'automatisation du « magasin dynamique alvéolaire » de son site de Poissy (Yvelines).

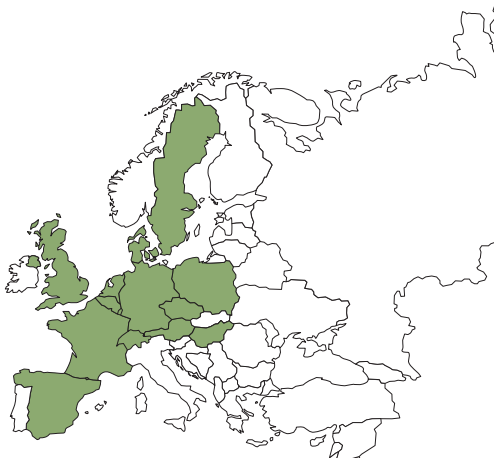

ACTEUR DE PREMIER PLAN EN EUROPE

La présence de VINCI Energies en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse *(carte ci-contre) lui permet de développer des solutions globales à l'échelle européenne pour ses clients. En 2004, VINCI Energies a réalisé 28 % de son chiffre d'affaires hors de France et a renforcé son réseau européen avec l'acquisition d'entreprises en Allemagne, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en République tchèque et en Pologne.*

Réhabilitation de la totalité des réseaux informatique, téléphonique, vidéo-surveillance et contrôle d'accès de l'hôtel particulier de Beauvais, où siège la cour administrative d'appel de Paris.

Tertiaire

Malgré le tassement du marché des locaux à usage de bureau, VINCI Energies a connu en 2004 un bon niveau d'activité, en particulier dans le domaine des sites commerciaux et culturels, du logement collectif et de la santé. Très présent dans ce dernier secteur, le groupe a par exemple été retenu pour équiper les 27 blocs opératoires de l'hôpital de la Timone, à Marseille, en courants forts, courants faibles, ventilation et chauffage.

La technicité croissante des bâtiments tertiaires et la demande de solutions intégrant tous les aspects de confort et de sécurité sont en pleine cohérence avec la stratégie de différenciation de VINCI Energies. La mise en réseau de ses expertises en énergie, génie climatique et communication voix-données-images au sein d'offres communes lui permet d'intervenir de plus en plus souvent en position d'ensemblier en charge des lots techniques.

Dans la maintenance immobilière, plusieurs nouveaux contrats ont confirmé la qualité des offres spécialisées d'Opteor, en réponse aux attentes croissantes des entreprises et institutions pour des solutions multitechniques et multisites intégrées *(voir encadré ci-dessous)*.

Dans la protection incendie, l'activité a été soutenue en France et en Allemagne, où l'acquisition de la société GFA, qui réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 20 millions d'euros, a renforcé les parts de marché du groupe et a permis de développer des synergies. Outre-Rhin, l'année a également vu le retour aux bénéfices de Nickel. Repositionnée sur le marché porteur du *facility management,* l'entreprise assure pour cinq ans l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des équipements techniques du nouveau centre de biotechnologies de Berlin (Berlinbiotechpark), un ensemble de 50000 m² de bureaux et de bureaux et de laboratoires.

MAINTENANCE IMMOBILIÈRE MULTISITE

L'Assedic des Pays-du-Nord a retenu Opteor pour la maintenance multitechnique et multiservice de l'ensemble de ses sites, *soit 31 bâtiments d'une superficie totale de 25 000 m². Le contrat à engagement de résultats inclut une astreinte 24 heures sur 24 avec délais d'intervention garantis. Interlocuteur unique du responsable des services généraux de l'association, un gestionnaire de contrat d'Opteor planifie les opérations de maintenance préventive, coordonne au quotidien les interventions correctives et exerce une mission d'expertise conseil. Quelques mois après la signature de ce contrat, Opteor a été retenu par l'Assedic du Pas-de-Calais, le département voisin, pour la maintenance de 17 bâtiments d'une superficie totale de 15 000 m².*

1.

RÉSEAUX TÉLÉCOMS À HAUT DÉBIT

En partenariat avec VINCI Construction, VINCI Energies réalise pour le conseil général de la Manche un réseau à haut débit en fibres optiques de 400 km, *destiné à favoriser l'arrivée de nouveaux opérateurs dans la région. Les travaux, d'un montant de 20 millions d'euros, comprennent le génie civil; la fourniture, la pose et le raccordement des fibres optiques; l'installation de cinq* shelters ; *la fourniture et le paramétrage d'un système de supervision. Les deux divisions de VINCI collaborent également pour la conception et la réalisation du réseau à haut débit du département de la Moselle (photo ci-dessus).*

Télécommunications

Graniou (infrastructures de télécommunications) a enregistré une progression sensible de son chiffre d'affaires (+ 16%, à 170 millions d'euros) et de son résultat d'exploitation. L'activité a été particulièrement soutenue dans les réseaux de mobilité en France, tant auprès des opérateurs, qui ont déployé en 2004 leurs réseaux UMTS tout en complétant la couverture de leurs réseaux GSM, que des équipementiers, notamment Nortel et Nokia. Des commandes significatives ont également été obtenues en Belgique et en Espagne sur les réseaux des opérateurs Mobistar, Telefonica et Vodafone.

Dans les réseaux fixes, sur un marché porté par l'explosion de l'Internet à haut débit, Graniou a accompagné Cegetel et 9Telecom dans leurs opérations de dégroupage (accès à la boucle locale initialement gérée par l'opérateur historique). L'installa-

tion de nouveaux équipements sous technologie DSL (DSLAM Alcatel) sur tout le réseau français de Cegetel a généré un très important volume de travail. Par ailleurs, le déploiement des sites Acropol, pour le nouveau réseau dédié de la Police nationale, est entré en phase active.

Le marché de la communication d'entreprise, en bas de cycle depuis 2000, est apparu mieux orienté en 2004. Le chiffre d'affaires d'Axians a progressé de 7 %, à 124 millions d'euros, en partie sous l'effet d'opérations de croissance externe en France et aux Pays-Bas. La stratégie d'Axians, fondée sur des offres à fort contenu de service et haut niveau d'expertise, en particulier dans le domaine de la voix sur IP (Internet Protocol) et de la convergence voix-données-images, place le groupe en bonne position pour bénéficier de la reprise attendue du marché.

La reprise attendue du marché de la communication d'entreprise devrait valoriser les offres à fort contenu de service d'Axians.

1. Après avoir conçu et installé les équipements audiovisuels de la salle de presse du Parlement européen de Bruxelles, Axians a été retenu pour en assurer l'exploitation et la maintenance pour une durée de quatre ans.

2. Pour SFR, Graniou a assuré la conception et la réalisation clés en main de plusieurs liaisons hertziennes de transmission sur le site de Bondy (Seine-Saint-Denis).

3. Intervention de maintenance curative sur des équipements de transmission téléphonique pour l'opérateur de réseaux fixes Global Crossing.

2.

3.

En décembre 2004, VINCI Energies a été retenu pour le marché des équipements dynamiques (panneaux à message variable, etc.) des voies rapides d'Île-de-France.

Densifier la couverture des marchés du groupe en Europe

VINCI Energies intervient sur des marchés stimulés à long terme par le développement des applications performantes de l'énergie électrique, des technologies de l'information, de la climatisation, du traitement de l'air et de la protection incendie. Ces marchés incluent de surcroît une large part de renouvellement, facteur de récurrence, compte tenu de la durée de vie relativement courte des équipements et de l'évolution permanente des normes et des techniques.

S'appuyant sur ses positions de leader, sur la diversité et la qualité de ses offres, sur l'ancrage et le fonctionnement en réseau de ses entreprises, VINCI Energies poursuivra sa stratégie de développement, qui vise à couvrir, principalement en Europe, l'ensemble du spectre de ses expertises et de ses marchés. Cette stratégie continuera à associer croissance organique et croissance externe, et pourra s'appuyer sur des partenariats non capitalistiques renforçant ses capacités d'ensemblier.

Dans les infrastructures d'énergie, l'interconnexion des grands réseaux électriques européens et le renforcement de la sécurité d'approvisionnement devraient générer de nouveaux investissements sur un marché stimulé par l'ouverture effective à la concurrence. L'activité éclairage urbain devrait également se développer, grâce à des offres qui associent créativité et gestion optimisée.

Dans l'industrie, VINCI Energies affirmera son approche de spécialiste des process et de leur environnement, et densifiera dans ce but les réseaux européens des marques Actemium (ingénierie et réalisation) et Opteor (maintenance), tout en développant sa capacité d'ensemblier multitechnique.

Sur les marchés du tertiaire, VINCI Energies valorisera ses activités de fonds de commerce en s'appuyant sur l'étendue de ses offres, et intensifiera son développement sur les segments porteurs de la maintenance immobilière et du génie climatique, notamment par croissance externe.

Dans les infrastructures de télécommunications, les importants programmes de déploiement des opérateurs, la collaboration croissante de Graniou avec les équipementiers, son développement dans les services réseaux et la bonne orientation du marché des collectivités locales sont autant de signaux annonciateurs d'une activité soutenue. Dans la communication d'entreprise, après plusieurs années difficiles, le marché semble montrer des signes de reprise, liée notamment au renouvellement d'équipements vieillissants et au développement de la convergence voix-données, segment porteur sur lequel Axians s'est positionné dès l'origine.

Enfin, le développement des partenariats public-privé en Europe ouvre des perspectives dans la plupart des domaines d'activité de VINCI Energies, en synergie avec les autres divisions du Groupe.

1.

2.

1. Le déploiement de projets de téléphonie sur IP (Internet Protocol) mené par Axians a augmenté de plus de 50 % en 2004.

2. À la demande de VINCI Park, simulation 3D d'un projet de parking souterrain, réalisée par une entreprise de VINCI Energies spécialisée en information géographique 3D.

Routes

Chiffres clés

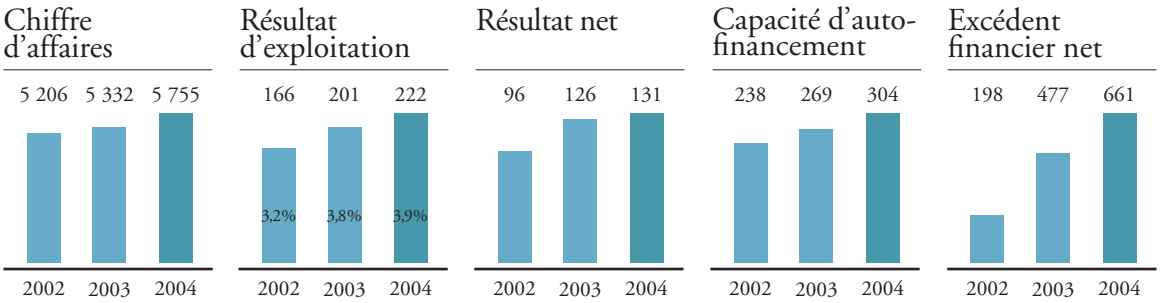

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires par métier

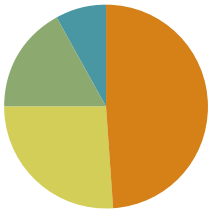

Travaux routiers	49 %
Cadre de vie et environnement	26 %
Production de matériaux	17 %
Services	8 %
Total	100 %

Chiffre d'affaires par zone géographique

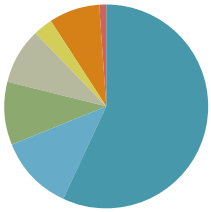

France	57 %
Allemagne	12 %
Europe centrale et orientale	10 %
Grande-Bretagne	9 %
Autres pays d'Europe	3 %
Amérique du Nord	8 %
Reste du monde	1 %
Total	100 %

Positionnement concurrentiel d'Eurovia sur ses principaux marchés

➤ **France :** sur un marché des travaux routiers estimé à 12 milliards d'euros, Eurovia est le deuxième acteur derrière Colas et devant Appia (groupe Eiffage). Le reste du marché se répartit entre environ 1 700 acteurs régionaux. Par ailleurs, Eurovia est le premier producteur français de granulats routiers.

➤ **Allemagne** (marché estimé à 12 milliards d'euros) : Eurovia GmbH se place en deuxième position derrière Strabag, les autres acteurs notables étant de dimension régionale.

➤ **République tchèque** (marché estimé à 2 milliards d'euros) : SSZ est leader des travaux routiers, les concurrents significatifs étant Skanska, Metroslav et Strabag.

➤ **Grande-Bretagne :** Ringway intervient essentiellement dans le cadre de contrats locaux de maintenance pluriannuels, segment sur lequel il détient une part de marché estimée à 20 %.

Sources : USIRF (marché français), études internes.

Toute la chaîne de valeur de l'activité routière

Eurovia est l'un des leaders européens des travaux routiers et du recyclage des matériaux, et le premier producteur français de granulats routiers[1]. Réalisant 90% de son chiffre d'affaires en Europe (principalement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en République tchèque et dans le reste de l'Europe centrale), il détient également des positions significatives aux États-Unis (Floride, Caroline du Nord et Caroline du Sud), au Canada (Québec) et au Chili.

Associant un fort ancrage sur de multiples marchés locaux, une politique ambitieuse d'innovation et le fonctionnement en réseau de ses 300 agences, Eurovia a développé un ensemble intégré d'expertises qui s'étend bien au-delà des métiers historiques de la route.

Travaux routiers

Eurovia construit, rénove et entretient des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires ainsi que des plates-formes industrielles et commerciales. Exercée pour le compte de clientèles publiques et privées, cette activité représente près de la moitié du chiffre d'affaires et se répartit sur 60 000 chantiers environ par an.

Production de matériaux

Eurovia gère un réseau de 210 carrières, 60 usines de liants, 460 postes d'enrobage et 110 plates-formes de recyclage et de valorisation de matériaux. Cette activité, dont le cycle est complémentaire de celui des travaux, contribue à la croissance d'Eurovia et garantit un approvisionnement de qualité de ses chantiers dans la durée (1,6 milliard de tonnes de réserves de matériaux, soit environ 30 années de production).

Aménagement du cadre de vie et environnement

Eurovia maîtrise l'ensemble des savoir-faire associés aux aménagements qualitatifs urbains (plates-formes de transport en site propre, embellissement des espaces publics, sites ludiques et sportifs, etc.) et à la sécurisation des infrastructures de transport (signalisation et différenciation de chaussées). Il est présent également dans les métiers liés à la protection de l'environnement : déconstruction, pose d'écrans antibruit et antipollution, assainissement et adduction d'eau, étanchéité, centres de stockage de déchets.

Services

Eurovia intervient en amont des projets globaux d'infrastructures (conception-coordination, conseil, assistance technique) et assure en aval des services tels que la maintenance sur site, la gestion informatisée de réseaux, la viabilité hivernale et les interventions d'urgence.

---

1. – Source : étude interne (base : production 2003).

1.

2.

1. Les chaussées de l'A89 et du viaduc de la Sioule ainsi que les étanchéités de cet ouvrage sont réalisées par Eurovia.

2. De conception et de réalisation souvent complexes, les aménagements en zones urbaines et péri-urbaines se multiplient, accompagnant le développement des villes.

Forte croissance en France et en Europe centrale

1.

L'activité d'Eurovia a connu une nouvelle croissance sensible en 2004 (+ 8 % à structure réelle et + 7 % à périmètre et changes constants), entraînant une progression encore plus marquée de son résultat d'exploitation (+ 11 %), qui atteint 3,9 % du chiffre d'affaires.

Cette amélioration des performances, particulièrement marquée en France, s'inscrit dans une tendance de fond qui valorise l'étendue et la qualité des expertises d'Eurovia : le groupe intervient sur des projets de plus en plus complets, mobilisant, au-delà de la réalisation de chaussées et de revêtements, de nombreux savoir-faire connexes (assainissement, étanchéité, petits travaux de génie civil, aménagements paysagers, etc.).

Liée à l'urbanisation croissante des territoires, cette tendance conduit Eurovia à se positionner comme aménageur de l'espace urbain, à même de développer des solutions intégrant des problématiques multiples : déviation et réaménagement de réseaux divers, insertion des infrastructures de transport dans le cadre de vie, amélioration du confort et de la sécurité, etc.

Pour accompagner cette évolution et renforcer sa compétitivité, Eurovia a fait porter ses efforts dans trois domaines complémentaires. Le premier est celui de la recherche et développement, où le groupe vise l'enrichissement du portefeuille de produits et de procédés développés dans son centre international de R&D de Bordeaux-Mérignac, cœur d'un réseau reliant plus de 400 ingénieurs et techniciens dans une vingtaine de pays. Accompagnant la montée en puissance des exigences de développement durable dans un métier à fort impact environnemental *(voir page 123),* ce potentiel d'innovation représente l'un

Eurovia intervient sur des projets de plus en plus globaux, qui mobilisent une large gamme de savoir-faire.

Chiffre d'affaires
+8 %

Résultat d'exploitation
+11 %

1, 2. Dans les Yvelines, la mise à deux fois trois voies des 7 km de chaussées de la RN 286 entre la RN12 et l'A86 mobilise l'expertise technique et logistique de plusieurs filiales d'Eurovia.

des principaux atouts du groupe. En parallèle, Eurovia s'attache à accélérer les synergies entre ses entités, en diffusant ses procédés sur ses différents marchés, en élaborant des offres européennes dans ses métiers de spécialité (murs antibruit, signalisation horizontale, etc.), ou encore par le partage des connaissances et les synergies managériales. Enfin, Eurovia travaille de façon soutenue à l'amélioration de la productivité, en développant méthodes et outils permettant d'optimiser la gestion des chantiers *(voir encadré ci-dessous)* et en pilotant son activité *via* un système d'information intégrant toutes les fonctions de l'entreprise.

2.

GESTION DE CHANTIER OPTIMISÉE

En 2004, les 2 500 chefs de chantier que compte Eurovia en France ont tous été équipés d'une tablette PC *(photos ci-contre), un outil de travail inédit dans le secteur des travaux publics. Doté d'un logiciel de gestion de chantier baptisé Papyrus, cet outil mobile de communication permet à chacun de réaliser quotidiennement son rapport de chantier et de le transférer vers le système d'information central de l'entreprise* via *une liaison GPRS sécurisée.*

Facile à utiliser, équipé de nombreuses fonctionnalités comme l'accès à l'intranet et à la messagerie professionnelle, qui permettent par exemple de réaliser et d'adresser un croquis à tous les intervenants d'un chantier, cet outil innovant enrichit sensiblement la fonction des acteurs opérationnels – tout en dégageant les personnels administratifs de tâches redondantes de saisie. En rapprochant le chantier du bureau et en générant à partir du terrain une information plus fluide, plus rapide et plus systématique, Papyrus contribue à améliorer l'efficacité et la compétitivité de toute l'entreprise. Au début 2005, son déploiement international a commencé en Allemagne.

À Paris, l'utilisation de trois teintes différentes dans la réfection du pavage entourant l'Arc-de-Triomphe a permis à cette célèbre place de retrouver le dessin de l'étoile qui lui a donné son nom.

Chiffre d'affaires
+9 %
en France

Résultat d'exploitation
+20 %
en France

France

Eurovia a confirmé en 2004 la qualité de son ancrage sur son marché historique, où son activité a progressé de 9% (7% à périmètre équivalent). Après avoir atteint un niveau record en 2003, le résultat d'exploitation a enregistré une nouvelle progression spectaculaire (+ 20%), pour représenter 5,4% du chiffre d'affaires.

La dimension d'aménageur urbain d'Eurovia s'est illustrée de nouveau dans de nombreux projets de lignes de tramway : outre les chantiers en cours à Grenoble, Nice, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Lyon, Nantes, Strasbourg et Mulhouse, Eurovia a obtenu de nouveaux marchés à Montpellier, Marseille, Valenciennes, Bordeaux et au Mans, consolidant ainsi ses positions de leader sur ce segment. Plusieurs chantiers prestigieux de rénovation de centres-villes (place de l'Étoile à Paris, place Stanislas à Nancy) ont confirmé cette expertise d'aménageur.

L'activité a également été soutenue dans la construction ou la rénovation de grandes infrastructures, qu'elles soient autoroutières (avec les interventions sur les autoroutes A1, A7, A8, A15, A19, A28, A89 et A75), aéroportuaires (Nice-Côte d'Azur, Bordeaux-Mérignac), intermodales (plate-forme de transfert de Lille), portuaires (Le Havre, Marseille) ou industrielles (ZAC Aéroconstellation de Toulouse). Ces projets de grande envergure sont allés de pair avec un très grand nombre de chantiers de taille plus réduite, réalisés pour le compte de clientèles publiques ou privées, qui constituent l'assise récurrente de l'activité. Les commandes pour l'aménagement de sites industriels et commerciaux ont par ailleurs connu une progression sensible au cours de l'exercice.

La dimension d'aménageur urbain d'Eurovia s'est illustrée sur de nombreux chantiers, notamment de lignes de tramway.

En parallèle, Eurovia a poursuivi l'optimisation de son outil industriel, en modernisant plusieurs sites de production et en développant des solutions alternatives à la route (rail, voies fluviales) pour l'acheminement des matériaux vers ses chantiers. Dans le domaine du recyclage, de nouvelles plates-formes, mises en service ou en cours d'implantation, sont venues consolider les positions fortes d'Eurovia, qui traite chaque année 2,5 millions de tonnes de déchets de chantier et 1 million de tonnes de mâchefers d'incinération des ordures ménagères ; l'expertise d'Eurovia s'est aussi illustrée sur le chantier d'élargissement de la RN21, où 15000 m³ de remblais ont été réalisés en recyclant des pneus usagés de poids lourds.

1.

2.

1. Sur le nouveau quai d'appontement du Port autonome de Marseille construit en 2004, Eurovia a mis en œuvre un procédé d'étanchéité et un revêtement spécifiques sur 3 500 m².

2. Eurovia réalise tous les marquages et installe tous les équipements de signalétique nécessaires au confort et à la sécurité des usagers sur les parkings des sites industriels ou commerciaux.

1. Les équipes des agences et filiales d'Eurovia ont très largement participé à l'aménagement des 240 km de l'itinéraire qu'emprunteront les éléments préfabriqués de l'Airbus A380 et à la construction de la ZAC Aéroconstellation.

1.

2.

2. Sur cette plateforme d'Eurovia à Tarragone, en Espagne, est notamment produit Scormat, une gamme complète de matériaux routiers réalisée à partir de mâchefers d'incinération des ordures ménagères.

Enfin, dans les services, l'obtention de contrats d'entretien pluriannuels auprès des trois plus grandes municipalités françaises (Paris, Lyon, Marseille), pour un montant total d'environ 18 millions d'euros par an, place Eurovia en position favorable pour bénéficier du développement attendu de ce marché.

Europe occidentale

En Allemagne, après un retour à l'équilibre en 2003, Eurovia GmbH a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 707 millions d'euros et a plus que doublé son résultat d'exploitation sur un marché pourtant demeuré médiocre. Le redressement des filiales du groupe a été confirmé par la création de nouvelles implantations en Saxe et en Thuringe. La reprise attendue des investissements autoroutiers – associée à la mise en place du nouveau système de télépéage pour poids lourds Toll Collect – devrait contribuer à soutenir l'activité d'Eurovia GmbH, dans le prolongement de l'important chantier en cours sur l'autoroute A20 (250 km réalisés en cinq ans) entre Hambourg et la frontière polonaise.

Au Royaume-Uni, l'activité de Ringway (525 millions d'euros) s'exerce principalement dans le cadre de contrats à moyen ou long terme (entre 3 et 12 ans) associant travaux neufs, maintenance et services. La montée en puissance du contrat obtenu en 2003 pour le réseau autoroutier du comté du Surrey et le renouvellement d'un contrat similaire dans le Lincolnshire ont contribué à la progression sensible du chiffre d'affaires (+ 14%, hors effet de changes). L'expertise environnementale et le potentiel d'innovation d'Eurovia se sont illustrés notamment sur le chantier de l'itinéraire de délestage d'Edenbridge, dont les fondations ont été intégralement réalisées à partir de matériaux recyclés, et sur l'autoroute M5, où ont été mis en œuvre 150 000 m² d'un produit destiné à prévenir la formation de fissures : le Flexiplast, qui s'est vu attribuer un Excellence Award par la revue *Highways*.

En Espagne, Eurovia s'est également renforcé sur le marché porteur de la maintenance en acquérant la société Trabit, titulaire de plusieurs contrats pluriannuels avec la municipalité de Madrid, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 22 millions d'euros. Cette acquisition complète le réseau de Probisa, la filiale espagnole, qui gère déjà plusieurs contrats de maintenance. Elle conforte également les capacités industrielles du groupe à travers la participation majoritaire de Trabit dans une société produisant 500000 t d'enrobés par an – Probisa disposant pour sa part d'une expertise de

550

millions d'euros
de chiffre d'affaires
en Europe centrale et orientale.

premier plan en technologie routière, notamment dans le domaine des émulsions de bitume et du recyclage des enrobés en place.

Europe centrale

Eurovia réalise dans cette zone un chiffre d'affaires de 550 millions d'euros, en progression de 12% à méthodes et changes équivalents. La marge d'exploitation de l'ensemble des filiales d'Europe centrale a dépassé le niveau atteint en France, confirmant la pertinence d'une stratégie de développement ciblée sur des territoires volontairement concentrés. L'objectif de la croissance dans ces pays consiste à conquérir rapidement des positions significatives par la maîtrise des deux leviers de l'activité que sont les travaux routiers et les ressources en matériaux. En application de cette stratégie, Eurovia a acquis en Slovaquie une société exploitant six carrières *(voir encadré ci-dessous)* qui alimenteront son développement sur un marché régional porté par l'élargissement de l'Union européenne.

3. De nombreux projets de construction routière et autoroutière ont été menés en Allemagne en 2004, telle la déviation d'Esplingerode en Basse-Saxe.

3.

CARRIÈRES STRATÉGIQUES EN SLOVAQUIE

Pour franchir une nouvelle étape de son développement en Slovaquie, Eurovia a acquis en avril 2004 une entreprise exploitant six carrières dans le centre de la Slovaquie *(photo ci-contre), produisant 800 000 t de matériaux chaque année et représentant 80 millions de tonnes de réserves. S'appuyant sur les positions fortes de ses filiales CSK et Slov-via, Eurovia entend ainsi étendre son activité à l'ensemble du pays, où sa capacité totale de production de matériaux à usage routier atteint désormais 1,3 million de tonnes. Atout supplémentaire, ces nouvelles carrières jouxtent des sites prévus pour la réalisation des grands projets d'infrastructures autoroutières, ferroviaires ou industrielles – telle la future usine Hyundai – accompagnant l'entrée du pays dans l'Union européenne.*

1. À Prague, en République tchèque, les équipes de SSZ spécialisées dans la pose de rails interviennent quotidiennement sur les 200 km de voies du réseau de tramways.

1.

L'activité a connu une nouvelle progression sensible en République tchèque (+12% à méthodes comptables et changes équivalents, à 492 millions d'euros), où SSZ est leader du marché[1]. L'année a été marquée, dans le domaine des travaux routiers, par les nouveaux contrats concernant l'autoroute D47 (85 millions d'euros), la déviation de Karlovy Vary (65 millions d'euros, contrat obtenu en groupement avec une filiale de VINCI Construction) et la route I/7 (22 millions d'euros). Experte dans la réalisation de voies ferrées, SSZ a mis ce savoir-faire à profit en obtenant trois contrats ferroviaires en République tchèque et en Slovaquie pour un montant total de 209 millions d'euros, et en participant aux côtés des équipes françaises d'Eurovia au chantier du tramway de Lyon – un contrat remporté grâce à cette mise en réseau des compétences.

1. – Source : classement Czech Top 100, BIG Public Relations (base : chiffre d'affaires 2003).

Le développement des transferts de technologies au sein d'Eurovia s'est également concrétisé par la mise en œuvre de procédés innovants d'enrobés coulés à froid sur deux chantiers, en Lituanie et en Pologne. Dans ce dernier pays, la fusion sous le nom d'Eurovia Polska des deux filiales acquises à la fin des années 1990 a donné naissance à un opérateur majeur dans la région de Cracovie et de Katowice. Son activité a sensiblement progressé en 2004 sur un marché revenu à la croissance.

Amériques

Aux États-Unis, les chantiers importants traités en *design & build* (appels d'offres en conception-construction) ont permis à Eurovia de maintenir son chiffre d'affaires (342 millions d'euros) en dépit des ouragans de septembre 2004 qui ont pénalisé l'activité en Floride. Au final, l'exercice a été très satisfaisant pour Hubbard, qui a notamment remporté deux contrats de rénovation autoroutière en Floride (I-95, SR 408) pour un montant total de 120 millions d'euros. L'année a été plus contrastée en Caroline du Nord, où le management de Blythe a été renouvelé afin de ramener la filiale au niveau de performance requis.

2.

Au Québec, sur un marché mieux orienté qu'en 2003, Eurovia a renoué avec la croissance de l'activité (+ 2%, à 97 millions d'euros) et a pu préserver un haut niveau de résultat grâce à une multiplicité d'interventions, tant sur des chantiers routiers qu'en aménagement urbain.

Au Chili, Eurovia a également enregistré de très bonnes performances puisque son activité a progressé de 34%, à 44 millions d'euros, tandis que son résultat d'exploitation doublait quasiment par rapport à 2003 en atteignant 11% du chiffre d'affaires. Au Mexique enfin, Eurovia a cédé sa filiale Bitunova, compte tenu des difficultés de développement dans ce pays.

2, et ci-dessous.
L'expertise des filiales américaines d'Eurovia s'illustre sur de nombreux grands projets. Blythe a ainsi été récompensé par la profession pour la qualité d'exécution de ses travaux sur le chantier de l'I485, le périphérique de Charlotte, en Caroline du Nord.

Ci-dessous et 2.
La recherche sur la limitation des nuisances sonores aboutissant au développement de protections et revêtements phoniques est menée conjointement par le centre de R&D de Bordeaux-Mérignac et les équipes spécialisées en Allemagne.

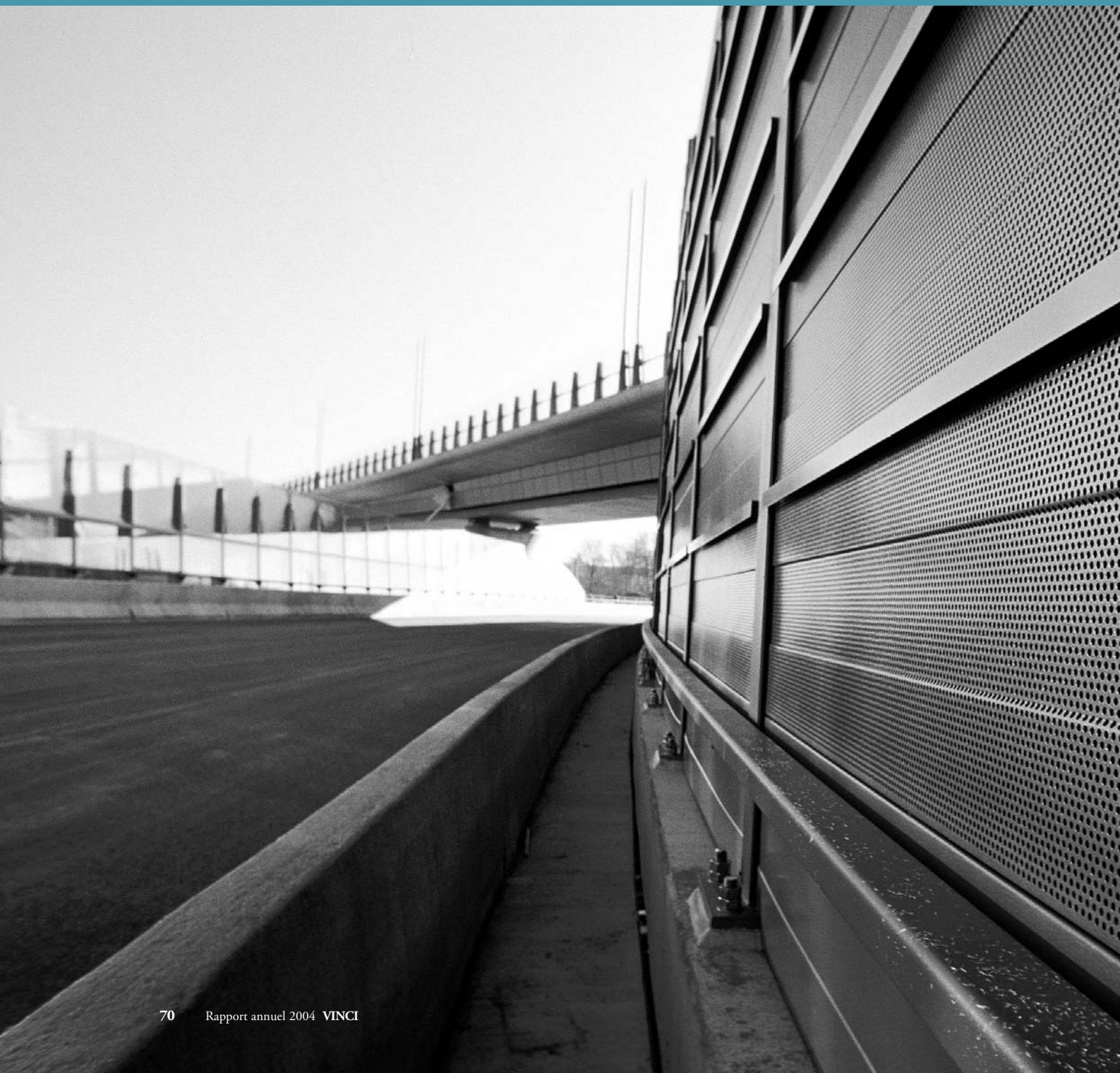

Maintien d'un haut niveau de résultat et renforcement des réserves de matériaux

Poursuivant sa politique d'innovation, d'optimisation de la production et d'intensification des synergies techniques et commerciales entre ses différentes entités, Eurovia devrait continuer à améliorer ses performances en 2005. Le besoin croissant de ses clientèles pour des solutions complètes dans le cadre de projets d'infrastructures de transport et d'aménagements urbains souvent complexes valorise la qualité et l'étendue de ses expertises.

Dans ce contexte, Eurovia poursuivra le développement de ses quatre métiers. Dans les travaux routiers et la réalisation de plates-formes industrielles et commerciales, la complémentarité entre les grands projets d'infrastructures (notamment ceux réalisés en synergie avec les autres entités de VINCI) et les très nombreux chantiers de proximité réalisés pour le compte de clientèles publiques et privées permettra une couverture optimale des marchés tout en réduisant l'exposition aux risques.
Dans la production de matériaux, l'acquisition de carrières stratégiques renforcera la capacité d'Eurovia. Le renforcement concomitant de ses ressources et expertises en recyclage (réseau de plates-formes, portefeuille de procédés et de produits) sera un atout important sur des marchés où les critères environnementaux deviennent prépondérants. La même démarche caractérisera les métiers de l'environnement connexes aux travaux routiers (déconstruction, sites de stockage…), qui représentent à moyen terme des relais de croissance. Enfin, Eurovia accentuera son développement dans les services, en particulier la maintenance de réseaux routiers, afin d'élargir encore l'assise récurrente de son activité.

Le groupe densifiera dans le même temps la couverture des marchés où il a acquis des positions significatives. À l'international, cette stratégie concernera principalement l'Europe centrale, où l'élargissement de l'Union européenne suscite d'importants investissements dans les infrastructures de transport, le Royaume-Uni, l'Espagne, les États-Unis et le Canada (Québec, Ontario), où le développement de contrats globaux *(design & build)* et pluriannuels (maintenance) valorise le positionnement d'Eurovia. En France, le développement des contrats de service, la perspective du transfert aux départements de la gestion d'une large part du patrimoine routier et la bonne orientation du marché des aménagements urbains (en particulier les lignes de tramway) contribueront à maintenir, voire à amplifier, le haut niveau d'activité de 2004.

Enfin, sur l'ensemble des marchés, le développement en cours des partenariats public-privé et des nouvelles formes contractuelles représente un important relais de croissance pour Eurovia, en synergie avec les autres divisions du Groupe.

1. Garantir le maintien en état de circulation des routes quelles que soient les contraintes climatiques ou techniques fait partie de l'offre de services d'Eurovia.

1.

2.

Construction

Chiffres clés

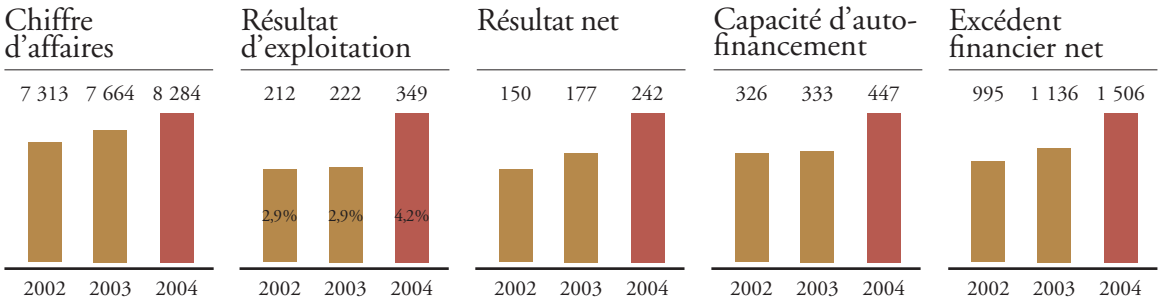

En millions d'euros et en % du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires par métier

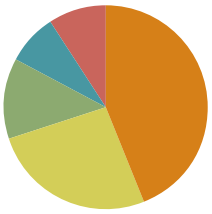

Bâtiment	44 %
Génie civil	26 %
Génie civil spécialisé	13 %
Hydraulique	8 %
Services	9 %
Total	100 %

Chiffre d'affaires par zone géographique

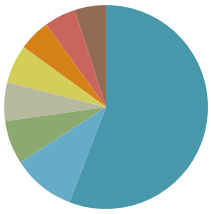

France	56 %
Grande-Bretagne	10 %
Belgique	7 %
Europe centrale et orientale	6 %
Allemagne	6 %
Autres pays d'Europe	5 %
Afrique	5 %
Reste du monde	5 %
Total	100 %

Positionnement concurrentiel de VINCI Construction sur ses principaux marchés

➤ **France** : sur un marché total du BTP estimé à 130 milliards d'euros, VINCI Construction est l'acteur le plus important, devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Spie Batignolles et Fayat. Le reste du marché se répartit entre un grand nombre (estimé à 280 000) de petites et moyennes entreprises.

➤ **Grande-Bretagne** (marché estimé à 96 milliards d'euros) : VINCI plc est un acteur de taille moyenne. Les principaux acteurs britanniques sont Balfour Beatty, Amec, Mowlem et Laing.

➤ **Belgique** (marché estimé à 25 milliards d'euros) : CFE figure parmi les leaders, aux côtés de Besix et Soficom (groupe Eiffage).

➤ **Allemagne** (marché estimé à 189 milliards d'euros) : l'activité de VINCI Construction s'exerce au travers de deux filiales spécialisées, en marge des marchés traditionnels de la construction : SKE (*facility management*/PPP) et Bautec (services associés au bâtiment). Les principaux acteurs de la construction sont Bilfinger Berger, Strabag et Hochtief.

Sources : DAEI (marché français), Euroconstruct (autres marchés), communication sociétés.

Numéro un français et major mondial du BTP

Premier contributeur au chiffre d'affaires et au résultat du Groupe, leader en France et major mondial du BTP, VINCI Construction réunit un ensemble sans équivalent de compétences dans les métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des services. Associant une politique de diversification de ses marchés, métiers et clients à une stratégie constante de sélectivité et de développement de la valeur ajoutée, VINCI Construction a enregistré une progression croissante de ses résultats au cours des trois dernières années. L'activité de VINCI Construction se répartit en trois grandes composantes complémentaires:

> la France métropolitaine, avec deux réseaux multimétiers et indépendants (Sogea Construction et GTM Construction), disposant de nombreuses agences ancrées sur des marchés locaux ;

> les marchés locaux hors de France métropolitaine, couverts par des réseaux de filiales qui exercent l'ensemble des métiers de la construction dans leurs zones d'intervention: VINCI plc au Royaume-Uni; CFE (détenu à 45%) en Belgique; VINCI Construction Filiales Internationales en Allemagne, en Europe centrale et orientale, dans les ex-DOM-TOM et en Afrique;

> les grands ouvrages, le génie civil spécialisé et le dragage, activités relevant de marchés mondiaux, exercées par VINCI Construction Grands Projets, Freyssinet et DEME (détenu à 50% par CFE).

Creuset du modèle de développement du Groupe, VINCI Construction se caractérise par un schéma de management conjuguant organisation décentralisée, responsabilité individuelle de l'encadrement, culture du profit et travail en réseau. Associé à la sélectivité des prises d'affaires et à l'optimisation de la production des chantiers, ce schéma a permis à VINCI Construction de franchir une nouvelle étape dans l'amélioration de sa rentabilité d'exploitation.

1. Le centre de design du groupe PSA à Vélizy-Villacoublay (Yvelines) : une réalisation tous corps d'état comprenant bureaux, ateliers de stylisme, salle de réception et parking.

2. Après une année de restauration minutieuse, les quadriges de Georges Récipon ont fait leur retour au Grand Palais, à Paris.

1.

2.

La plus importante contribution au résultat net du Groupe

1.

2.

1, 2. Projet d'envergure (100 000 m², 626 lits, 14 salles d'opération), le nouvel hôpital régional d'Annecy (Haute-Savoie) ouvrira ses portes en 2007.

En 2004, avec une croissance de 8 % de son chiffre d'affaires et une progression encore plus marquée de son résultat d'exploitation (57 %), qui atteint 4,2 % du chiffre d'affaires, VINCI Construction a amplifié ses performances de 2003 et confirmé la validité de sa stratégie de développement maîtrisé, fondée sur la diversité de ses savoir-faire et de ses marchés, associée à une politique constante de sélectivité et d'amélioration de la valeur ajoutée.

France

La nette progression de l'activité sur un marché en croissance modérée[1] a contribué à renforcer la position de numéro un de VINCI Construction dans l'Hexagone. Les performances de Sogea Construction et de GTM Construction (enregistrant respectivement des augmentations de 10 et de 15% de leur chiffre d'affaires, à 4,2 milliards d'euros en global, et portant leur marge d'exploitation à 4,8% du chiffre d'affaires en moyenne), ainsi que la forte hausse de leurs prises de commandes durant l'exercice (+17%) illustrent la qualité de leurs savoir-faire et de leur ancrage territorial, qui leur assurent une couverture efficace de tous les segments du marché. La montée en puissance de leurs efforts d'optimisation de la production, à tous les stades de l'activité, contribue également à l'amélioration continue de leur rentabilité.

International

L'activité a également progressé sur les autres marchés locaux de VINCI Construction, principalement en Europe. La hausse du chiffre d'affaires a été supérieure à la moyenne du marché au Royaume-Uni, où l'offre diversifiée de VINCI plc couvre tous les métiers du BTP, en particulier les projets en PFI *(private finance initiative),* ainsi qu'en Allemagne, où le positionnement de SKE dans le *facility management* a permis de bien résister à la crise persistante du secteur du bâtiment. En Belgique, le repositionnement technique et commercial mis en œuvre par CFE a permis de préserver les résultats sur un marché demeuré difficile. Le rattachement à CFE des sociétés BPC et BPI est venu renforcer ses positions dans la réalisation de projets immobiliers clés en main, de la conception-construction à la gestion locative.

1. – La croissance de l'activité du BTP en France est estimée à 3,7% en 2004 (source : DAEI-CASP, novembre 2004).

En France, les performances historiques de Sogea Construction et de GTM Construction illustrent la qualité de leurs savoir-faire et de leur ancrage territorial.

Chiffre d'affaires

+8 %

Résultat d'exploitation

+57 %

L'hôtel Gresham, à Budapest (Hongrie) : un joyau architectural d'Europe orientale métamorphosé en palace des temps modernes.

1. En Afrique, Sogea-Satom emploie environ 6 000 personnes, dont 400 cadres nationaux et expatriés européens.

2. Le 23 juin 2004, deux immeubles vétustes de la cité des 4 000, à La Courneuve (Seine-Saint-Denis) ont été détruits par foudroyage.

En Europe centrale et orientale, les filiales locales de VINCI Construction ont poursuivi leur développement exemplaire sur des marchés portés par l'élargissement de l'Union européenne et la mise en œuvre de grands programmes d'équipement. La progression de l'activité a été particulièrement forte en Hongrie pour Hídépítö (+ 113%, à 133 millions d'euros), en Pologne pour Warbud (+18%, à 225 millions d'euros) et en République tchèque pour SMP et FCC (+18%, à 83 millions d'euros). Le Groupe s'est par ailleurs implanté en Serbie en rachetant une entreprise de travaux hydrauliques, Novkol, et en créant une entreprise de construction, Intermost.
En Afrique, où Sogea-Satom figure parmi les leaders du BTP, l'activité (433 millions d'euros) a dépassé le niveau déjà élevé de 2003, en particulier en Afrique équatoriale et dans les métiers de la route. Dans les ex-DOM-TOM, l'activité a progressé de 17%, à 315 millions d'euros, notamment grâce aux opérations de croissance externe.

Sur le marché mondial des grands projets, VINCI Construction a enregistré une contraction – prévue – de son activité à 548 millions d'euros après la progression sensible de 2003 et a maintenu un haut niveau de rentabilité. En fin d'année, l'intensification des efforts commerciaux a permis à VINCI Construction Grands Projets d'atteindre le niveau historique de 800 millions d'euros de prises de commandes,

1.

70 ANS D'AFRIQUE

L'histoire de Sogea-Satom en Afrique débute en 1931 avec l'ouverture de l'usine de fabrication de tuyaux précontraints de Sidi Bouknadel au Maroc. *Aujourd'hui, l'entreprise est présente dans 26 pays (carte ci-contre). La diversité des métiers qu'elle y exerce – route, terrassement, hydraulique, génie civil et bâtiment – lui a permis de pallier les effets de cycle des politiques de financement internationales et de perdurer sur le continent depuis 70 ans.*

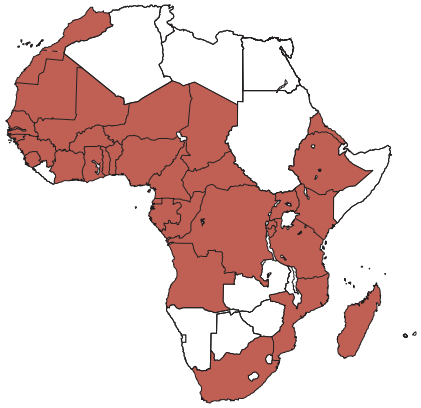

VINCI Construction
Grands Projets

800

millions d'euros
de commandes en 2004.

3. Dans le quartier de la place Vendôme, à Paris, VINCI Construction réalise deux très importants chantiers de restructuration.

2.

3.

plus de trois fois supérieur à celui de l'année précédente. Enfin, la politique volontariste de redressement des marges mise en œuvre depuis plusieurs années par Freyssinet a permis le retour à un résultat net positif.

Bâtiment

L'activité de construction-rénovation d'immeubles de bureaux a fortement progressé, en particulier en France, où elle se répartit de manière équilibrée entre un grand nombre de chantiers de taille moyenne, constituant l'un des principaux fonds de commerce de VINCI Construction, et un nombre croissant de grandes opérations. Parmi celles-ci, on citera, à Paris, la restructuration de la tour CB 16 (35 000 m²), à la Défense, et de l'immeuble Avant-Seine (70 000 m²), dans la ZAC Masséna, la rénovation du siège d'Alcatel (51 000 m²) et le dé-

La construction d'immeubles de bureaux se répartit entre de nombreux chantiers de taille moyenne et un nombre croissant de grandes opérations.

Le nouvel immeuble de bureaux de la Société Générale, dans le quartier d'affaires de Paris-la Défense, sera livré début 2008 (image de synthèse).

marrage du chantier de la tour Granite *(voir encadré ci-dessous)*; à Bruxelles, la reconstruction de la tour Dexia (36 étages, 125 000 m²) et le futur espace Léopold du Parlement européen; à Anvers, le complexe de la Kievitplein, pour le promoteur Rebelco; enfin, au Luxembourg, la réalisation de l'immeuble Kirchberg, pour le compte de la Banque européenne d'investissement. L'activité a été particulièrement soutenue sur les marchés des équipements publics de santé, de sécurité et d'éducation, stimulés par le développement des diverses formes de partenariats public-privé (PPP). En France, tirant parti de la montée en puissance du plan Hôpital 2007, VINCI Construction a poursuivi le chantier de l'hôpital d'Annecy (100 000 m²), a démarré ceux de l'hôpital militaire de Toulon, de l'hôpital de Bayonne

LA TOUR GRANITE, NOUVEAU PROJET À LA DÉFENSE

Pour la Société Générale, VINCI, copromoteur à 50-50 avec Nexity, a démarré en janvier 2005, à Paris-la Défense, la construction de la tour Granite *(architecte : Christian de Portzamparc), le premier immeuble de grande hauteur construit dans le cadre d'une démarche HQE® (haute qualité environnementale). Prisme triangulaire élancé, cette tour de 36 étages haute de 180 m et d'une superficie de 68 000 m² de bureaux, pourra accueillir 4 800 personnes. Située à proximité immédiate du siège actuel de la Société Générale (construit en 1994 par VINCI Construction), la tour Granite s'inscrira comme le point final de l'esplanade de la Défense en direction de l'ouest. Réalisé en groupement par quatre entreprises de VINCI Construction, le gros œuvre, qui a débuté en janvier 2005, devrait durer 28 mois, pour une livraison de l'ouvrage au premier trimestre 2008. Ce nouveau projet majeur confirme l'expertise de VINCI dans la réalisation d'immeubles de grande hauteur, en particulier dans le quartier d'affaires de la Défense, où les entreprises du Groupe ont construit plus de 40 % des édifices.*

Arkadia, à Varsovie (Pologne) est le plus grand centre commercial d'Europe orientale.

et de la polyclinique de Blois, et a enregistré plusieurs commandes importantes : hôpital psychiatrique de Marseille, hôpital pédiatrique et gynéco-obstétrical des Hospices civils de Lyon, hôpital de Mongot-Vulcin en Martinique, etc. Dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs (BEA), qui préfigurent les « contrats de partenariat », la forme française des PPP, le groupe a obtenu la commande de huit gendarmeries et de trois établissements de sécurité pour adolescents. Par ailleurs, il a démarré au Chili la construction de trois prisons dont il assurera la gestion pour une durée de 20 ans, et a obtenu au Royaume-Uni la concession en PFI des futurs sièges de la police du Kent et du Wiltshire.

Dans le secteur éducatif, outre l'activité exercée en France dans le cadre d'appels d'offres traditionnels, VINCI Construction a été retenu outre-Manche pour la construction-rénovation en PFI de cinq écoles à Derby, représentant un montant total de 43 millions de livres sterling, et a obtenu en Allemagne un contrat majeur concernant la rénovation et l'entretien de 43 écoles *(voir encadré ci-dessous)*.

Dans le domaine du bâtiment commercial de prestige, le lancement de nouveaux projets en Roumanie et en Russie (centre commercial de 74 000 m² à Saint-

LE PREMIER PPP EN ALLEMAGNE

En juin 2004, SKE a remporté le premier contrat significatif en partenariat public-privé (PPP) en Allemagne. *Signé par le district d'Offenbach (région de Francfort) pour une durée de 15 ans, ce contrat de 295 millions d'euros porte sur la modernisation, la maintenance ainsi que la gestion de 43 écoles, soit 234 bâtiments (220 000 m²) accueillant 20 000 élèves (photo ci-contre). Durant les cinq premières années, SKE consacrera 80 millions d'euros à des travaux de rénovation. Intervenant jusqu'alors surtout dans la maintenance de bases des forces armées des États-Unis en Allemagne, SKE élargit ainsi son assise sur un marché du* facility management *porté par l'essor des partenariats public-privé.*

Le pont sur
la Cooper River
(Caroline
du Sud), dont
Freyssinet a
fourni et installé
les 128 haubans,
possède la
travée centrale
haubanée
la plus longue
des États-Unis.

1. Le creusement du tunnel de Soumagne, en Belgique, a été réalisé à l'explosif.

2. En 2006, le TGV qui reliera Paris et Strasbourg franchira plus d'une centaine d'ouvrages d'art réalisés par les entreprises de VINCI Construction.

Pétersbourg) conforte la stratégie de développement de VINCI Construction sur les marchés d'Europe orientale, dans le prolongement des projets livrés durant l'exercice (quatre centres commerciaux en Pologne et en Roumanie ; hôtel Four Seasons en Hongrie).

Travaux publics

La poursuite ou le lancement d'importants projets d'infrastructures ont contribué à soutenir l'activité sur les divers marchés de VINCI Construction, en valorisant la qualité et la diversité de ses expertises.

Infrastructures routières

L'activité a été soutenue en France, notamment grâce à la relance des investissements de Cofiroute (chantiers en cours sur l'A28, l'A85 et l'A11). En Afrique, où Sogea-Satom a obtenu divers contrats significatifs, dont la commande des nouvelles routes Bisney-Ngoura (36 km) et Ngoura-Bokoro (101 km) au Tchad ; en Hongrie, où Hídépítö a traité une série de chantiers sur l'autoroute A8 ; en République tchèque enfin, où SMP va participer à la réalisation de la route I6 (de Karlovy Vary vers l'Allemagne) et du contournement de Nymburk, à l'est de Prague.

Lignes à grande vitesse

Principale entreprise de travaux publics associée à la réalisation des diverses lignes de TGV en Europe, VINCI Construction est intervenu sur tous les projets en cours dans ce secteur : en France (LGV Est entre Paris et Strasbourg) ; aux Pays-Bas (pont de Dordrecht au sud de Rotterdam, ouvrages pour Thalys IV, tunnel du Pannerdensch Kanaal) ; en Belgique (plusieurs ouvrages à Anvers) ; au Royaume-Uni (Channel Tunnel Rail Link).

Ponts

L'année a été marquée par la livraison, en Grèce, du pont Charilaos Trikoupis, entre Rion et Antirion, une référence de premier plan combinant de nombreuses innovations ayant permis la construction de l'ouvrage en zone sismique.
En France, plusieurs ouvrages sont en chantier, dont le viaduc de la Sioule, sur l'A89 (Puy-de-Dôme), et celui du Monestier, sur l'A51 (Isère).
Sur l'autoroute A75, Freyssinet a assuré le haubanage du viaduc de Millau, construit par le groupe Eiffage,

1.

et a équipé 12 autres ponts à haubans dans le monde, notamment, outre-Atlantique, le pont sur le fleuve Cooper, en Caroline du Sud (128 haubans), le plus important ouvrage de ce type construit dans ce pays. L'activité a également été intense en Hongrie, où Hídépítö réalise plusieurs ouvrages majeurs.

Tunnels

Bénéficiant d'une expérience et d'une capacité d'ingénierie qui constituent de réels atouts sur un marché mondial d'accès restreint, VINCI Construction est

2.

1. La station d'épuration de Gournay-en-Bray (Seine-Maritime), un équipement d'une capacité de 10 500 éq.-hab.

2. En Égypte, un canal de dérivation a été aménagé sur la rive gauche du Nil afin de détourner le fleuve de son cours et de construire le barrage de Naga Hammadi.

intervenu sur plusieurs projets majeurs, tels le tunnel de l'A86 Ouest en Île-de-France, le métro de Toulouse, les tunnels de stockage Ivry-Masséna à Paris, les tunnels ferroviaires d'Hallandsas en Suède et de Mitholz en Suisse, et le tunnel routier de Lefortovo à Moscou, réalisé à l'aide d'un tunnelier dont le diamètre de foration de 14,2 m représente un record technique.

Travaux hydrauliques

En France, cette activité, assise sur de multiples chantiers locaux, a également concerné d'importantes opérations d'adduction (rénovation de l'aqueduc de l'Avre), de déviation de réseaux (dans le cadre des aménagements des tramways de Paris et de Bordeaux), d'équipement industriel (installation des réseaux du site d'assemblage de l'Airbus A380 à Toulouse) ainsi que des projets de stations d'épuration (44 usines en cours de construction, 29 nouvelles commandes).

À l'international, outre plusieurs projets de stations en Afrique et des interventions ciblées dans des pays en voie de développement (rénovation des réseaux de Kaboul, en Afghanistan, et des Northern Parishes, en Jamaïque), l'année a été marquée par la signature, en Libye, à l'occasion d'une visite d'État du président de la République française, d'un accord concernant la création d'une société commune avec une entreprise libyenne, qui devrait intervenir pour la prochaine phase du projet Grande Rivière, destiné à alimenter en eau les régions littorales à partir des champs aquifères du sud du pays.

Travaux maritimes, barrages

L'année a été marquée par l'achèvement en France du chantier Port 2000, au Havre (port pour porte-conteneurs), et au Qatar par la réalisation d'importants travaux de dragage préalables à la création d'îles artificielles. En Égypte, sur le chantier du barrage de Naga Hammadi, la déviation du cours du Nil a représenté une étape majeure dans l'avancement du projet. Dans le domaine des barrages également, l'expertise de VINCI Construction dans l'augmentation de la capacité de stockage et l'amélioration de la sécurité des ouvrages grâce au procédé de hausses fusibles d'Hydroplus a été confirmée par trois nouveaux projets aux États-Unis, en Australie et en Algérie.

1.

2.

3. Les hausses fusibles d'Hydroplus qui équipent le barrage de Terminus, en Californie (États-Unis), sont les plus importantes jamais contruites.

4. Chacun des deux réservoirs de stockage édifiés à Idku, en Égypte, pourra recevoir 140 000 m³ de gaz naturel liquéfié (GNL).

Enfin, plusieurs commandes significatives sont venues conforter les expertises spécialisées de VINCI Construction en précontrainte (construction du nouveau réacteur nucléaire EPR en Finlande), en traitement de sol (compactage d'une plate-forme de 3,5 millions de mètres carrés à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis) et en construction de réservoirs de gaz naturel liquéfié (commandes au Qatar, en Italie et au Mexique, pour un montant total de 421 millions d'euros).

Services

Poursuivant sa stratégie de développement de la valeur ajoutée en amont et en aval des métiers de la construction, VINCI Construction a enregistré une activité soutenue en montage immobilier (90 opérations en cours, principalement en France et au Benelux) et en maintenance multitechnique et multiservice – un marché qui pourrait croître avec le développement des partenariats public-privé.

Plusieurs succès commerciaux ont conforté la diversification de VINCI Construction dans l'exploitation de stations de traitement des eaux (capacité totale du parc géré : 1,2 million d'équivalents-habitants) dans le prolongement de ses interventions en construction clés en main de tels ouvrages. Enfin, dans le domaine des réseaux de fibres optiques, cinq nouveaux contrats ont été signés avec des collectivités locales françaises pour le déploiement de boucles télécoms à haut débit dans le cadre de délégations de service public associant travaux et exploitation.

Le savoir-faire de VINCI Construction dans la réalisation de réservoirs de gaz naturel liquéfié (GNL) lui a valu de beaux succès commerciaux.

3.

4.

Ci-dessous, 1 et 2.
Livré avec près de cinq mois d'avance et cinq ans après le début des travaux, le pont Charilaos Trikoupis (Grèce) est un ouvrage multi-haubané de 3 490 m comprenant un pont à haubans de 2 250 m de long et deux viaducs d'accès de 1 000 et 240 m.

Carnet de commandes de bonne qualité et progression attendue des résultats

À la fin 2004, le carnet de commandes de VINCI Construction atteignait le niveau historique de 8,9 milliards d'euros, laissant augurer une nouvelle croissance significative du chiffre d'affaires au cours du prochain exercice et offrant déjà une certaine visibilité pour l'année 2006. La progression de l'activité en 2005 devrait être particulièrement marquée en France, en Europe centrale et dans les activités grands projets, à la fois en bâtiment et en infrastructures. Dans le même temps, la poursuite d'une stratégie fondée sur l'élimination systématique des affaires à risques significatifs, sur l'optimisation de la productivité et sur le développement de la valeur ajoutée devrait conduire à une nouvelle progression du résultat d'exploitation.

VINCI Construction se développera principalement par croissance organique, en valorisant l'expertise, l'ancrage et la forte réactivité de ses entreprises sur leurs marchés, et de manière ciblée par croissance externe, afin de parachever le maillage des réseaux de Sogea Construction et de GTM Construction en France, et d'acquérir des positions significatives sur les marchés bien orientés où il n'est pas encore en situation de leadership – principalement au Royaume-Uni et en Europe centrale et orientale.

Sur la plupart des marchés de VINCI Construction, la montée en puissance des partenariats public-privé, ainsi que la relance des investissements dans les infrastructures de transport et les équipements publics (santé, sécurité, éducation) représentent un relais significatif de croissance. Dans ce contexte, en synergie avec les autres divisions du Groupe, VINCI Construction intensifiera l'intégration de ses savoir-faire dans des offres globales à fort contenu de service, répondant aux attentes des collectivités en terme de solutions incluant le montage d'opérations et la maintenance. Le développement de ces activités en amont et en aval de la construction constitue en outre un levier d'accroissement de la valeur ajoutée, grâce à une meilleure maîtrise de la conception, du management et du coût des projets, et contribuera à augmenter la récurrence de l'activité et des résultats.

1.

2.

Un groupe responsable

Développement durable : une démarche de progrès

Acteur de l'espace urbain et des territoires ayant vocation à concevoir, financer, construire et exploiter des infrastructures, VINCI accompagne les collectivités et les entreprises dans leurs efforts pour mettre en valeur et embellir le cadre de vie. Ce métier, les activités qu'il génère, les matériaux qu'il exploite et la responsabilité d'employeur de 128 433 personnes dans le monde font du Groupe un acteur essentiel du développement durable.

VINCI s'est engagé dans une démarche de développement durable qui s'articule autour de cinq thèmes : la responsabilité sociale, l'engagement citoyen, l'environnement, les relations clients-fournisseurs et la gouvernance. La stratégie de développement durable est définie en cohérence avec son système de management décentralisé. Le Groupe mobilise ses échelons opérationnels et les incite à intégrer les concepts et outils du développement durable dans leurs pratiques managériales et commerciales. Cette démarche, coordonnée par le délégué au développement durable, est animée par le comité développement durable (composé de 12 membres) placé auprès du comité exécutif. Elle est relayée dans les divisions de métiers du Groupe par des comités et groupes de réflexion dédiés ainsi que par un réseau de près de 200 correspondants « développement durable » dans les différentes filiales.

Formation, information, appui-conseil

VINCI a systématisé les actions de sensibilisation dans le cadre des formations internes, des conventions d'entreprise et des clubs pivots qui réunissent les différentes entités du Groupe en région. Environ 5 000 personnes ont été concernées en 2004 par ces actions. 500 ont reçu des formations spécifiques, concernant en particulier la démarche HQE® (haute qualité environnementale) et la responsabilité sociale. Le Groupe a intensifié dans le même temps sa démarche d'information *via* ses différents supports internes et externes : lettre d'information trimestrielle, espaces dédiés sur l'intranet vinci.net et sur le site Internet vinci.com (où le nombre de visites a augmenté de 30 % en un an) ; magazines du Groupe et de ses filiales (deux fois plus d'articles ont abordé cette thématique en 2004). Par ailleurs, une cellule d'ingénierie-conseil a été créée au siège du Groupe pour accompagner les filiales dans leurs actions liées au développement durable (réponse aux appels d'offres, évaluation de partenariats, etc.).

Reporting social et environnemental

La présentation retenue par VINCI s'inspire des principes de transparence et d'ouverture de la Global Reporting Initiative (GRI) et des principes de l'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) et de son décret d'application du 20 février 2002. Depuis 2003, VINCI dispose d'un outil de *reporting* social complet, dont les procédures sont validées chaque année par les commissaires aux comptes du Groupe. Couplé aux instruments de *reporting* financier, ce dispositif couvre la totalité du périmètre du Groupe.

Dans le domaine environnemental, le Groupe a poursuivi sa démarche visant à déployer un système de *reporting* efficace au regard de la diversité de ses métiers. Un groupe de travail a été créé sur ce thème. Ses travaux ont abouti à l'identification d'indicateurs pertinents par métier.

Partenariats institutionnels

À l'échelle européenne, plusieurs sociétés de VINCI ont poursuivi leur participation à des projets collectifs visant à élargir l'approche et à intensifier les pratiques de développement durable dans les métiers de la construction (programmes Presco, E-Core, Ecohousing). En France, VINCI adhère aux principales organisations nationales en charge de la réflexion sur ce thème : Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises (Orse), association Orée, Entreprises pour l'environnement (EPE), Comité 21, Admical, Institut du mécénat de solidarité (IMS), et poursuit son parrainage du mastère de développement durable de l'École des hautes études commerciales (HEC).

Une cellule d'ingénierie-conseil accompagne les filiales dans leurs actions liées au développement durable.

VINCI accompagne les collectivités et les entreprises dans leurs efforts pour mettre en valeur et embellir le cadre de vie.

De leur côté, les sociétés de VINCI participent aux travaux des groupes thématiques mis en place par les organisations professionnelles du secteur (FFB, FNTP, EGF-BTP, ASFA…).

L'engagement du Global Compact

En adhérant en 2003 au Global Compact (Pacte mondial des entreprises), lancé à l'initiative de l'Organisation des nations unies (ONU), VINCI s'est engagé à respecter, promouvoir et garantir les neuf principes énoncés par ce pacte dans le domaine des droits de l'homme, du droit du travail et de la protection de l'environnement. En 2004, le Groupe a participé aux travaux d'élaboration d'un dixième principe et s'est engagé à le promouvoir dans l'exercice de son activité.
Les 10 principes du Global Compact sont systématiquement intégrés dans tout nouveau contrat de référencement des fournisseurs du Groupe.

GLOBAL COMPACT : 10 PRINCIPES POUR AGIR

THE GLOBAL COMPACT

Droits de l'homme

1. *Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.*
2. *S'assurer que ses propres sociétés ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.*

Droit du travail

3. *Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives.*
4. *Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.*
5. *Assurer l'abolition effective du travail des enfants.*
6. *Éliminer la discrimination dans le travail et les professions.*

Protection de l'environnement

7. *-Soutenir une approche préventive des défis environnementaux.*
8. *Entreprendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande.*
9. *Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

Corruption

10. *Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

Politique de responsabilité sociale : un objectif d'intégration

1.

La responsabilité sociale de VINCI repose sur l'affirmation de la responsabilité d'entrepreneur de tous ceux, femmes et hommes, qui composent les entreprises du Groupe et en partagent les valeurs. Dans tous les métiers, cette politique vise à favoriser l'intégration des salariés dans leur entreprise tout en leur offrant les avantages d'un grand groupe. Partout dans le monde, VINCI applique cette politique dans le respect des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment les principes de non-discrimination et de protection de la santé et de la sécurité des salariés. L'adhésion du Groupe au Global Compact de l'ONU confirme l'importance qu'il accorde à la mise en œuvre de pratiques éthiques et responsables vis-à-vis de ses collaborateurs. Chantier prioritaire, VINCI a poursuivi en 2004 sa politique de sécurité en faveur du « zéro accident ».

Organisation

Reflet du schéma de management décentralisé du Groupe, l'organisation des ressources humaines associe une gestion autonome, assurée par les pôles de métiers et les entreprises, et une coordination à l'échelle du Groupe assurée par le réseau des directeurs des ressources humaines, qui se réunit périodiquement et aborde les grandes lignes directrices en matière d'emploi, de politique salariale, de formation, etc. La coordination régionale de cette politique est facilitée par l'existence des clubs pivots « ressources humaines » qui ont pour mission d'organiser des actions communes en matière de recrutement, de gestion des équipes, de mobilité et d'accueil des nouveaux collaborateurs.

Huit clubs ressources humaines, dont quatre ont été créés en 2004, couvrent désormais la totalité du territoire national.

Reporting social

Le dispositif de *reporting* social du Groupe, dont la méthode d'élaboration et les procédures ont été vérifiées en 2002, 2003 et 2004 par les commissaires aux comptes, concerne l'ensemble des sociétés de VINCI. Traduit en quatre langues, il est utilisé par 975 filiales consolidées et couplé avec le *reporting* de la consolidation financière. Plus de 200 personnes interviennent dans sa mise en œuvre et ont bénéficié de formations adaptées.

Ce dispositif regroupe des informations quantitatives et qualitatives consolidées une fois par an – et tous les semestres pour une partie des données. Sa gestion est assurée par une équipe dédiée au sein de la Direction des ressources humaines du Groupe. Toutes les procédures sont accessibles sur l'intranet vinci.net, et les résultats sont diffusés aux instances représentatives du personnel.

Dans tous ses métiers, VINCI s'attache à favoriser l'intégration des salariés dans leur entreprise tout en leur offrant les avantages d'un grand groupe.

Effectifs par métier

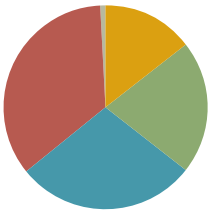

Concessions	18 948
Énergies	27 212
Routes	36 805
Construction	45 016
Holding et immobilier	452
Total	128 433

Effectifs par catégorie

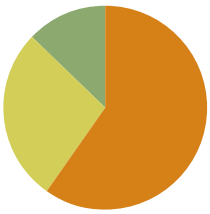

Ouvriers	76 942
Etam	35 249
Cadres	16 242
Total	128 433

1, et ci-dessous. La présentation des activités, les visites de chantier puis les stages sont souvent les premiers pas d'une intégration réussie dans les entreprises.

5 600

étudiants accueillis en stage.

1. VINCI figure parmi les entreprises qui recrutent le plus en France : en 2005, 7 000 embauches sont prévues, dont 1 500 cadres.

1.

Répartition géographique des effectifs

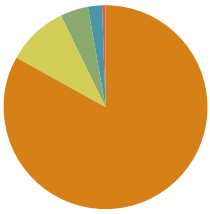

Europe	107 350
Amériques	11 704
Afrique	6 564
Asie	2 521
Océanie	294
Total	128 433

Offrir des perspectives valorisantes

Emploi

Les enjeux démographiques incitent les sociétés de VINCI à promouvoir des dispositifs de recrutement attractifs en direction des jeunes et à favoriser pour tous ses collaborateurs des perspectives de carrière attrayantes, valorisant leur expérience.

En 2004, le groupe VINCI a employé 128 433 collaborateurs, essentiellement sur le continent européen. Avec 73 560 salariés en France, VINCI figure parmi les 20 premiers employeurs nationaux (source : Coface). Réduisant l'impact des variations conjoncturelles d'activité, la mobilité entre les entreprises du Groupe permet de préserver l'emploi et de limiter le recours à des formes de travail précaire ; en 2004, les personnels en CDD et en contrat d'intérim ont représenté respectivement 7 et 12 % de l'effectif global.

Recrutement

Le renouvellement des équipes est un enjeu social important pour VINCI, dont 12 % des salariés ont plus de 55 ans. Soucieux de rajeunir sa pyramide des âges et de revaloriser l'attrait et l'image de ses métiers, VINCI multiplie les initiatives en direction des jeunes. Un réseau de 150 « campus managers » anime et coordonne ainsi les relations du Groupe avec 70 écoles d'ingénieurs et filières d'enseignement supérieur ; en 2004, VINCI a participé à une trentaine de forums d'écoles et a intensifié ses parrainages de promotions (HEC, Centrale Paris). Les filiales du Groupe développent aussi des politiques volontaristes de formation en alternance, en accueillant chaque année un millier de jeunes en contrat d'apprentissage ou de qualification. De même, en partenariat avec les acteurs locaux du service public de l'emploi (ANPE, Afpa, etc.), elles construisent des parcours qualifiants permettant de former des demandeurs d'emploi aux métiers du BTP et d'élargir ainsi le champ des personnels recrutés.

En amont de ces démarches, la participation à des événements tels que la Semaine école-entreprises ou les Coulisses du bâtiment permet de faire découvrir

Pyramide des âges 2004

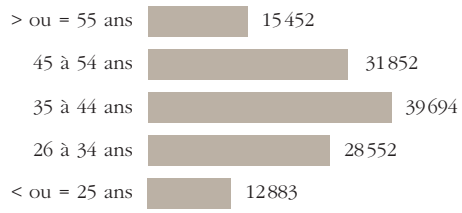

Les jeunes de moins de 25 ans

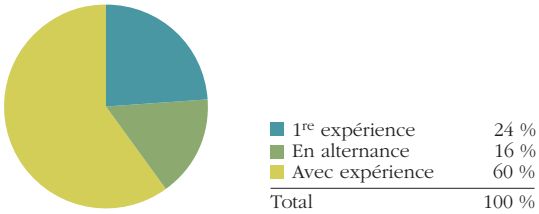

2. Chez GTM Construction, la transmission du savoir par le tutorat ou la formation occasionnelle interne repose sur les maîtres bâtisseurs, un dispositif qui regroupe 150 collaborateurs.

les métiers et réalisations du Groupe à un large public, en particulier aux jeunes encore scolarisés. L'organisation de stages destinés à des conseillers d'orientation vise le même objectif.

Parcours d'intégration, mobilité

La volonté d'offrir de réelles perspectives de carrière se traduit par l'organisation de parcours d'intégration au niveau des divisions de métiers et des entreprises : programmes GTM Manager chez GTM Construction, Coaching Team chez Sogea *(voir encadré ci-dessous)*, parcours Pépinière chez VINCI Energies. Le programme «maîtres bâtisseurs», clé de voûte du système de transmission du savoir chez GTM Construction, a été réorganisé et concerne désormais 150 personnes chaque année. Dans l'ensemble, 2 000 salariés ont bénéficié d'un accompagnement sous la forme de tutorat.
Implanté dans plus de 80 pays et exerçant une grande variété de métiers, VINCI offre de très importantes perspectives d'évolution à ses collaborateurs. Les souhaits de mobilité et de formation exprimés lors des entretiens annuels sont pris en compte afin de concilier les objectifs de développement personnel et ceux

2.

COMPAGNONS ET INGÉNIEURS : PARCOURS D'INTÉGRATION CHEZ SOGEA

L'opération Passeport pour l'emploi, lancée en mars 2003 par Sogea dans le cadre d'un partenariat avec l'ANPE et l'Afpa, a permis de recruter 250 jeunes compagnons en 2004. *Chaque jeune a pu bénéficier d'un parcours qualifiant associant formation en alternance et suivi individualisé, assuré par un tuteur spécifiquement formé. En parallèle, l'opération Coaching Team a concerné 40 jeunes ingénieurs recrutés au cours des deux dernières années par Sogea. Dans le cadre de ce parcours de deux ans, chaque jeune diplômé est suivi individuellement par un « coach » et se forge une première expérience professionnelle diversifiée au sein d'au moins deux filiales différentes.*

1 610

collaborateurs ont bénéficié de la mobilité interne.

de l'entreprise. Dans sa rubrique «Mobilité», l'intranet VINCI recense l'ensemble des postes à pourvoir par filière professionnelle, région et entreprise. La gestion décentralisée des offres par les responsables des ressources humaines de chaque entité permet d'assurer leur actualisation permanente. Un observatoire des métiers permet également d'identifier les passerelles entre les métiers et de favoriser la mobilité intra groupe.

Les jumelages interentreprises favorisent également la mobilité, en particulier les échanges de collaborateurs entre équipes françaises et internationales. Deux nouvelles chartes de jumelage ont été signées en 2004 entre des entités de VINCI Construction, dont l'une est axée sur les questions de prévention-sécurité et de développement durable. Concernant les expatriés, «Passeport pour l'Afrique», créé par Sogea-Satom (VINCI Construction Filiales Internationales), aide les salariés en mission et leurs familles à préparer leur départ.

Formation

VINCI a mis en place un système ambitieux de formation qui associe une organisation décentralisée et une volonté forte de développer les synergies au sein du Groupe. Le nombre d'heures de formation dispensées dans l'ensemble des entités s'est ainsi élevé à 1 598 949 en 2004, en progression de 13% par rapport à 2003.

La formation interne a représenté 29% de l'ensemble des actions de formation. Les instituts de formation internes constituent un lieu privilégié d'apprentissage des métiers, d'échange des bonnes pratiques professionnelles et de transmission des savoirs entre générations. La responsabilité pédagogique et les interventions y sont confiées à des collaborateurs de VINCI. Ce choix permet une meilleure adéquation entre formation pratique des salariés et réponse aux besoins des entreprises. Afin d'accompagner les salariés tout au long de leur vie professionnelle et de leur permettre de s'adapter à l'évolution de leurs métiers et des conditions dans lesquelles ils l'exercent (nouvelles procédures, méthodes ou normes sécurité, qualité, etc.), ces organismes internes ont enrichi en 2004 leurs offres de formation et ont poursuivi le développement de parcours qualifiants et de cursus de management.
L'Académie VINCI développe la formation au management des cadres dirigeants : les «forums du management» favorisent l'intégration et le perfectionnement des jeunes cadres à fort potentiel. Les Entretiens de VINCI, conférences-débats accueillant des intervenants de haut niveau sur des thèmes variés (climatologie, démographie, prospective, questions internationales…) participent de la même démarche d'enrichissement de la culture des cadres du Groupe.

Dans la construction, le nombre d'heures de formation dispensées par Sogeform (Sogea Construction) a progressé de 15% par rapport à 2003 ; cet institut propose une centaine de stages dans quatre domaines : management, prévention, technique et juridique. Au centre de formation de GTM Construction, 1 842 stagiaires ont bénéficié de 34 224 heures de formation.

L'Académie VINCI Energies développe des programmes construits sur mesure pour répondre aux besoins de l'ensemble des collaborateurs de cette division dans les domaines de la technique, du management, de la gestion, du juridique et du commercial. En 2004, elle a accueilli 1 850 stagiaires, ce qui a représenté 37 500 heures de formation au total.
Créé par Eurovia, le Groupement de l'industrie routière pour la formation (Girf) a dispensé dans son centre de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or) 230 000 heures de formation à 8 300 stagiaires. Cet institut propose en particulier une formation qualifiante de maçon tra-

Au sein du Groupe, les jumelages entre entités favorisent la mobilité, notamment en permettant l'échange entre équipes françaises et internationales.

Répartition des heures de formation par thème

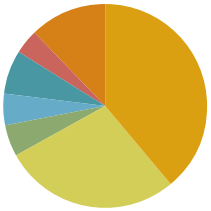

Technique	39 %
Qualité, sécurité environnement	28 %
Management	5 %
Informatique	5 %
Adm./comptabilité/ gestion/juridique	7 %
Langues	4 %
Autres	12 %
Total	100 %

Les organismes de formation externes viennent en appui des formations organisées en interne par l'ensemble des filiales.

vaux routiers, qui est dispensée chaque année à 25 jeunes en deux sessions de longue durée (560 heures sur 16 semaines). D'un niveau équivalent au CAP, cette formation reconnue par l'Éducation nationale enregistre un taux de réussite de 65% et offre à des jeunes sans qualification l'opportunité d'obtenir un diplôme initial en travaux publics puis d'évoluer au sein de l'entreprise.
Le pôle concessions s'est pour sa part doté de deux structures de formation interne centrées sur le service au client : l'École VINCI Park, ouverte en novembre 2004 *(voir page 33)* et l'Airport College, dédié aux équipes des filiales aéroportuaires, qui a reçu 7910 stagiaires et a dispensé 40516 heures de formation en 2004.

Les organismes de formation externes viennent en appui des formations organisées en interne par l'ensemble des filiales. Les principales formations dispensées dans ce cadre concernent les aspects techniques et le management.

FORMATIONS COMMUNES ET DÉVELOPPEMENT DES SYNERGIES

Les responsables de formation des quatre pôles de métiers de VINCI, regroupés au sein d'un comité pédagogique, *conçoivent collectivement des formations transversales intégrées à l'ensemble des catalogues de formation du Groupe. En 2004, une formation commune « achats opérationnels et contrats-cadres VINCI » a ainsi été mise en place (257 collaborateurs en ont bénéficié), et un livret recensant les formations liées aux achats préconisées par le Groupe a été publié. Ces initiatives contribuent au développement des synergies et à la diffusion d'une culture commune au sein des différentes entités de VINCI.*

1. En juillet 2004, le comité d'entreprise européen s'est réuni à Prague.

1.

Renforcer le dialogue

Relations sociales

La politique de dialogue social de VINCI traduit le respect de plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe ; la décentralisation, la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle ; la volonté sans cesse réaffirmée de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable…) et, d'une manière générale, de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les organisations syndicales et les instances représentatives du personnel.

Représentation du personnel

Au plan national, les comités d'entreprise (CE), délégations uniques du personnel (DUP) et délégués du personnel (DP) contribuent avec les comités d'hygiène et de sécurité des conditions de travail à la qualité du dialogue social.

Par ailleurs, plusieurs instances spécifiques ont été créées en complément des instances représentatives relevant des entreprises. Les échanges au sein de ces différentes instances sont relayés au niveau national par le comité de groupe, et à l'échelle européenne par le comité d'entreprise européen (CEE).
Le comité de groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités en France et se réunit deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, les actions de prévention engagées dans le Groupe et dans chacune des entreprises qui le composent. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidés du Groupe et de la société mère ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants.
Enfin, il est informé, avant toute décision, de tout projet d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe et des éventuelles conséquences sur l'emploi.

Le comité d'entreprise européen est constitué de représentants et d'observateurs des huit pays dans lesquels le Groupe a des implantations. La Fédération

européenne des travailleurs du bois et du bâtiment (FETBB), organisation membre de la CES (Confédération européenne des syndicats) et de l'IFBWW (International Federation of Building and Wood Workers), et la FECC (Fédération européenne des cadres de la construction), organisation membre de la CEC (Confédération européenne des cadres), y disposent chacune d'un expert. Le CEE se réunit une fois par an et reçoit des informations sur l'ensemble des thèmes concernant la vie du Groupe. En 2004, un groupe de discussion sur le développement durable a été créé en son sein.

Par ailleurs, les salariés porteurs de parts des fonds d'épargne salariale Castor disposent d'un représentant au conseil d'administration du Groupe, qui est aussi président des conseils de surveillance de ces fonds.

Dialogue social

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du

2. La politique de ressources humaines se concentre sur l'amélioration des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des collaborateurs.

SATISFACTION : LES SALARIÉS CONSULTÉS

Plusieurs enquêtes ont été réalisées en 2004 pour mesurer la perception des salariés dans l'entreprise. *Chez Sogea Construction, 2 200 personnes ont été consultées entre juin et juillet 2004 sur leur vision du métier et de l'entreprise, les conditions de travail, la qualité et la sécurité, l'évolution et la mobilité, la formation et le recrutement, la rémunération et les avantages, le respect et la reconnaissance, l'information et la communication (voir ci-contre). En juin 2004, un questionnaire a été envoyé aux collaborateurs des directions fonctionnelles et de la Direction France Europe Amériques de VINCI Construction Grands Projets afin de définir des axes de progrès potentiels. Les résultats de ces enquêtes ont fait l'objet de publications internes.*

Motifs de satisfaction enregistrés chez Sogea Construction

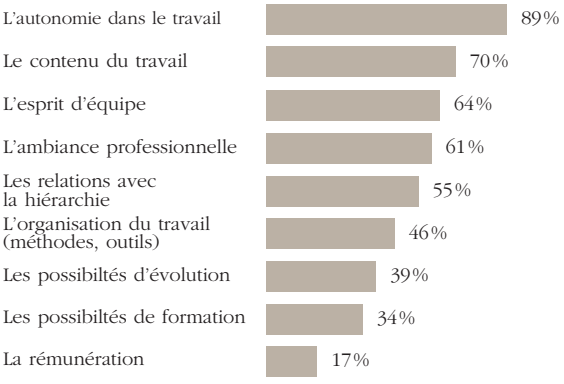

Féminisation croissante des effectifs

Cadres + Etam

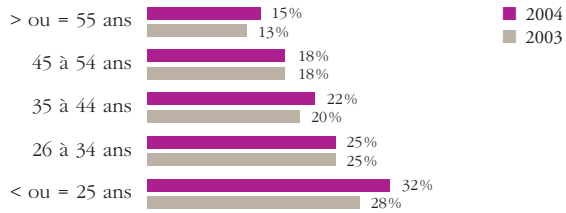

1, 2. VINCI veille à développer la diversité d'origine et de culture de ses collaborateurs.

1.

2.

terrain et visant à améliorer notamment les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des collaborateurs et l'organisation du temps de travail. En 2004, 1 038 accords collectifs ont été conclus. Les absences pour grève ont représenté 5 595 journées, pour 26 047 124 jours travaillés.

Communication interne

Le Magazine, publication trimestrielle diffusée à 36 000 exemplaires, *La Lettre* (mensuelle) et l'intranet VINCI, disponibles en plusieurs langues (français, anglais, allemand), sont les principaux moyens de communication du Groupe auprès de ses salariés. Les quatre pôles de métiers et leurs entreprises disposent de leurs propres outils de communication interne – journaux et intranets, conventions, etc.

Encourager la diversité

Égalité des chances

L'année 2004 a notamment vu la création d'un comité « égalité des chances » et le lancement d'actions de sensibilisation visant à promouvoir le sixième principe du Global Compact, relatif à l'élimination des discriminations dans le travail et les professions.
Pour VINCI, la diversité d'origine et de culture de ses collaborateurs est source de richesse. Les équipes du Groupe mêlent nationalités, compétences, âges et

RETOUR À L'EMPLOI

En signant le 5 novembre 2004 une charte de coopération avec le conseil régional de Rhône-Alpes, Eurovia s'est engagé à recruter 24 demandeurs d'emploi *dans le cadre de contrats d'aide et de retour à l'emploi durable, un dispositif créé par la région pour favoriser l'accès de publics en difficulté à un emploi dans le secteur privé. À l'issue d'une formation préalable, les 24 demandeurs d'emploi ont rejoint les équipes d'Eurovia qui aménagent les lignes du tramway de Grenoble.*

Œuvres sociales

23 M€

destinés aux salariés.

Souscripteurs aux plans Castor

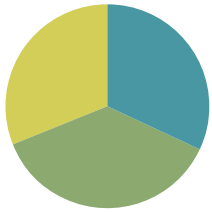

Ouvriers	32 %
Etam	37 %
Cadres	31 %
Total	100 %

profils de carrière différents. Cette diversité culturelle est enrichie par une démarche qui favorise la mobilité géographique et les échanges d'expérience au sein du Groupe.

Cet engagement pour la diversité repose aussi sur une politique affirmée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les premières actions mises en œuvre par le Groupe dans ce domaine commencent à porter leurs fruits. 32% des classes d'âges les plus jeunes sont des femmes, alors que les plus âgées comptent pour 15% dans les effectifs.

Les personnes handicapées employées dans le Groupe représentent 4,24% des effectifs exerçant des métiers non exclus par la loi régissant en France l'emploi des personnes handicapées. En 2004, le Groupe a engagé une réflexion portant notamment sur le maintien des personnes handicapées dans l'emploi ; l'externalisation de travaux auprès de centres d'aide par le travail (CAT) ou d'ateliers protégés ; l'identification de bonnes pratiques internes et externes en vue d'initier un programme d'action.

Rétribuer et intéresser

Rémunérations

VINCI revendique un système de rémunération qui repose sur la répartition des fruits de la croissance. Aux salaires s'ajoutent de nombreux avantages : primes, intéressement, participation, épargne salariale… Soucieux de la santé de ses salariés, VINCI a souscrit à des régimes de prévoyance et d'assurance santé particulièrement favorables.

En France, près de la moitié des salariés bénéficient d'accords d'intéressement (24 millions d'euros ont été versés à ce titre) et 63% des salariés d'accords de participation, pour un montant total de 50,5 millions d'euros.

Épargne salariale, plan d'épargne Castor

La politique menée par VINCI vise à développer l'actionnariat salarié et à faciliter l'accès des bas salaires au capital de VINCI, notamment au travers du plan Castor, le dispositif d'épargne salariale mis en place depuis 1995.
Contribuant à stabiliser la composition du capital de VINCI, cette politique vise à accroître la culture économique des salariés du Groupe et leur sens du profit.

Plusieurs possibilités d'épargne sont offertes aux salariés des filiales françaises du Groupe.
➤ Le fonds Castor, produit investi en actions VINCI, leur permet de bénéficier d'un abondement de l'entreprise et d'un rabais de 20% sur le cours moyen des actions VINCI.
➤ Castor Équilibre, créé en 2003, est un fonds investi en produits de taux (obligataires pour deux tiers au plus et monétaires pour un tiers au moins de son actif net), dont 10% maximum d'obligations cotées du groupe VINCI.
➤ À la fin 2001 et au début 2002, ces mêmes salariés ont également pu épargner dans Castor Avantage, un dispositif offrant un effet de levier multipliant par 10 l'apport personnel, un rendement minimum de 25% sur cinq ans et 72% de la plus-value réalisée sur l'ensemble des actions souscrites.

Pendant l'année 2004, trois augmentations de capital à prix préférentiel, soit 20% de rabais sur le cours moyen de l'action VINCI, ont été proposées aux sala-

Rémunérations et charges

(en milliers d'euros)

	Toutes catégories	Cadres	Etam	Ouvriers
Salaire moyen VINCI[1]	30	57	28	22
Hommes	31	59	29	22
Femmes	27	42	24	19
Salaire moyen du BTP[2]	–	45	24	18
Charges sociales	54%	59 %	55%	51%

1. – Y compris congés payés. 2. – Source : PRO BTP.

riés des filiales françaises. Ceux-ci ont bénéficié d'un abondement pouvant aller jusqu'à 2000 euros pour 7000 euros de versement par an, avec une première tranche de 100 % d'abondement pour les 400 premiers euros versés (au lieu de 200 en 2003). 23,5 millions d'euros ont été versés à ce titre en 2004. L'année 2004 a été marquée par une nouvelle opération d'ouverture du capital aux salariés des filiales basées en Allemagne, au Royaume-Uni et au Maroc, à travers le fonds Castor International. Un salarié sur quatre a participé à cette souscription, pour un total de près de 8 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros d'abondement.

Au travers des fonds communs de placement investis en titres VINCI, près de 44000 salariés, soit près de la moitié de l'effectif concerné, étaient actionnaires du Groupe au 31 décembre 2004. Détenant ensemble 9% du capital de VINCI, ils en étaient les premiers actionnaires. L'investissement moyen en 2004 s'est élevé à 2900 euros, le portefeuille moyen atteignant près de 14000 euros. Dans le cadre de la loi du 19 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement, 14121 salariés français, représentant 38% des adhérents français au plan Castor, ont débloqué 80,5 millions d'euros, soit 1% du capital.

Sécurité : objectif « zéro accident »

Prévention-santé-sécurité

La prévention-sécurité est la priorité du Groupe, qui poursuit son objectif « zéro accident ». En application des engagements pris lors de la convention des cadres dirigeants du Groupe en 2003, chaque pôle de métier a intensifié en 2004 le déploiement de plans d'actions impliquant fortement le management et associant l'ensemble des collaborateurs. Cette mobilisation s'est traduite en 2004 par une baisse significative des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail dans tous les secteurs. L'augmentation du nombre d'heures de formation consacrées à la sécurité (+ 42%) traduit cette priorité.

VINCI Construction a poursuivi le déploiement de la démarche « la Sécurité d'abord ! », concrétisé par la multiplication des actions de sensibilisation (réunions de prévention sur les chantiers ; challenge sécurité organisé par VINCI Construction Grands Projets…) et des outils d'échange dédiés (conventions, formations, lettres d'information, espaces intranets…). La forte mobilisation de l'ensemble des équipes s'est déjà traduite par une baisse moyenne de 15% du taux de fréquence des accidents du travail.

VINCI Energies a mis pour sa part l'accent sur l'exemplarité et le partage des bonnes pratiques, à travers un réseau d'échanges entre les entreprises qui n'ont enregistré aucun accident avec arrêt de travail durant un an (soit 50% de ses entreprises en 2004) et celles qui ont obtenu les moins bons résultats dans ce domaine. Ces dernières ont mis en place depuis 2003 un plan sécurité assorti d'indicateurs de suivi quotidien.

Eurovia a généralisé à l'ensemble de ses chantiers français la procédure de « l'homme-trafic à la manœuvre », primée lors du Prix de l'Innovation VINCI 2003. Pour sécuriser les déplacements de camions sur les chantiers et mieux protéger les piétons qui y circulent, un « homme-trafic » est désigné chaque matin par le responsable du chantier. Seul habilité à diriger les manœuvres des camions, il guide les conducteurs en utilisant des signaux conventionnels prédéfinis. La diffusion d'outils spécifiques (*Guide de manœuvre,* aide-mémoire, affichage des signaux conventionnels sur les chantiers) a accompagné le déploiement du dispositif. Fortement concernées par le risque routier, les entreprises de VINCI ont initié de nombreuses actions locales ou nationales.
Eurovia a poursuivi ses actions de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre du plan Vigiroute®. Depuis son lancement, en 2002, le nombre d'accidents de la circulation impliquant des salariés d'Eurovia a baissé de 25%.
Les résultats satisfaisants obtenus en France ont conduit Eurovia à adapter ce plan en 2004 à sa filiale tchèque SSZ. Le plan Vigiroute® a par ailleurs été déployé dans plusieurs entreprises de VINCI Construction (Sogea-Satom, Freyssinet).

Taux
de fréquence VINCI

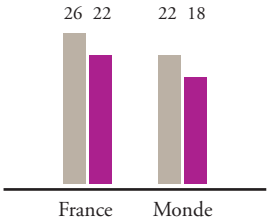

Taux de gravité
VINCI

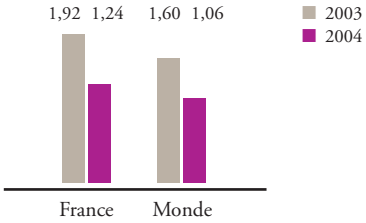

Eurovia a généralisé sur ses chantiers français la pratique de l'« homme trafic à la manœuvre », qui sécurise les déplacements d'engins et protège les piétons.

DES RENDEZ-VOUS DE PRÉVENTION SUR LES CHANTIERS

Afin de prévenir en amont les risques d'accident, les entreprises du Groupe organisent des « réunions sécurité » sur les chantiers pour agir sur les gestes et les comportements au travail. *Chez Omexom (réseaux haute tension, VINCI Energies), chaque responsable de chantier organise systématiquement avec son équipe des séances de 30 minutes sur les chantiers. Pendant celles-ci, le visionnage de courtes séquences vidéo mettant en évidence les risques liés aux différents aspects de cette activité sert de support aux échanges et permet à chacun de se rendre acteur de la prévention. Pour sa part, Bateg (VINCI Construction) a lancé le concept Vidéo 5/15 : cinq minutes de film vidéo (analysant les origines de dysfonctionnements concrets) et quinze minutes de discussion avec les compagnons, les responsables du chantier et l'animateur sécurité.*

1. Parallèlement aux actions de sensibilisation de la clientèle sur les questions de sécurité, Cofiroute se mobilise pour réduire le nombre d'accidents de la route impliquant ses collaborateurs.

1.

Cofiroute, dont le métier d'exploitant autoroutier implique une attitude exemplaire en matière de comportement routier, est engagé dans une démarche similaire. En parallèle aux initiatives concernant la sécurité de son réseau et la sensibilisation des automobilistes aux enjeux de la conduite sur autoroute, Cofiroute a mis en œuvre un plan de prévention interne par lequel l'entreprise s'est engagée à réduire de 20% en cinq ans le nombre d'accidents impliquant ses salariés. Le comportement routier est systématiquement abordé lors des entretiens annuels d'évaluation avec chaque collaborateur. Des enregistreurs de conduite ont été installés sur les véhicules de fonction des salariés volontaires qui participent à l'opération, permettant ainsi de mieux analyser et maîtriser leur comportement au volant.

En Allemagne, un pacte a été conclu au sein de la société Nickel (VINCI Energies) entre le management, les instances représentatives du personnel et les chefs d'entreprise, visant à responsabiliser les collaborateurs sur les enjeux de prévention-sécurité. Fondé sur le principe que chacun, à son niveau, est responsable de la sécurité, le pacte a été adressé par courrier à chaque collaborateur, qui a dû s'engager personnellement en le renvoyant signé. Cette initiative a été accompagnée d'actions de formation en régions, visant à mieux sensibiliser l'ensemble des collaborateurs.

La forte mobilisation de l'ensemble des équipes s'est déjà traduite par une baisse moyenne de 15% du taux de fréquence des accidents du travail.

TRAVAIL TEMPORAIRE : UNE CHARTE D'ENGAGEMENT SUR LA SÉCURITÉ

VINCI a lancé une démarche de fond pour optimiser la sécurité des personnels mis à disposition par les entreprises de travail temporaire (ETT) sous contrats-cadres *pour intervenir sur ses chantiers. Une enquête auprès des 44 entreprises référencées a permis d'identifier quatre points d'amélioration (accueil, formation, changements de poste, description des risques). À l'issue d'un séminaire réunissant 80 acteurs de la prévention de VINCI et des ETT, une charte d'engagement mutuel en 14 points, intitulée* Sécurité au travail pour les intérimaires *a été élaborée par VINCI et les entreprises de travail temporaire.*

2. La mise en place et le respect de procédures de sécurité exemplaires sur le chantier des réservoirs de gaz naturel liquéfié d'Idku, en Égypte, mené par VINCI Construction Grands Projets, ont été salués à de nombreuses reprises par le client.

Associer clients et fournisseurs

En 2004, VINCI a développé avec ses clients et fournisseurs des relations basées sur le respect mutuel, et s'est attaché à promouvoir auprès d'eux les principes de responsabilité sociale et environnementale.

Qualité

VINCI est attaché à la qualité et à la sécurité des infrastructures et des services qu'il offre à ses clients. Afin de répondre à leurs attentes – consommateurs, État, collectivités, industrie –, toutes les filiales de VINCI sont engagées dans une démarche qualité. L'obtention de certifications ISO 9001 version 2000 pour le management de la qualité constitue une étape importante de la démarche de progrès du Groupe. Ainsi, Cofiroute est la première société autoroutière française à avoir obtenu en 2004 cette certification pour l'exploitation de l'ensemble de son réseau. Chez Eurovia, la part de l'activité certifiée selon cette norme est de 83 %.

Dans la construction, VINCI Construction Grands Projets est certifié pour l'ensemble de ses activités de conception et de réalisation de grands projets d'infrastructures et d'équipements clés en main ; GTM Construction est la première entreprise du secteur à avoir obtenu la triple certification ISO 14001 (environnement), ISO 9001 (qualité) et BS 8800 (sécurité) ; de nombreuses entreprises de Sogea Construction ont obtenu ou renouvelé en 2004 leur certification ISO 9001. Les sociétés de VINCI Energies, en particulier celles qui exercent des activités en milieu industriel, ont multiplié également leurs certifications.

Parallèlement, les filiales de VINCI développent leurs propres outils qualité sur l'intranet au moyen de bases de données partagées : traitement des écarts, retours d'expérience, évaluation de la satisfaction client.

Politique d'achat

Conscient de la part importante des achats (65 % du chiffre d'affaires en 2004) dans son processus de création de valeur, VINCI a fait le choix d'associer graduellement ses différents fournisseurs à sa politique de développement durable. Cette démarche, animée par la Coordination achats, vise en particulier à :
– intégrer progressivement, à travers les clubs achats régionaux, les valeurs et critères du développement durable dans les pratiques des acheteurs ;
– établir avec les fournisseurs des relations dépassant la négociation sur les prix en les invitant à participer à des groupes de réflexion (VINCI a ainsi associé en 2004 les entreprises de travail temporaire à sa démarche sécurité – *voir encadré p 104*) ;
– insérer des clauses contractuelles liées au développement durable dans les contrats-cadres référencés (depuis 2004, une clause invitant au respect des principes du Global Compact est incluse dans tous ces contrats) ;
– diffuser les pratiques de comportement responsable envers les fournisseurs par le biais de formations internes aux achats (507 collaborateurs ont été formés en 2004).

Par ailleurs, les sociétés de VINCI membres d'EGF-BTP (Entreprises générales de France) adhèrent à la charte EGF-BTP Partenaire sous-traitante, signée en 2004 avec la Fédération française du bâtiment (FFB). Cette charte spécifie les règles générales de comportement contribuant au bon déroulement des chantiers et à la satisfaction des clients dans un climat de confiance et de respect mutuel.

2.

Indicateurs sociaux complémentaires

Effectifs

Répartition par zone géographique et par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	%	2004 Total	2003 Total	2002 Total
France	7 599	19 303	20 452	25 773	433	57%	73 560	71 648	70 557
Allemagne	44	3 643	4 274	1 782	15	8%	9 758	9 154	9 523
Grande-Bretagne	1 419	476	2 964	2 840	0	6%	7 699	7 172	7 249
Belgique	73	224	213	3 495	0	3%	4 005	3 973	4 041
Espagne	193	1 023	926	154	0	2%	2 296	2 133	1 327
Europe centrale et orientale	20	854	4 621	2 233	0	6%	7 728	6 970	6 655
Autres pays d'Europe	139	1 571	193	398	3	2%	2 304	2 610	2 912
Europe	**9 487**	**27 094**	**33 643**	**36 675**	**451**	**84%**	**107 350**	**103 660**	**102 264**
Amériques	8 024	7	3 162	510	1	9%	11 704	15 336	15 702
Afrique	0	111	0	6 453	0	5%	6 564	4 861	5 801
Asie	1 437	0	0	1 084	0	2%	2 521	3 334	3 415
Océanie	0	0	0	294	0	0%	294	322	198
Monde	**18 948**	**27 212**	**36 805**	**45 016**	**452**	**100%**	**128 433**	**127 513**	**127 380**

Répartition par catégorie et par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	%	2004 Total	2003 Total	dont France 2004 Total
Cadres	1 043	4 509	3 684	6 728	278	13%	16 242	15 433	12 345
Etam	4 333	9 787	8 990	11 966	173	27%	35 249	35 911	21 361
Ouvriers	13 572	12 916	24 131	26 322	1	60%	76 942	76 169	39 854
Toutes catégories	**18 948**	**27 212**	**36 805**	**45 016**	**452**	**100%**	**128 433**	**127 513**	**73 560**

Répartition par type de contrat et par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	%	2004 Total	2003 Total	dont France 2004 Total
CDI	17 903	25 505	34 409	38 974	439	91%	117 230	116 905	69 884
CDD	1 025	1 026	1 636	5 490	12	7%	9 189	8 949	2 168
Alternance	20	681	760	552	1	2%	2 014	1 659	1 508
Toutes catégories	**18 948**	**27 212**	**36 805**	**45 016**	**452**	**100%**	**128 433**	**127 513**	**73 560**
Contras intérimaires	751	2 851	3 323	7 993	17	12%	14 935	13 383	11 247

Répartition par sexe et par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	%	2004 Total	2003 Total	dont France 2004 Total
Hommes	13 546	23 734	33 404	40 676	244	87%	111 604	110 731	65 372
Femmes	5 402	3 478	3 401	4 340	208	13%	16 829	16 782	8 188
Total	**18 948**	**27 212**	**36 805**	**45 016**	**452**	**100%**	**128 433**	**127 513**	**73 560**

Entrées par métier

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	%	2004 Total	2003 Total	dont France 2004 Total
CDI	4 805	2 507	4 619	7 809	46	55%	19 786	21 239	7 576
CDD	7 363	1 332	2 716	4 711	24	45%	16 146	14 127	9 186
Toutes catégories	**12 168**	**3 839**	**7 335**	**12 520**	**70**	**100%**	**35 932**	**35 366**	**16 762**

Motifs de départ

	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Holding et immobilier	%	2004 Total	2003 Total	dont France 2004 Total
Démission	3 186	1 378	2 277	2 841	7	26%	9 689	7 152	2 761
Fin de CDD	6 696	757	1 532	1 928	31	30%	10 944	8 207	7 982
Fin de chantier	117	56	256	3 342	1	10%	3 772	6 434	1 031
Retraite	104	318	681	669	2	5%	1 774	810	1 339
Licenciement économique	1 616	522	212	428	1	8%	2 779	1 585	133
Licenciement autre motif	377	525	524	1 876	15	9%	3 317	3 413	2 011
Autres motifs	2 174	427	1 196	879	5	13%	4 681	6 609	872
Toutes catégories	**14 270**	**3 983**	**6 678**	**11 963**	**62**	**100%**	**36 956**	**34 210**	**16 129**

Formation

Évolution et répartition des heures de formation

	Cadres	Etam	Ouvriers	%	2004 Total	%	2003 Total	Progression	%	dont France 2004 Total
Technique	56 810	152 423	412 405	39%	621 638	43%	608 538	2%	40%	406 420
Qualité, sécurité, environnement	46 796	122 213	278 635	28%	447 644	22%	315 349	42%	28%	290 140
Management	47 130	25 521	13 434	5%	86 085	6%	84 353	2%	6%	58 754
Informatique	32 497	42 486	6 040	5%	81 023	6%	78 326	3%	6%	58 260
Adm./compta./gest./juridique	41 302	59 568	7 024	7%	107 894	7%	97 877	10%	7%	73 541
Langues	24 612	33 619	2 432	4%	60 663	5%	66 245	(8%)	2%	19 468
Autres	25 665	61 680	106 657	12%	194 002	12%	168 838	15%	11%	114 790
Total	**274 812**	**497 510**	**826 627**	**100%**	**1 598 949**	**100%**	**1 419 526**	**13%**	**100%**	**1 021 373**

Organisation du travail

Temps de travail

	Cadres	Etam	Ouvriers	Total
Nombre total d'heures travaillées	26 398 147	55 228 776	126 750 070	208 376 993
Dont heures supplémentaires	215 704	1 010 312	9 496 446	10 722 462
Salariés à temps partiel	136	1 219	3 630	4 985

Répartition des jours d'absence par motif

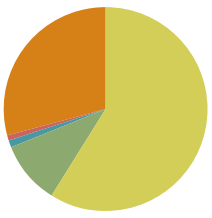

Maladie	59 %
Accident du travail	10 %
Accident de trajet	1 %
Maladie professionnelle	1 %
Autres causes	29 %
Total	100 %

En moyenne par salarié

- 10,5 jours pour maladie.
- 1,7 jour pour accident du travail.
- 0,1 jour pour accident de trajet.
- 0,2 jour pour maladie professionnelle.
- 5,1 jours pour autres causes (préavis non effectué, absences autorisées, congés sans solde, etc.).

Engagement citoyen : un devoir de partage

Favoriser l'insertion

La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité

Créée en 2002, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité soutient l'engagement citoyen des salariés du Groupe et s'implique dans la solidarité aux côtés des acteurs de l'insertion par l'activité économique. Depuis sa création, la Fondation VINCI a soutenu 180 initiatives, émanant de 166 structures qui favorisent l'accès à l'emploi pour des personnes en difficulté et restaurent le lien social dans les quartiers. Chaque projet est suivi par un salarié du Groupe, bénévole et volontaire, qui apporte ses compétences et mobilise son réseau de contacts.

En 2004, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a soutenu en France 58 projets, pour un montant de 999 159 euros, soit une moyenne de 17 227 euros par projet. Près de la moitié des projets ont été apportés par des salariés du Groupe, et 10 ont fait l'objet d'un financement pour la deuxième année consécutive. L'apport financier de la Fondation d'entreprise VINCI est consacré à des dépenses d'investissement et à des aides au démarrage.
Par ailleurs, la Fondation a été partenaire pour la deuxième année consécutive du concours Talents des Cités, organisé par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale et le Sénat pour soutenir les initiatives de jeunes créateurs d'activités implantées dans des banlieues. La Fondation VINCI a également participé à l'augmentation de capital de la Sifa (Société d'Investissement France Active), qui soutient en renforçant leurs fonds propres les entreprises qui créent des emplois pour des personnes en situation de précarité économique et sociale.

L'engagement de la Fondation d'entreprise VINCI va de pair avec les initiatives des entreprises du Groupe en faveur de l'insertion : renouvelant une expérience réussie en 2003, VINCI Construction Grands Projets a accueilli quatre jeunes pendant six mois sur ses chantiers en Libye et en Égypte ; de son côté, GTM Bâtiment confie depuis une dizaine d'années des lots de travaux à des entreprises d'insertion. Aujourd'hui 2 % de l'activité de GTM Bâtiment est confiée aux entreprises d'insertion, et 10 % des personnes en insertion ayant travaillé sur les chantiers de l'entreprise sont embauchées en contrat à durée indéterminée.

De plus, grâce à ces actions de soutien, une centaine de personnes suivies par des structures d'insertion ont pu bénéficier d'un stage ou trouver un emploi dans des entreprises du Groupe.

MÉDIATION SOCIALE EN POITOU-CHARENTES

À La Rochelle, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité soutient l'ALPMS (Agence locale de prévention et de médiation sociale), qui s'est donné pour mission de résoudre les conflits et de répondre aux urgences sociales des habitants de la communauté d'agglomération. *En cinq ans, le travail des « rouges-gorges » (les membres de l'agence, à qui leur veste rouge et noire a valu ce surnom) a permis de réduire de 40 % le nombre d'appels auprès de la police et à 23 salariés des cités rochelaises d'échanger leur statut de « personne en difficulté sociale » contre celui d'agent de médiation. En 2004, grâce à l'aide de 23 000 euros apportée par la Fondation d'entreprise VINCI, l'agence a pu s'équiper de deux véhicules. De leur côté, les deux pilotes du projet (salariés de VINCI Energies et de GTM Construction) organisent des visites de chantier et des stages en entreprise.*

Être solidaires

VINCI attribue chaque année des bourses aux étudiants défavorisés de l'ESTP (leur montant a atteint 115 000 euros en 2004) ; à travers sa Fondation d'entreprise, dotée d'un budget annuel de 107 000 euros, Eurovia accompagne financièrement les enfants de ses collaborateurs qui prolongent leurs études ; dans le cadre du projet Joie de lire, VINCI Construction soutient la création d'une bibliothèque pour enfants à l'orphelinat Saint-Jean de Douala, au Cameroun.
Dans le domaine de la santé, le partenariat de Cofiroute avec l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches, en Île-de-France, permet aux grands blessés de la route de bénéficier d'ordinateurs adaptés aux handicaps moteurs et sensoriels.

Réagir face à l'urgence

Dans les jours qui ont suivi le raz-de-marée du 26 décembre 2004, les équipes de l'aéroport de Phnom Penh, géré par VINCI Concessions, se sont mobilisées pour accélérer l'acheminement aérien des secours d'urgence du Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU. La Société concessionnaire des aéroports du Cambodge (SCA) a mis à la disposition du PAM les ressources nécessaires pour organiser les rotations de jour comme de nuit. Ses équipes (700 salariés, 5 expatriés) ont assuré sur place l'ensemble des prestations logistiques et techniques permettant d'assurer le fonctionnement de cette base régionale : services en piste, déchargement, dégroupage, stockage temporaire et chargement. 100 à 150 t de matériel (véhicules tout-terrain, tentes et aliments énergétiques) ont transité quotidiennement par cette base dans les jours qui ont suivi le sinistre.

Par ailleurs, l'opération Solidarité VINCI pour l'Asie a incité les collaborateurs du Groupe à soutenir deux organisations humanitaires, Médecins du Monde et l'Unicef, dans leurs interventions de secours auprès des populations sinistrées. Chaque don effectué par les salariés a été abondé de la même somme par VINCI.

En 2004, la Fondation d'entreprise VINCI a soutenu 58 projets.

1. Cofiroute est partenaire de l'hôpital de Garches, où sont accueillis les grands blessés de la route.
2. Mobilisation des équipes cambodgiennes de VINCI Concessions après le raz-de-marée du 26 décembre.

1.

2.

1. Les 1 000 m² de l'immense décor peint de la galerie des Glaces font l'objet d'une restauration minutieuse.

2. Les 700 m² de parquet de chêne ont été refaits en trois mois sans limiter l'accès du public à la galerie.

3. La restauration de la galerie des Glaces sera achevée en 2007.

Protéger le patrimoine

VINCI restaure la galerie des Glaces du château de Versailles

Depuis 2003, VINCI est engagé dans la plus importante opération de mécénat culturel jamais entreprise en France, la restauration de la galerie des Glaces du château de Versailles, et contribue ainsi à la sauvegarde de l'un des chefs-d'œuvre du patrimoine architectural mondial. Exceptionnelle par sa dimension financière – la contribution de VINCI s'élève à 12 millions d'euros –, cette opération l'est également par la forme originale de mécénat de compétences qu'elle met en œuvre.

Le chantier de restauration a débuté en mars 2004. Sept entreprises de VINCI y participent : Dumez Île-de-France (installations de chantier, protection), Lefort Francheteau (ventilation du chantier), Degaine (maçonnerie, plâtrerie), Socra (restauration des marbres et des bronzes d'art), SDEL Artec (électricité et mise en lumière), Axians (installations audiovisuelles dans le parcours scénographique) et Dynaccord (coordination sécurité, prévention, santé). À l'issue des interventions techniques préalables assurées par ces entreprises et de la pose des 700 m² du nouveau parquet, la restauration du décor peint et sculpté a débuté en juillet 2004. Une soixantaine de personnes (groupement les Restaurateurs associés) sont en charge des peintures, des sculptures et des dorures du décor de la voûte. Le site restera ouvert au public durant toute la durée des travaux *(voir encadré p. 111),* qui devraient s'achever au printemps 2007. VINCI associe l'ensemble de ses salariés et leurs familles à cette opération de mécénat en mettant à leur disposition une carte d'entrée gratuite au château de Versailles pendant toute la durée de l'opération.

Soutenir des actions culturelles

VINCI soutient par ailleurs l'Année de la France en Chine, programme d'échanges culturels organisé entre les deux pays entre octobre 2004 et juin 2005, et a parrainé Lille 2004, capitale européenne de la culture, en cofinançant une exposition consacrée à l'architecte Christian de Portzamparc. Cette action de mécénat a prolongé le partenariat instauré en 2003 avec le palais des beaux-arts de Lille, que les filiales régionales du Groupe ont contribué à restaurer.

3.

1.

2.

La restauration de la galerie des Glaces est la plus importante opération de mécénat culturel jamais entreprise en France.

PENDANT LES TRAVAUX, LA VISITE CONTINUE

Habillant l'échafaudage sur lequel travaillent les restaurateurs de la voûte à 10 m du sol pendant les trois années que dureront les travaux, un aménagement scénographique (photo ci-contre) transforme en spectacle *la visite de la galerie des Glaces. Le public parcourt ainsi un corridor de 40 m qui restitue la magie du lieu. Une reproduction à échelle humaine du* Bal des ifs *évoque les fastes de la cour de Louis XV ; un accompagnement sonore original associe musique baroque et bruissements cristallins. Lorsque s'achèveront en novembre 2005 les travaux sur la partie nord de la galerie, l'échafaudage glissera côté sud sur la même longueur, pour la deuxième phase, qui devrait se terminer au printemps 2007.*

Responsabilité environnementale : maîtriser les impacts de l'activité

La démarche environnementale de VINCI est guidée par la volonté de prendre en compte et de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement aux différents stades du cycle de vie des produits ou des services rendus : conception, construction et exploitation.

Le secteur de la construction a un impact majeur sur le changement climatique en termes de consommation de ressources (matériels et énergies), d'émission de gaz à effet de serre comme de production de déchets lors de la construction et de la démolition. Cet enjeu conduit le Groupe à inscrire sa démarche environnementale dans la réflexion globale sur le cycle de vie d'une construction et sur l'impact du cadre bâti sur l'environnement.

VINCI Energies intervient majoritairement dans les secteurs de l'industrie et du tertiaire, qui totalisent plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre en France. Pour les entreprises de ce pôle, le défi du changement climatique implique de contribuer à l'effort de maîtrise des consommations énergétiques de leurs clients en mettant en œuvre, partout où cela est possible, des actions de conseil et d'assistance.

Concepteur de routes, producteur de matériaux routiers (granulats, liants, enrobés, matériaux recyclés) et aménageur du cadre de vie et de l'environnement, Eurovia développe des programmes de recherche performants pour lutter contre le changement climatique.

Dans les concessions, Cofiroute, VINCI Park et VINCI Airports, qui œuvrent à des projets de long terme, ont poursuivi en 2004 l'identification de leurs principaux risques et enjeux environnementaux.

LA HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Mieux maîtriser le cycle de vie d'un bâtiment en prenant en compte, dès la conception, tous les impacts en termes de consommation de matériaux, de gestion d'énergie, de confort, d'insertion environnementale et de maintenance : *tel est l'objet de la démarche haute qualité environnementale (HQE®). En 2004, Sogea Construction a mené plusieurs opérations HQE®, parmi lesquelles l'hôtel de région à Lille, le collège d'Alco dans l'Hérault et la restructuration de l'hôtel de ville de Sceaux (photo ci-contre). GTM Construction a démarré, entre autres, le chantier de la piscine flottante à Paris, la réhabilitation de 417 logements de la cité basse du Pont Blanc (Seine-Saint-Denis) et le collège de la Joliette à Marseille. Au lycée du Pic Saint-Loup (Hérault), VINCI Energies a installé une ventilation naturelle, un système d'eau chaude solaire et une climatisation avec production d'eau glacée au gaz.*

À Baud (Morbihan), l'ancienne carrière de Quinipily a été réhabilitée, entièrement reboisée, et un plan d'eau y a été aménagé.

Évolution des certifications chez VINCI Construction

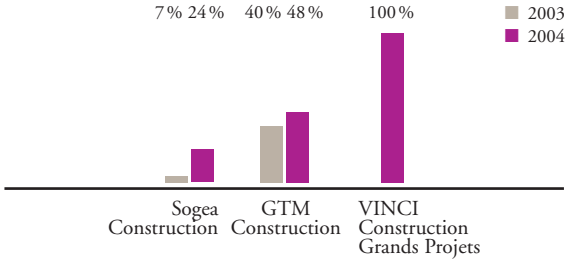

Évolution des certifications chez Eurovia

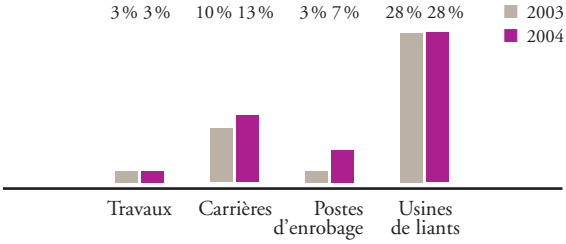

56 % des chantiers de Sogea-Satom (VINCI Construction Filiales Internationales) ont mis en place un plan de prévention environnementale.

Management environnemental

Le système de management environnemental de VINCI vise à répondre aux exigences particulières des clients, à assurer une veille réglementaire, à appliquer les normes en vigueur, à accroître les compétences de son personnel et la qualité globale de ses ouvrages dans une démarche d'amélioration continue. En 2004, VINCI a poursuivi le déploiement de son dispositif de remontée d'informations environnementales, qui couvre désormais 34,4 % du périmètre monde, dont 31 % pour la construction, 45 % pour les concessions et 57 % pour la route. Simultanément, la formation environnementale dispensée dans l'ensemble du Groupe est passée de 8 627 heures en 2003 à 12 698 heures en 2004. Au niveau des entités, Sogeform, l'organisme de formation de Sogea Construction, a systématisé les formations environnementales pour ses jeunes conducteurs de travaux ; de son côté, GTM Construction a réuni 70 personnes lors des Journées techniques organisées en septembre sur le thème du développement durable et de la haute qualité environnementale.

Par ailleurs, les sociétés de VINCI ont poursuivi leurs démarches de certification et le développement de leurs systèmes de management. En cours d'année, la certification ISO 14001 a été attribuée à Göteborg Installation, filiale suédoise de VINCI Energies, et à VINCI Construction Grands Projets. 48,76 % du chiffre d'affaires chez GTM Construction et 24 % chez Sogea Construction sont certifiés ISO 14001. Des démarches sont en cours chez Eurovia pour la certification des sites industriels (carrières, sites de production de matériaux, unités de recyclage) et chez VINCI Energies pour 10 entreprises d'Omexom (réseaux haute tension). 15 sociétés de VINCI Energies et 5 de Sogea Construction ont reçu l'habilitation UIC-DT 78 (Union des industries chimiques).

Périmètre du *reporting* environnemental

	Périmètre	% du CA
VINCI	**Monde**	**34,4**
• VINCI Construction	Monde	31
dont GTM Construction	France	100
dont VINCI Construction Grands Projets	Monde	100
• Eurovia	Monde	57
dont activités en propre	France	100
• VINCI Concessions	Monde	45
dont Cofiroute	France	100

Encadrement formé à l'environnement chez GTM Construction

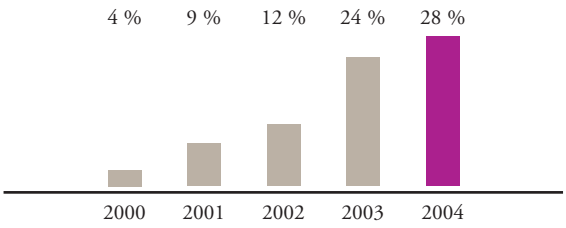

Prévenir les risques

Risques industriels et environnementaux

VINCI est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux. Certaines activités d'Eurovia peuvent se trouver exposées à des risques limités et bien identifiés.

Usines de liants et postes d'enrobage. Les risques ont trait à l'utilisation ou à la fabrication de produits potentiellement dangereux pour l'environnement. Ces sites font l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations internes par les responsables qualité sécurité environnement d'Eurovia. Concernant les postes d'enrobage, la démarche systématique de mise en conformité avec la législation engagée par Eurovia depuis plus de six ans touche à sa fin. Des contrôles externes complémentaires, réguliers ou impromptus, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites.

Carrières. Les risques identifiés ont trait au bruit, aux vibrations et aux rejets de poussières. Des audits externes sont réalisés sur site chaque année par des organismes certifiés. Le contrôle des rejets de poussières fait l'objet d'un envoi annuel aux directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire).

Du fait du caractère limité de ces différents risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention et de mise en conformité avec les réglementations applicables. En revanche, tous les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2004, les provisions constituées par Eurovia, où se concentre l'essentiel des risques industriels et environnementaux, représentaient un montant de 4 millions d'euros.

La démarche de mise en conformité des postes d'enrobage d'Eurovia touche à sa fin.

Eurovia gère un réseau de 210 carrières dans le monde.

Risques technologiques

Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-8 du Code de l'environnement, les sociétés de VINCI ne sont pas directement concernées par les risques technologiques. Néanmoins, elles peuvent y être indirectement exposées, notamment lorsque les entreprises interviennent, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique. Les sociétés concernées sont tenues de respecter les législations en vigueur ; en particulier, elles ne développent ainsi aucune activité qui pourrait se traduire par une augmentation des effectifs travaillant à proximité du site classé. Par ailleurs, certaines activités conduisent VINCI Energies à intervenir au sein d'installations classées dont les règles d'exploitation conduisent à prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour l'évacuation des personnes.

Omexom (VINCI Energies) et Sogea (VINCI Construction) ont participé à la construction et à l'équipement du parc éolien de Clitourps (Manche).

38 %

des chantiers de Sogea Construction ont remplacé les huiles minérales de décoffrage par des huiles végétales.

Réduire les consommations d'énergie et de matières premières

Gaz à effet de serre

Maîtriser les consommations d'énergie constitue un axe d'amélioration commun à l'ensemble des métiers du Groupe, décliné à travers la mise au point de produits moins consommateurs d'énergie, la promotion d'énergies renouvelables et l'évaluation des consommations de carburant.

Ainsi, pour la mise en œuvre des enrobés routiers, Eurovia a mis au point la technique des « enrobés tièdes » par l'ajout d'un additif, l'Aspha-min®, qui réduit la température de chauffage des granulats de 30 %. Ce procédé génère une économie d'énergie substantielle (1 l de fuel par tonne d'enrobés, soit 20 % d'économie) et une réduction de 20 % des émissions de gaz (gaz carbonique [CO_2], dioxyde de soufre [SO_2], dioxyde d'azote [NO_2] et composés organiques volatils [COV]) à la sortie des cheminées des postes d'enrobage. Les enrobés tièdes ont été expérimentés à l'échelle internationale en 2004, notamment sur le chantier de l'A81 en France (6 000 t) et sur plusieurs chantiers en Allemagne (30 000 t).

Compte tenu de leurs activités en partie nomades, les sociétés de VINCI ont pris des initiatives pour limiter leurs consommations énergétiques, tant sur les chantiers que sur les sites fixes (agences, sièges, etc.). En partenariat avec l'Ademe, GTM Construction a conçu un nouveau type de cantonnement mieux isolé et équipé d'une gestion technique du bâtiment (GTB). En dotant ses 2 500 chefs de chantier d'un outil de communication les reliant au réseau de l'entreprise *(voir encadré page 63),* Eurovia permet à ceux-ci de limiter leurs trajets hebdomadaires chantier-agence.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de VINCI sont limitées. Elles concernent essentiellement le parc des 30 000 véhicules de service et des 5 000 engins de chantier. VINCI a engagé avec les acheteurs internes, les constructeurs et les loueurs de véhicules une étude visant à cibler les types de véhicules les moins polluants au sein de la flotte

30 %

des chantiers de VINCI Construction Grands Projets font l'objet de mesures pour limiter leur consommation d'énergie.

En Afrique, 19 millions d'euros ont été investis par Sogea-Satom pour s'équiper d'engins de chantier moins consommateurs d'énergie.

VINCI (véhicules équipés de filtres à particules, de limiteurs de vitesse, etc.). Plusieurs actions ont également été menées en interne : sensibilisation des acheteurs aux enjeux énergétiques, formation à la conduite douce, challenges récompensant les conducteurs qui atteignent les plus faibles niveaux de consommation.

En Afrique, Sogea-Satom a poursuivi le programme de renouvellement sur cinq ans de son parc de véhicules et de matériels de chantier afin de le mettre en conformité avec les normes européennes, notamment en ce qui concerne les consommations de carburant. En France, GTM Construction, en partenariat avec le Centre national d'études spatiales (Cnes) expérimente l'utilisation de la technologie GPS pour optimiser les itinéraires et les rotations de ses engins de terrassement sur les chantiers. Eurovia développe des solutions alternatives à la route pour l'approvisionnement en matériaux de ses chantiers. Les trois quarts des matériaux mis en œuvre pour aménager le parking paysager du Parc de la Deûle, à Houplin-Ancoisne (Nord), sont acheminés par voie fluviale.

VINCI Energies, notamment dans ses activités de maintenance industrielle et tertiaire, développe des offres de service qui contribuent aux économies d'énergie : télésurveillance, analyse et gestion pour le chauffage, installation de variateurs de puissance pour l'éclairage public, traitement des déchets (batteries, lampes, tubes fluorescents).

Énergies renouvelables

VINCI Park a poursuivi en 2004 le programme de remplacement de ses horodateurs par de nouveaux appareils équipés de panneaux photovoltaïques. Plusieurs entreprises de VINCI Energies et de VINCI Construction sont intervenues dans la construction et l'équipement des parcs éoliens de Clitourps (Manche) et de Vix (Vendée). L'entreprise Degréane Horizon (VINCI Energies), spécialisée dans les systèmes de données météorologiques, a obtenu en 2004 une subvention de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour l'élaboration d'un nouveau système de mesure du vent en basse altitude (lidar), qui permettra de développer des éoliennes en mer et d'optimiser leur sécurité. À l'hôtel de région de la Réunion, VINCI Energies a par ailleurs installé 244 modules photovoltaïques développant une puissance de 53 MgW par an.

Recyclage des matériaux

Afin de garantir l'approvisionnement de ses chantiers et de préserver les ressources naturelles, VINCI a poursuivi sa politique de production de matériaux recyclés. Avec 11 plates-formes dédiées, Eurovia est le premier producteur français de mâchefers d'incinération d'ordures ménagères (Miom), dont 735 000 t ont été recyclées sur ces plates-formes et utilisées en matériaux de remblai pour la construction routière.

Plus généralement, Eurovia recycle chaque année plus de 7 millions de tonnes de matériaux. L'entreprise a par ailleurs élaboré un procédé, Recycan®, qui permet de transformer sur place les déblais de chantier en remblais autocompactants, économisant ainsi les ressources naturelles en agrégats ; l'acquisition de machines adaptées à ce procédé a permis à Eurovia de le mettre en œuvre en 2004 sur tout le territoire.

Enfin, Eurovia et VINCI Construction disposent de filiales spécialisées en démolition-déconstruction, qui ont développé des solutions optimisant les taux de réutilisation des matériaux.

1. Sur le chantier du tunnel de Mitholz, en Suisse, des dépoussiéreurs associés à un arrosage continu traitent l'air directement au-dessus des concasseurs.

2. Les murs anti-bruit traités au NOxer® d'Eurovia permettent de lutter contre les gaz à effet de serre.

55 %

des chantiers de VINCI Construction Grands Projets sont équipés de dispositifs contre les nuisances sonores.

1.

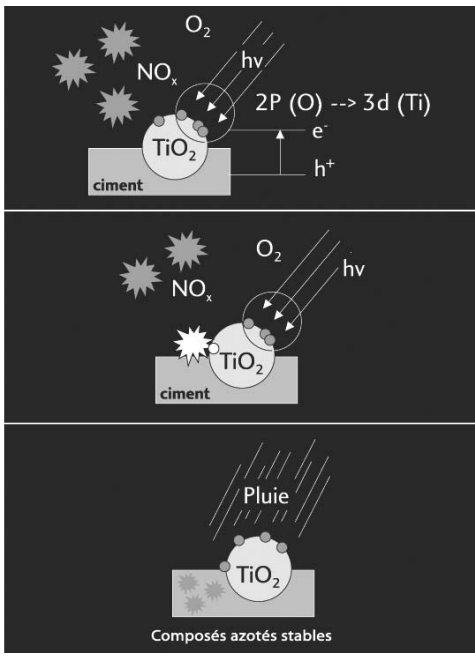

2.

Prévenir les nuisances

Nuisances sonores

La politique préventive de VINCI en matière de lutte contre les nuisances sonores est appliquée à toute personne présente sur les chantiers ou résidant à proximité. Le port systématique des protections auditives pour les salariés et la concertation locale avec les riverains font ainsi partie des dispositifs permettant de limiter l'exposition au bruit.

Cette politique conduit Eurovia à faire évoluer l'organisation de ses chantiers (réduction du nombre d'engins et du temps passé pour les salariés, emploi de micro-tunneliers pour la réalisation de travaux sans tranchée) et à développer des produits qui réduisent les nuisances sonores pour les utilisateurs routiers et les riverains. Les revêtements de type Viaphone® permettent ainsi d'obtenir jusqu'à 5 dB de gain par rapport à des enrobés classiques. Dans le domaine des murs antibruit, l'une des plus récentes innovations d'Eurovia, les murs traités au NOxer®, combinent traitement du bruit et lutte contre les gaz à effet de serre : grâce à une application de dioxyde de titane (TiO_2), ces murs transforment les oxydes d'azote (NOx) en composés azotés stables et solubles dans l'eau. Cette innovation a été récompensée par le prix Eco-conception lors du salon Pollutec 2004.

Cofiroute a poursuivi pour sa part ses actions pour limiter les niveaux de bruit perçu aux abords des voies d'autoroute. Toutes les habitations susceptibles d'être exposées à des niveaux sonores supérieurs à 60 dB de jour et 55 dB de nuit font l'objet de mesures par un laboratoire indépendant, qui permettent de s'assurer que les protections mises en place lors de la construction – merlons, buttes de terre et murs antibruit – jouent pleinement leur rôle.

Qualité de l'air

Si les activités de VINCI ne sont pas génératrices de nuisances olfactives, ses entreprises développent des services qui aident leurs clients à limiter celles-ci : traitement des fumées, des boues d'épuration, etc. Sur les chantiers du Groupe, l'application de solutions appropriées permet d'améliorer efficacement la qua-

100 %

des centres d'exploitation de Cofiroute sont équipés pour le tri sélectif.

Évolution du nombre d'aires de stationnement équipées en tri sélectif chez Cofiroute

lité de l'air. Sur le chantier du tunnel de Mitholz, en Suisse, des dépoussiéreurs associés à un arrosage continu traitent l'air directement au-dessus des concasseurs, afin de limiter les rejets dans l'air.

Concernant la mesure de la qualité de l'air, Iséo (VINCI Energies) a déployé dans huit régions de Pologne un réseau intégrant les technologies les plus récentes de transmission d'informations. Par ailleurs, des dispositifs de surveillance ont été installés par Cofiroute sur le chantier du tunnel de l'A86 Ouest en Île-de-France.

Rejets dans l'eau et le sol

En 2004, les sociétés de VINCI ont poursuivi leurs programmes de limitation des rejets en généralisant l'installation de bacs de décantation et la mise en place de filtres sur leurs chantiers. Le recours à des kits anti-pollution d'urgence composés de matériaux absorbants permet en outre de prévenir la pollution des sols et la contamination des eaux.
GTM Terrassement a remporté le trophée des technologies économes et propres pour son «kit de nettoyage pour engins», décerné par l'Ademe au salon Pollutec 2004. En Afrique, Sogea-Satom dispose sur ses chantiers de camions d'entretien équipés de cuves de récupération des huiles usagées et de bacs anti-gouttes.

Optimiser la gestion des déchets

Tri sélectif

En 2004, VINCI a généralisé la collecte sélective associée au tri pour une meilleure valorisation des déchets. Les déchets à caractère dangereux sont identifiés, et des filières de traitement sont mises en place dans la plupart des cas, comme l'illustrent deux contrats-cadres signés par VINCI Energies avec une société spécialisée dans l'élimination de lampes usagées. Pour les déchets industriels banals (DIB) et les déchets inertes, les entreprises du Groupe se sont dotées des moyens permettant d'effectuer un tri en plusieurs flux, afin d'optimiser leur valorisation.

Solutions innovantes

Chez VINCI Energies, SDEL Alsace a développé une solution innovante pour la gestion des déchets de câbles PVC.
Chez VINCI Park (VINCI Concessions), 35 000 tubes fluorescents ont été recyclés en 2004.
Chez VINCI Construction, GTM Construction a repris l'entreprise Les Quais du bâtiment, pour en faire sa structure d'accueil et de tri des déchets générés par ses chantiers.

LA GESTION DES DÉCHETS PRIMÉE

En 2004, Eurovia a reçu trois des quatre prix du concours Optimisation de la gestion des déchets sur un chantier de travaux, organisé par la FNTP avec les ministères chargés de l'écologie et de l'équipement. *Ces prix concernaient les chantiers de l'A75 (valorisation des déchets de déconstruction des corps de chaussées), de la RD113 (valorisation de sables de fonderie – photo ci-contre) et la déconstruction de l'ancien centre hospitalier de Villers-le-Lac (Doubs).*

Sur la section en chantier de l'A89 traversant le Parc naturel des volcans d'Auvergne, Deschiron (Sogea Construction) apporte une attention particulière à la préservation de l'environnement : zones humides, cours d'eau de première catégorie, faune et flore (ici l'Ophrys araignée).

88

passages pour la petite et la grande faune sur le réseau Cofiroute.

Préserver la biodiversité

Les sociétés de VINCI réalisent des études d'impact environnemental comportant un volet sur la faune et la flore, notamment pour les activités relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Équilibre des écosystèmes

Sur le chantier de désensablement du Mont-Saint-Michel, GTM Terrassement a mis en place des bassins pour la protection de l'habitat du Pédolyte ponctué, une espèce rare de batracien. Sur le réseau de Cofiroute, des aménagements spécifiques rétablissent les itinéraires de la faune sauvage : passages supérieurs pour les cerfs, sangliers et chevreuils ; buses sous chaussée pour la petite faune. Certains de ces aménagements sont équipés de caméras permettant d'étudier le comportement des animaux face au domaine autoroutier. Une attention particulière est également portée à la flore.

Réhabilitation de carrières

Eurovia a poursuivi son programme de préservation des hirondelles de rivage sur la carrière de Montebourg (Manche), en partenariat avec une association ornithologique régionale ; des aménagements sableux offrent à ces oiseaux troglodytes une zone de nidification aisée et sécurisée, favorisant la préservation de l'espèce. GTM Terrassement a achevé la réhabilitation de la carrière du Parc naturel régional des boucles de la Seine, initialement utilisée pour approvisionner l'important chantier Port 2000, au Havre. Transformé en zone humide alimentée par les débordements de la Seine et aménagé, le site contribue à la préservation et à l'enrichissement de la faune et de la flore locales.

Sur le chantier de désensablement du Mont-Saint-Michel, GTM Terrassement a aménagé des bassins pour la protection d'une espèce rare de batracien.

Innovation : conjuguer les talents

La politique d'innovation de VINCI se confond avec sa culture d'entrepreneur. En totale cohérence avec son schéma de management, elle associe une impulsion forte à l'échelle du Groupe et des initiatives mises en œuvre sous la responsabilité des entités opérationnelles. Cette politique concerne les thèmes techniques mais également des domaines aussi variés que les méthodes de production, la sécurité, l'organisation, la logistique ou les services. Cette dynamique associant largement les équipes du Groupe s'illustre en particulier dans l'organisation, tous les deux ans, du Prix de l'Innovation VINCI, dont la troisième édition se déroulera en 2005.

Composé de 12 représentants des différentes entités, le comité « recherche, développement et innovation » anime la politique d'innovation. En 2004, ce comité a orienté ses travaux sur la formalisation des programmes de recherche et développement mis en œuvre au sein du Groupe, ainsi que sur la valorisation des projets primés lors des précédentes éditions du Prix de l'Innovation VINCI *(voir page 123)*.

L'innovation technologique dans les pôles de métiers

Cofiroute, en partenariat avec les constructeurs et les équipementiers automobiles, les industriels, les organismes de recherche et les pouvoirs publics, participe à plusieurs programmes de recherche et développement qui visent à renforcer la fluidité et la sécurité du réseau par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Parmi eux : Armada, système de détection automatique d'incident par la technologie radar ; Aida, dispositif d'alerte entre le conducteur et l'exploitant autoroutier, en cours d'expérimentation sur 30 véhicules ; IVWF, système de communi-

Exemple d'une innovation touchant l'organisation du travail : le logiciel Papyrus intégré dans une tablette PC, dont Eurovia a équipé ses 2 500 chefs de chantier.

LE PALMARÈS DE L'INNOVATION 2004

Des sociétés de VINCI ont été récompensées lors de ce concours organisé tous les deux ans par le Plan urbanisme construction et architecture (Puca), en collaboration avec des partenaires professionnels (FFB, **le Moniteur,** ***OPPBTP, Ademe, AQC, Anvar, Capeb).***

Le Comité national de l'innovation a ainsi récompensé :

*– **GTM Bâtiment,** dans la catégorie « conditions de travail, santé, sécurité », pour le klaxon sur le moufle des grues ;*

*– **Campenon Bernard (Sogea Construction),** dans la catégorie « conditions de travail, santé et sécurité », pour son boîtier sur casque pour protection auditive.*

Les comités régionaux de l'innovation ont récompensé :

*– **Sobea (Sogea Construction),** lauréat de la région Auvergne, pour la barre à mine en aluminium, dans la catégorie « conditions de travail, santé, sécurité » ;*

*– **GTM Bâtiment,** lauréat de la région Île-de-France, pour sa démarche de formation par les sous-traitants partenaires, dans la catégorie « organisation de l'entreprise, service, gestion de chantier ».*

1. Hydroplus a mis en œuvre le procédé des hausses rabattables sur le barrage de Khorobrovskaya en Russie.

2. Freyssibar®, la nouvelle barre de précontrainte de Freyssinet, a été utilisée pour la première fois sur le viaduc de l'autoroute de Cantabrique, au Pays basque espagnol.

1.

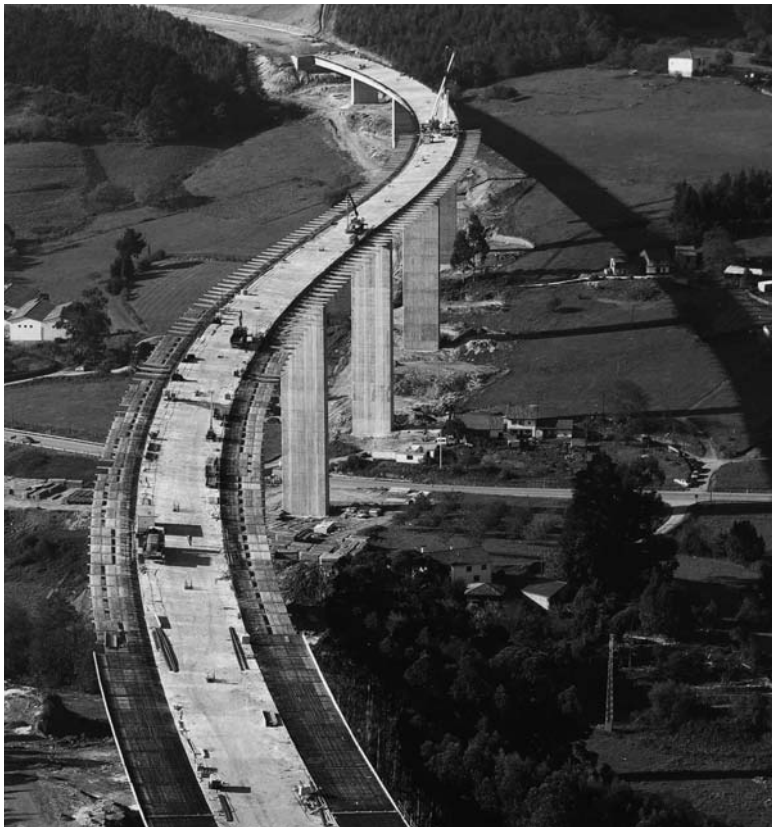

2.

cation d'urgence entre véhicules, transmettant également des signaux d'alerte *via* les bornes d'appel d'urgence ; DAB, projet de radio numérique associant son haute-fidélité, cartographie, transmission d'images et services Internet. Cofiroute participe également au programme européen ARTS, qui concerne le déploiement de systèmes de transport « intelligents » sur le réseau routier transeuropéen.

Dans la construction, VINCI Construction Grands Projets participe notamment à des travaux de recherche sur l'atténuation des risques lors des séismes et des glissements (programme européen Lessloss) et sur les nouvelles applications du béton fibré ultraperformant. Hydroplus, filiale spécialisée dans la conception de hausses fusibles pour barrages, a mis au point en 2004, en collaboration avec l'institut russe NIIES, un nouveau produit : la hausse rabattable, mise en œuvre sur le barrage de Khorobrovskaya (Russie), sur un affluent de la Volga, qui permet une réinstallation rapide après le passage d'une crue.

Freyssinet, dont le budget de recherche et développement représente 1,5 % du chiffre d'affaires, a pour-

La démarche d'innovation de VINCI englobe aussi méthodes de production, sécurité, organisation, logistique et services.

3. Eurovia dispose d'un centre de recherche et développement international implanté à Bordeaux-Mérignac qui met au point et valide les nouveaux produits et procédés liés aux travaux routiers.

3.

suivi le perfectionnement de ses techniques de précontrainte (nouvelle barre Freyssibar®), de renforcement d'ouvrages (procédés à base de Kevlar et de fibres de carbone) et de confortement des sols (inclusion de pieux rigides coiffés de colonnes ballastées). Depuis 2003, Eurovia dispose d'un centre de recherche et développement international implanté à Bordeaux-Mérignac. Cœur d'un réseau reliant plus de 400 ingénieurs et techniciens dans une vingtaine de pays, ce centre conçoit, développe et valide les nouveaux produits et procédés déployés sur les différents marchés d'Eurovia en les adaptant aux conditions climatiques et aux spécificités techniques locales. La diversité de ses compétences (chimie, mécanique, environnement…) lui permet de répondre à des problématiques de plus en plus complexes. Le centre de Bordeaux-Mérignac a intensifié en 2004 ses collaborations avec les universités, les fournisseurs et les administrations, notamment dans le cadre des projets européens Score (recyclage à froid des agrégats d'enrobés) et NRCC (nouveaux concepts de routes). Eurovia consacre près de 6% de son résultat net à sa politique de recherche et développement.

Souhaitant intensifier ses relations avec le monde universitaire, VINCI, membre de l'Association nationale de la recherche technologique (ANRT), a poursuivi sa politique de recrutement de jeunes doctorants en contrats d'insertion et de formation pour la recherche en entreprise (Cifre). De nombreux stagiaires issus de grandes écoles renforcent également le potentiel d'expertise du Groupe. Ainsi, des étudiants du département Mécanique de l'École polytechnique ont réalisé des travaux sur l'analyse dynamique du comportement des structures en cas de vent turbulent et de séisme.

Partager les connaissances

Les éditions 2001 et 2003 du Prix de l'Innovation VINCI ont suscité plus de 1 100 projets. Dans ce vivier exceptionnel, le comité « recherche, développement et innovation » a engagé une démarche visant à identifier les innovations susceptibles d'être largement diffusées dans le Groupe. Cette sélection a abouti à distinguer les innovations technologiques applicables à des métiers ou à des filières spécifiques (guidage GPS des engins de chantier, recyclage des matériaux, etc.) et les innovations liées à des thèmes transversaux (formation, marketing, qualité-environnement, sécurité-prévention, management des connaissances), susceptibles d'être étendues en les adaptant à l'ensemble du Groupe, sur le modèle du plan de prévention du risque routier Vigiroute®, initié par Eurovia.

Identifiées par sept groupes de travail et présentées lors d'un séminaire qui a réuni une centaine de collaborateurs du Groupe en octobre 2004, les innovations sélectionnées sont accessibles sur l'intranet VINCI. Elles font également l'objet de présentations dans le cadre des clubs pivots, qui réunissent en régions les responsables et acteurs des différents pôles de métiers du Groupe.

Indicateurs environnementaux complémentaires

Consommations – eau, électricité, carburants

Cofiroute (VINCI Concessions)

	2004	2003
Eau en mètres cubes achetés	227 365	220 400
Électricité en kWh achetés	18 769 378	18 553 163
Carburants en tonnes équivalent pétrole	2 140	2 161

GTM Construction (VINCI Construction)

	2004	2003
Eau	870 486	982 606
Électricité et gaz	4 518 992	4 311 917
Carburants et lubrifiants	12 085 524	8 606 277

Mesures pour lutter contre les rejets et les nuisances

Nuisances sonores – Eurovia

Dispositifs et procédures en place considérés comme efficaces	2004	2003
% de la production des carrières*	78 %	75 %
% de la production des postes d'enrobage**	68 %	74 %
% de la production des usines de liants***	88 %	90 %

Rejets dans l'air – nuisances dues aux poussières – Eurovia

Dispositifs et procédures en place considérés comme efficaces	2004	2003
% de la production des carrières*	95 %	82 %
% de la production des postes d'enrobage**	79 %	81 %

Rejets dans l'eau – traitement de l'eau – Eurovia (stations de carburants – aires de stationnement et eaux d'exhaure)

	2004	2003
% de stations disposant d'aires de distribution et de dépotage étanches, les eaux étant récupérées et reliées à un séparateur à hydrocarbures	84 %	80 %
% de ces séparateurs régulièrement vidangés et entretenus par des sociétés spécialisées	88 %	87 %
% des aires de stationnement «poids lourds et engins de chantier» étanches	66 %	64 %
% des aires de stationnement VL/VU étanches	84 %	83 %
% de l'ensemble des aires étanches disposant d'un système de collecte des eaux raccordé à un séparateur à hydrocarbures entretenu	59 %	53 %
Tonnage associé aux carrières concernées par le rejet des eaux d'exhaure (en millions de tonnes)	14,04 Mt	14,59 Mt
% de la production des carrières concernées par les eaux d'exhaure réalisant des mesures périodiques sur leurs rejets permettant de garantir la conformité aux exigences applicables.	88 %	96 %

Gestion des déchets

Recyclage de matériaux – Eurovia

	2004	2003
% de la production d'enrobés fabriquée avec réintroduction d'agrégats d'enrobés	18 %	16 %
Production de matériaux recyclés par Eurovia en France (tonnes)	7 150 000	6 498 000
– dont production de mâchefers	735 000	676 000
– dont production de laitiers	2 316 000	2 763 000
– dont production de schistes	890 000	635 000
– dont recyclage de déblai de chantier (croûtes d'enrobés, fraisats, bétons de démolition...)	3 209 000	2 424 000
Nombre d'installations de recyclage des déblais de chantier (croûtes d'enrobés, fraisats, bétons de démolition…)	87	63

** En 2004, 32 sur 103 carrières détenues en propre en France se situent à moins de 200 m de la première habitation (33 sur 104 en 2003).*
*** En 2004, 11 sur 39 postes d'enrobage détenus en propre en France se situent à moins de 200 m de la première habitation (11 sur 38 en 2003).*
**** En 2004, 6 sur 9 usines de liants détenues en propre en France se situent à moins de 200 m de la première habitation (6 sur 9 en 2003).*

Avis de l'un des commissaires aux comptes sur la mise en œuvre du *reporting* environnemental et sur l'application des procédures de collecte des informations contenues dans la partie «responsabilité sociale» du rapport annuel 2004

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de VINCI, nous avons mis en œuvre les travaux décrits ci-dessous relatifs à :
– la mise en œuvre du *reporting* environnemental ;
– l'application des procédures de collecte des informations sociales contenues dans la partie «responsabilité sociale» du rapport annuel 2004.

Cette mise en œuvre et ces procédures ont été établies sous la responsabilité du comité exécutif de VINCI. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité des données au sens des normes internationales d'audit, de formuler un avis sur ces éléments.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont comporté les aspects suivants :
• Au niveau de la démarche de mise en œuvre du *reporting* environnemental :
– la revue de l'organisation mise en place pour collecter les données environnementales dans quatre sous-groupes[1] ;
– des entretiens avec les directeurs en charge du *reporting* environnemental de chaque entité.
• Au niveau de l'application des procédures de collecte des informations sociales :
– l'analyse des procédures de collecte, de validation et de consolidation des indicateurs sociaux figurant dans la partie «responsabilité sociale» du rapport annuel ;
– des entretiens au siège, dans deux sous-goupes[2] et deux entités[3] avec les principaux responsables de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures de collecte des informations sociales.

Commentaires formulés

Les travaux appellent, de notre part, les commentaires suivants :
• Démarche de mise en œuvre du *reporting* environnemental
– les quatre sous-groupes revus ont mis en œuvre une organisation interne permettant la collecte de données environnementales ;
– des procédures doivent être formalisées pour la mise en œuvre du *reporting* des informations environnementales.
• Application des procédures de collecte des informations sociales
À l'occasion de nos visites, nous n'avons observé aucune anomalie significative concernant l'application des procédures de collecte des informations sociales du Groupe ; pour les prochaines années, un renforcement des moyens de vérification devra être mis en œuvre par les pôles du Groupe.

Conclusion

Compte tenu des commentaires formulés ci-dessus, nous n'avons observé aucune anomalie significative dans
– la démarche de mise en œuvre du *reporting* environnemental ;
– l'application des procédures mises en place pour la collecte des informations figurant dans la partie «responsabilité sociale» du rapport annuel 2004.

1. – Eurovia, GTM Construction, Cofiroute, VINCI Construction Grands Projets.
2. – Freyssinet International et GTM Construction.
3. – CSP Eurovia de Clichy et Cofiroute.

Paris, le 23 mars 2005

Salustro Reydel

Philippe Arnaud
Associé
Responsable du Département développement durable

Benoît Lebrun
Associé

Bernard Cattenoz
Associé

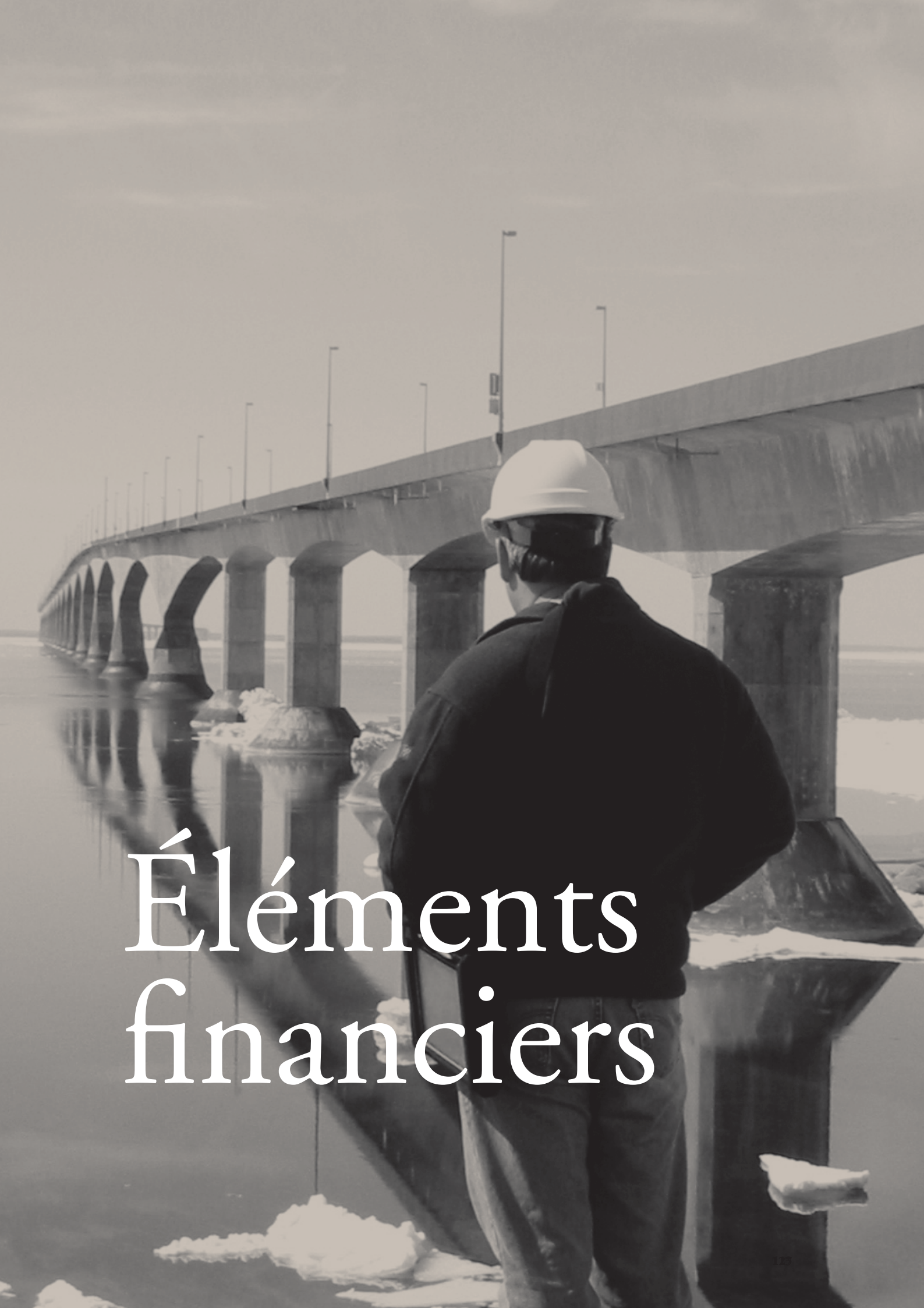

Éléments financiers

Sommaire

Gouvernement d'entreprise **130**
Composition du conseil d'administration 130
Fonctionnement du conseil d'administration 134
La direction générale du Groupe 136
Rémunération des mandataires sociaux 136
Options de souscription ou d'achat d'actions 138

Rapport du président sur les procédures de contrôle interne **141**
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président 146

Rapport de gestion du conseil d'administration **147**
Rapport sur les comptes de l'exercice 147
Transition aux normes IFRS 154
Gestion des risques 162
Politique d'investissements et recherche et développement 166
Présentation des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires 167

Comptes consolidés **171**
États financiers consolidés 171
Annexe aux comptes consolidés 175
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 218

Comptes sociaux **219**
Résumé des comptes sociaux 219
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 225
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 226

Renseignements généraux sur la Société et son capital **228**
Identité de la Société 228
Relations entre la Société et ses filiales 230
Renseignements sur le capital 231

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes **237**

Table de concordance du document de référence **239**

Gouvernement d'entreprise

La direction générale de VINCI attache une grande importance à la qualité de ses organes de décision, et en particulier à l'efficience de son système de contrôle des prises de décisions importantes et à la fluidité de la circulation de l'information au sein du Groupe. Cette préoccupation permanente découle de la répartition du capital de VINCI, caractérisée par l'absence d'actionnaire de référence, ainsi que de son mode d'organisation très décentralisé.

1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration comprend 15 membres.

Le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur, conformément aux statuts de la Société, est de 250 (ce qui correspond, sur la base du cours à la fin décembre 2004, à un patrimoine minimum de 24 700 euros investi en actions VINCI). Au 31 décembre 2004, les 15 membres du conseil détenaient ensemble 1 627 002 actions VINCI.

Le mandat des administrateurs est de six ans et le nombre des administrateurs dépassant l'âge de 70 ans ne peut excéder un tiers des administrateurs, conformément à la loi. Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de réduire à quatre ans la durée du mandat pour les administrateurs nommés ou renouvelés à compter du 1er janvier 2005 et de fixer l'âge limite des administrateurs, à la date de leur nomination ou renouvellement, à 75 ans.

1.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2004 et au cours de 2004 par les mandataires sociaux de VINCI, à savoir les quinze administrateurs et les deux directeurs généraux délégués non administrateurs.

Pour chaque mandataire social, les dates de début du premier mandat et de fin du mandat en cours figurent en dessous de son nom, ainsi que le nombre d'actions que celui-ci détenait au 31 décembre 2004 (en italique).

Administrateurs

Antoine Zacharias 65 ans • 1990-2008 *843 836*	**Président-directeur général de VINCI** ***Mandats au sein du groupe VINCI*** : président du conseil d'administration de VINCI Concessions, président du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH ; représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'Autoroutes du Sud de la France ; administrateur de VINCI Energies, VINCI Park, VINCI plc et Cofiroute ; représentant permanent de VINCI dans ses fonctions de gérant-associé de Cagne et de Signau ; président de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. ***Mandats extérieurs au groupe VINCI*** : administrateur de Martiniquaise des Eaux et de Nexity et membre du conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Eaux. *M. Antoine Zacharias a exercé le mandat de président du conseil de surveillance de VINCI Concessions jusqu'en avril 2004, date à laquelle cette société a été transformée en SA à conseil d'administration ; le mandat d'administrateur de Nexity Topco jusqu'en avril 2004, date à laquelle cette société a été absorbée par Nexity ; le mandat de membre du conseil de surveillance de Nexity jusqu'en septembre 2004, date à laquelle cette société a été transformée en SA à conseil d'administration ; et le mandat de vice-président du conseil de surveillance de VINCI Innovation jusqu'en novembre 2004, date à laquelle cette société a été transformée en SAS.*
Bernard Huvelin 68 ans • 1983-1988 et 1999-2009 (1) *734 416*	**Vice-président du conseil d'administration de VINCI et conseiller du président-directeur général** ***Mandats au sein du groupe VINCI*** : président-directeur général de la société Consortium Stade de France ; administrateur-directeur général délégué de VINCI USA Holdings Inc. ; gérant de Semana et de la Société d'Aide au Logement Familial ; administrateur de VINCI Concessions, VINCI Park et VINCI Energies ; représentant permanent de Sogepar au conseil d'administration de Cofiroute et de Semana au conseil d'administration d'Eurovia ; membre des conseils de surveillance de VINCI Deutschland GmbH et d'Eurovia GmbH ; représentant permanent de Snel au comité de direction d'Elige Participations ; représentant permanent de SGPF dans les fonctions de gérant-associé de Gestion Construction Services ; président du conseil d'administration du GIE VINCI Rueil 2000 ; membre des conseils de surveillance des FCPE « Castor », « Castor Relais » et « Castor Avantage » ; administrateur de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité ; représentant permanent de VINCI dans ses fonctions de président du conseil d'administration de l'Association de Médecine Générale du BTP du groupe VINCI.

(1) Renouvellement pour les quatre ans de 2005 à 2009 proposé à l'assemblée générale des actionnaires.

Bernard Huvelin (suite)	***Mandats extérieurs au groupe VINCI*** : administrateur de la Société d'Économie Mixte Locale de Rueil 2000, d'Electro Banque, de Cofido et de la SAS Soficot, M. Bernard Huvelin est par ailleurs président du syndicat professionnel Entreprises Générales de France-BTP (EGF-BTP). *Les fonctions de directeur général délégué de VINCI de M. Bernard Huvelin ont pris fin le 20 janvier 2005, date d'effet de sa nomination par le conseil d'administration, le 14 décembre 2004, dans les fonctions de vice-président du conseil et date à laquelle M. Antoine Zacharias, président-directeur général de VINCI, l'a nommé conseiller auprès de lui. En outre, M. Bernard Huvelin a exercé le mandat de vice-président du conseil de surveillance de VINCI Concessions jusqu'en avril 2004, date à laquelle cette société a été transformée en SA à conseil d'administration ; le mandat d'administrateur de VINCI Construction Grands Projets jusqu'en mai 2004, celui de représentant permanent de VINCI au conseil d'administration de VINCI Construction jusqu'en juillet 2004, les mandats d'administrateur de VINCI Airports et de VINCI Services Aéroportuaires jusqu'en septembre 2004 et le mandat de président du conseil de surveillance de VINCI Innovation jusqu'en novembre 2004, dates auxquelles ces sociétés ont été transformées en SAS.*
Dominique Bazy 53 ans • 1996-2008 *600* Président du comité des comptes	**Vice-chairman d'UBS Investment Bank** M. Dominique Bazy est également administrateur d'Atos Origin. *M. Dominique Bazy a exercé les mandats de président-directeur général d'UBS Holding France SA, de président du conseil d'administration d'UBS Securities France SA et d'administrateur de GrandVision jusqu'en 2004.*
François David 63 ans • 2003-2009 *250* Membre du comité des investissements	**Président du groupe Coface** M. François David est également président de Coface Scrl et de Coface Ort et administrateur de Rexel et d'EADS.
Quentin Davies 60 ans • 1999-2000 et 2003-2008 *505* Président du comité des rémunérations et membre du comité des comptes	**Député à la Chambre des Communes du Parlement du Royaume-Uni** M. Quentin Davies est également administrateur de VINCI plc et de Lloyds of London.
Guy Dejouany 84 ans • 1988-2006 *38 250*	**Président d'honneur de Vivendi Universal** M. Guy Dejouany est également membre des conseils de surveillance de Dalkia et de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.
Alain Dinin 53 ans • 1997-2008 *335* Membre du comité des rémunérations	**Président-directeur général de Nexity** M. Alain Dinin est également président du directoire de Nexity Initiale ; président de la Compagnie Générale d'Immobilier George V et de George V USA ; président du conseil d'administration du Crédit Financier Lillois, filiale de la CGI George V ; président du conseil de surveillance de Saggel Management ; vice-président du conseil de surveillance de Saggel Holding ; gérant de Nexity Management, Critère, Clichy Europe 4 et de la Société d'Aménagement et d'Investissements Fonciers ; administrateur de George V, de Nexity Belgium, Nexity España, Sea Oaks GP ; membre du conseil de surveillance de Parcoval ; représentant de SIG 31 Participations aux conseils d'administration de NexiBel 1, de NexiBel 2 et de Nexity IG ; représentant de SIG 30 Participations au conseil d'administration de City Garden Real Estate ; représentant légal ou représentant permanent de plusieurs sociétés du groupe Nexity au sein des organes d'administration, de direction ou de contrôle de nombreuses autres sociétés du même groupe. M. Alain Dinin est par ailleurs administrateur de la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs et de l'École supérieure de commerce de Lille. *M. Alain Dinin a exercé le mandat de président du conseil d'administration de Nexity España jusqu'en avril 2004, celui de président du directoire de Nexity Topco jusqu'en mai 2004 et celui de président du directoire de Nexity Holding jusqu'en septembre 2004.*
Patrick Faure 59 ans • 1993-2009 [1] *1 000*	**Président-directeur général de Renault Sport-Renault F1 Team et président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd** M. Patrick Faure est également président du conseil d'administration d'Ertico et administrateur d'AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd et de Cofiroute. *M. Patrick Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1er janvier 2005.*

[1] Renouvellement pour les quatre ans de 2005 à 2009 proposé à l'assemblée générale des actionnaires.

Dominique Ferrero 58 ans • 2000-2006 *250* Président du comité des investissements et membre du comité des rémunérations	**Vice-chairman de Merrill Lynch Europe** M. Dominique Ferrero est également administrateur des Assurances Générales de France.
Serge Michel 78 ans • 1984-1988 et 1990-2008 *436*	**Président de la SAS Soficot** M. Serge Michel est également président de la SAS CIAM et de la SAS Carré des Champs-Élysées ; président du conseil de surveillance de Segex ; administrateur d'Eiffage, Veolia Environnement, Infonet Services, LCC, SARP Industries ; membre des conseils de surveillance de la Compagnie des Eaux de Paris et de Trouville Deauville et Normandie ; représentant permanent de la CEPH au conseil d'administration de Sedibex et représentant permanent d'Edrif au conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Eaux. *M. Serge Michel a exercé les mandats d'administrateur de DB Logistique, Fomento de Construcciones y Contratas SA, FCC Construccion SA, Cementos Portland jusqu'en 2004, et celui d'administrateur de VINCI Construction jusqu'en juillet 2004, date à laquelle cette société a été transformée en SAS.*
Alain Minc 56 ans • 1984-1986 et 2000-2006 *250*	**Président-directeur général d'AM Conseil et président du conseil de surveillance du *Monde*** M. Alain Minc est également président d'honneur et administrateur de la Société des lecteurs du *Monde*, administrateur de Valeo et de Fnac et membre du conseil de surveillance de Pinault Printemps Redoute. *M. Alain Minc a exercé le mandat de censeur d'Ingenico jusqu'en 2004.*
Henri Saint Olive 61 ans • 2000-2006 *6 374* Membre du comité des comptes	**Président-directeur général de la Banque Saint Olive** M. Henri Saint Olive est également président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie ; président du conseil d'administration d'Enyo ; gérant de CF Participations et de Segipa ; membre des conseils de surveillance d'Eurazeo, Prodith et de Monceau Générale Assurances ; administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de la Compagnie Industrielle d'Assurance Mutuelle, du Centre Hospitalier Saint-Joseph et Saint-Luc et de l'Association de l'Hôpital Saint-Joseph. *M. Henri Saint Olive a exercé les mandats de président du conseil d'administration de CIARL et d'administrateur de Monceau Assurances Mutuelles Associées et de Groupe Monceau-Mutuelles Associées jusqu'en 2004.*
Yves-Thibault de Silguy 56 ans • 2000-2006 *250* Membre du comité des investissements	**Délégué général de Suez, membre du comité de direction centrale et du comité exécutif de Suez** M. Yves-Thibault de Silguy est également président-directeur général d'Aguas Argentinas ; président du conseil d'administration de Sino French Holdings ; administrateur de Degrémont, Ondeo, Elyo, Fabricom et Suez-Tractebel ; président du conseil d'administration ou administrateur de filiales du groupe Suez en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et au Vanuatu, et membre des conseils de surveillance de Métropole Télévision-M6 et de Sofisport. M. Yves-Thibault de Silguy exerce en outre la présidence du comité France-Algérie et la vice-présidence du comité France-Chine du Medef.
Willy Stricker 62 ans • 2000-2006 *250* Membre du comité des investissements	**Senior banker de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne** M. Willy Stricker est également président du conseil d'administration d'IFE Fund (Luxembourg) et administrateur de Canal +. *M. Willy Stricker a exercé les mandats de président-directeur général de CDC IXIS Private Equity et d'administrateur d'Electropar France, de Fondinvest Capital et d'IN Com jusqu'en janvier 2004 ; les mandats de président des conseils de surveillance de CDC IXIS Equity Capital et CDC IXIS Services Industrie jusqu'en février 2004 ; les mandats de président du conseil de surveillance de CDC IXIS Innovation et de président de CDC Innovation 2000 jusqu'en juin 2004 et ceux de vice-président du conseil de surveillance de Club Méditerranée et de membre du conseil de surveillance de CDC IXIS Private Capital Management jusqu'en octobre 2004.*
Denis Vernoux 58 ans • 2002-2008	**Administrateur représentant les salariés actionnaires** Ingénieur de la filiale VINCI Construction Grands Projets, M. Denis Vernoux est également président du conseil de surveillance commun aux fonds communs de placement d'entreprise du groupe VINCI « Castor » et « Castor Relais », et président des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise « Castor Avantage » et « Castor Equilibre ».

Directeurs généraux délégués non administrateurs

Xavier Huillard 50 ans • 2002-2008 *83 800*	**Président du conseil d'administration de VINCI Energies** M. Xavier Huillard est également président des conseils de surveillance de VINCI Energies Netherlands et de TMS Produktionsysteme GmbH ; administrateur de VINCI Park, Soletanche, VINCI plc, VINCI Investments Ltd, VINCI Energies UK plc et VINCI Energies Sweden AB ; membre des conseils de surveillance de VINCI Deutschland GmbH et de VINCI Energies Deutschland GmbH ; représentant de SGPF dans ses fonctions de membre du comité de direction d'Elige Participations et administrateur de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. *M. Xavier Huillard a exercé le mandat d'administrateur de VINCI Construction Grands Projets jusqu'en mai 2004 et celui d'administrateur de VINCI Construction jusqu'en juillet 2004, dates auxquelles ces sociétés ont été transformées en SAS.*
Roger Martin 61 ans • 2002-2008 *30 365*	**Président-directeur général d'Eurovia** M. Roger Martin est également président des conseils de surveillance d'Eurovia GmbH, de Financière Eurinter et d'Eurinter ; administrateur de VINCI Energies, VINCI Park, de la Fondation d'entreprise Eurovia et de Sade-CGTH ; représentant permanent de VINCI Construction au conseil d'administration de Cofiroute ; membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH et président, gérant, administrateur, membre de conseils de surveillance de plusieurs filiales et participations d'Eurovia aux États-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en Suisse, en Espagne et au Chili ; administrateur de la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité. *M. Roger Martin a exercé le mandat de membre du conseil de surveillance de VINCI Innovation jusqu'en novembre 2004, date à laquelle cette société a été transformée en SAS.*

1.2 Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Sur les quinze administrateurs, trois sont liés au groupe VINCI et ne peuvent donc pas être qualifiés d'indépendants :

- M. Antoine Zacharias, qui assume la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la Société ;
- M. Bernard Huvelin, qui a renoncé à son mandat de directeur général délégué au sein de la Société en janvier 2005. M. Huvelin a toutefois conservé la qualité de salarié et la direction générale de la société Consortium Stade de France (filiale à 66,66 % de VINCI), et plusieurs autres mandats. Il conseille par ailleurs le président-directeur général ;
- M. Denis Vernoux, qui représente les salariés actionnaires de la Société au travers des fonds communs de placement d'entreprise.

Les douze autres administrateurs sont des personnalités du monde industriel et financier extérieures au Groupe. Si l'application stricte des critères mentionnés dans le rapport Bouton pourrait conduire à dénier dans l'absolu la qualité « d'administrateur indépendant » à certains d'entre eux, le conseil d'administration estime que chacun de ses membres dispose des compétences et d'une expérience professionnelle utiles à la Société ainsi que d'une entière liberté et indépendance de jugement. Ces personnes, dont les mandats extérieurs au Groupe sont détaillés au paragraphe 1.1 ci-dessus, sont les suivantes :

- M. Dominique Bazy est vice-chairman d'un établissement bancaire dont il n'est pas exclu qu'il puisse intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société ou ses filiales ;
- M. François David est président du groupe Coface, qui intervient en qualité d'assureur crédit dans le cadre de marchés conclus par les filiales de VINCI ;
- M. Quentin Davies est membre du Parlement britannique et peut être qualifié d'administrateur totalement indépendant ;
- M. Guy Dejouany a été président de la Compagnie Générale des Eaux et de la SGE. Il est actuellement à la retraite, ce qui lui confère la qualité d'administrateur totalement indépendant ;
- M. Alain Dinin est président-directeur général de Nexity, un groupe immobilier susceptible de conclure des conventions à l'occasion d'opérations immobilières avec les sociétés filiales de VINCI ;
- M. Patrick Faure exerce des fonctions de direction ou des mandats d'administrateur dans des sociétés de construction automobile susceptibles de conclure des marchés de travaux ou de services avec les sociétés filiales de VINCI ;
- M. Dominique Ferrero est vice-chairman d'un établissement bancaire dont il n'est pas exclu qu'il puisse intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société ou ses filiales ;
- M. Serge Michel est président d'une société susceptible d'avoir des relations d'affaires avec la Société ou ses filiales. Une convention de conseil a été conclue entre cette société et VINCI.

- M. Alain Minc est président-directeur général d'une société de conseil ayant conclu une convention de conseil avec la société VINCI. Il est par ailleurs président du conseil de surveillance d'un groupe de presse et administrateur de sociétés susceptibles d'avoir des relations d'affaires avec VINCI ou ses filiales ;

- M. Henri Saint Olive est président-directeur général d'un établissement bancaire dont il n'est pas exclu qu'il puisse intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société ou ses filiales ;

- M. Yves Thibault de Silguy exerce des fonctions de direction au sein du groupe Suez, qui n'est plus actionnaire de VINCI mais qui est susceptible d'avoir des relations d'affaires avec VINCI ou ses filiales ;

- M. Willy Stricker est senior banker d'un établissement bancaire dont il n'est pas exclu qu'il puisse intervenir dans le cadre de transactions conclues par la Société ou ses filiales.

Il est à noter qu'aucune des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en 2004 n'a créé de conflit d'intérêt pour l'un des administrateurs de VINCI. Tous les administrateurs de VINCI ont ainsi pu exercer leur mission avec une totale indépendance de jugement.

Le règlement intérieur dont le conseil d'administration s'est doté, le 14 mai 2003, précise les règles applicables tant au fonctionnement du conseil qu'à ses comités et le comportement attendu de chacun des membres le composant.

À cet égard, le règlement prévoit notamment :
– l'obligation pour chaque administrateur de maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et de rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'autres administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tous tiers, et de faire part au conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle ou à venir, dans laquelle ils se trouve ou est susceptible de se trouver ;
– l'obligation pour le conseil d'examiner la situation de chacun de ses membres au regard de son indépendance, un administrateur étant considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de nature commerciale ou financière (sauf celle d'actionnaire non significatif), avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ;
– l'obligation pour chaque mandataire social ou administrateur de déclarer à la Société toutes les opérations qu'il réalise, directement ou par personne interposée, sur les titres ou produits dérivés de la Société.

2. Fonctionnement du conseil d'administration

Ce chapitre constitue le rapport du président sur les travaux du conseil prévu à l'article 225-37 du Code de commerce (modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière).

2.1 Le conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure du bilan et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant supérieur ou égal à 500 millions d'euros, ainsi que les opérations se situant en dehors de la stratégie annoncée de la Société.

En 2004, le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni six fois, et le taux moyen de participation a atteint 92 %.

Le conseil a ainsi notamment :
– arrêté les comptes de l'exercice 2003 et les comptes semestriels 2004, et examiné les différents recalages budgétaires ;
– débattu des principaux projets d'acquisition et de la stratégie du Groupe dans les différents métiers. En particulier, il a examiné l'évolution de la situation du dossier des ASF et la position du Groupe dans le secteur aéroportuaire ;
– procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'évolution de son endettement ;
– approuvé les objectifs du programme de rachat d'actions propres et décidé de procéder à l'annulation d'actions autodétenues par réductions de capital afin de neutraliser l'effet dilutif résultant de l'exercice des options de souscription d'actions et des souscriptions au plan d'épargne groupe ;
– orienté la politique de distribution de dividendes à proposer aux actionnaires en décidant notamment de procéder pour la première fois au paiement d'un acompte sur dividende ;
– examiné la situation du Groupe en matière de contrôle interne et pris connaissance des travaux engagés dans le cadre de la loi de sécurité financière ;
– fait le point du chantier mené par la direction financière, en vue de préparer le passage aux nouvelles normes comptables IFRS ;
– décidé les augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe et mis en place un nouveau plan d'options de souscription.

2.2 Les trois comités du conseil d'administration

2.2.1 Le comité des comptes

Ce comité a pour mission :
– d'examiner les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au conseil, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, de prévenir tout manquement éventuel à ces règles, et de veiller à la qualité de l'information donnée aux actionnaires ; d'examiner les budgets et recalages budgétaires tout au long de l'exercice avant leur présentation au conseil ;
– en ce qui concerne le contrôle externe de la Société, d'évaluer les propositions de nomination des commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération, d'examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, leurs conclusions et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données ;
– en ce qui concerne le contrôle interne de la Société, d'évaluer avec les responsables de l'entreprise les systèmes de contrôle interne du Groupe, d'examiner les plans d'intervention et d'action dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ;
– en ce qui concerne les risques, de s'assurer que ceux-ci sont convenablement évalués par la Société, en passant notamment en revue régulièrement les états de suivi des provisions pour risques et des engagements hors bilan.

Présidé par M. Dominique Bazy, ce comité est composé de MM. Henri Saint Olive et Quentin Davies, ces personnalités étant extérieures à la direction générale du Groupe. Il s'est réuni cinq fois en 2004 et a notamment examiné, outre les comptes arrêtés durant l'exercice :
– les états de suivi des provisions et des engagements hors bilan ;
– l'organisation mise en place pour la préparation du passage aux normes IAS/IFRS et l'état du chantier correspondant ;
– l'organisation et les procédures mises en place par VINCI dans le domaine du contrôle interne ;
– la politique du Groupe en matière d'assurances.

2.2.2 Le comité des investissements

Ce comité est chargé d'examiner, avant leur soumission au conseil, les projets de croissance externe et de désinvestissement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de VINCI.

Présidé par M. Dominique Ferrero, il est composé de MM. Willy Stricker, Yves-Thibault de Silguy et François David. Une réunion avait été programmée en novembre 2004 concernant l'acquisition de BIAC (aéroport de Bruxelles), mais elle a été annulée quand la candidature de VINCI n'a pas été retenue pour la phase finale de négociation.

2.2.3 Le comité des rémunérations

Ce comité a pour mission :
– de faire au président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au président-directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux principaux dirigeants du Groupe ;
– de proposer au conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

En matière de nominations :
– d'examiner toute candidature aux fonctions d'administrateur et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au profit du conseil ;
– de préparer en temps utile des recommandations pour la succession du président du conseil, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Présidé jusqu'en mai 2004 par M. Serge Michel et composé de MM. Alain Minc et Patrick Faure, il est désormais présidé par M. Quentin Davies et composé de MM. Alain Dinin et Dominique Ferrero. Il s'est réuni trois fois en 2004.

2.3 Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

À la demande du président, un audit a été effectué début 2004 par un cabinet extérieur sur le fonctionnement du conseil d'administration. Tous les administrateurs ont été interrogés sous forme d'un questionnaire écrit et 13 d'entre eux ont fait l'objet d'un entretien oral. Cet audit a mis en évidence « le jugement tout à fait positif des administrateurs sur la gestion du Groupe et sur le fonctionnement de son conseil », ainsi que « leur fierté de participer à ce conseil où chacun peut s'exprimer librement et où de vrais débats ont lieu sur les sujets importants ».

La préparation des conseils a été jugée de très bonne qualité et les présentations de la direction financière particulièrement claires et complètes. De plus, le travail très professionnel réalisé par le comité d'audit « donne l'assurance que l'entreprise est correctement organisée pour gérer les risques existants et potentiels ».

En outre, cet audit a permis de formuler certaines améliorations de détail en vue de permettre une meilleure connaissance de l'entreprise et une meilleure implication des administrateurs dans la vie de l'entreprise.

3. La direction générale du Groupe

Le comité exécutif assure la direction générale de la Société. Il est composé de 7 membres, dont la liste figure en page 4. Il s'est réuni à onze reprises en 2004, soit une réunion toutes les cinq semaines en moyenne.

Le comité de coordination et d'orientation rassemble, aux côtés des membres du comité exécutif, les principaux dirigeants du Groupe et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il se compose de 26 membres, dont la liste figure en page 4.

4. Rémunération des mandataires sociaux

4.1 Jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires, tenue le 4 mai 2004, a fixé l'enveloppe globale annuelle des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 800 000 euros, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2004.

Sur proposition du comité des rémunérations, le conseil d'administration, dans sa séance du 4 mai 2004, a fixé la répartition des jetons de présence comme suit :
– 80 000 euros pour le président-directeur général ;
– 30 000 euros pour chaque administrateur ;
– une somme supplémentaire de 20 000 euros pour le président du comité des comptes et de 15 000 euros pour les présidents des autres comités ;
– une somme supplémentaire de 15 000 euros pour les membres du comité des comptes et de 10 000 euros pour ceux des autres comités.

Sur les jetons de 30 000 euros versés à chaque administrateur, la somme de 20 000 euros est variable et dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du conseil.

Le montant global des jetons de présence versés en 2004 (au titre du deuxième semestre 2003 et du premier semestre 2004) s'est élevé à 545 000 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2004, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI :

En euros	**Jetons de présence versés en 2004 par VINCI**	**Jetons de présence versés en 2004 par les sociétés contrôlées par VINCI**
Antoine Zacharias	80 000	31 768
Bernard Huvelin	25 000	27 837
Dominique Bazy	45 000	—
François David	30 000	—
Quentin Davies	50 000	—
Guy Dejouany	25 000	—
Alain Dinin	30 000	—
Patrick Faure	25 000	—
Dominique Ferrero	47 500	—
Serge Michel	35 000	3 050
Alain Minc	25 000	—
Henri Saint Olive	32 500	—
Yves-Thibault de Silguy	30 000 (1)	—
Willy Stricker	30 000	—
Denis Vernoux	35 000	—
Xavier Huillard	—	28 127
Roger Martin	—	31 759
Total	**545 000**	**122 541**

(1) Dont 10 000 euros ont été versés directement à la société Suez.

4.2 Rémunération des dirigeants

Les conditions de rémunération du président-directeur général et des directeurs généraux délégués sont arrêtées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. Dans sa séance du 7 septembre 2004, le conseil d'administration a arrêté les conditions suivantes de rémunération :

– la rémunération de M. Antoine Zacharias, président-directeur général, est entièrement variable à compter du 1er janvier 2004 et dépend de l'évolution de six indicateurs de pondération égale : le résultat net par action, la capacité d'autofinancement par action, la rentabilité des capitaux engagés, la performance de l'action, la performance relative de l'action (par rapport à l'indice CAC 40 et à un panier de sociétés européennes du secteur) et le dividende ;

– pour 2004, la rémunération de M. Bernard Huvelin, directeur général délégué, s'est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable a été déterminée en fonction, d'une part, des mêmes critères que ceux du président-directeur général et, d'autre part, de l'appréciation de sa performance individuelle au cours de l'année ;

– la rémunération des deux autres directeurs généraux délégués se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Pour 2004, la partie variable a été déterminée en fonction, d'une part, de l'évolution d'indicateurs mesurant la performance du pôle concerné (VINCI Energies pour M. Xavier Huillard et Eurovia pour M. Roger Martin) et celle de l'action VINCI et, d'autre part, de l'appréciation de leur performance individuelle au cours de l'année.

La rémunération versée au cours des trois derniers exercices par VINCI et par les sociétés du Groupe aux dirigeants mandataires sociaux de VINCI s'établit comme suit :

en euros	**Antoine Zacharias président-directeur général**	**Bernard Huvelin administrateur-directeur général délégué**	**Xavier Huillard directeur général délégué**	**Roger Martin directeur général délégué**
Rémunération fixe brute	—	405 286	318 354	354 960
Rémunération variable brute	3 317 296	457 350	330 000	425 000
Jetons de présence versés par VINCI SA	80 000	25 000	—	—
Jetons de présence versés par les filiales de VINCI	31 768	27 837	28 127	31 759
Total perçu en 2004	**3 429 064**	**915 473**	**676 481**	**811 719**
Rémunération fixe brute	1 263 284	416 292	308 243	336 918
Rémunération variable brute	1 676 940	457 350	362 000	389 170
Jetons de présence versés par VINCI SA	80 000	20 000	—	—
Jetons de présence versés par les filiales de VINCI	13 051	16 101	16 948	12 480
Total perçu en 2003	**3 033 275**	**909 743**	**687 191**	**738 568**
Rémunération fixe brute	1 282 488	416 332	325 677	358 905
Rémunération variable brute	1 676 940	457 350	304 898	381 123
Jetons de présence versés par VINCI SA	80 000	20 000	—	—
Jetons de présence versés par les filiales de VINCI	4 500	10 740	12 095	12 312
Total perçu en 2002	**3 043 928**	**904 422**	**642 670**	**752 340**

Avantages en nature

Les quatre dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un véhicule de fonction.

Engagements complémentaires de retraite spécifiques

MM. Antoine Zacharias, Bernard Huvelin et Roger Martin bénéficient, au même titre qu'un certain nombre de cadres du Groupe réunissant les conditions d'éligibilité à ce régime, d'un plan complémentaire de retraite leur garantissant une pension totale comprise entre 40 % et 50 % de la dernière année de rémunération ou de la moyenne des trois dernières années de rémunération, le taux étant déterminé en fonction de l'ancienneté et de l'âge de l'intéressé.

M. Xavier Huillard bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres du Groupe réunissant les conditions d'éligibilité à ce régime, d'un plan complémentaire de retraite lui garantissant une pension complémentaire comprise entre 20 % et 35 % de la moyenne des trois dernières années de rémunération, dans la limite de 80 000 euros.

Primes d'arrivée ou de départ

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de prime d'arrivée.

Le conseil d'administration a attribué à MM. Antoine Zacharias et Bernard Huvelin le bénéfice d'une prime de départ égale à trois fois leur dernière rémunération annuelle.

5. Options de souscription ou d'achat d'actions

5.1 Détail des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31/12/2004

	Date		Nombre à l'origine		Dont options attribuées aux		Dates	
	assemblée	conseil	bénéficiaires	options	mandataires sociaux	10 premiers attributaires salariés [1]	départ des levées	expiration des levées
VINCI 1994	18/06/93	04/11/94	119	305 000	10 000	48 000	01/01/96	04/11/04
GTM 1996	—	—	168	343 800	15 600	43 200	11/06/98	10/06/04
GTM 1997	—	—	194	357 000	18 000	43 800	27/06/99	26/03/05
VINCI 1998	18/06/93	04/03/98	66	240 500	0	45 000	01/01/99	04/03/08
GTM 1998	—	—	211	357 360	20 400	49 800	25/03/00 [2]	24/03/06
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	09/03/99	88	652 000	60 000	175 000	09/03/01 [2]	08/03/09
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	1 003 191	156 667	170 000	07/09/01 [2]	06/09/09
GTM 1999	—	—	369	692 868	42 000	90 000	24/03/01 [2]	23/03/07
Sogeparc 1999	—	—	46	74 903	26 250	27 600	07/12/99	06/12/04
VINCI 2000 n° 1	25/10/99	11/01/00	40	975 000	250 000	340 000	11/01/02 [2]	10/01/10
VINCI 2000 n° 2	25/10/99	03/10/00	999	1 767 500	45 000	132 800	03/10/02 [2]	02/10/10
GTM 2000	—	—	355	564 120	42 000	61 200	24/01/02 [2]	23/05/08
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	232 500	232 500	0	08/03/03 [2]	07/03/11
VINCI 2002 n° 1	25/10/99	17/12/02	287	2 450 500	655 000	303 000	25/01/04 [2]	17/12/12
VINCI 2002 n° 2	25/10/99	17/12/02	409	2 500 000	690 000 [3]	255 000	17/12/04 [2]	17/12/12
VINCI 2003	14/05/03	11/09/03	126	1 402 000	350 000	324 000	11/09/05 [2]	11/09/13
VINCI 2004	14/05/03	07/09/04	142	1 586 000	410 000	355 000	07/09/06 [2]	07/09/14
Total plans de souscription			**1 834**	**15 504 242**	**3 023 417**	**2 463 400**		
VINCI 1998	18/06/93	04/03/98	8	800 000	300 000	500 000	04/03/00 [2]	05/03/05
VINCI 1999 n° 1	25/05/98	10/05/99	3	101 490	81 190	20 300	10/05/01 [2]	05/03/05
VINCI 1999 n° 2	25/05/98	07/09/99	590	2 006 309	313 333	340 000	07/09/01 [2]	06/09/09
VINCI 2000	25/10/99	03/10/00	999	1 767 500	45 000	132 800	03/10/02 [2]	02/10/10
VINCI 2001	25/10/99	08/03/01	3	232 500	232 500	0	08/03/03 [2]	07/03/11
VINCI 2002	25/10/99	25/01/02	7	49 500	0	49 500	25/01/04 [2]	24/01/12
Total plans d'achat			**1 183**	**4 957 299**	**972 023**	**1 042 600**		
Total			**1 863**	**20 461 541**	**3 995 440**	**3 506 000**		

[1] Non mandataires sociaux.
[2] Les bénéficiaires peuvent lever deux tiers de leurs options deux ans après leur attribution et la totalité de leurs options trois ans après leur attribution.
[3] Les deux tiers environ de ces options sont assorties d'une condition d'exercice liée au cours de bourse de l'action VINCI.

5.2 Conditions d'attribution des options et politique en matière d'options de souscription d'actions

Les conditions d'attribution des options ainsi que la liste des bénéficiaires sont arrêtées par le conseil d'administration de VINCI conformément aux autorisations de l'assemblée générale des actionnaires.

Aucune filiale contrôlée par VINCI n'attribue d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe.

Chaque option donne droit à la souscription ou à l'achat d'une action VINCI.

En matière d'options de souscription d'actions, la politique du Groupe vise à neutraliser l'effet dilutif des levées d'options de souscription d'actions en procédant à l'achat sur le marché d'une quantité d'actions, destinées à être annulées, équivalente à celle des actions ainsi créées. La mise en œuvre de cette politique en 2004 est décrite au paragraphe 3.5 « Politique de rachats d'actions » du chapitre Renseignements généraux sur la Société et son capital, page 235.

	Options levées en 2004	Options annulées en 2004	Options levées/annulées au 31/12/04 (cumul)	Options restant à lever au 31/12/04	Prix d'exercice (euros)	Nombre de bénéficiaires résiduels
VINCI 1994	11 568	40 232	305 000	0	25,01	—
GTM 1996	32 850	8 400	343 800	0	19,31	—
GTM 1997	53 000		320 200	36 800	18,74	29
VINCI 1998	52 020		218 765	21 735	25,61	10
GTM 1998	95 090		280 780	76 580	25,41	54
VINCI 1999 n° 1	479 705		578 706	73 294	37,98	17
VINCI 1999 n° 2	643 645		723 400	279 791	42,30	260
GTM 1999	397 025		439 385	253 483	32,93	153
Sogeparc 1999	73 800	1 103	74 903	0	50,70	—
VINCI 2000 n° 1	297 500		387 500	587 500	50,00	35
VINCI 2000 n° 2	504 082		562 907	1 204 593	57,00	773
GTM 2000	142 090		165 970	398 150	35,63	254
VINCI 2001	145 000		145 000	87 500	57,00	2
VINCI 2002 n° 1	175 000		175 000	2 275 500	63,65	286
VINCI 2002 n° 2	165 846		165 846	2 334 154	52,90	408
VINCI 2003	100 000		100 000	1 302 000	61,40	124
VINCI 2004	0		0	1 586 000	82,40	142
Total plans de souscription	**3 368 221**	**49 735**	**4 987 162**	**10 517 080**	**59,17**	**1 803**
VINCI 1998	92 809		800 000	0	33,70	—
VINCI 1999 n° 1	101 490		101 490	0	33,80	—
VINCI 1999 n° 2	1 287 038		1 446 549	559 760	43,66	260
VINCI 2000	504 082		562 907	1 204 593	48,04	773
VINCI 2001	145 000		145 000	87 500	57,00	2
VINCI 2002	0		30 000	19 500	63,65	5
Total plans d'achat	**2 130 419**	**—**	**3 085 946**	**1 871 353**	**47,31**	**752**
Total	**5 498 640**	**49 735**	**8 073 108**	**12 388 433**	**57,38**	**1 849**

5.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées en 2004

Options consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)
Options consenties par VINCI durant l'exercice à chaque mandataire social		
Antoine Zacharias	290 000	82,40
Xavier Huillard	60 000	82,40
Roger Martin	60 000	82,40
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social		
Antoine Zacharias	798 841	46,97
Bernard Huvelin	767 538	54,15
Xavier Huillard	107 500	48,21
Roger Martin	91 063	35,69

Options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)
Options consenties par VINCI, durant l'exercice, aux 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	355 000	82,40
Options détenues sur VINCI, levées durant l'exercice, par les 10 salariés non mandataires sociaux du Groupe, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	596 141	44,24

5.4 Évolution des plans d'options sur actions en 2005

Sur la période du 1er janvier au 16 mars 2005, 1,497 million d'options ont été exercées, dont 1,046 million d'options de souscription et 0,451 million d'options d'achat.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé la mise en place, au 16 mars 2005, d'un plan d'options de souscription d'actions de la Société portant sur 1,270 million d'options, dont 567 000 options attribuées aux mandataires sociaux, à un prix d'exercice de 98,8 euros.

Compte tenu de ces éléments, le nombre des options non levées s'établissait au 16 mars 2005 à 12,161 millions d'options, au prix d'exercice moyen de 62,43 euros (dont 10,741 millions d'options de souscription au prix moyen de 64,83 euros et 1,42 million d'options d'achat au prix moyen de 47,28 euros).

Rapport du président sur les procédures de contrôle interne

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce (modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière), le président du conseil d'administration de VINCI doit rendre compte :
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Le rapport du président sur les travaux du conseil figure au paragraphe 2. du chapitre « Gouvernement d'entreprise », page 134.

Le rapport du président sur les procédures de contrôle interne figure ci-après.

1. Principes d'action et de comportement

Les métiers exercés par VINCI nécessitent que ses équipes soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs demandes. Afin de favoriser cette grande réactivité et de permettre à chaque responsable de centre de profit de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chacun des quatre pôles de métier (construction, routes, énergies, concessions).

Cette organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels à tous les niveaux de l'organisation.

Cette obligation s'exerce dans le respect de principes d'action et de comportement sur lesquels VINCI a fait le choix d'un engagement fort :
- respect rigoureux des règles communes au Groupe, en matière de délégation (voir paragraphe 3.3), de prise d'affaires (voir paragraphe 4.1) et d'information financière, comptable et de gestion (voir paragraphe 4.2). Ces règles communes, dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées de manière stricte par les collaborateurs concernés ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux de pôles et de la holding. Chaque responsable doit notamment communiquer à sa hiérarchie les difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des chantiers, relations avec les clients et les administrations, relations internes, gestion du personnel, sécurité, etc.). Il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter les difficultés rencontrées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou de la holding VINCI ;
- respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer ces principes auprès de leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée à des directions fonctionnelles ;
- sécurité des personnes ;
- culture de la performance financière.

Les responsables hiérarchiques opérationnels et fonctionnels jusqu'au plus haut niveau de l'organisation du Groupe effectuent des visites de terrain régulières ou des missions ponctuelles, afin notamment de s'assurer que les principes détaillés ci-dessus sont appliqués de manière efficace.

2. Objectifs du contrôle interne

2.1 Définition

Le Groupe a retenu la définition du Committee of Sponsoring Organisations (Coso), la plus communément admise sur le plan international : « Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'une entreprise, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :
- réalisation et optimisation des opérations ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

2.2 Limites du contrôle interne

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Le contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3. Organisation générale et environnement du contrôle interne

3.1 Le conseil d'administration et le comité des comptes

Le conseil d'administration de VINCI représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe, en particulier les grandes orientations stratégiques.

Le conseil d'administration a confié au comité des comptes certaines missions spécifiques en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

3.2 Le comité exécutif

Le comité exécutif est composé de 7 membres : le président-directeur général, qui assume également la présidence de VINCI Concessions, l'administrateur directeur général délégué devenu vice-président du conseil d'administration début 2005, les deux directeurs généraux délégués (en même temps présidents des pôles énergies et routes), le président du pôle construction, le directeur financier du Groupe et le directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies. Le comité exécutif est en charge de l'exécution de la stratégie du Groupe, de la définition et de la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion du Groupe (finances, ressources humaines, sécurité, assurances, etc.).

3.3 Les directives

Les présidents des sociétés têtes de pôle (VINCI Concessions, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi. Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont par ailleurs tenus de se conformer aux directives émises à leur attention par le président de VINCI. Celles-ci s'appliquent aux domaines suivants :

- prises d'affaires, soumissions, offres de services et de travaux, études, prestations, concessions et montages d'affaires ;
- investissements immobiliers ;
- investissements et désinvestissements financiers ;
- personnel et affaires sociales ;
- relations financières et bancaires, fiscalité, assurances ;
- cautions, avals et garanties ;
- communication externe et interne ;
- grands risques.

Ces directives définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue ou une information préalable communiquée au président-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles de VINCI.

3.4 L'audit interne

Le rôle de la direction de l'audit interne de la holding est de superviser l'amélioration des procédures en veillant à leur bonne adaptation à la situation et à l'organisation du Groupe, dans le respect des exigences de la loi de sécurité financière. Par ailleurs, elle enregistre et assure le suivi des décisions prises par le comité des risques de VINCI, chargé d'autoriser les prises d'affaires dépassant certains seuils (voir paragraphe 4.1). Enfin, elle procède à des missions ponctuelles, demandées soit par la direction générale ou la direction financière du Groupe, soit par les directions des pôles.

La direction de l'audit interne s'appuie sur les équipes d'audit interne des pôles, avec lesquelles elle mène des missions conjointes, sur du personnel détaché spécialement à cet effet par la direction opérationnelle concernée, ou encore sur du personnel provenant des directions fonctionnelles de la holding. Suivant l'exemple d'Eurovia, qui s'est doté il y a plusieurs années d'un service d'audit interne, des structures spécifiques ont été créées en 2004 par VINCI Concessions et VINCI Energies. VINCI Construction, de son côté, a engagé une réflexion sur l'organisation du contrôle interne, privilégiant les structures existantes au sein des six sous-ensembles composant le pôle.

3.5 Rôle de la holding par rapport aux pôles

La holding dispose d'un effectif limité à environ 150 personnes, adapté à l'organisation fortement décentralisée du Groupe.

Les différents services fonctionnels de la holding ont pour mission principale d'établir et de veiller à la bonne application

des règles et procédures du Groupe et des décisions prises par la direction générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques, sans interférer dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la responsabilité des pôles.

En 2004, la holding a notamment précisé les « lignes directrices » concernant la gestion de la trésorerie dans le Groupe. Il a par ailleurs été effectué une mise à jour des procédures applicables à la holding en matière de gestion de trésorerie et de comptabilité.

4. Principales procédures de contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent, en particulier pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment sur les contrats pluriannuels.

4.1. Procédures d'autorisation des prises de commandes : le comité des risques

Des procédures strictes de contrôle en amont des prises de commandes sont appliquées. Toutes les soumissions doivent être autorisées en fonction des seuils préalablement définis dans le cadre de directives données aux responsables opérationnels par le président du Groupe, par la direction générale du pôle concerné ou par le comité des risques de VINCI.

Le comité des risques de VINCI a pour mission d'apprécier :
- les opérations de croissance externe ;
- les conditions et modalités de remise des offres, et en particulier les engagements techniques, juridiques et financiers qui s'y attachent ;
- toutes opérations de promotion immobilière, de concession ou engagement de longue durée, y compris les opérations de financement liées.

Cette procédure couvre l'ensemble des affaires publiques ou privées, en France ou à l'étranger, quelle que soit la manière dont l'entreprise est sollicitée (gré à gré, appel d'offres classique, montage d'opération, partenariat public privé, concession).

Elle s'applique à toutes les affaires dont le montant est supérieur au seuil défini dans les directives des responsables de pôle, ce montant visant l'ensemble de l'opération concernée tous lots confondus, quel que soit le pourcentage de participation obtenu par les entités du Groupe dans l'affaire.

D'autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des risques, déclenchent l'information préalable de la direction générale de VINCI au moyen d'une fiche d'alerte. Enfin, dans le cadre des délégations et sous-délégations mises en place, d'autres niveaux de seuils déclenchent la nécessité d'un accord formel de la direction générale du pôle (selon une procédure qui est propre au pôle concerné et définie par celui-ci).

L'objectif du comité est d'examiner les affaires qui, du fait notamment de leur taille, de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité, peuvent être considérées comme comportant un risque particulier ; d'autres éléments peuvent être retenus comme critère d'examen, notamment celui de soumissions comportant un risque technique important. Le passage devant le comité des risques constitue la concrétisation de l'engagement pris par le responsable de la filiale concernée quant au niveau de résultat attendu sur l'affaire présentée.
Le comité, dans sa composition la plus courante, comprend les membres suivants : pour la holding, le président-directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, le directeur financier, le directeur de l'audit interne ; pour le pôle concerné, le directeur du pôle et les représentants opérationnels de la société qui présentent l'affaire (directeur général, responsable de l'affaire, bureau d'études, etc.) et fonctionnels (service juridique, assurances, financier, etc.). Par ailleurs, la composition du comité des risques peut être adaptée en fonction de son objet (examen des opérations immobilières, des acquisitions et des contrats de longue durée dans le domaine des concessions).
La saisine du comité des risques est obligatoire à partir de seuils déterminés en fonction des pôles et de la nature des opérations.

Le comité des risques de la holding, sous ses différentes déclinaisons, s'est réuni en moyenne deux fois par semaine en 2004.

4.2 Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable

La direction des budgets et de la consolidation, rattachée à la direction financière du Groupe, est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe. Elle est en particulier en charge :
- de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI et du reporting prévisionnel (consolidation des budgets, recalages budgétaires et prévisions triennales), suivant un processus identique à celui utilisé pour la consolidation des comptes ;
- de la définition et du suivi des procédures comptables au sein du Groupe, de la préparation du passage aux normes IAS/IFRS à compter du 1er janvier 2005 et de la préparation du bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004 (l'état d'avancement du projet de transition aux normes IFRS est décrit au chapitre « Transition aux normes IFRS » du rapport de gestion, page 154) ;
- du pilotage de « Vision », système d'information financière du Groupe, qui intègre le processus de consolidation et

unifie les différents reportings de VINCI (informations comptables et financières, ressources humaines, données commerciales, endettement).

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du Groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget de l'année n + 1 en novembre de l'année n, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre. À l'occasion de ces rendez-vous, des comités de gestion sont organisés pour examiner, en présence du président du Groupe, la marche de chacun des pôles et leurs données financières.
Un reporting mensuel de l'activité consolidée, des prises de commandes, du carnet de commandes du Groupe et de l'endettement net est établi par la direction financière, chaque fin de mois pour le mois précédent, à partir de données détaillées communiquées par les pôles, et diffusé à la direction générale.
Un reporting spécifique portant sur les faits marquants du mois est établi par chacun des dirigeants de pôle.

La direction des budgets et de la consolidation fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières de pôle et font l'objet de présentations détaillées aux responsables de la consolidation.

Les rubriques des liasses de consolidation renseignées par les pôles dans le cadre de Vision sont préalablement définies par la direction des budgets et de la consolidation. De même, les règles et méthodes comptables du Groupe sont précisées sous forme de procédures. Les domaines spécifiques suivants : provisions pour risques, impôts différés, engagements hors bilan font l'objet d'un suivi particulier.
Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des budgets et de la consolidation un dossier d'analyse et de commentaires des données consolidées.

La direction financière du Groupe présente aux commissaires aux comptes les traitements comptables qu'elle prévoit de retenir à l'occasion d'opérations complexes, afin de recueillir leur avis préalable.

Les commissaires aux comptes présentent au comité des comptes leurs observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au conseil d'administration. Ces observations font l'objet d'une présentation préalable aux pôles concernés et à la holding VINCI.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment que, selon leur appréciation, les effets des éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes et non corrigées ne sont pas, tant individuellement que globalement, significatifs sur les comptes pris dans leur ensemble.

Les pôles disposent de systèmes de contrôle de gestion adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire liés à la comptabilité sont en place dans les pôles construction, routes et énergies et pour chacune des activités de concessions (aéroportuaire, parkings, Cofiroute), et permettent le suivi régulier de l'avancement des chantiers.

5. Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

5.1 Le projet initié en 2003

VINCI a initié une démarche active en lançant, en 2003, un plan d'action destiné à renforcer la qualité du contrôle interne adapté à l'organisation managériale en vigueur dans le Groupe, laquelle conjugue culture d'entrepreneurs, autonomie des acteurs opérationnels, transparence, loyauté, et fonctionnement en réseau.

Ce projet comportait plusieurs étapes, dont la première, achevée fin 2003, était de procéder à l'identification des principaux risques et contrôles associés pour les principales entités et les grands processus.

La seconde étape portait sur l'état des lieux de l'organisation du contrôle interne, l'objectif étant d'obtenir une description du dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Des questionnaires d'auto-évaluation de l'environnement du contrôle interne, validés par le comité exécutif, ont été adressés fin 2003 aux responsables d'un échantillon de 23 entités, sélectionnées parmi les plus importantes et les plus représentatives. Les réponses à ces questionnaires ont été analysées, puis un recensement des principales procédures existantes a été effectué.

Une troisième étape a porté sur le recensement des risques et des contrôles associés. L'objectif de cette phase était, à partir des réponses aux questionnaires d'auto-évaluation et d'entretiens conduits avec la direction générale de VINCI, les dirigeants des principaux pôles et les directions fonctionnelles de VINCI, de répertorier les risques et les contrôles existants au niveau du Groupe et dans les pôles. Ce travail a débouché sur la détermination du périmètre des processus qui devront faire l'objet d'une évaluation du contrôle interne par les différentes entités ; c'est principalement le processus des prises d'affaires qui est apparu comme devant être traité en priorité. Les principaux risques inhérents aux activités du Groupe sont analysés au chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion.

5.2 Les travaux effectués en 2004

L'année 2004 a vu le lancement de la mise en œuvre des décisions prises en 2003, portant sur l'amélioration de l'environnement du contrôle interne :

- déclinaison de la directive du président (voir paragraphe 3.3) auprès des différents responsables opérationnels et fonctionnels des pôles, en France et à l'étranger ; cette déclinaison a concerné environ mille dirigeants du Groupe ;
- harmonisation et perfectionnement de la formalisation de certaines procédures (par la création de groupes de travail et de moyens spécifiques dédiés), notamment pour la holding (trésorerie, comptabilité) et le pôle routes (refonte des procédures opérationnelles) ; de plus, les procédures holding ont été rendues disponibles sur l'intranet du Groupe ; il a été fait appel, pour ce travail, à une assistance extérieure ;
- mise en place dans certaines filiales à l'international des méthodes de gestion et des procédures en vigueur en France (par exemple, chez Eurovia, aux États-Unis et en République tchèque) ;
- création de structures d'audit interne pour les pôles qui n'en disposaient pas encore (concessions et énergies), et renforcement des effectifs centraux de contrôle de gestion dans les pôles ;
- mise en vigueur, dans la plus importante entité opérationnelle du pôle construction (Sogea Construction), d'une charte portant sur ses 10 règles de fonctionnement interne (prises de risques, montage financier, mandats ou fonctions extérieurs, acquisition ou cession de titres – réorganisation, biens immobiliers et mobiliers, ressources humaines, gestion budgétaire, relations bancaires et engagements financiers, gestion administrative, médias – marques et logos) ;
- missions spécifiques d'audit interne sur le terrain dans les pôles routes, concessions et construction, en France et à l'étranger ;
- sélection de 67 entités supplémentaires, s'ajoutant à celles déjà interrogées en 2003, pour répondre à l'enquête annuelle basée sur les questionnaires d'auto-évaluation du contrôle interne, qui comportent trois parties : environnement de contrôle et évaluation des risques, activités de contrôle sur l'information financière, activités de contrôle sur les opérations : suivi des affaires.
  Cette démarche a permis de compléter et d'affiner l'analyse réalisée en 2003 et de suivre les évolutions d'une année sur l'autre.

5.3 Les travaux à effectuer en 2005 et au-delà

Les différents pôles de VINCI sont désormais sensibilisés et organisés pour entrer dans une démarche de progrès en matière de contrôle interne. Les priorités pour les années à venir ont été définies comme suit : formalisation des procédures, renforcement du niveau de contrôle des filiales étrangères (notamment par la mise en place des outils de gestion utilisés en France), amorce d'évaluation du contrôle interne au moyen notamment de missions d'audit interne spécifiques.

L'enquête annuelle sur le contrôle interne basée sur les questionnaires d'auto-évaluation sera, en outre, étendue à un nombre croissant d'entités opérationnelles ou fonctionnelles, en France et à l'étranger. Les informations recueillies déboucheront sur la mise au point de plans d'action annuels.

5.4 Les axes de réflexion

Tout en s'efforçant de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, VINCI entend maintenir des structures de commandement légères, tant au niveau de la holding qu'au niveau des pôles, tout en veillant à ce que les principes d'action de VINCI, qui reposent sur l'autonomie des entités opérationnelles, soient largement diffusés et impérativement respectés, avec les objectifs suivants :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures du Groupe ;
- suivre l'évolution des contraintes réglementaires ;
- maintenir une gestion efficace des principaux risques ;
- garantir une information financière de qualité.

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration de VINCI pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :
- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2005

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés — Salustro Reydel

Thierry Benoit — Bernard Cattenoz — Benoît Lebrun

Rapport de gestion du conseil d'administration

A - Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

L'année 2004 a confirmé l'amélioration des marchés de la construction en France, amorcée au second semestre de l'exercice précédent.

Cet environnement favorable s'est traduit par un fort accroissement des prises de commandes dans l'ensemble des métiers de travaux, le renouvellement des carnets se faisant dans des conditions satisfaisantes.

Les filiales européennes ont, dans l'ensemble, bénéficié d'une conjoncture mieux orientée qu'en 2003, l'ouverture de l'Union européenne vers l'Est s'accompagnant, dans cette zone, d'une accélération des investissements dans le domaine des infrastructures de transport.

Au global, le Groupe a enregistré une hausse d'activité supérieure aux prévisions et une nouvelle amélioration de ses marges d'exploitation.

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de VINCI s'est élevé à 19,5 milliards d'euros en 2004, soit une hausse de 7,8 % par rapport à 2003. La croissance externe a représenté un chiffre d'affaires d'environ 320 millions d'euros, partiellement atténué par l'effet des cessions d'activités et des variations de changes (– 180 millions d'euros environ). À structure constante, la progression s'établit à + 7,1 %.

En France, le chiffre d'affaires ressort à 12,1 milliards d'euros, en augmentation de 10,2 % (+ 8,7 % à structure constante). L'activité a été soutenue dans l'ensemble des métiers et particulièrement dans la construction, dont le chiffre d'affaires s'est accru de 11,9 %.

À l'international, le chiffre d'affaires atteint 7,4 milliards d'euros, soit 38 % de l'activité totale. Il enregistre une hausse de 4,1 % (+ 4,4 % à structure constante), grâce au dynamisme des implantations locales dans la construction et les routes.

Concessions

Le chiffre d'affaires de VINCI Concessions s'établit à 1,94 milliard d'euros, en hausse de 4,7 % à structure constante (+ 2,9 % à structure réelle).

Cofiroute a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 872 millions d'euros, intégrant une augmentation des recettes de péage de 4,2 %. Le trafic à réseau stable s'est accru de 1,4 % (véhicules légers : + 1,3 % ; poids lourds : + 2,1 %). L'extension du réseau a représenté un impact positif sur les recettes de 0,6 % et celui des hausses tarifaires de 2,2 %. Ces données confirment le redémarrage du trafic poids lourds constaté durant l'exercice.

De son côté, le chiffre d'affaires de VINCI Park s'est stabilisé à 485 millions d'euros sous l'effet de cessions d'activités périphériques. À structure constante, il progresse légèrement (+ 0,5 %), tant en France, malgré l'impact défavorable de l'arrivée à échéance de plusieurs contrats anciens, qu'à l'étranger.

Les autres sociétés concessionnaires d'ouvrages ont réalisé une bonne performance d'ensemble avec un chiffre d'affaires de 125 millions d'euros, en hausse de 30 % sur l'exercice précédent. Outre la très bonne année du Stade de France (+ 7,6 %), il faut signaler les débuts encourageants de l'exploitation du pont de Rion-Antirion en Grèce, ouvert en août dernier, l'amélioration des recettes de l'autoroute Chillán-Collipulli au Chili et la forte progression de l'activité des aéroports du Cambodge.

Enfin, les services aéroportuaires ont maintenu globalement un niveau d'activité satisfaisant à 468 millions d'euros, malgré l'incidence de la dépréciation du dollar et un marché toujours difficile aux États-Unis dans les services d'assistance au sol. À périmètre et change constants, le chiffre d'affaires augmente de 4,5 % (+ 10,2 % en France).

Énergies

Le chiffre d'affaires de VINCI Energies s'établit à 3,34 milliards d'euros, en hausse de 4,7 % à structure constante (+ 7,2 % à structure réelle).

Au cours de l'exercice, VINCI Energies a intégré une vingtaine d'acquisitions, qui ont représenté un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros sur l'année.

En France, le chiffre d'affaires de VINCI Energies enregistre une hausse de 8,7 % et s'établit à 2,4 milliards d'euros. À périmètre constant, la progression ressort à 6,7 %.

Après un troisième trimestre qui avait été marqué par un certain ralentissement conjoncturel, le quatrième trimestre 2004 a connu un très net rebond de l'activité (+ 20 % à structure constante par rapport au quatrième trimestre 2003). Cette tendance a été particulièrement notable dans les infrastructures de télécommunications.

À l'international, le chiffre d'affaires s'établit à 928 millions d'euros, en augmentation de 3,5 % par rapport à 2003.

En dépit des contractions d'activité consécutives aux restructurations engagées en 2003 en Allemagne et en Suède, l'activité internationale de VINCI Energies, hors TMS, a progressé de 8 % à structure réelle. Cette évolution traduit la forte croissance du marché espagnol, une reprise au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, ainsi que l'impact de la croissance externe.

Cette dernière a concerné principalement la société allemande GFA dans le secteur de la protection incendie et Netlink aux Pays-Bas dans les réseaux de communication. À structure constante, le chiffre d'affaires international de VINCI Energies, hors TMS, a crû de 3 %.

Chez TMS, la mise en œuvre du plan de redressement s'est traduite par une réduction de l'activité de 13 %.

Routes

Eurovia a réalisé un chiffre d'affaires de 5,76 milliards d'euros en 2004, en augmentation de 7 % à structure constante (+ 7,9 % à structure réelle).

En France, Eurovia affiche un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros, en augmentation de 9,1 % (+ 7 % à structure constante).

Après un bon début d'année marqué par des conditions météorologiques favorables, l'activité est restée soutenue au second semestre. À noter le dynamisme des travaux d'aménagement urbain avec la réalisation, en cours, de plusieurs chantiers de tramway (Grenoble, Clermont-Ferrand et Lyon), ainsi que la progression de l'activité de carrières, qui constitue un axe de développement prioritaire pour le Groupe.

À l'international, le chiffre d'affaires s'élève à 2,5 milliards d'euros, en augmentation de 6,4 % sur 2003 (+ 7 % à structure constante).

La croissance du chiffre d'affaires s'est accélérée au quatrième trimestre (+ 17,2 % à structure constante) sous l'effet d'une activité bien orientée au Royaume-Uni et en République tchèque. Aux États-Unis, malgré l'effet défavorable des ouragans qui ont touché la Floride en septembre, le chiffre d'affaires reste en progression sur l'ensemble de l'année.

La société espagnole Trabit, acquise fin 2004, sera consolidée à partir de 2005.

Construction

VINCI Construction a réalisé un chiffre d'affaires de 8,28 milliards d'euros en 2004, en augmentation de 7,5 % à structure constante (+ 8,1 % à structure réelle).

En France, le chiffre d'affaires de VINCI Construction s'est élevé à 4,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 11,9 % (+ 10,6 % à périmètre constant), portant à près de 25 % la hausse d'activité sur deux ans.

Après la forte progression enregistrée au premier semestre, l'activité des filiales françaises a continué de croître au second semestre à un rythme élevé (+ 9,9 % à structure réelle au quatrième trimestre ; + 7,5 % à structure constante).

Sogea Construction et GTM Construction affichent des hausses de chiffres d'affaires de respectivement + 10,3 % et + 16,2 %. Cette situation traduit une forte demande dans le bâtiment résidentiel et le secteur des bâtiments fonctionnels (santé, enseignement, équipements sportifs). Dans le génie civil, l'activité a bénéficié des investissements réalisés dans le domaine des infrastructures autoroutières et ferroviaires.

À l'international, le chiffre d'affaires atteint 3,6 milliards d'euros, soit une hausse de 3,4 % à structure réelle (+ 3,7 % à structure constante).

L'activité a été forte au quatrième trimestre avec une progression de plus de 11 % traduisant le dynamisme des filiales d'Europe centrale et orientale, qui bénéficient du développement des infrastructures dans cette zone.

Le chiffre d'affaires de VINCI Construction à l'international est également tiré par un bon niveau d'activité au Royaume-Uni dans le bâtiment, et en Allemagne dans les activités de maintenance, qui compensent le tassement momentané des activités de grands projets.

Chiffre d'affaires par métier [1]

(en millions d'euros)	2004	2003	Variation 2004/2003 à structure réelle	Variation 2004/2003 à structure constante [2]
Concessions et services	1 943	1 889	2,9 %	4,7 %
Énergies	3 339	3 115	7,2 %	4,7 %
Routes	5 755	5 332	7,9 %	7,0 %
Construction	8 284	7 664	8,1 %	7,5 %
Immobilier	427	274	56,2 %	56,2 %
Éliminations	(228)	(163)	—	—
Total	**19 520**	**18 111**	**7,8 %**	**7,1 %**

[1] Données présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant élimination des opérations réalisées avec les autres pôles.
[2] À périmètre et changes constants.

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	2004	% CA	2003	Variation 2004/2003
France	**12 118**	**62 %**	**10 999**	**10,2 %**
Allemagne	1 635	8 %	1 457	12,2 %
Grande-Bretagne	1 513	8 %	1 448	4,5 %
Europe centrale et orientale	1 096	6 %	968	13,2 %
Belgique	625	3 %	578	8,2 %
Espagne	314	2 %	336	(6,6 %)
Autres pays d'Europe	566	3 %	574	(1,3 %)
Europe hors France	**5 749**	**30 %**	**5 361**	**7,2 %**
Amérique du Nord	831	4 %	935	(11,1 %)
Reste du monde	822	4 %	816	0,7 %
Total	**19 520**	**100 %**	**18 111**	**7,8 %**

1.2 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 2 021 millions d'euros en 2004, en progression de 14 % par rapport à 2003. Il représente 10,4 % du chiffre d'affaires, contre 9,8 % en 2003. Cette amélioration concerne l'ensemble des pôles de métiers du Groupe.

Excédent brut d'exploitation par métier

(en millions d'euros)	2004	% CA	2003	% CA	Variation 2004/2003
Concessions et services	821	42,2 %	782	41,4 %	+ 5 %
Énergies	257	7,7 %	196	6,3 %	+ 31 %
Routes	376	6,5 %	364	6,8 %	+ 3 %
Construction	532	6,4 %	449	5,9 %	+ 19 %
Immobilier et holdings	35	—	(13)	—	—
Total	**2 021**	**10,4 %**	**1 778**	**9,8 %**	**+ 14 %**

1.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation atteint 1 373 millions d'euros, soit une hausse de près de 18 % par rapport à 2003. Il représente 7 % du chiffre d'affaires contre 6,4 % en 2003. L'ensemble des métiers ont contribué à cette nouvelle progression de la rentabilité d'exploitation.

Concessions

Les concessions ont dégagé un résultat d'exploitation de 616 millions d'euros, contre 600 millions d'euros en 2003. Elles contribuent pour 45 % au total du Groupe. Cofiroute a enregistré un résultat d'exploitation de 481 millions d'euros, en hausse de 1,3 %. Le résultat d'exploitation de VINCI Park a progressé de près de 5 % pour atteindre 123 millions d'euros ; il représente 25,3 % du chiffre d'affaires. La contribution des autres infrastructures en concession s'accroît de 21 millions d'euros en 2003 à 34 millions d'euros en 2004. Elle intègre l'impact des premiers mois d'exploitation du pont de Rion-Antirion pour 6,3 millions d'euros.

Dans un environnement difficile aux États-Unis, les services aéroportuaires ont maintenu une contribution positive grâce à la bonne résistance des activités de cargo.

Énergies

Le résultat d'exploitation de VINCI Energies s'est élevé à 181 millions d'euros. En augmentation de 40 % sur l'exercice précédent, il représente 5,4 % du chiffre d'affaires. Il faut

souligner la forte contribution à cette hausse des filiales françaises ainsi que les bonnes performances des filiales européennes, plus particulièrement en Allemagne où les résultats sont en sensible augmentation. En revanche, les difficultés rencontrées dans le secteur automobile par TMS et les mesures de restructuration prises en conséquence se sont traduites par une aggravation de la perte d'exploitation de cette filiale.

Routes

Le résultat d'exploitation d'Eurovia s'est établi à 222 millions d'euros, en progression de plus de 10 %. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge d'exploitation, à 3,9 %, se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Les filiales françaises ont réalisé une très bonne performance en améliorant leur contribution de 20 % par rapport à 2003, la marge d'exploitation dépassant les 5 %. La situation a été plus contrastée à l'international : les bons résultats enregistrés au Royaume-Uni et en République tchèque, où l'activité reste très dynamique, ont été partiellement compensés par l'incidence des mesures de réduction d'activité prises en Espagne et aux États-Unis.

Construction

VINCI Construction a fortement augmenté son résultat d'exploitation, qui ressort à 349 millions d'euros, soit une hausse de 57 %. La marge d'exploitation s'établit à 4,2 % du chiffre d'affaires (contre 2,9 % en 2003). Ces excellents résultats traduisent la très nette amélioration des performances réalisées par les filiales françaises : Sogea Construction et GTM Construction, ainsi que de celles des autres composantes du pôle (filiales étrangères, grands projets et métiers de spécialités de Freyssinet).

Immobilier

Les filiales immobilières, Sorif et Elige, ont apporté une contribution au résultat d'exploitation de 25 millions d'euros (contre 13 millions d'euros en 2003).

Résultat d'exploitation par métier

(en millions d'euros)	2004	% CA	2003	% CA	Variation 2004/2003
Concessions et services	616	31,7 %	600	31,8 %	+ 3 %
Énergies	181	5,4 %	129	4,1 %	+ 40 %
Routes	222	3,9 %	201	3,8 %	+ 11 %
Construction	349	4,2 %	222	2,9 %	+ 57 %
Immobilier et holdings	5	—	14	—	—
Total	**1 373**	**7,0 %**	**1 166**	**6,4 %**	**+ 17,7 %**

1.4 Résultat net

Le résultat net part du groupe s'élève à 731 millions d'euros, en hausse de 35 % par rapport à 2003 (541 millions d'euros). Le résultat par action s'établit à 8,76 euros (6,49 euros en 2003), soit une hausse de 35 %, tandis que le résultat par action dilué est en augmentation de 32 % à 7,80 euros (5,93 euros en 2003). Par métier, VINCI Construction reste le premier contributeur au résultat du Groupe devant VINCI Concessions, ces deux pôles ayant accru fortement leurs résultats. VINCI Energies et Eurovia ont également amélioré leurs contributions.

Résultat net par métier

(en millions d'euros)	2004	2003	Variation 2004/2003
Concessions et services	214	164	+ 31 %
Énergies	87	53	+ 63 %
Routes	131	126	+ 5 %
Construction	242	177	+ 36 %
Immobilier et holdings	57	21	—
Total	**731**	**541**	**+ 35 %**

Le résultat financier s'établit à – 24 millions d'euros contre – 124 millions d'euros en 2003. Cette amélioration prend en compte, à hauteur de 95 millions d'euros, l'incidence positive du dénouement du contrat d'échange de flux financiers *(« equity swap »)* portant sur environ 4 % du capital d'ASF, mis en place en 2003. Elle intègre par ailleurs une augmentation du dividende perçu d'ASF (32 millions d'euros contre 19 millions d'euros en 2003), ainsi que, en sens inverse, une provision pour dépréciation des titres Toll Collect détenus par Cofiroute pour 35 millions d'euros (dont la contrepartie est une reprise de provision pour risques, dotée en 2003, constatée en résultat exceptionnel). Le coût de financement reste globalement stable, par rapport à l'exercice précédent, à – 151 millions d'euros (– 153 millions d'euros en 2003).

Le résultat exceptionnel présente un solde négatif de 53 millions d'euros (contre un solde positif de 13 millions d'euros en 2003, qui comprenait des plus-values de cession significatives).

Il comprend des plus-values nettes de cession à hauteur de 17 millions d'euros, des charges de restructuration pour 48 millions d'euros ainsi que diverses charges à caractère non récurrent pour un montant net de 23 millions d'euros, concernant notamment les activités de services aéroportuaires.

La charge d'impôt de l'exercice ressort à 388 millions d'euros (234 millions d'euros en 2003). Elle correspond à un taux effectif d'impôt de 30 %, proche du taux d'impôt normatif du Groupe (contre 22,2 % en 2003, taux qui tenait compte de l'incidence favorable de réorganisations juridiques intervenues à l'étranger).

Les dotations aux amortissements d'écarts d'acquisition ont été ramenées à 80 millions d'euros en 2004 (contre 184 millions d'euros en 2003, dont 134 millions d'euros de dépréciation exceptionnelle). Ce montant intègre 23 millions d'euros de dépréciations exceptionnelles, dont 10 millions d'euros au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition de WFS.

La part du groupe dans les sociétés mises en équivalence ressort à 14 millions d'euros, montant qui intègre à hauteur de 4,6 millions d'euros la quote-part estimée du groupe dans les résultats des ASF, sur la période écoulée depuis la nomination d'un représentant de VINCI au conseil d'administration de cette société (du 15 au 31 décembre 2004).

Les intérêts minoritaires (109 millions d'euros) représentent essentiellement les parts non détenues par VINCI dans les résultats de Cofiroute (34,7 %) et dans la société de construction belge CFE (54,6 %).

1.5 Flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement s'établit à près de 1,6 milliard d'euros en 2004, en progression de 13 % par rapport à 2003. Après prise en compte des investissements d'exploitation (nets de cessions) de l'exercice pour 493 millions d'euros et de la forte amélioration du besoin en fonds de roulement (443 millions d'euros), le *cash flow* disponible pour le développement ressort à 1 510 millions d'euros, en hausse de 450 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (+ 42 %).

Les investissements de développement réalisés dans les concessions représentent un montant de 645 millions d'euros, en augmentation de 119 millions d'euros (+ 23 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte de l'augmentation des investissements de Cofiroute (506 millions d'euros en 2004 contre 313 millions d'euros en 2003), des développements réalisés chez VINCI Park (46 millions d'euros en 2004 contre 27 millions d'euros en 2003), ainsi que de l'achèvement des travaux du pont de Rion-Antirion en Grèce (77 millions d'euros en 2004 contre 144 millions d'euros en 2003).

Les investissement financiers (hors rachats d'actions propres) se sont élevés à 442 millions d'euros contre 222 millions d'euros en 2003. Ils concernent principalement l'acquisition complémentaire de titres ASF pour 254 millions d'euros (participation portée de 20 % à 23 %), la souscription à l'augmentation de capital de Toll Collect pour 35 millions d'euros, l'investissement dans BCIA (Aéroport de Pékin) pour 39 millions d'euros suite à l'opération d'échange intervenue avec ADP et l'incidence de la conversion en actions des titres subordonnés convertibles de la SMTPC (tunnel du Prado Carénage) pour 19 millions d'euros.

Les cessions de titres représentent un total de 201 millions d'euros, dont les cessions des participations du Groupe dans les aéroports du Mexique sud (ITA) pour 22 millions d'euros et TBI (79 millions d'euros), ainsi que la sortie du capital d'ADPM (opération d'échange BCIA) pour 43 millions d'euros.

Les autres opérations financières de l'exercice (avant mouvements sur le capital) représentent un flux négatif de 360 millions d'euros, prenant en compte les dividendes distribués par la maison mère (dividende 2003 de 2,36 euros par action et acompte 2004 de 1,2 euro par action) pour un total de 287 millions d'euros, ainsi que ceux versés aux actionnaires minoritaires (Cofiroute pour l'essentiel).

La trésorerie nette dégagée sur l'exercice, avant mouvements sur le capital, ressort ainsi à 234 millions d'euros contre 216 millions d'euros en 2003.

Les mouvements sur le capital intègrent l'incidence du programme de rachats d'actions, destiné à compenser l'effet de dilution occasionné par les levées d'options de souscription et les souscriptions au plan d'épargne groupe intervenues durant l'exercice 2004. Elles ont occasionné un besoin à financer de 492 millions d'euros (achat de 5,9 millions d'actions à un cours moyen de 83,4 euros/action) et, en contrepartie, des augmentations de capital qui ont représenté un montant de 260 millions d'euros (5,5 millions d'actions créées). Il ressort de ces opérations sur le capital un flux de trésorerie négatif de 232 millions d'euros sur l'exercice.

Au total, après prise en compte des mouvements sur le capital, les flux de la période se sont globalement équilibrés.

1.6 Bilan

L'endettement financier net de VINCI, après prise en compte de l'autodétention, s'élève à 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2004, stable par rapport à l'exercice précédent.
L'endettement du pôle Concessions (hors holdings) augmente de 3,1 à 3,3 milliards d'euros. Son accroissement provient principalement de l'augmentation des investissements chez Cofiroute, en partie compensée par les cessions d'actifs aéroportuaires et la recapitalisation des services aéroportuaires par VINCI. Les autres pôles présentent un excédent net de trésorerie de 2,6 milliards d'euros, en progression de 605 millions d'euros par rapport à celui de 2003. Les holdings ont, quant à elles, augmenté leur endettement d'environ 300 millions d'euros, à 1,6 milliard d'euros, intégrant notamment l'accroissement de la participation dans les ASF, la recapitalisation des activités de services aéroportuaires ainsi que l'incidence des programmes de rachats d'actions, ces flux étant partiellement compensés par les remontées des dividendes des filiales.

Excédent (endettement) financier net

(en millions d'euros)	**2004**	**2003**	**Variation 2004/2003**
Cofiroute	*(1 989)*	*(1 691)*	*(298)*
VINCI Park	*(478)*	*(479)*	*1*
Autres concessions	*(703)*	*(636)*	*(67)*
Services aéroportuaires	*(129)*	*(305)*	*176*
Concessions et services (hors holdings)	(3 299)	(3 111)	(188)
Énergies, routes, construction	2 589	1 972	617
Investissement dans ASF	(1 483)	(1 229)	(254)
Immobilier et holdings	(180)	(80)	(100)
Endettement financier net avant autodétention	**(2 373)**	**(2 448)**	**75**
Autodétention	88	182	(94)
Endettement financier net	**(2 285)**	**(2 266)**	**(19)**

La structure financière du Groupe reste très solide, avec un montant de fonds propres, incluant les intérêts minoritaires, en progression de 3,5 à 3,7 milliards d'euros et un *gearing* (ratio d'endettement/fonds propres totaux) de 61 % (65 % en 2003).

Les provisions pour risques au passif du bilan se sont maintenues à un niveau équivalent à celui du 31 décembre 2003, à 1,7 milliard d'euros à fin 2004. Les provisions pour engagements de retraite représentent, quant à elles, un montant de 586 millions d'euros.

Enfin, l'excédent du fonds de roulement est en nette progression et s'élève à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2004 (1,1 milliard d'euros à fin 2003).

1.7 Rentabilité des capitaux

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE, calculé sur la base des capitaux propres consolidés à l'ouverture, ressort globalement à 25 %, en augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent (21 %). Cette amélioration traduit la forte progression du résultat du Groupe.

(en millions d'euros)	**2004**	**2003**
Capitaux propres au 31/12/N-1	2 937	2 597
Résultat net	731	541
ROE	**24,9 %**	**20,8 %**

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE s'est légèrement apprécié par rapport à celui constaté en 2003 malgré l'augmentation des capitaux engagés, conséquence de la poursuite de la politique d'investissement du Groupe dans les concessions. Il est le résultat de deux profils d'activité très différents :

– un niveau très élevé du ROCE des activités hors concessions (91 % en 2004), qui résulte de leur faible intensité capitalistique, alliée à des rentabilités opérationnelles élevées ;
– un ROCE des concessions plus limité (6 % en 2004), impacté par le poids des investissements en phase de construction et des concessions en démarrage (1,6 milliard d'euros au total), produisant une rentabilité encore faible.

(en millions d'euros)	2004	2003
Capitaux engagés au 31/12/N-1	7 596	7 273
Capitaux engagés au 31/12/N	7 959	7 596
Moyenne des capitaux engagés	**7 778**	**7 435**
Résultat d'exploitation	1 373	1 166
Impôt théorique [1]	(418)	(261)
Autres [2]	76	55
NOPAT	**1 031**	**960**
ROCE	**13,3 %**	**12,9 %**

[1] Sur la base du taux effectif de la période (30 % en 2004 et 22,2 % en 2003).
[2] Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence et éléments financiers (hors coût de financement, dividendes perçus, amortissements et provisions, résultat de change et produit de l'« equity swap *» en 2004).*

2. Comptes sociaux

Le résultat de la société mère s'est élevé à 330 millions d'euros en 2004, contre 2 066 millions d'euros en 2003, qui comprenait l'impact positif de 1,7 milliard d'euros des opérations de réorganisation juridique du pôle Concessions.

Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 54 568 euros en 2004.

3. Dividendes

Le dividende net proposé à l'assemblée générale des actionnaires s'établit à 3,5 euros par action (4,1 euros par action y compris l'avoir fiscal sur l'acompte de 1,20 euro versé en décembre 2004, pour les actions y ouvrant droit). Il est en progression de 48 % par rapport au dividende de 2,36 euros par action versé au titre de l'exercice 2003. Il représente un rendement, avoir fiscal inclus, de 3,7 % par rapport au cours du 28 février 2005. Le complément de dividende de 2,30 euros par action sera mis en paiement le 6 mai 2005. Le montant global distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2004 est estimé à 289 millions d'euros, soit une hausse de 53 % par rapport au montant distribué au titre de l'exercice 2003 (189 millions d'euros). Il représente 40 % du résultat net consolidé de l'exercice 2004 (35 % en 2003).

B - Transition aux normes IFRS

En application du règlement européen n° 1606/1202 du 19 juillet 2002, VINCI est tenu de publier ses comptes consolidés suivant les normes IFRS, telles qu'approuvées par l'Union européenne, à compter du 1er janvier 2005 avec, en référence, les comptes consolidés de l'exercice 2004 établis suivant les mêmes règles.

À ce stade, des incertitudes demeurent sur la définition et l'interprétation de certaines normes comptables importantes, notamment le traitement des concessions. Par conséquent, les données chiffrées figurant ci-après, examinées par les commissaires aux comptes, sont susceptibles d'être modifiées.

1. Avancement du projet

Après avoir été lancé dans le courant de l'année 2002, le projet de transition vers les normes IFRS est entré dans une phase active de déploiement au cours de l'exercice 2004. Impliquant plus d'une centaine de collaborateurs du Groupe, ce projet a nécessité de formaliser les procédures comptables, d'adapter les systèmes pour permettre la remontée des informations nécessaires à l'établissement des comptes 2004 et 2005 en IFRS, et de former plus de 500 personnes. Les comptes 2004 en normes IFRS seront arrêtés d'ici la fin avril 2005 et feront l'objet d'un audit de la part des commissaires aux comptes au deuxième trimestre 2005.

Le comité des comptes a été tenu régulièrement informé de l'avancement du projet. Il s'est réuni à trois reprises sur le sujet afin de valider les options retenues par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés en IFRS et d'examiner le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 retraité en IFRS.

2. Présentation des options IFRS retenues

Les impacts des IFRS sur les états financiers sont exposés thème par thème, en précisant à chaque fois les options retenues par VINCI dans le cadre de la première application (norme IFRS 1). Les impacts chiffrés mentionnés ci-après s'entendent hors effet fiscal.

2.1 Principales normes impactant les comptes de VINCI

2.1.1 Instruments financiers (IAS 32/39)

Les normes IAS 32 et IAS 39, définissant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des actifs et passifs financiers, ont été adoptées partiellement par la Commission européenne en novembre 2004 avec une application facultative en 2004. Dans un souci de comparabilité des exercices, VINCI a décidé de les appliquer dès le 1er janvier 2004.

Leurs principaux impacts sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 sont les suivants :

Titres d'autocontrôle

Le groupe VINCI détenait au 31 décembre 2003 des titres d'autocontrôle, pour un montant de 182 millions d'euros, affectés aux plans d'options d'achat accordées au management. Ces titres, classés en valeurs mobilières de placement à l'actif du bilan consolidé, doivent désormais être portés en déduction des capitaux propres en application de la norme IAS 32.

Traitement des Oceane

Les deux Oceane émises en 2001 et 2002 (à échéances 2007 et 2018 respectivement), classées en dettes financières à leur valeur nominale selon les principes comptables français, s'analysent en normes IFRS comme des instruments financiers composés. Elles doivent à ce titre être scindées en deux composantes, en application de IAS 32 : une « composante dette » et une « composante capitaux propres », cette dernière représentant la valeur de l'option de conversion des obligations en actions.

La « composante dette » est évaluée, en application de la norme IAS 32, à sa valeur de marché à la date d'émission, laquelle correspond aux *cash-flows* contractuels futurs, actualisés au taux de marché en vigueur à la date d'émission pour des obligations classiques non convertibles de même échéance.

La « composante capitaux propres », correspondant à la valeur de l'option de conversion, est déterminée par différence entre le montant de la dette ainsi recalculée et le produit d'émission des Oceane.

L'application de ces dispositions se traduit par un impact positif de 77 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2004.

Par ailleurs, ce retraitement aura pour effet d'augmenter légèrement les charges financières des exercices futurs.

Frais d'émission d'emprunt et primes de remboursement

Dans les comptes consolidés du Groupe, les frais d'émission d'emprunt et les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts. Les primes de remboursement des Oceane émises par VINCI sont ainsi provisionnées à chaque clôture, dès lors que le cours de l'action VINCI est inférieur à la valeur de remboursement de l'obligation ou que la conversion est jugée insuffisamment probable. En IFRS, les frais d'émission et primes de remboursement sont amortis selon une méthode actuarielle (méthode du « coût amorti »), qui consiste à calculer le taux d'intérêt effectif de la dette, tenant compte des frais d'émission et des primes de remboursement.

Ce retraitement, qui concerne principalement les Oceane, a un effet négatif de 30 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2004.

Comptabilisation au bilan des instruments financiers dérivés

VINCI utilise des instruments financiers dérivés qui ont, généralement, la qualité d'instruments de couverture. Il s'agit d'instruments de couverture de taux mis en place au niveau de la holding et de Cofiroute. Ils devront désormais être comptabilisés à leur juste valeur au bilan IFRS.

Autres retraitements effectués en application de la norme IAS 39

Les autres retraitements effectués en application de la norme IAS 39 ont une incidence négative sur les fonds propres de 13 millions d'euros. Ils concernent principalement la comptabilisation en juste valeur d'actifs financiers et d'instruments financiers ne répondant pas aux critères requis par les normes IFRS pour être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.2 Paiement en actions et assimilés (IFRS 2)

La norme IFRS 2, publiée au *Journal officiel* le 11 février 2005, définit notamment les modalités d'évaluation et de comptabilisation des *stock-options* et des plans d'épargne groupe.

Selon cette nouvelle norme, les avantages consentis doivent être valorisés en juste valeur et une charge constatée en résultat opérationnel (charges de personnel), pour le montant ainsi déterminé, avec comme contrepartie une augmentation des capitaux propres.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, VINCI a décidé de limiter l'application de IFRS 2 aux plans de *stock-options* et aux plans d'épargne groupe attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005.

Stock-options

Trois plans d'options de souscription sont concernés : il s'agit des plans de décembre 2002 (2,5 millions d'options à 52,90 euros dont deux tiers restent à acquérir au 1er janvier 2004), de septembre 2003 (1,402 million d'options à 61,40 euros) et de septembre 2004 (1,580 million d'options à 82,40 euros).

L'évaluation des avantages correspondants est en cours. Elle est effectuée par un cabinet d'expertise indépendant sur la base d'un modèle binomial (modèle « Monte-Carlo »). Ce modèle a été jugé plus pertinent que le modèle de Black & Scholes, car il permet d'intégrer à la valorisation un nombre plus important de scénarios, dont des hypothèses de comportement des bénéficiaires.
Ce retraitement n'a pas d'impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 mais l'enregistrement en charges de la juste valeur des options accordées, pendant leur période d'acquisition, aura un effet sur le résultat opérationnel à partir de l'exercice 2004.

Plan d'épargne groupe (PEG)

Dans le cadre du PEG, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés, avec un prix de souscription comportant une décote du prix de l'action par rapport au cours de bourse. La norme IFRS 2 assimile cette décote à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur constitue une charge à comptabiliser en compte de résultat, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres consolidés. Les modalités d'évaluation des avantages associés sont en cours d'analyse.

L'application au PEG de la norme IFRS 2 n'a pas d'impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004. En revanche, les résultats postérieurs à cette date seront affectés par la charge correspondant à l'acquisition des droits.

2.1.3 Coût des emprunts capitalisés (IAS 23)

La norme IAS 23 permet de comptabiliser les intérêts intercalaires décomptés pendant la période de construction dans le prix de revient des actifs immobilisés. Elle s'applique notamment aux ouvrages en concession.

En règles françaises, VINCI capitalisait déjà, depuis le 1er janvier 2003, les intérêts intercalaires selon les règles et la méthodologie préconisées par la norme IAS 23. Toutefois, il a fallu procéder à un calcul rectificatif de manière rétrospective.
Ce retraitement, qui concerne essentiellement Cofiroute, s'est traduit au 1er janvier 2004 par une augmentation de la valeur des immobilisations du domaine concédé de 60 millions d'euros, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Il se traduira, dans les résultats futurs, par un léger accroissement de la charge annuelle d'amortissement des immobilisations concernées.

2.1.4 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (IFRS 3 et IAS 38)

Regroupement d'entreprises – écarts d'acquisition

Selon la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

En contrepartie, ils doivent faire l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur (« *impairment tests* ») consistant à comparer la valeur d'utilité des actifs sous-jacents, calculée sur la base de projections de *cash-flows* futurs actualisés, avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation correspondant à la perte de valeur est constatée en résultat opérationnel.

Ce changement de méthode comptable, qui n'a pas d'impact sur les capitaux propres au 1er janvier 2004, se traduira pour VINCI par une économie de charge d'amortissement des écarts d'acquisition de l'ordre de 60 millions d'euros par an.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, VINCI a décidé de ne pas retraiter rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1er janvier 2004. À ce titre, le traitement comptable de l'opération de fusion intervenue en juillet 2000 entre VINCI et Groupe GTM, comptabilisée selon les règles du « *pooling of interests* » en normes françaises, a été maintenu en normes IFRS.

Autres immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit les conditions de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations incorporelles. Certains actifs incorporels, figurant au bilan de VINCI au 31 décembre 2003, ne répondaient pas à la définition des actifs incorporels selon cette norme. Il s'agit, pour l'essentiel, de fonds de commerce, qui ont été annulés par imputation sur les capitaux propres pour 28 millions d'euros, et des parts de marché de l'activité « assistance cargo » de WFS, qui ont été reclassées en écart d'acquisition pour 79 millions d'euros.

2.1.5 Avantages sociaux accordés aux salariés (IAS 19)

Dans le cadre de la préparation aux IFRS et afin de s'assurer de l'harmonisation des méthodes d'évaluation, VINCI a procédé en 2003, à l'aide d'actuaires externes, à un inventaire exhaustif de ses engagements à prestations définies qui n'a pas relevé d'engagement dont le Groupe n'avait pas tenu compte auparavant.

Conformément aux méthodes préférentielles préconisées par le CNC et aux recommandations de l'AMF du 28 octobre 2003, VINCI comptabilisait déjà, au passif de son bilan, les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et régimes de retraite complémentaire) et autres avantages consentis au personnel (médailles du travail notamment). Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, méthode également prescrite par la norme IAS 19.

En outre, VINCI continuera à appliquer la méthode dite du « corridor », qui consiste à amortir sur la durée moyenne résiduelle de service des bénéficiaires en activité les écarts actuariels éventuels qui seraient constatés au-delà d'une fourchette de plus ou moins 10 % du montant des engagements ou de celui des actifs de couverture.

Enfin, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, VINCI a décidé de comptabiliser dans son bilan d'ouverture IFRS, au 1er janvier 2004, tous les écarts actuariels identifiés en contrepartie d'une diminution de ses capitaux propres (131 millions d'euros). Cette option se traduira par un impact positif sur les résultats futurs du Groupe, qui n'auront pas à supporter l'amortissement des écarts actuariels.

2.1.6 Provisions pour risques (IAS 37)

VINCI comptabilisait déjà ses provisions pour risques conformément aux dispositions du règlement sur les passifs (CRC n° 2000.06), peu différentes des méthodes d'évaluation et de comptabilisation décrites par la norme IAS 37.

La principale modification concerne l'actualisation des provisions à plus d'un an, calculée sur la base d'un échéancier de retournement des provisions. L'impact positif de cette actualisation sur les capitaux propres du Groupe s'élève à 30 millions d'euros.

2.2 Autres normes

2.2.1 Périmètre, méthodes de consolidation (IAS 27/28/31)

Les comptes IFRS sont arrêtés sur la base du même périmètre et des mêmes méthodes de consolidation que ceux appliqués en règles françaises.

Les opérations réalisées au travers des sociétés en participation (SEP), forme de groupement d'entreprises largement répandue dans le secteur de la construction, restent consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

VINCI suit avec attention l'évolution des normes sur ce sujet.

2.2.2 Méthodes de conversion (IAS 21)

Aucun changement n'a été identifié concernant les méthodes de conversion des comptes des filiales libellés en devises étrangères.

Toutefois, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, VINCI a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion (négatifs) à la date de transition (86 millions d'euros).

Ce retraitement, qui n'a pas d'impact sur le montant total des capitaux propres au 1er janvier 2004, est susceptible d'améliorer les résultats futurs en cas de cession des actifs libellés en devises étrangères correspondants.

2.2.3 Contrats de construction (IAS 11)

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement définie par le règlement 99-08 du Comité de la réglementation comptable, peu différente des modalités définies par la norme IAS 11 sur les contrats de construction.
L'application de cette norme est sans impact sur les états financiers de VINCI.

2.2.4 Contrats de location (IAS 17)

Les contrats de location financement sont déjà comptabilisés par VINCI en application des recommandations de l'AMF du 15 novembre 2002.
VINCI a procédé en 2003 à un examen complet des contrats de location sur la base des critères définis par la norme IAS 17. Cet examen n'a pas révélé de nouveaux contrats significatifs à comptabiliser au bilan consolidé.
L'application de cette norme n'a en conséquence pas d'impact significatif sur les capitaux propres ni sur l'endettement financier du Groupe.

2.2.5 Immobilisations corporelles (hors immobilisations du domaine concédé) et immeubles de placement (IAS 16 et 40)

Dans les comptes établis en référentiel français, les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements pratiqués sont généralement déterminés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée.
Après avoir étudié les options qui étaient offertes par les normes IFRS, VINCI a choisi de maintenir ses immobilisations à leur coût d'acquisition et de ne pas utiliser l'option de la comptabilisation en juste valeur. Il en va de même pour les immeubles de placement, dont les valeurs d'actifs sont peu significatives chez VINCI (40 millions d'euros).

2.2.6 Subventions publiques (IAS 20)

Certaines infrastructures en concession ont été partiellement financées par des subventions publiques (principalement Stade de France et pont de Rion-Antirion). Ces subventions étaient précédemment présentées au passif du bilan consolidé pour un montant de 512 millions d'euros au 31 décembre 2003. Dans les états financiers IFRS, conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont désormais présentées en diminution des immobilisations du domaine concédé.
Ce changement de présentation n'a aucun impact sur les capitaux propres ni sur le résultat du Groupe.

2.2.7 Dépréciation des actifs (IAS 36)

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles doit faire l'objet d'un test dès lors qu'apparaît un indice de perte de valeur. La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés, selon la même méthode que celle décrite précédemment pour les écarts d'acquisition (cf. § 2.1.4). Dans le cas d'une diminution de la valeur d'utilité des actifs immobilisés, la perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Sur la base des tests effectués, l'application de cette norme est sans impact sur le bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004.

2.2.8 Intérêts minoritaires (IAS 1)

Selon les normes IFRS, les intérêts minoritaires figurant au passif du bilan font partie intégrante des capitaux propres consolidés.
Ils concernent essentiellement Cofiroute et CFE et s'élèvent à 559 millions d'euros au 1er janvier 2004.
Ce montant viendra majorer les capitaux propres consolidés en IFRS, lesquels se trouveront ainsi en adéquation avec le montant de l'endettement consolidé, qui intègre à 100 % la dette de Cofiroute et de CFE, consolidés par intégration globale.

3. Traitement spécifique des contrats de concession

La comptabilisation des contrats de concession n'est à ce jour pas traitée par les normes IFRS.

L'IASB a missionné son comité d'interprétation (Ifric), afin qu'il se prononce sur la façon d'appliquer les normes actuelles pour traiter ces contrats, de façon à harmoniser des pratiques comptables aujourd'hui très divergentes d'un pays à l'autre.
L'Ifric doit publier, au premier trimestre 2005, trois projets d'interprétation concernant la comptabilisation des contrats de concession :

- le premier fixant le champ d'application des contrats de concession et les critères déterminant le modèle comptable à appliquer ;

- les deux autres projets traitant des deux modèles proposés :
  - le modèle actif incorporel (« *intangible asset model* ») : l'actif concédé, généralement une infrastructure, serait comptabilisé en tant qu'actif incorporel chaque fois que le concessionnaire est payé directement par les usagers. Cet actif s'assimile à un droit à percevoir des péages reçu en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Ce traitement s'appliquerait à la plupart des concessions d'infrastructures aujourd'hui gérées par le Groupe, notamment Cofiroute, le pont de Rion-Antirion, l'A 19 et les parkings concédés de VINCI Park ;

  - le modèle de la créance financière (« *financial asset model* ») : cet actif serait comptabilisé comme une créance financière amortissable portant intérêts lorsque le concessionnaire est rémunéré directement par le concédant. Le montant de la créance financière au bilan correspondrait à la valeur actualisée des redevances à recevoir du concédant. Ce modèle s'appliquerait aux contrats de partenariats de type « PPP » et « PFI », ainsi qu'à certaines des concessions d'infrastructures gérées par VINCI lorsque le Groupe est

rémunéré par le concédant dans le cadre soit d'un « *availibility scheme* » (cas du contournement de Newport pour lequel une partie de la redevance est fonction de la disponibilité de l'ouvrage), soit d'un « *shadow toll* » (« *A Modell* », en cours de mise en place en Allemagne, pour lequel la redevance perçue par l'opérateur sera fixée en fonction du trafic).

L'Ifric doit publier ses recommandations d'ici le 30 juin 2005. À ce stade, la première application des nouvelles normes est prévue au 1er janvier 2006, avec possibilité d'une application anticipée.

Dans l'attente de la mise en application de ces interprétations, VINCI a maintenu, pour l'établissement de ses comptes consolidés 2004 en IFRS, les principes comptables qu'il appliquait jusqu'à présent aux contrats de concessions selon les règles françaises en vigueur en ce qui concerne :
– les modalités d'amortissement des immobilisations du domaine concédé ;
– les provisions pour renouvellement et grosses réparations ;
– l'amortissement des biens renouvelables remis gratuitement au concédant en fin de contrat.

4. Principaux impacts sur les états financiers

4.1 Réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2004

Sur la base des normes connues à ce jour, le tableau de réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2004 entre les normes françaises et IFRS se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Normes françaises	**2 937**	551	3 488
Retraitements IFRS (1)	(241)	8	(233)
Normes IFRS	2 696	559	**3 255**

(1) *Hors incidence des normes non connues à ce jour, notamment celles concernant le traitement des concessions.*

Les capitaux propres passeraient de 2 937 millions d'euros en normes françaises à 3 255 millions d'euros en IFRS, soit une augmentation de 318 millions d'euros.
Cette augmentation provient, d'une part, du reclassement en capitaux propres des intérêts minoritaires pour 559 millions d'euros et, d'autre part, des ajustements résultant de l'application des nouvelles normes qui représentent un solde net négatif de 233 millions d'euros, détaillé dans le tableau ci-dessous :

Analyse des retraitements IFRS sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 (1)

(en millions d'euros)	Notes	Total capitaux propres
Actions autodétenues (IAS 32)	*2.1.1*	(182)
Écarts actuariels sur engagements de retraite (IAS 19/IFRS 1)	*2.1.5*	(131)
Retraitement des immobilisations incorporelles (IAS 38)	*2.1.4*	(28)
Actualisation des provisions pour risques (IAS 37)	*2.1.6*	+ 30
Instruments financiers (IAS 39)	*2.1.1*	+ 34
Coût des emprunts capitalisés (IAS 23)	*2.1.3*	+ 60
Autres retraitements		(1)
Sous-total avant incidence fiscale		**(218)**
Incidences fiscales des retraitements		(15)
Montant net des retraitements		**(233)**

(1) *Hors incidence des normes non connues à ce jour, notamment celles concernant le traitement des concessions.*

4.2 Réconciliation du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004

La réconciliation du bilan au 1er janvier 2004 entre les normes françaises et les IFRS comporte :
– **des reclassements** : sans effet sur les capitaux propres, les reclassements permettent de réconcilier la présentation du bilan en normes françaises avec le bilan en IFRS ;
– **des retraitements** : les retraitements sont la traduction sur les postes du bilan de l'application des IFRS (cf. § 2.1 et 2.2). Ils ont pour effet de modifier les capitaux propres.

4.2.1 Présentation des reclassements

Reclassements – actif (en milliards d'euros)

Présentation du bilan en normes françaises	Notes	31/12/2003	Reclassements [1]	01/01/2004	Présentation du bilan en normes IFRS
Immobilisations incorporelles	*2.1.4*	0,2	(0,1)	0,1	Immobilisations incorporelles
Écarts d'acquisition	*2.1.4*	0,7	0,1	0,8	Écarts d'acquisition
Immobilisations corporelles du domaine concédé	*2.2.6*	5,0	(0,6)	4,4	Immobilisations corporelles du domaine concédé
Autres immobilisations corporelles		1,9		1,9	Autres immobilisations corporelles et immeubles de placement
Immobilisations financières		1,7		1,7	Actifs financiers non courants
				—	Juste valeur des instruments financiers dérivés actifs
Charges à répartir	*2.1.1*	0,1	(0,1)		
			0,1	0,1	Impôts différés actifs
Total actif immobilisé		**9,6**		**9,0**	**Total actif non courant**
Stocks et travaux en cours		0,5		0,5	Stocks et travaux en cours
Clients et autres créances d'exploitation		7,1	(0,5)	6,6	Clients et autres créances courantes
			0,5	0,5	Actifs d'impôt exigible
Créances financières		0,3		0,3	Actifs financiers courants
VMP et disponibilités		4,2		4,2	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Total actif circulant		**12,1**		**12,1**	**Total actif courant**
Impôts différés actifs		0,1	(0,1)		
Total actif		**21,8**	**(0,7)**	**21,1**	**Total actif**

[1] *Hors incidence des normes non connues à ce jour, notamment celles concernant le traitement des concessions.*

Reclassements – passif (en milliards d'euros)

Présentation du bilan en normes françaises	Notes	31/12/2003	Reclassements [1]	01/01/2004	Présentation du bilan en normes IFRS
Capitaux propres part du groupe		2,9			Capitaux propres part du groupe
Intérêts minoritaires	*2.2.8*	0,6			Intérêts minoritaires
		3,5		**3,5**	**Capitaux propres**
Subventions d'investissements	*2.2.6*	0,5	(0,5)		
Engagements de retraite et avantages au personnel		0,5		0,5	Engagements de retraite et avantages au personnel
Provisions pour risques		1,6	(1,3)	0,3	Autres provisions non courantes
Autres dettes à plus d'un an		0,1	(0,1)		Autres passifs non courants
Dettes financières à long terme		6,2	(0,6)	5,6	Dettes financières non courantes
				—	Juste valeur des instruments dérivés passifs
Dettes financières à court terme		0,6	(0,6)		
			0,1	0,1	Impôts différés passifs
				6,5	**Total passif non courant**
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation		8,7	(1,2)	7,5	Fournisseurs et autres passifs courants
			1,3	1,3	Provisions pour risques et charges courantes
			1,3	1,3	Passifs d'impôt exigible
Impôts différés passifs		0,1	(0,1)		
			1,0	1,0	Dettes financières courantes
				11,1	**Total passif courant**
Total passif		**21,8**	**(0,7)**	**21,1**	**Total passif**

[1] *Hors incidence des normes non connues à ce jour, notamment celles concernant le traitement des concessions.*

4.2.2 Présentation des retraitements

Retraitements – actif (en milliards d'euros)

Présentation du bilan en normes IFRS	01/01/2004 (avant retraitements)	Retraitements IFRS [1]	Normes IFRS	Notes
Immobilisations incorporelles	0,1		0,1	
Écarts d'acquisition	0,8		0,8	
Immobilisations corporelles du domaine concédé	4,4	0,1	4,5	*2.1.3*
Autres immobilisations corporelles et immeubles de placement	1,9		1,9	
Actifs financiers non courants	1,7		1,7	
Juste valeur des instruments dérivés actifs	—	0,3	0,3	*2.1.1*
Impôts différés actifs	0,1	0,1	0,2	
Total actif non courant	**9,0**	**0,5**	**9,5**	
Stocks et travaux en cours	0,5		0,5	
Clients et autres créances courantes	6,6		6,6	
Actifs d'impôt exigible	0,5		0,5	
Actifs financiers courants	0,3	(0,1)	0,2	*2.1.1*
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,2	(0,2)	4,0	*2.1.1*
Total actif courant	**12,1**	**(0,3)**	**11,8**	
Total actif	**21,1**	**0,2**	**21,3**	

[1] Hors incidence des normes non connues à ce jour, notamment celles concernant le traitement des concessions.

Retraitements – passif (en milliards d'euros)

Présentation du bilan en normes IFRS	01/01/2004 (avant retraitements)	Retraitements IFRS [1]	Normes IFRS	Notes
Capitaux propres	**3,5**	**(0,2)**	**3,3**	*4.1*
Engagements de retraite et avantages au personnel	0,5	0,1	0,6	*2.1.5*
Autres provisions non courantes	0,3	(0,1)	0,2	*2.1.6*
Autres passifs non courants	0,0		0,0	
Dettes financières non courantes	5,6	0,2	5,8	*2.1.1*
Juste valeur des instruments financiers passifs	—	0,1	0,1	*2.1.1*
Impôts différés passifs	0,1	0,1	0,2	
Total passif non courant	**6,5**	**0,4**	**6,9**	
Fournisseurs et autres passifs courants	7,5		7,5	
Provisions pour risques et charges courantes	1,3		1,3	
Passifs d'impôt exigible	1,3		1,3	
Dettes financières courantes	1,0		1,0	
Total passif courant	**11,1**	**0,0**	**11,1**	
Total passif	**21,1**	**0,2**	**21,3**	

[1] Hors incidence des normes non connues à ce jour, notamment celles concernant le traitement des concessions.

4.3 Endettement financier net

L'application des normes IFRS conduira à modifier la présentation et le montant de l'endettement financier net consolidé de VINCI.

Les actions autodétenues, qui étaient jusqu'à présent considérées comme un actif de trésorerie venant en déduction de la dette financière brute, seront désormais exclues du calcul de la trésorerie consolidée car elles seront imputées directement sur les capitaux propres.

Par ailleurs, une distinction sera opérée en matière de présentation de la trésorerie entre les notions de trésorerie disponible et de trésorerie courante :

– La trésorerie disponible inclura les placements très liquides d'une maturité inférieure à trois mois, selon la notion de « *cash & cash equivalent* », et présentant un risque négligeable de variation de valeur ;

– les autres placements liquides dont l'échéance est supérieure à trois mois figureront dans la rubrique « trésorerie courante ».

En IFRS, les dettes financières seront diminuées des effets de la comptabilisation en capitaux propres des options de conversion des Oceane, conformément à IAS 32, et du reclassement des frais d'émission d'emprunt. À l'inverse, elles seront augmentées des primes de remboursement des Oceane, jusqu'à présent comptabilisées en provisions.

Par ailleurs, l'application de la norme IAS 39 sur la comptabilisation au bilan des instruments financiers est susceptible d'influer sur le montant de la trésorerie consolidée et/ou celui de la dette financière brute, mais devrait être globalement neutre sur le montant de l'endettement net.

L'endettement financier net au 1er janvier 2004 en IFRS se présente comme suit (1) :

En milliards d'euros	01/01/2004
Dettes financières non courantes	5,8
Dettes financières courantes	1,0
Total dette brute	**6,8**
Trésorerie disponible et courante	(4,0)
Juste valeur des instruments financiers, en valeur nette	(0,2)
Total endettement financier net en IFRS	**2,6**
Pm : endettement financier net en normes françaises	***2,3***

(1) *Hors incidence des normes non connues à ce jour, notamment celles concernant le traitement des concessions.*

4.4 Présentation du compte de résultat en IFRS

Par rapport à la présentation du compte de résultat en normes françaises, les principales modifications en IFRS concernent la disparition des rubriques « résultat exceptionnel » et « amortissement de survaleurs ».

Les produits et charges qui figuraient précédemment en résultat exceptionnel seront désormais pris en compte dans le résultat opérationnel, hormis les plus ou moins-values de cession d'actifs financiers qui seront comptabilisées dans le résultat financier.

La rubrique « autres produits et charges opérationnels » aura vocation à enregistrer des éléments non récurrents significatifs tels que les dépréciations des écarts d'acquisition résultant des tests de valeur.

Par ailleurs, la charge actuarielle relative aux engagements de retraite correspondant à l'actualisation des provisions, aujourd'hui incluse dans les charges d'exploitation, sera désormais présentée en résultat financier. Seul le « coût des services rendus », correspondant à l'accroissement de l'engagement, sera maintenu en charges d'exploitation.

Le compte de résultat de VINCI en normes IFRS devrait se présenter de la façon suivante :

Chiffre d'affaires
Autres produits des activités annexes
Charges d'exploitation
Autres produits et charges d'exploitation
Dotation aux amortissements et provisions
Résultat opérationnel courant
Autres produits et charges opérationnels
Résultat opérationnel
Coût de l'endettement financier net
Autres charges et produits financiers
Résultat financier
Impôts
Parts du groupe dans les MEE
Résultat consolidé
Intérêts minoritaires
Résultat net part du groupe

C - Gestion des risques

1. Risques opérationnels

1.1 Prises d'affaires

VINCI mène depuis plusieurs années une politique rigoureuse de contrôle des risques, qui va de pair avec sa politique de sélectivité. Des procédures strictes de contrôle en amont des prises d'affaires sont appliquées. En outre, les procédures budgétaires et les systèmes de *reporting* et de contrôle interne en vigueur au sein de chaque pôle et au niveau de la holding permettent un suivi régulier, généralement mensuel, des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité.

L'ensemble de ces procédures sont décrites dans le « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne », page 141.

1.2 Grands projets

L'exposition globale de VINCI aux risques liés aux grands projets est limitée au regard de la taille du Groupe. L'activité des filiales du Groupe est, en effet, constituée d'un très grand nombre de petits contrats (environ 250 000 par an en dehors des concessions), traités au travers d'environ 2 500 centres de profit. Les risques sont ainsi bien répartis en termes de métiers, de pays et de clients. En outre, VINCI Construction Grands Projets, la division de VINCI dédiée à la réalisation de grands ouvrages, a une approche ciblée sur des projets à forte valeur ajoutée technique, permettant la valorisation des savoir-faire du Groupe et dans des pays où l'environnement est bien maîtrisé. Les grands projets sont généralement réalisés en consortium avec des sociétés tierces afin de limiter les risques encourus par le Groupe. L'activité de VINCI Construction Grands Projets représente aujourd'hui environ 550 millions d'euros, soit moins de 7 % du chiffre d'affaires du pôle Construction et moins de 3 % du chiffre d'affaires global de VINCI.

1.3 Concessions

Les investissements dans des concessions d'infrastructures sont systématiquement soumis à l'accord du comité des risques de VINCI. Compte tenu de leur poids financier et afin de mieux répartir les risques, ces projets sont généralement développés en partenariat avec des entreprises locales – ou disposant de savoir-faire complémentaires de ceux de VINCI – et des institutions financières participant aux montages financiers.

1.4 Immobilier

L'exposition de VINCI aux risques immobiliers est limitée : concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, l'activité des filiales spécialisées dans ce domaine (Sorif et Elige) a représenté en 2004 environ 2 % du chiffre d'affaires total de VINCI. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de construction, essentiellement en France et en Belgique, VINCI peut être amené, de façon ponctuelle, à participer à des opérations immobilières. Celles-ci font l'objet de procédures d'autorisation préalable et d'un suivi approprié.

1.5 Acquisitions

En matière de croissance externe, VINCI considère que l'application des principes de gestion du Groupe dans l'entreprise cible est un facteur essentiel de réussite et de réduction des risques. Pour y parvenir, VINCI vise une participation majoritaire dans le capital de la cible et le contrôle opérationnel de celle-ci. Tout nouveau projet d'acquisition ou de cession est soumis au comité des risques et, pour les plus significatifs, au comité des investissements du conseil d'administration.

2. Risques de marché (liquidité, taux, change, actions)

Cf. les notes 27.3 et 28 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 202.

3. Dépendance matières premières

VINCI est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux de VINCI Construction, Eurovia et VINCI Energies. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une large part des contrats de travaux du Groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages, en cours de contrat, en fonction de l'évolution du prix des matières premières. En outre, les activités de travaux du Groupe sont exercées au travers d'un grand nombre de contrats pour la plupart de courte durée, ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact de la hausse des matières premières.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur ses résultats 2004 des fortes hausses constatées sur le prix du pétrole (qui concerne essentiellement les activités d'Eurovia, consommatrices de bitume – dont le prix n'a, d'ailleurs, pas suivi celui du pétrole –, de fuel pour ses installations industrielles et de carburant pour son parc d'engins) et de l'acier (qui concerne essentiellement VINCI Construction, pour la partie de ses activités de construction en béton armé ou précontraint).

4. Dépendance clients, fournisseurs, sous-traitants

Compte tenu de la nature de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un petit nombre de clients, ni de fournisseurs ou sous-traitants.

En effet, comme indiqué plus haut, les activités du Groupe s'exercent au travers d'un grand nombre de contrats, réalisés dans le cadre d'une vaste palette de métiers et d'une grande diversité d'implantations géographiques. Ainsi, en 2004, aucun client n'a représenté plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Par ailleurs, l'organisation opérationnelle du Groupe est marquée par une forte décentralisation qui se traduit, en règle générale, par une grande autonomie de décision des managers locaux à l'intérieur des délégations qui leur sont consenties, notamment en matière de politique d'achat.

Enfin, les entreprises du Groupe recourent à la sous-traitance non pas de manière structurelle et permanente mais en fonction de leur plan de charge.

5. Risques industriels et environnementaux

Cf. la partie « Responsabilité environnementale », page 115.

6. Risques technologiques

Cf. la partie « Responsabilité environnementale », page 115.

7. Saisonnalité de l'activité

Pour la part de ses activités réalisée dans le domaine des travaux, notamment dans la route et le génie civil, VINCI est soumis aux aléas climatiques. Par ailleurs, le trafic enregistré par certaines concessions, notamment celui des véhicules légers sur le réseau interurbain de Cofiroute, est généralement plus important durant les mois d'été que pendant l'hiver.
Ainsi, l'activité réalisée par le Groupe au second semestre de l'année est généralement supérieure à son niveau du premier semestre : en 2004, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de l'ordre de 15 % (13 % en 2003).
Cette situation se traduit par une moindre absorption des coûts fixes au premier semestre – et corrélativement des niveaux de marges d'exploitation généralement inférieurs à ceux de l'ensemble de l'année – ainsi que par un alourdissement de la trésorerie d'exploitation s'expliquant par un niveau plus faible d'encaissement auprès des clients.

8. Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, le Groupe est soumis à un environnement réglementaire complexe lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables les règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés de travaux publics et privés, à la responsabilité civile, notamment celle des constructeurs, et ce tant en France qu'à l'étranger.

Une information détaillée sur les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en note 34 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 211.

9. Politique d'assurance

9.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du Groupe VINCI se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité :

– le comité exécutif du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales ;
– les responsables de pôles ou de grandes filiales définissent à leur niveau et dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à leurs activités, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût (primes et charges de sinistres conservés) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles.

Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, les franchises sont définies filiale par filiale et atteignent couramment 75 000 euros. Dans le même esprit, des budgets d'auto-assurance ont été mis en place, comme en responsabilité civile (RC) ou en automobile chez Eurovia, GTM Construction ou VINCI Energies (dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 2 millions d'euros pour chacune de ces entités et chacun de ces risques).

Aux garanties propres aux filiales s'ajoutent celles souscrites pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

– protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
– protection contre les risques catastrophe en responsabilité civile ;
– responsabilité professionnelle des bureaux d'étude ;
– responsabilité environnementale.

L'opportunité de créer une société captive de réassurance a été étudiée pour l'ensemble du Groupe au cours des dernières années, mais elle n'a pas été mise en place, son intérêt financier n'étant pas apparu avéré. Seule une partie de l'activité de VINCI au Royaume-Uni est assurée pour des raisons historiques dans une captive d'assurance basée à Guernesey, avec un mécanisme de réassurance qui limite son exposition à un maximum de 3 millions d'euros par an.

Les principaux assureurs du Groupe sont la SMABTP, AXA et AIG. Enfin, VINCI a créé sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances intervient, sauf exception, comme courtier des filiales françaises et, en simple intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

9.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui ouvre une part importante à la formation, recoupe largement les efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance-qualité et de prévention des accidents du travail.

La sinistralité dans le Groupe se caractérise, sur la base des statistiques et des données disponibles et sans préjuger de la responsabilité réellement encourue dans les affaires concernées, par un petit nombre de sinistres (une dizaine en cinq ans) d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, par l'occurrence de quelques sinistres moyens (une vingtaine en 2004) compris entre 75 000 euros et 1 million d'euros, et enfin par un nombre relativement incompressible de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 75 000 euros, en grande partie supportés par les filiales par le biais des franchises d'assurance. Le seul sinistre d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros déclaré en 2004 est celui de l'effondrement d'une partie de la jetée du terminal 2E de l'aéroport de Roissy (cf. la note 34 de l'« Annexe aux comptes consolidés », page 211).

9.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales de VINCI Construction, d'Eurovia et de VINCI Energies peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites à cet effet sont articulées en, d'une part, une première ligne qui regroupe les garanties mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun. Aucun sinistre n'a, à ce jour, été réglé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers concernés.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, dans les domaines suivants :

– responsabilité civile décennale (en France) ;
– responsabilité civile automobile ;
– transport.

Les garanties de dommages

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas selon l'intérêt économique d'une couverture, en fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté. Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par pays, ne sont qu'exceptionnellement garantis sur une base tous risques.

Les grands chantiers font, d'une façon générale, l'objet de garanties « tous risques » couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence de la valeur du chantier.

9.4 L'assurance dans les métiers de concessions et de services

Les garanties de dommages

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, avec les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement.

En règle générale, les ouvrages d'art sensibles (ponts, tunnels et parcs de stationnement) sont garantis dès l'origine pour leur valeur de reconstruction en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas cependant pour des ouvrages de type linéaire (autoroutes) dont la destruction complète n'est pas envisagée.

Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France et à l'étranger disposent également de leur propre programme d'assurance RC, coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Comme dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie, aucun sinistre n'a, à ce jour, été réglé au titre de ces lignes complémentaires. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient pas automatiquement des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

Les activités aéroportuaires font, pour leur part, l'objet d'une police distincte « responsabilité civile aviation », applicable à toutes les exploitations concernées (services d'assistance et management aéroportuaire).

Les garanties de pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Les exploitations peu exposées à ce risque (autoroutes en particulier) ne bénéficient pas de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas, de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation. De telles garanties n'ont pas été jusqu'à présent appelées à jouer.

D - Politique d'investissements et recherche et développement

1. Politique d'investissements

En matière d'investissements d'exploitation, la politique des pôles construction, routes et énergies est déterminée, en premier lieu, en fonction des besoins en matériels résultant des chantiers à réaliser sur la base des prévisions d'activité. Ces besoins sont actualisés en cours d'année, notamment à l'occasion des recalages budgétaires. Le choix d'investir intègre les optimisations pouvant être faites en comparant les coûts d'entretien du matériel dont disposent les entreprises du Groupe aux opportunités existant sur le marché de la location ou obtenues dans le cadre des contrats d'achat Groupe.

Par ailleurs, certaines activités du Groupe, essentiellement chez Eurovia, opèrent des installations industrielles fixes (carrières, postes d'enrobage, usines de liants routiers) nécessitant des investissements de maintenance récurrents.

Les politiques d'investissements d'exploitation sont conduites sous l'autorité des responsables de pôle, à l'intérieur des délégations dont ils disposent et dans le cadre des budgets annuels approuvés par la direction générale du Groupe.

Dans le domaine des concessions, les investissements à réaliser, qu'il s'agisse de travaux neufs, de renouvellement ou de grosses réparations, s'inscrivent généralement à l'intérieur de cadres contractuels précis définis avec les autorités concédantes.

En matière de développement, qu'il s'agisse de nouveaux projets de concession ou de croissance externe, les choix d'investissement sont soumis au comité des risques de la holding VINCI (cf. le « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne », page 141) et arrêtés par la direction générale. En particulier, les investissements afférents à de nouveaux projets de concession font l'objet de montages juridiques et financiers spécifiques visant à limiter l'exposition du Groupe et le capital immobilisé.

2. Recherche et développement

Pour assurer sa croissance durable, le Groupe est tenu d'innover en permanence dans de nouveaux produits ou de nouveaux services. Compte tenu de la nature de ses activités et de l'organisation fortement décentralisée du Groupe, l'innovation concerne un grand nombre de projets dans l'ensemble des pôles, de taille unitaire généralement limitée, qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans des programmes de recherche et développement d'ensemble. À titre indicatif, les charges enregistrées au titre de la recherche et développement *stricto sensu* par les filiales françaises du Groupe ont représenté, en moyenne, plus de 0,1 % de leur chiffre d'affaires en 2004. Cf. également la partie « Innovation », page 121.

E - Présentation des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires

Approbation des comptes de l'exercice 2004

Les deux premières résolutions portent sur l'approbation des comptes consolidés qui font apparaître un résultat net part du groupe de 731,3 millions d'euros (**première résolution**) et sur celle des comptes sociaux (**deuxième résolution**). La **troisième résolution** a pour objet l'affectation du résultat social d'un montant de 330,5 millions d'euros, la mise en paiement, le 21 décembre 2004, d'un acompte sur dividende de 1,20 euro par action et, le 6 mai 2005, d'un dividende complémentaire de 2,30 euros par action. La **quatrième résolution** porte sur l'approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Renouvellement du mandat de deux administrateurs

Dans les **cinquième** et **sixième résolutions**, il vous est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Patrick Faure et Bernard Huvelin. Ces mandats seront d'une durée de quatre années sous réserve de l'approbation de la vingt-et-unième résolution. En cas de rejet de la vingt-et-unième résolution, ils seront d'une durée de six années.

Fusion-absorption de Deloitte Touche Tohmatsu

La **septième résolution** a pour objet de prendre acte de la fusion par voie d'absorption de la société Deloitte Touche Tohmatsu par la société Deloitte Touche Tohmatsu - Audit et de constater que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la Société, confié à la société Deloitte Touche Tohmatsu, est poursuivi par la société Deloitte Touche Tohmatsu - Audit dont la nouvelle dénomination est « Deloitte & Associés ».

Programme de rachat d'actions propres

Il vous est demandé, aux termes de la **huitième résolution**, d'autoriser le conseil d'administration à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % des actions composant le capital social. Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de l'annulation des titres ainsi rachetés dans le cadre de la politique financière de VINCI, du respect des obligations de délivrance d'actions contractées par la Société, de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange (notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe), ainsi qu'afin d'assurer la liquidité du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'AMF et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante. Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 170 euros et le montant maximum des achats autorisés par l'assemblée générale à 1,2 milliard d'euros. Cette autorisation est valable pendant dix-huit mois.

Réduction du capital social par l'annulation d'actions détenues en propre par la Société

Il vous est proposé, aux termes de la **neuvième résolution**, de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le conseil prend une décision d'annulation et par périodes de 24 mois pour l'appréciation de cette limite, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la Société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction du capital social. Cette autorisation est valable pendant dix-huit mois.

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription

La **dixième résolution** porte sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission initiale, des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, au capital de la Société ou au capital de toute société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le montant nominal maximum cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions ne pourra excéder 400 millions d'euros, et le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital ne pourra excéder 2 milliards d'euros. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane), ainsi que des valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès au capital social

Les deux résolutions suivantes visent à permettre au conseil d'administration d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission initiale, des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane) (**onzième résolution**), ainsi que des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autre manière, au capital de la Société ou au capital de toute société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (**douzième résolution**). Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce double titre ne pourra excéder 200 millions d'euros et le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société et donnant accès au capital ne pourra excéder 2 milliards d'euros. Cette autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

La **treizième résolution** porte sur l'autorisation à donner au conseil d'administration, s'il constate une demande excédentaire en cas d'augmentation du capital social en application des dixième, onzième et douzième résolutions, d'augmenter le nombre de titres dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Cette autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société

La **quatorzième résolution** porte sur la délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 10 % du capital social, par l'émission d'actions de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six mois.

Renouvellement de la délégation en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux

Dans la **quinzième résolution**, il vous est demandé d'autoriser le conseil d'administration à consentir, au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par cette dernière dans les conditions prévues par la loi.

Le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation :

– s'agissant des options d'achat, ne pourra porter sur un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social ni donner lieu à la détention à tout moment par la Société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et

– s'agissant des options de souscription, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du capital social,

étant précisé que le nombre total des actions sous options susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation, ajouté au nombre total des actions attribuées gratuitement sur le fondement de la dix-huitième résolution, ne pourra excéder 10 % du capital social.

La durée de validité de la présente autorisation est fixée à trente-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et des sociétés filiales du groupe VINCI dans le cadre de plans d'épargne

Dans la **seizième résolution**, il vous est proposé d'autoriser le conseil d'administration à procéder, dans la limite de 10 % du capital social au jour où il prend sa décision, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de VINCI ou à un plan d'épargne groupe de VINCI et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Le montant cumulé des augmentations de capital découlant de la mise en œuvre des seizième et dix-septième résolutions de la présente assemblée, de la seizième résolution de l'assemblée du 6 juin 2002 et de la douzième résolution de l'assemblée du 4 mai 2004 ne pourra excéder 10 % du capital social de la Société tel qu'il existera au moment où le conseil d'administration prendra sa décision.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de certaines filiales étrangères du groupe VINCI

La **dix-septième résolution** a pour objet d'autoriser le conseil d'administration à procéder, dans la limite de 10 % du montant du capital social au jour où il prend sa décision, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital réservées aux salariés de certaines filiales étrangères adhérant à un plan d'épargne groupe de VINCI.

Le montant cumulé des augmentations de capital découlant de la mise en œuvre des seizième et dix-septième résolutions de la présente assemblée, de la seizième résolution de l'assemblée du 6 juin 2002 et de la douzième résolution de l'assemblée du 4 mai 2004 ne pourra excéder 10 % du capital social de la Société tel qu'il existera au moment où le conseil d'administration prendra sa décision.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux

La **dix-huitième résolution** porte sur l'autorisation à donner au conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre.

Le nombre total d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation :

– s'agissant des actions existantes, ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par la Société d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social, et

– s'agissant des actions émises, ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du capital social,

étant précisé que le nombre total des actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation, ajouté au nombre total des actions sous options susceptibles d'être attribuées en vertu de la quinzième résolution, ne pourra excéder 10 % du capital social.

La présente autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Réduction de la valeur nominale par division du titre

Dans la **dix-neuvième résolution**, il vous est proposé, afin d'assurer une meilleure liquidité du titre, de procéder à la division de la valeur nominale des actions de la Société par deux et, en conséquence, à l'échange de chacune des actions actuelles contre deux actions nouvelles de 5 euros nominal de même jouissance. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration à l'effet de fixer les modalités d'exécution de cette modification.

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

Dans la **vingtième résolution**, il vous est proposé de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, la compétence de procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière autorisée par la loi, à l'attribution de titres de créance sur la Société ou sur toute société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital. Le montant nominal maximum des émissions susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la présente délégation est fixé à 2 milliards d'euros.

Modification de l'article 11 « conseil d'administration »

La **vingt-et-unième résolution** porte sur la modification de l'article 11.3 des statuts afin de ramener de six à quatre ans la durée du mandat des administrateurs nommés ou renouvelés dans cette fonction à compter du 1er janvier 2005 et pour que nul ne puisse être nommé ou renouvelé dans cette fonction s'il a atteint l'âge de soixante-quinze ans.

Pouvoirs pour les formalités

La **vingt-deuxième et dernière résolution** est relative aux pouvoirs pour les formalités à accomplir tant pour la partie ordinaire que pour la partie extraordinaire de la présente assemblée.

Les parties « Bourse et actionnariat » (pages 12-13), « Un groupe responsable » (pages 90 à 125), « Gouvernement d'entreprise » (pages 130 à 140), « Rapport du président sur les procédures de contrôle interne » (pages 141 à 145) et « Renseignements sur le capital de VINCI » (pages 231 à 236) font partie intégrante du rapport de gestion du conseil d'administration.

Comptes consolidés

Les chiffres clés

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires consolidé	**19 520,2**	**18 110,8**	**17 553,8**
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	7 402,7	7 111,9	7 236,2
% du chiffre d'affaires	*37,9 %*	*39,3 %*	*41,2 %*
Excédent brut d'exploitation	**2 021,3**	**1 777,9**	**1 664,0**
% du chiffre d'affaires	*10,4 %*	*9,8 %*	*9,5 %*
Résultat d'exploitation	**1 372,5**	**1 166,0**	**1 067,3**
% du chiffre d'affaires	*7,0 %*	*6,4 %*	*6,1 %*
Résultat net part du groupe avant amortissement des survaleurs	**811,5**	**725,6**	**580,1**
Résultat net part du groupe	**731,3**	**541,4**	**477,8**
Résultat net par action (en euros)	8,76	6,49	5,62
Résultat net dilué par action (en euros)	7,80	5,93	5,21
Dividende par action hors avoir fiscal (en euros)	3,50 [1]	2,36	1,80
Capitaux propres part du groupe	3 147,7	2 936,9	2 597,4
Provisions pour risques	1 687,3	1 619,4	1 627,9
Endettement financier net *(hors actions autodétenues)*	(2 372,5)	(2 447,5)	(2 680,6)
Endettement financier net *(actions autodétenues incluses)*	**(2 284,8)**	**(2 265,8)**	**(2 492,9)**
Capacité d'autofinancement	**1 560,9**	**1 376,7**	**1 219,2**
Investissements d'exploitation nets	(493,4)	(429,4)	(454,6)
Cash flow d'exploitation disponible	1 510,1	1 060,3	1 117,9
Investissements du domaine concédé	(644,7)	(525,8)	(406,8)
Investissements financiers nets *(hors actions autodétenues)*	(240,9)	(132,9)	(1 162,2)
Effectifs au 31 décembre	**128 433**	**127 513**	**127 380**

[1] Soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires (y compris acompte de 1,2 euro par action versé le 21 décembre 2004).

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	*1-2-3*	**19 520,2**	**18 110,8**	**17 553,8**
Autres produits		665,5	765,2	890,1
Produits d'exploitation		**20 185,8**	**18 875,9**	**18 443,9**
Charges d'exploitation	5	(18 164,5)	(17 098,0)	(16 779,9)
Excédent brut d'exploitation	*2-3*	**2 021,3**	**1 777,9**	**1 664,0**
Amortissements		(616,7)	(602,6)	(608,6)
Provisions		(32,0)	(9,3)	11,8
Résultat d'exploitation	*2-3-5*	**1 372,5**	**1 166,0**	**1 067,3**
Charges et produits financiers		44,5	(72,9)	(152,9)
Amortissements et provisions		(68,9)	(51,1)	(39,2)
Résultat financier	*6*	**(24,3)**	**(124,0)**	**(192,1)**
Résultat courant		**1 348,2**	**1 042,0**	**875,1**
Charges et produits exceptionnels		(133,6)	(15,8)	(87,4)
Amortissements et provisions		80,2	29,3	94,6
Résultat exceptionnel	*7*	**(53,5)**	**13,5**	**7,1**
Impôts sur les bénéfices	*8*	(388,3)	(234,0)	(223,1)
Amortissement des écarts d'acquisition	*12*	(80,2)	(184,3)	(102,3)
Résultat net des sociétés intégrées		**826,3**	**637,3**	**556,8**
Part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence	*16*	14,2	8,7	0,8
Intérêts minoritaires	*23*	(109,2)	(104,5)	(79,8)
Résultat net part du groupe		**731,3**	**541,4**	**477,8**
Résultat net par action (en euros)	*9*	8,76	6,49	5,62
Résultat net dilué par action (en euros)	*9*	7,80	5,93	5,21

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	2004	2003	2002
Immobilisations incorporelles	*11*	172,7	176,9	192,3
Écarts d'acquisition	*12*	1 386,6	719,7	921,6
Immobilisations du domaine concédé	*2-3-4-13*	5 567,1	5 023,6	4 706,4
Immobilisations corporelles	*2-3-4-14*	2 041,3	1 938,5	1 926,7
Immobilisations financières				
Titres de participation et autres titres	*15*	*180,0*	*1 458,0*	*1 302,1*
Titres mis en équivalence	*16*	*845,9*	*101,3*	*107,3*
Autres immobilisations financières	*17*	*146,9*	*120,8*	*126,4*
		1 172,8	**1 680,2**	**1 535,8**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	*18*	49,6	48,3	51,4
Total actif immobilisé		**10 390,1**	**9 587,2**	**9 334,2**
Stocks et travaux en cours	*19*	543,8	473,7	423,7
Clients et autres créances d'exploitation	*19*	7 554,2	7 150,6	6 998,3
Créances financières	*20-28*	318,6	283,5	262,3
Valeurs mobilières de placement	*21*	3 711,4	3 569,0	2 205,7
Disponibilités	*28*	830,4	658,2	898,0
Total actif circulant		**12 958,3**	**12 135,0**	**10 788,0**
Impôts différés actif	*8*	168,5	121,2	159,5
Total de l'actif		**23 517,0**	**21 843,4**	**20 281,6**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	2004	2003	2002
Capitaux propres				
Capital		*838,1*	*838,0*	*828,7*
Réserves consolidées		*1 673,3*	*1 644,0*	*1 322,2*
Réserves de conversion		*(95,1)*	*(86,4)*	*(31,2)*
Résultat de l'exercice		*731,3*	*541,4*	*477,8*
		3 147,7	**2 936,9**	**2 597,4**
Intérêts minoritaires	*23*	595,8	551,3	511,9
Subventions d'investissement	*24*	580,5	512,2	472,5
Provisions pour avantages au personnel	*25-26*	585,7	543,2	491,8
Provisions pour risques	*2-3-27*	1 687,3	1 619,4	1 627,9
Dettes financières				
Emprunts participatifs et obligataires		*4 703,9*	*4 781,7*	*4 126,6*
Autres emprunts et dettes financières		*1 764,2*	*1 390,6*	*1 134,2*
Emprunts et dettes financières à moins d'un an		*677,1*	*604,2*	*598,0*
	28	**7 145,1**	**6 776,5**	**5 858,8**
Autres dettes à plus d'un an		51,6	63,2	59,5
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	*19*	9 596,2	8 725,3	8 500,9
Impôts différés passif	*8*	127,2	115,5	160,9
Total du passif		**23 517,0**	**21 843,4**	**20 281,6**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)		Notes	2004	2003	2002
Opérations d'exploitation					
Excédent brut d'exploitation			2 021,3	1 777,9	1 664,0
Opérations financières et exceptionnelles			(44,4)	(167,0)	(259,7)
Impôts courants			(416,1)	(234,2)	(185,1)
Capacité d'autofinancement		*2-3-10*	**1 560,9**	**1 376,7**	**1 219,2**
Investissements d'exploitation nets					
Investissements d'exploitation [1]		2-3	(571,4)	(526,1)	(557,5)
Cessions d'immobilisations d'exploitation			78,0	96,7	102,9
			(493,4)	**(429,4)**	**(454,6)**
Variation du besoin en fonds de roulement		*2-3-19*	**442,6**	**113,0**	**353,4**
***Cash-flow* d'exploitation disponible**	**(I)**	*2-3*	**1 510,1**	**1 060,3**	**1 117,9**
Investissements du domaine concédé [1]	**(II)**		**(644,7)**	**(525,8)**	**(406,8)**
nets de subventions reçues					
Investissements financiers nets					
Investissements financiers *(hors actions autodétenues)*		*2-3*	(441,9)	(222,2)	(1 218,4)
Cessions de titres et immeubles hors exploitation			201,0	89,3	56,2
Variation des autres immobilisations financières			(30,3)	4,7	132,8
	(III)		**(271,1)**	**(128,2)**	**(1 029,4)**
Opérations de financement					
Augmentations de capital VINCI			259,6	53,1	147,7
Réductions de capital VINCI et rachats d'actions propres			(492,1)	(34,8)	(195,5)
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers			1,4	0,2	2,2
Dividendes distribués par VINCI			(287,3) [2]	(142,0)	(131,3)
Dividendes versés aux actionnaires des filiales			(55,5)	(57,6)	(50,8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			2,6	4,0	4,9
Variation des autres dettes à long terme			(21,5)	5,2	(1,1)
	(IV)		**(592,7)**	**(171,9)**	**(223,8)**
Total des flux de l'exercice	**(I + II + III + IV)**		**1,6**	**234,4**	**(542,1)**
Endettement financier net au 1er janvier					
(hors actions autodétenues)			**(2 447,5)**	**(2 680,6)**	**(2 427,9)**
Effet de change, de périmètre et divers			73,4	(1,3)	289,4
Endettement financier net au 31 décembre					
(hors actions autodétenues)			**(2 372,5)**	**(2 447,5)**	**(2 680,6)**

[1] Hors des dettes et créances sur immobilisations.
[2] Dont 98 millions d'euros au titre de l'acompte sur dividende 2004 (versé le 21 décembre 2004).

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Réserves de conversion	Résultat	Total
Au 31 décembre 2002		**828,7**	**1 322,2**	**(31,2)**	**477,8**	**2 597,4**
Réduction de capital par annulation d'actions		(4,2)	(22,7)			(26,9)
Augmentations de capital		13,4	39,7			53,1
Actions autodétenues portées en diminution des capitaux propres			(8,0)			(8,0)
Affectation de résultat et dividendes distribués			335,8		(477,8)	(142,0)
Changement de méthode			(23,0)	(0,5)		(23,6)
Différences de conversion				(54,7)		(54,7)
Résultat de l'exercice part du groupe					541,4	541,4
Au 31 décembre 2003		**838,0**	**1 644,0**	**(86,4)**	**541,4**	**2 936,9**
Réductions de capital par annulation d'actions	*22*	(55,3)	(402,2)			(457,5)
Augmentations de capital	*22*	55,5	204,1			259,6
Actions autodétenues portées en diminution des capitaux propres	*22*		(34,6)			(34,6)
Affectation de résultat et dividendes distribués			352,1		(541,4)	(189,3)
Acompte sur dividende			(98,0)			(98,0)
Divers			7,9	1,3		9,2
Différences de conversion				(10,0)		(10,0)
Résultat de l'exercice part du groupe					731,3	731,3
Au 31 décembre 2004		**838,1**	**1 673,3**	**(95,1)**	**731,3**	**3 147,7**

Il est précisé que l'écart d'acquisition résultant de l'OPE suivie de la fusion-absorption de Groupe GTM par VINCI, correspondant à la différence entre les augmentations de capital de VINCI (2 172,8 millions d'euros) et les capitaux propres consolidés de Groupe GTM au 1er juillet 2000 (966,7 millions d'euros) n'a pas été constaté en application de l'article 215 du règlement 99-02.

Les écarts d'acquisition, imputés sur les capitaux propres du Groupe en 1997 à l'occasion des apports par la Compagnie Générale des Eaux de GTIE à Santerne, représentent un amortissement théorique de 5,2 millions d'euros par an.

Annexe aux comptes consolidés

A . Faits marquants de l'exercice 2004

1. Autoroutes du Sud de la France

La nomination d'un administrateur représentant VINCI au conseil d'administration d'ASF a conduit VINCI à consolider par mise en équivalence sa participation de 23 % dans cette société à compter du 15 décembre 2004.

L'incidence nette de cette consolidation sur le résultat 2004 s'établit à 3,6 millions d'euros, après prise en compte d'un amortissement de 1 million d'euros de l'écart de première consolidation provisoirement évalué à 691 millions d'euros.

2. Signature entre l'État et Cofiroute de l'avenant 11 au contrat de concession interurbain et d'un contrat de plan 2004-2008

Le ministère de l'Équipement et des Transports et Cofiroute ont signé le 4 mai 2004 un nouvel avenant au contrat de concession interurbain de Cofiroute, précisant le coût et le calendrier de réalisation des sections nouvelles d'autoroutes à réaliser par Cofiroute. L'avenant précise également les conditions d'exploitation du réseau autoroutier géré par Cofiroute et définit la loi tarifaire applicable aux recettes jusqu'en 2030.

Le contrat de plan 2004-2008, conclu parallèlement, fixe, quant à lui, les conditions de réalisation des sections à construire et les investissements complémentaires que Cofiroute est tenu de mettre en œuvre durant la période correspondante. Par ailleurs, ce contrat détermine les augmentations de tarif, en fonction de l'inflation, pour les cinq années qu'il couvre.

3. Avenant au contrat d'exploitation du consortium Toll Collect

Le consortium Toll Collect, dans lequel Cofiroute détient une participation de 10 %, est titulaire d'un contrat de mise au point et d'exploitation d'un système de perception de péage automatisé pour les poids lourds sur le réseau autoroutier allemand.

Un avenant à ce contrat, signé avec le gouvernement allemand en avril 2004, a fixé au 1er janvier 2005 la date de mise en service du système avec des fonctionnalités réduites et au 1er janvier 2006 sa mise en service complète.

Le projet a fait l'objet, en avril 2004, d'un refinancement bancaire de 1,2 milliard d'euros garanti par Deutsche Telekom et Daimler Chrysler, partenaires de Cofiroute dans le projet. Cofiroute a obtenu, à cette occasion, la mainlevée des garanties qu'il avait données aux banques pour 69,4 millions d'euros et a souscrit, en contrepartie, à une augmentation de capital pour un montant de 34,5 millions d'euros.

La provision exceptionnelle, dotée dans les comptes 2003, a ainsi été reprise en 2004 et remplacée par une provision sur titres de même montant.

En août 2004, un avenant au contrat de consortium a été conclu entre Cofiroute et ses partenaires, qui confirme la limite d'engagement de la société à 70 millions d'euros au titre du projet.

En conséquence, celui-ci ne devrait plus avoir aucune incidence défavorable sur la situation financière de VINCI.

4. Rachat d'actions

Au 1er janvier 2004, VINCI détenait 4 122 272 actions propres. Au cours de l'exercice 2004, VINCI a acheté 5 901 000 actions propres au prix moyen de 83,4 euros par action. Compte tenu de la cession de 2 130 419 actions suite aux levées d'options d'achat effectuées sur l'année, et de l'annulation de 5 533 500 titres, VINCI détenait 2 359 353 actions propres au 31 décembre 2004 (soit 2,8 % du capital), dont 488 000 destinées à être annulées, le solde de 1 871 353 actions étant affecté à la couverture des options d'achat restant à lever.

5. Autres opérations financières

Dénouement du contrat d'échange de flux financiers portant sur 4,2 % du capital d'ASF

VINCI a dénoué le contrat d'échange de flux financiers *(equity-swap)* conclu en 2003 et portant sur un notionnel représentant 4,2 % du capital des ASF.

Cette opération s'est traduite par la constatation d'un produit financier de 95 millions d'euros dans les comptes 2004. Après impôt, son incidence sur le résultat net de la période s'élève à 62 millions d'euros.

Cession de la participation dans TBI

VINCI a cédé, pour 53,4 millions de livres sterling (78,4 millions d'euros), sa participation de 14,9 % au capital de l'opérateur aéroportuaire britannique TBI, acquise en août 2001. Cette transaction, réalisée en mars et juillet 2004, s'est effectuée pour un montant total proche de la valeur nette des titres dans les comptes du Groupe et n'a donc pas eu d'incidence significative sur le résultat de l'exercice.

Cession de la participation dans la société de gestion aéroportuaire mexicaine ITA

VINCI a cédé, en avril 2004, sa participation de 24,5 % dans la société ITA (Inversiones y Técnicas Aeroportuarias) à un investisseur mexicain. Cette société détient 15 % de la société concessionnaire qui exploite neuf aéroports dans le sud-est du Mexique, dont celui de Cancún.
Le produit de la vente s'est élevé à 28,2 millions de dollars (22,4 millions d'euros), générant dans les comptes consolidés une plus-value avant impôt de 2,4 millions d'euros.

Dénouement des liens de VINCI et d'ADP au sein d'ADPM

VINCI et ADP ont dénoué, le 30 décembre 2004, leurs liens au sein de leur filiale commune ADP Management.

Cette opération a pris la forme d'un échange entre, d'une part, la participation de 34 % de VINCI au capital d'ADPM, augmentée d'une soulte d'environ 1 million d'euros et, d'autre part, une participation de 3,4 % dans l'aéroport de Pékin (BCIA) et la participation de 60 % détenue par ADP au capital de la société cambodgienne de gestion aéroportuaire Cambodia Airport Management Services (CAMS).
Cette opération n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat 2004 de VINCI.

Il est à noter que VINCI a cédé sur le marché, en février 2005, la participation ainsi acquise dans BCIA.

Conversion en actions de titres subordonnés convertibles de la SMTPC

Suite à l'introduction en bourse de la Société marseillaise du tunnel du Prado-Carénage (SMTPC), VINCI a procédé à la conversion en actions de l'essentiel des titres subordonnés convertibles qu'il détenait dans cette société.
La plus-value d'échange après impôt en résultant s'est élevée à 13 millions d'euros.
À l'issue de cette opération, la participation de VINCI dans SMTPC a été portée de 31,34 % à 34,27 %.

Cession de la filiale nord-américaine SKE Support Services Inc.

VINCI a cédé, en septembre 2004, pour un montant de 28 millions de dollars (22,8 millions d'euros), sa filiale SKE Support Services Inc., prestataire de services techniques pour l'armée américaine.
Cette opération s'est soldée par une plus-value de 6 millions d'euros avant impôt.

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux règles de consolidation instaurées par le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Application des nouveaux règlements adoptés par le Comité de la réglementation comptable

Le Comité de la réglementation comptable a adopté les règlements n° 2002-10 et n° 2003-07 sur les amortissements et les dépréciations d'actifs et le règlement n° 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.
Ces nouveaux règlements seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, une application anticipée étant possible sur l'exercice 2004. VINCI n'a pas anticipé l'application de ces nouveaux règlements dans ses comptes au 31 décembre 2004.

2. Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle exclusif, sont consolidées selon cette même méthode.
Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. La notion d'influence notable se définit comme la capacité de participer à la définition des politiques financières et opérationnelles d'une société, sans toutefois en exercer le contrôle. VINCI ayant obtenu, le 15 décembre 2004, un siège au conseil d'administration d'ASF suite à la signature d'un pacte d'actionnaires avec l'État français et cette société, celle-ci est consolidée à compter de cette même date par mise en équivalence.
Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment la société Consortium Stade de France, détenue à 66,67 % par VINCI.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres sociétés en participation sont consolidées selon la méthode de l'intégration semi-proportionnelle, consistant à comptabiliser en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et la quote-part de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés.

Le périmètre de consolidation de VINCI au 31 décembre 2004 comporte 1 676 sociétés (contre 1 564 au 31 décembre 2003). Il se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

	31/12/2004			31/12/2003		
	Total	France	Étranger	**Total**	France	Étranger
Intégration globale	**1 347**	913	434	**1 239**	832	407
Intégration proportionnelle	**291**	139	152	**287**	137	150
Mise en équivalence	**38**	18	20	**38**	14	24
	1 676	**1 070**	**606**	**1 564**	**983**	**581**

Eurovia a procédé au cours de l'exercice 2004 à des acquisitions et à des cessions de participations dans des sociétés d'enrobage, des usines de liants et des carrières précédemment détenues conjointement avec certains confrères. Ces opérations, réalisées dans le but d'assurer une meilleure maîtrise de son outil industriel, ont conduit Eurovia à consolider 63 nouvelles entités.
Par ailleurs, l'acquisition du groupe Aulafi par VINCI Energies s'est traduite par la consolidation de 12 nouvelles sociétés par intégration globale.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Les états financiers des sociétés et établissements étrangers consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les données du bilan et au cours moyen de l'année pour les données du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en découlent sont inclus dans les réserves consolidées. Les écarts de conversion des sociétés situées dans les pays de la zone euro ont été maintenus dans les capitaux propres consolidés, conformément aux règles en vigueur. Lorsque la dévaluation d'une monnaie est jugée irréversible, son impact est comptabilisé en compte de résultat.

3. Règles et méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les valeurs relatives aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Les fonds de commerce sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis en fonction de la meilleure estimation de leur durée de vie comprise entre 10 et 20 ans. Les logiciels informatiques sont amortis sur leur durée de vie. Dans certains cas, les acquisitions d'entreprises peuvent donner lieu à la constatation d'actifs incorporels non amortissables tels que des parts de marché, si ces dernières peuvent être évaluées distinctement dans des conditions permettant un suivi de leur valeur. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs acquis.

L'écart d'acquisition est porté à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amorti, en fonction des perspectives de maintien et de rentabilité des investissements, sur une durée n'excédant pas 20 ans, à l'exception des cas suivants :
– les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés exploitant des carrières sont amortis sur la durée d'exploitation prévisible, dans la limite de 40 ans ;
– les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés concessionnaires d'infrastructures (autoroutes, parcs de stationnement) sont amortis sur la durée moyenne résiduelle des contrats.

La valeur d'utilité des écarts d'acquisition fait l'objet d'un examen lorsque des événements ou des circonstances sont susceptibles d'entraîner une perte de valeur. De tels événements ou circonstances comprennent des changements défavorables significatifs présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique, les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.
La nécessité de constater éventuellement une perte de valeur est appréciée par référence à la valeur d'utilité, déterminée sur la base de projections de flux de trésorerie actualisées, construites sur des hypothèses raisonnables et documentées,

représentant la meilleure estimation par la direction du Groupe des conditions économiques en vigueur pendant la durée d'utilité de l'actif.
Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité est comptabilisé en résultat.

Immobilisations du domaine concédé

Les ouvrages détenus dans le cadre de concessions ou de délégations de service public sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan. Ils sont amortis à compter de leur mise en service jusqu'au terme des contrats. Les méthodes de calcul des amortissements sont déterminées en fonction des caractéristiques propres de chaque concession et de leur stade d'avancement ; la méthode linéaire est généralement utilisée pour les concessions ayant atteint un stade de maturité ; en revanche, des méthodes progressives d'amortissement peuvent être appliquées durant la phase de montée en régime de l'exploitation des ouvrages.
Des amortissements de caducité, comptabilisés en résultat d'exploitation, sont constatés lorsque la durée de la concession est inférieure à la durée de vie des ouvrages, comme c'est généralement le cas.

Intérêts intercalaires

Les intérêts intercalaires sont les intérêts capitalisés durant la période de construction des ouvrages ; déduits des charges financières, ils sont incorporés au coût de construction jusqu'à la date de mise en service et immobilisés à ce titre à l'actif du bilan. Le montant des coûts d'emprunt incorporé dans le coût des actifs est déterminé de la façon suivante :
– lorsque les fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, le montant des coûts d'emprunt incorporable correspond aux coûts réels encourus sur cet emprunt au cours de l'exercice, diminués de tout produit obtenu du placement temporaire des fonds empruntés ;
– lorsque les fonds sont empruntés de manière générale et utilisés dans le cadre de la construction de plusieurs ouvrages, le montant des coûts incorporable au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses supportées lors de la phase de construction. Ce taux de capitalisation est égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt en cours dans l'entreprise, au titre de l'exercice, à l'exclusion des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'un ouvrage déterminé.

Le montant des intérêts intercalaires ainsi capitalisés au cours d'un exercice donné ne doit pas excéder le montant total des coûts d'emprunt supportés au cours de ce même exercice.

Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont généralement évalués à leur coût d'acquisition ou de production. En ce qui concerne les immeubles du patrimoine immobilier, les frais financiers supportés pendant la période de construction sont immobilisés.
Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés :

Constructions	de 15 à 40 ans
Matériels et installations techniques	de 2 à 10 ans
Véhicules	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

Dépréciation des actifs immobilisés (hors écarts d'acquisition)

Les actifs immobilisés incorporels et corporels (hors écarts d'acquisition) font, le cas échéant, l'objet de dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances défavorables intervenus au cours de l'exercice, leur valeur d'utilité apparaît durablement inférieure à la valeur nette comptable.
La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre d'hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe, ou par référence au coût de remplacement vétusté déduite, ou encore au prix de marché pour des biens comparables s'il existe des transactions récentes.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur d'utilité est comptabilisé en résultat.

Opérations de location-financement et de location simple

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location sont comptabilisées comme des acquisitions dès lors que les conditions du contrat correspondent à celles de contrats de location-financement (*capital lease*). Les contrats de location-financement sont des contrats par lesquels le bailleur cède au preneur, en échange d'un paiement, le droit d'utiliser un actif pour une période déterminée, le bailleur transférant au locataire la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif.
Les immobilisations concernées sont alors présentées à l'actif pour leur coût historique et amorties selon les mêmes durées que les biens équivalents détenus en pleine propriété ou remis en jouissance.
Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle (*operating lease*), et seuls les loyers sont enregistrés en résultat. Les informations relatives aux obligations et engagements rattachés à ces contrats figurent en note 31.2.

Investissements d'exploitation

Les investissements d'exploitation comprennent l'ensemble des investissements incorporels et corporels autres que ceux du domaine concédé.

Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût net d'acquisition, diminué des éventuelles provisions pour dépréciation.
Concernant les titres de participation des sociétés non consolidées, une provision pour dépréciation est constituée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.
La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de leur valeur boursière, de leur intérêt pour le Groupe ou des perspectives de développement et de résultat des sociétés concernées.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas du coût de revient et de la valeur nette de réalisation.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et évaluées au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché.

Options de souscription et d'achat d'actions

Les options de souscription d'actions attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution. Elles donnent lieu, à la date d'exercice des options par les bénéficiaires, à une augmentation de capital correspondant au nombre d'actions souscrites par ces derniers.
Les actions autodétenues acquises par le Groupe dans l'objectif de les attribuer aux salariés dans le cadre de plans d'achat d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et évaluées selon les mêmes méthodes d'évaluation et de dépréciation que celles-ci.

Provisions pour avantages au personnel

Provisions pour retraites
Conformément à l'option préférentielle offerte par la réglementation comptable française, les engagements concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes de retraites complémentaires sont évalués selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées) et sont provisionnés au bilan à la fois pour le personnel en activité et pour le personnel retraité.
Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des actifs de couverture sont amortis sur la durée résiduelle d'activité estimée des salariés concernés, de l'ordre de 15 ans en moyenne (méthode du « corridor »).

Pour les régimes à prestations définies, la charge actuarielle comptabilisée en charges d'exploitation comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût de l'actualisation, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés ainsi que l'amortissement des écarts actuariels éventuels.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet en France d'une cotisation à un régime de prévoyance extérieur, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

Provisions pour autres avantages au personnel
Les engagements relatifs aux médailles du travail sont provisionnés au bilan depuis le 1er janvier 2003. Cette provision est calculée sur la base des salariés présents dans le Groupe à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (méthode des unités de crédits projetées), en retenant l'ensemble des échelons des médailles.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales sur les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur de la construction. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour grosses réparations sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan prévisionnel pluriannuel de travaux établi par les services techniques des sociétés concessionnaires concernées et révisé chaque année.

Les provisions pour litiges concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, co-traitants ou fournisseurs ainsi que les litiges prud'hommaux.

Les provisions pour autres risques d'exploitation sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures annoncés avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques exceptionnels sont destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent.

Frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires

Les primes de remboursement et les frais d'émission des emprunts obligataires sont amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Primes de remboursement des emprunts Oceane

Les primes de remboursement des Oceane sont provisionnées à chaque clôture, au prorata de la durée résiduelle des emprunts, dès lors que le cours de l'action VINCI, à la clôture, est inférieur à la valeur de remboursement de l'obligation ou que la conversion est jugée insuffisamment probable.

Conversion des opérations en devises

Les éléments monétaires du bilan consolidé libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou, le cas échéant, au cours de la couverture qui leur est affectée. Les pertes et gains de change latents qui en résultent sont pris en compte dans le résultat financier de l'exercice.

Instruments financiers de change et de taux

Dans le cadre de la gestion du risque de change sur les opérations commerciales et de la gestion du risque de taux sur l'endettement, le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés, tels que achats et ventes à terme de devises, *swaps* de devises, achats d'options de change, *swaps* de taux d'intérêt, achats de *caps* et *floors*.

Lorsque les opérations de change ou de taux sont effectuées à des fins de couverture, les profits et pertes sur les contrats conclus sont comptabilisés de façon symétrique au résultat dégagé sur les éléments couverts.

Dans le cas contraire, lorsque la valeur de marché des produits dérivés utilisés est inférieure à leur valeur initiale, la moins-value latente est comptabilisée selon les cas sous forme de provision pour risques et/ou de provision pour dépréciation.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les sociétés consolidées au titre de leur activité principale, y compris les travaux réalisés pour le compte des concédants sur les ouvrages concédés au Groupe.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :

– des sociétés intégrées globalement ;
– des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
– des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

Dans le secteur des concessions, le chiffre d'affaires comprend les recettes de péages autoroutiers et des ouvrages concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location des fibres optiques d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

– les prestations réalisées pour le compte des sociétés en participation ;
– les redevances diverses et produits perçus pour compte de tiers ;
– les produits de location (location d'immeubles, location d'équipements).

Contrats à long terme

Le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement définie par le règlement 99-08 du Comité de la réglementation comptable. Pour les chantiers de construction d'un chiffre d'affaires unitaire inférieur à 10 millions d'euros en quote-part, il est considéré, sauf exception, que le résultat pris en compte est représentatif du résultat à l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est établie en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels, intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable.

Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat d'exploitation et les charges relatives à la participation, à l'intéressement des salariés et au financement des activités du Groupe.

Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent ou non directement rattachés à l'exploitation, tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture d'entreprises ou de sites industriels, les charges de restructuration et les abandons de créances à caractère financier.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé et sont déterminés selon la méthode du report variable. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables ne sont pris en compte que si leur réalisation future est probable.

Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

Conformément aux règles en vigueur, il n'est pas constaté de fiscalité différée sur l'élimination des résultats de cession internes au Groupe ou des provisions comptabilisées à l'intérieur du Groupe portant sur des titres de filiales consolidées.

Résultat par action

Le résultat non dilué par action correspond au résultat net part du groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des actions autodétenues comptabilisées en diminution des capitaux propres consolidés. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte des instruments financiers émis par l'entreprise et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription d'actions.

C. Informations sectorielles

Les tableaux ci-après présentent les informations financières par pôle de métier et par zone géographique.

- Concessions et services : gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels, Stade de France), de parcs de stationnement et d'aéroports ; services d'assistance aéroportuaire.
- Énergies : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation, protection contre l'incendie.
- Routes : travaux routiers neufs et de maintenance, production de matériaux et de produits routiers, travaux pour l'environnement et l'aménagement urbain, démolition, recyclage.
- Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment, génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multitechnique.

Les données par métier suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers globaux.

À compter de l'exercice 2004, les données relatives au chiffre d'affaires sont présentées aux bornes de chaque pôle de métier, après réaffectation à chacun des pôles des éliminations de leur chiffre d'affaires interne. Les données 2002 et 2003 ont été retraitées pour assurer la comparabilité des exercices.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

			Variation 2004/2003			
			à structure		à changes	
(en millions d'euros)	**2004**	**2003**	**réelle**	**comparable** [1]	**constants**	**2002**
Concessions et services	1 943,1	1 888,6	2,9 %	4,7 %	4,3 %	1 850,7
Énergies	3 338,5	3 115,0	7,2 %	4,7 %	7,2 %	3 043,9
Routes	5 755,2	5 332,2	7,9 %	7,0 %	8,3 %	5 205,9
Construction	8 283,8	7 664,4	8,1 %	7,5 %	8,4 %	7 312,6
Immobilier et éliminations	199,6	110,6				140,7
	19 520,2	**18 110,8**	**7,8 %**	**7,1 %**	**8,2 %**	**17 553,8**

[1] *Périmètre et changes constants.*

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Chiffre d'affaires par pays de destination

(en millions d'euros)	2004	%	2003	%	2002	%
France	**12 117,6**	**62 %**	**10 998,9**	**61 %**	**10 317,6**	**59 %**
Allemagne	1 635,1	8 %	1 457,3	8 %	1 506,7	9 %
Grande-Bretagne	1 513,2	8 %	1 447,9	8 %	1 404,3	8 %
Europe centrale et orientale	1 095,8	6 %	968,1	5 %	873,9	5 %
Belgique	624,9	3 %	577,7	3 %	536,1	3 %
Espagne	313,8	2 %	336,0	2 %	327,4	2 %
Autres pays d'Europe	566,5	3 %	574,1	3 %	622,3	4 %
Europe [1]	**17 866,9**	**92 %**	**16 360,0**	**90 %**	**15 588,3**	**89 %**
dont Union européenne	*17 706,7*	*91 %*	*16 205,2*	*89 %*	*15 410,7*	*88 %*
Amérique du Nord	830,7	4 %	934,7	5 %	1 005,5	6 %
Reste du monde	822,6	4 %	816,1	5 %	960,0	5 %
Total	**19 520,2**	**100 %**	**18 110,8**	**100 %**	**17 553,8**	**100 %**

[1] Dont zone euro : 15 057 millions d'euros en 2004, 13 767 millions d'euros en 2003 et 13 125 millions d'euros en 2002.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 7,4 milliards d'euros, soit 38 % de l'activité totale, et enregistre une hausse de 4,1 % en 2004 par rapport à l'année précédente.

Chiffre d'affaires par pays d'origine

(en millions d'euros)	2004	%	2003	%	2002	%
France	**12 345,3**	**63 %**	**11 192,2**	**62 %**	**10 636,1**	**61 %**
Allemagne	1 617,4	8 %	1 459,6	8 %	1 505,2	9 %
Grande-Bretagne	1 513,9	8 %	1 463,3	8 %	1 368,5	8 %
Europe centrale et orientale	1 022,4	5 %	908,8	5 %	782,1	4 %
Belgique	982,6	5 %	934,2	5 %	931,3	5 %
Espagne	301,5	2 %	312,1	2 %	270,1	2 %
Autres pays d'Europe	482,3	2 %	502,3	3 %	544,3	3 %
Europe [1]	**18 265,4**	**94 %**	**16 772,5**	**93 %**	**16 037,6**	**91 %**
dont Union européenne	*18 128,2*	*93 %*	*16 638,2*	*85 %*	*15 873,8*	*81 %*
Amérique du Nord	820,7	4 %	907,1	5 %	1 075,8	6 %
Reste du monde	434,1	2 %	431,2	2 %	440,4	3 %
Total	**19 520,2**	**100 %**	**18 110,8**	**100 %**	**17 553,8**	**100 %**

[1] Dont zone euro : 15 525 millions d'euros en 2004, 14 230 millions d'euros en 2003 et 13 696 millions d'euros en 2002.

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

(en millions d'euros)	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier, holdings et éliminations	Total
2004						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	1 943,1	3 338,5	5 755,2	8 283,8	199,6	**19 520,2**
Excédent brut d'exploitation	820,9	257,1	376,5	532,3	34,4	**2 021,3**
% du chiffre d'affaires	*42,2 %*	*7,7 %*	*6,5 %*	*6,4 %*	*ns*	***10,4 %***
Résultat d'exploitation	615,9	180,7	221,9	349,0	5,0	**1 372,5**
% du chiffre d'affaires	*31,7 %*	*5,4 %*	*3,9 %*	*4,2 %*	*ns*	***7,0 %***
Résultat net	214,2	87,1	131,5	241,7	56,8	**731,3**
% du chiffre d'affaires	*11,0 %*	*2,6 %*	*2,3 %*	*2,9 %*	*ns*	***3,7 %***
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement	552,8	179,1	303,8	446,8	78,3	**1 560,9**
Investissements						
d'exploitation	*80,7*	*62,5*	*181,7*	*217,5*	*29,0*	***571,4***
du domaine concédé	*644,7*	—	—	—	—	***644,7***
financiers	*357,1*	*40,6*	*16,1*	*27,8*	*0,2*	***441,9***
Variation du besoin en fonds de roulement	(21,9)	(21,9)	168,8	264,7	52,9	**442,6**
Cash-flow d'exploitation disponible	452,6	105,6	315,7	531,6	104,7	**1 510,1**
Bilan						
Immobilisations du domaine concédé	5 561,2	—	0,3	5,6	—	**5 567,1**
Immobilisations corporelles nettes	323,7	233,9	651,2	738,4	94,1	**2 041,3**
Provisions pour risques	103,1	217,6	284,6	813,1	269,0	**1 687,3**
Exploitation	*69,1*	*172,1*	*233,2*	*660,2*	*43,8*	***1 178,4***
Financier	*0,1*	—	*0,2*	*10,0*	*100,0*	***110,3***
Exceptionnel	*33,9*	*45,4*	*51,1*	*143,0*	*125,2*	***398,6***
Besoin en fonds de roulement	(126,4)	(151,4)	(325,0)	(853,1)	(42,3)	**(1 498,2)**
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	7 439,3	223,0	469,5	(398,5)	225,6	**7 958,9**
Capitaux propres part du groupe	2 881,2	349,0	711,5	639,7	(1 433,7)	**3 147,7**
Endettement financier net *(hors actions autodétenues)*	(3 696,7)	421,9	660,8	1 505,9	(1 264,5)	**(2 372,5)**
Rentabilité des capitaux						
Résultat opérationnel après impôts (NOPAT)	417,0	114,0	160,0	266,0	75,0	**1 031,0**
Rentabilité des capitaux engagés (ROCE) [1]	5,9 %	57,6 %	30,8 %	(92,7 %)	—	**13,3 %**
Retour sur capitaux propres (ROE) [2]	7,9 %	32,3 %	19,1 %	46,1 %	—	**24,9 %**
Effectifs au 31 décembre	18 948	27 212	36 805	45 016	452	**128 433**

[1] NOPAT/capitaux engagés moyens (moyenne des montants de début et de fin d'exercice).
[2] Résultat net/capitaux propres en début d'exercice.

(en millions d'euros)	Concessions et services	Énergies	Routes	Construction	Immobilier, holdings et éliminations	Total
2003						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	1 888,6	3 115,0	5 332,2	7 664,4	110,6	**18 110,8**
Excédent brut d'exploitation	782,5	195,7	363,7	449,1	(13,0)	**1 777,9**
% du chiffre d'affaires	*41,4 %*	*6,3 %*	*6,8 %*	*5,9 %*	*ns*	***9,8 %***
Résultat d'exploitation	599,8	129,2	200,8	221,9	14,2	**1 166,0**
% du chiffre d'affaires	*31,8 %*	*4,1 %*	*3,8 %*	*2,9 %*	*ns*	***6,4 %***
Résultat net	163,9	53,3	125,5	177,5	21,2	**541,4**
% du chiffre d'affaires	*8,7 %*	*1,7 %*	*2,4 %*	*2,3 %*	*ns*	***3,0 %***
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement	536,1	137,4	268,7	333,4	101,1	**1 376,7**
Investissements						
d'exploitation	*77,5*	*71,5*	*144,9*	*210,6*	*21,5*	***526,1***
du domaine concédé	*522,0*	—	—	*3,8*	—	***525,8***
financiers	*204,5*	*2,5*	*4,7*	*9,8*	*0,8*	***222,2***
Variation du besoin en fonds de roulement	69,2	(102,0)	183,9	10,7	(48,9)	**113,0**
Cash-flow d'exploitation disponible	540,4	(15,9)	342,1	158,4	35,2	**1 060,3**
Bilan						
Immobilisations du domaine concédé	5 017,3	—	0,4	5,9	—	**5 023,6**
Immobilisations corporelles nettes	299,7	236,4	599,7	730,9	71,8	**1 938,5**
Provisions pour risques	136,9	191,7	271,2	775,7	243,9	**1 619,4**
Exploitation	*79,1*	*156,4*	*223,8*	*647,8*	*39,8*	***1 147,0***
Financier	*10,0*	*0,1*	*0,7*	*6,8*	*78,2*	***95,7***
Exceptionnel	*47,8*	*35,3*	*46,7*	*121,1*	*125,9*	***376,7***
Besoin en fonds de roulement	(137,5)	(184,7)	(168,9)	(616,0)	6,1	**(1 101,0)**
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	6 764,6	171,6	566,9	(174,6)	268,0	**7 596,5**
Capitaux propres part du groupe	2 723,6	269,6	690,1	524,8	(1 271,2)	**2 936,9**
Endettement financier net *(hors actions autodétenues)*	(3 233,4)	359,6	476,5	1 136,3	(1 186,4)	**(2 447,5)**
Rentabilité des capitaux						
Résultat opérationnel après impôts (NOPAT)	437,0	107,0	143,0	173,0	100,0	**960,0**
Rentabilité des capitaux engagés (ROCE) [1]	6,7 %	89,2 %	21,5 %	(129,2 %)	—	**12,9 %**
Retour sur capitaux propres (ROE) [2]	6,1 %	23,8 %	20,5 %	40,2 %	—	**20,8 %**
Effectifs au 31 décembre	21 873	25 933	35 072	44 207	428	**127 513**

[1] NOPAT/capitaux engagés moyens (moyenne des montants de début et de fin d'exercice).
[2] Résultat net/capitaux propres en début d'exercice.

3. Informations sectorielles spécifiques du pôle Concessions et services

(en millions d'euros)	Cofiroute	ASF	VINCI Park	Autres concessions	Services aéroportuaires	VINCI Concessions holdings	Total
2004							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	872,2		485,2	124,8	467,7	(6,8)	**1 943,1**
Excédent brut d'exploitation	583,5		176,4	60,0	20,6	(19,6)	**820,9**
% du chiffre d'affaires	*66,9 %*		*36,4 %*	*48,1 %*	*4,4 %*	*ns*	***42,2 %***
Résultat d'exploitation	481,2		122,9	33,6	0,9	(22,8)	**615,9**
% du chiffre d'affaires	*55,2 %*		*25,3 %*	*27,0 %*	*0,2 %*	*ns*	***31,7 %***
Résultat net	167,6	35,6 [1]	49,5	11,7	(41,1)	(9,0)	**214,2**
% du chiffre d'affaires	*19,2 %*		*10,2 %*	*9,4 %*	*(8,8 %)*	*ns*	***11,0 %***
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement	392,4		123,4	26,6	9,6	0,8	**552,8**
Investissements							
d'exploitation	*3,2*		*40,9*	*4,8*	*31,6*	*0,2*	***80,7***
du domaine concédé	*506,3*		*45,7*	*92,7*	—	—	***644,7***
financiers	*34,5*		*5,8*	*6,1*	—	*310,6*	***357,1***
Variation du besoin en fonds de roulement	(18,9)		4,5	12,3	(8,4)	(11,4)	**(21,9)**
Cash-flow d'exploitation disponible	370,6		89,0	34,1	(30,4)	(10,7)	**452,6**
Bilan							
Immobilisations du domaine concédé	3 377,9		823,0	1 360,0	0,4	—	**5 561,2**
Immobilisations corporelles nettes	15,3		216,9	3,6	87,2	0,7	**323,7**
Provisions pour risques	46,4		21,1	11,9	18,9	4,8	**103,1**
Besoin en fonds de roulement	(19,3)		(114,1)	(23,8)	28,2	2,7	**(126,4)**
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	3 297,4 [2]	1 487,3	1 370,2	896,4 [3]	328,0	60,0	**7 439,3**
Endettement financier net	(1 989,2)		(477,5)	(702,7)	(129,3)	(398,0)	**(3 696,7)**
Effectifs au 31 décembre	2 193		5 061	419	11 258	17	**18 948**

[1] Dont 32 millions d'euros au titre du dividende reçu en 2004 et 3,6 millions d'euros au titre de la quote-part de résultat acquis depuis le 15 décembre 2004, diminuée de l'amortissement de l'écart d'acquisition.

[2] Dont 1 130 millions d'euros au titre des sections en cours de construction (essentiellement tunnels de l'A86 et nouveaux tronçons de l'A28 et de l'A85).

[3] Dont 426,9 millions d'euros au titre du pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion), mis en service en août 2004, et 44,2 millions d'euros au titre du contournement routier de Newport, mis en service en décembre 2004.

(en millions d'euros)	Cofiroute	ASF	VINCI Park	Autres concessions	Services aéroportuaires	VINCI Concessions holdings	Total
2003 Pro forma [1]							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	837,3		490,7	96,0	471,0	(6,5)	**1 888,6**
Excédent brut d'exploitation	577,0		165,0	40,1	19,4	(19,0)	**782,5**
% du chiffre d'affaires	*68,9 %*		*33,6 %*	*41,8 %*	*4,1 %*	*ns*	***41,4 %***
Résultat d'exploitation	475,2		117,3	21,0	5,6	(19,2)	**599,8**
% du chiffre d'affaires	*56,7 %*		*23,9 %*	*21,8 %*	*1,2 %*	*ns*	***31,8 %***
Résultat net	150,9	19,1 [2]	46,9	4,0	(48,9)	(8,0)	**163,9**
% du chiffre d'affaires	*18,0 %*		*9,6 %*	*4,1 %*	*(10,4 %)*	*ns*	***8,7 %***
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement	395,7		113,5	16,8	9,2	0,8	**536,1**
Investissements							
d'exploitation	*4,6*		*25,5*	*1,0*	*46,2*	*0,1*	***77,5***
du domaine concédé	*313,0*		*26,7*	*182,3*	—	—	***522,0***
financiers	*12,7*		*6,6*	—	*0,2*	*185,0*	***204,5***
Variation du besoin en fonds de roulement	3,4		13,0	26,3	(8,4)	35,0	**69,2**
Cash-flow d'exploitation disponible	395,5		102,2	42,2	(35,2)	35,8	**540,4**
Bilan							
Immobilisations du domaine concédé	2 995,9		789,4	1 231,6	0,3	—	**5 017,3**
Immobilisations corporelles nettes	16,6		208,9	2,3	71,3	0,7	**299,7**
Provisions pour risques	90,8		20,7	9,0	14,3	2,1	**136,9**
Besoin en fonds de roulement	(38,2)		(101,6)	(11,7)	22,7	(8,7)	**(137,5)**
Capitaux engagés diminués des subventions d'investissement reçues	2 886,4	1 229,0	1 347,8	884,1	416,6	0,7	**6 764,6**
Endettement financier net	(1 691,3)		(479,1)	(635,8)	(304,6)	(122,6)	**(3 233,4)**
Effectifs au 31 décembre	2 048		6 162	358	13 276	29	**21 873**

[1] La segmentation des données 2003 correspond à la nouvelle organisation définie en 2004 dans le pôle Concessions et services.
[2] Dividende reçu en 2003.

4. Autres informations sectorielles par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Allemagne	Grande-Bretagne	Europe centrale et orientale	Belgique	Espagne	Autres pays d'Europe	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
2004											
Immobilisations du domaine concédé	4 292,3	—	69,3	4,4	18,8	47,6	836,5	5 268,9	82,8	215,4	**5 567,1**
Immobilisations corporelles brutes	2 941,2	346,3	181,8	268,3	654,9	91,2	92,3	4 575,8	237,0	136,1	**4 948,9**
Amortissements	(1 747,7)	(232,2)	(69,2)	(150,7)	(387,3)	(42,3)	(59,5)	(2 688,8)	(133,1)	(85,7)	**(2 907,6)**
Immobilisations corporelles nettes	**1 193,5**	**114,1**	**112,6**	**117,6**	**267,6**	**48,9**	**32,7**	**1 887,0**	**103,9**	**50,4**	**2 041,3**
Effectifs au 31 décembre	73 560	9 758	7 699	7 728	4 005	2 296	2 304	107 350	10 418	10 665	**128 433**
2003											
Immobilisations du domaine concédé	3 914,7	—	46,8	0,1	10,3	48,0	697,5	4 717,3	86,7	219,6	**5 023,6**
Immobilisations corporelles brutes	2 616,0	308,7	146,2	242,6	644,7	83,1	147,2	4 188,5	246,8	168,3	**4 603,7**
Amortissements	(1 557,4)	(217,6)	(54,2)	(131,7)	(368,5)	(36,5)	(79,0)	(2 444,9)	(130,2)	(90,1)	**(2 665,3)**
Immobilisations corporelles nettes	**1 058,7**	**91,1**	**92,0**	**110,8**	**276,2**	**46,6**	**68,2**	**1 743,7**	**116,6**	**78,3**	**1 938,5**
Effectifs au 31 décembre	71 648	9 154	7 172	6 970	3 973	2 133	2 610	103 660	14 139	9 429	**127 513**

D. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat d'exploitation

5.1 Répartition des charges d'exploitation par nature

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Achats consommés	(5 065,9)	(4 556,6)	(4 573,4)
Services extérieurs	(7 713,5)	(7 422,7)	(7 196,1)
Frais de personnel *(y compris charges sociales et intéressement)*	(5 033,9)	(4 786,0)	(4 684,3)
Autres charges	(351,2)	(332,7)	(326,1)
	(18 164,5)	**(17 098,0)**	**(16 779,9)**

5.2 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Dotations aux amortissements			
Immobilisations incorporelles	(25,0)	(21,4)	(20,8)
Immobilisations du domaine concédé	(180,0)	(161,3)	(170,0)
Immobilisations corporelles	(411,8)	(419,9)	(417,8)
	(616,7)	**(602,6)**	**(608,6)**
Dotations et reprises de provisions			
Dépréciations d'actifs	22,8	15,4	(2,4)
Risques et charges d'exploitation	(54,8)	(24,7)	14,2
	(32,0)	**(9,3)**	**11,8**
Total amortissements et provisions	**(648,7)**	**(611,9)**	**(596,8)**

6. Résultat financier

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Frais financiers nets hors intérêts intercalaires [1]	(228,8)	(222,9)	(220,2)
Intérêts intercalaires	77,4	69,9	31,9
Frais financiers nets	*(151,4)*	*(153,0)*	*(188,3)*
Dividendes perçus	41,8	33,6	15,7
Autres charges et produits financiers	119,5	19,8	(13,6)
Dotations ou reprises de provision	(34,2)	(24,3)	(5,9)
Total	**(24,3)**	**(124,0)**	**(192,1)**

[1] Dont dotations aux provisions pour primes de remboursement des Oceane émises en 2001 et 2002 pour 31,8 millions d'euros en 2004, 31,7 millions d'euros en 2003 et 27,5 millions d'euros en 2002.

Les frais financiers nets de la période proviennent principalement des concessions, qui représentent un montant de 95,8 millions d'euros (dont 43,6 millions d'euros au titre de Cofiroute) contre 100,1 millions d'euros en 2003 et 141,2 millions d'euros en 2002.

Les dividendes perçus intègrent le dividende reçu d'ASF pour 32 millions d'euros en 2004 et 19 millions d'euros en 2003.

Les autres charges et produits financiers incluent en 2004, pour un montant de 95 millions d'euros, le produit du dénouement du contrat d'échange de flux financiers portant sur 4,2 % du capital des ASF. Cette rubrique comprend également les résultats de change dégagés sur l'exercice.

Les dotations et reprises de provision intègrent une dépréciation des titres Toll Collect détenus par Cofiroute pour 35 millions d'euros en 2004 (voir note A.3 « Faits marquants ») contre 12,5 millions d'euros en 2003.

7. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Résultat net sur cessions d'actifs	17,5	64,5	24,4
Coûts de restructuration (nets de provisions)	(47,7)	(48,1)	(65,3)
Autres charges et produits exceptionnels (nets de provisions)	(23,3)	(2,9)	48,0
	(53,5)	**13,5**	**7,1**

Exercice 2004

Le résultat net sur cessions d'actifs intègre la plus-value de conversion en actions de titres subordonnés convertibles de la SMTPC (tunnel du Prado-Carénage) pour 13 millions d'euros, les plus-values de cession des titres SKE SSI pour 6 millions d'euros et des titres ITA pour 2,4 millions d'euros.

Les coûts de restructuration concernent essentiellement VINCI Energies pour 15 millions d'euros, relatifs à TMS et à l'activité isolation en Allemagne, et VINCI Construction pour 19 millions d'euros, incluant le coût de fermeture de Bruggeman en Allemagne.

Les autres charges et produits exceptionnels intègrent une reprise de provision de 36,3 millions d'euros liée à l'obtention de la mainlevée des garanties données par Cofiroute aux établissements financiers dans le cadre du projet Toll Collect (voir note A.3 « Faits marquants »), ainsi que diverses charges à caractère non récurrent.

Exercice 2003

Le résultat net sur cessions d'actifs comprenait des plus-values dégagées lors de cessions d'actifs immobiliers pour 39 millions d'euros ainsi que des plus-values sur cession de titres de participation pour 26 millions d'euros.

Les autres charges et produits intégraient une perte de 56,3 millions d'euros, destinée à couvrir les engagements financiers pris par Cofiroute sur le projet Toll Collect, ainsi que des reprises de provision relatives à d'anciens contentieux.

8. Impôts sur les bénéfices

8.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Impôts courants	(436,0)	(236,9)	(205,0)
Impôts différés	47,7	2,9	(18,1)
	(388,3)	**(234,0)**	**(223,1)**

La charge d'impôt de l'exercice comprend :
- l'impôt comptabilisé par les filiales françaises pour 346,8 millions d'euros, dont 146,5 millions d'euros (contre 60 millions d'euros en 2003) par la holding VINCI, société tête d'un groupe fiscal intégré regroupant 557 sociétés en France, et 153 millions d'euros par Cofiroute (contre 111 millions en 2003) ;
- l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour 41,6 millions d'euros.

Il est rappelé que les comptes de la société mère et ceux de ses filiales font l'objet de contrôles réguliers de la part de l'administration fiscale.

8.2 Taux d'impôt effectif

Les différences constatées au cours des trois derniers exercices entre le taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté sur l'exercice sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	1 294,7	1 055,5	882,2
Taux d'imposition en vigueur en France	35,43 %	35,43 %	35,43 %
Impôts théoriques attendus	**(458,7)**	**(373,9)**	**(312,6)**
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé à taux réduit	(14,9)	(6,6)	21,0
Incidence des déficits reportables et autres différences temporaires non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(66,5)	(1,9)	22,4
Différentiel de taux (pays étrangers)	11,5	6,2	24,1
Différences permanentes et divers	140,3	142,3	22,0
Impôts effectivement constatés	**(388,3)**	**(234,0)**	**(223,1)**
Taux d'impôt effectif	29,99 %	22,17 %	25,29 %

La rubrique « différences permanentes et divers » intègre l'incidence du changement de la loi fiscale en France relative à l'imposition des plus-values à long terme sur cession de titres de participation.

8.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net
Issus des reports fiscaux déficitaires	20,1	—	20,1
Issus des différences temporaires	148,4	(127,2)	21,2
Impôts différés nets comptabilisés	**168,5**	**(127,2)**	**41,4**

8.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine représentent un montant de 356,2 millions d'euros au 31 décembre 2004 et concernent principalement les filiales allemandes (dont 134,8 millions au titre de leurs déficits reportables). Compte tenu d'un retour aux bénéfices et des modifications de la législation fiscale intervenues en Allemagne en 2004, VINCI a comptabilisé, sur la base des prévisions fiscales établies pour 2005, un impôt différé actif de 12 millions d'euros correspondant à une année de charge d'impôt prévisionnelle.

9. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre d'actions en circulation pondéré sur la période, y compris les actions propres classées en valeurs mobilières de placement, destinées à être cédées aux salariés dans le cadre d'options d'achat d'actions VINCI.

Le résultat net par action après dilution prend en compte les équivalents actions ayant un effet dilutif pondéré sur l'ensemble de la période. Par ailleurs, le résultat net est corrigé de l'économie de frais financiers nette d'impôt qui résulterait de la conversion en actions des obligations convertibles.
La dilution résultant de l'exercice des options de souscription est déterminée, conformément aux principes en vigueur, selon la méthode du rachat d'actions définie par les normes internationales « *treasury stock method* ».

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

2004	**Résultat net** [1]	**Nombre d'actions**	**Résultat par action** [2]
Résultat net par action	**731,3**	**83 455 708**	**8,76**
Options de souscription	—	3 084 734	—
Obligations convertibles	32,4	11 308 334	—
Résultat net dilué par action	**763,7**	**97 848 776**	**7,80**
2003			
Résultat net par action	**541,4**	**83 443 736**	**6,49**
Options de souscription	—	1 763 413	—
Obligations convertibles	31,3	11 308 334	—
Résultat net dilué par action	**572,7**	**96 515 483**	**5,93**
2002			
Résultat net par action	**477,8**	**85 019 698**	**5,62**
Options de souscription	—	2 176 980	—
Obligations convertibles	26,6	9 579 075	—
Résultat net dilué par action	**504,4**	**96 775 753**	**5,21**

[1] *En millions d'euros.*
[2] *En euros.*

10. Capacité d'autofinancement

Le passage du résultat net des sociétés intégrées à la capacité d'autofinancement se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	**2004**	**2003**	**2002**
Résultat net des sociétés intégrées	**826,2**	**637,3**	**556,8**
Impôts différés	(47,7)	(2,9)	18,1
Dotations nettes aux amortissements	619,1	607,6	618,2
Dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	80,2	184,3	102,3
Dotations nettes aux provisions	80,1	36,7	(54,7)
Marge brute d'autofinancement	**1 558,0**	**1 462,8**	**1 240,7**
Résultat sur cessions d'actifs	2,9	(86,1)	(21,5)
Capacité d'autofinancement	**1 560,9**	**1 376,6**	**1 219,2**

Les dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisition pour l'exercice 2004 ressortent à 23 millions d'euros (dont 10 millions d'euros concernent l'écart d'acquisition de VINCI Airports aux États-Unis), contre 134 millions d'euros en 2003 et 37 millions d'euros en 2002.

E. Notes relatives au bilan

11. Immobilisations incorporelles

Les variations au cours des exercices 2003 et 2004 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2002	**363,7**	**(171,5)**	**192,3**
Variations de périmètre	10,4	(0,4)	**10,0**
Augmentations de l'exercice	20,4	(23,2)	**(2,8)**
Diminutions de l'exercice	(13,8)	10,8	**(3,0)**
Écarts de conversion	(23,0)	3,3	**(19,7)**
Valeur au 31/12/2003	**357,8**	**(181,0)**	**176,9**
Variations de périmètre	10,9	(0,3)	**10,6**
Augmentations de l'exercice	28,9	(37,1)	**(8,1)**
Diminutions de l'exercice	(12,9)	11,0	**(2,0)**
Écarts de conversion	(6,2)	1,5	**(4,7)**
Valeur au 31/12/2004	**378,5**	**(205,8)**	**172,7**

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2004 incluent un montant net de 85 millions de dollars, soit 62,6 millions d'euros, correspondant à la valeur estimée des parts de marché relatives à l'activité assistance cargo de WFS. Les tests de dépréciation réalisés sur la base des *cash-flows* prévisionnels, conformément à la méthode décrite au paragraphe 12, ont conduit VINCI à comptabiliser en 2004 une dépréciation de 12 millions d'euros de ces parts de marché. Les autres immobilisations incorporelles concernent principalement des fonds de commerce pour 46,9 millions d'euros et des logiciels informatiques pour 19,8 millions d'euros.

12. Écarts d'acquisition

Les variations au cours des exercices 2003 et 2004 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2002	**1 576,5**	**(654,9)**	**921,6**
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	7,4	—	**7,4**
Dotations aux amortissements et provisions	—	(184,3)	**(184,3)**
Écarts de conversion	(42,3)	26,6	**(15,7)**
Sorties de périmètre	(52,5)	43,2	**(9,3)**
Valeur au 31/12/2003	**1 489,0**	**(769,3)**	**719,7**
Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice	748,9	—	**748,9**
Dotations aux amortissements et provisions	—	(80,2)	**(80,2)**
Écarts de conversion	(10,5)	10,6	**0,1**
Sorties de périmètre	(15,1)	13,2	**(1,9)**
Valeur au 31/12/2004	**2 212,3**	**(825,7)**	**1 386,6**

L'écart d'acquisition résultant de la consolidation de la société ASF par mise en équivalence à compter du 15 décembre 2004 s'élève à 691 millions d'euros.

Il a été calculé sur la base d'une valeur d'acquisition des titres ASF détenus par VINCI à cette date de 1 483 millions d'euros et de la quote-part de 22,99 % dans la situation nette d'ASF au 15 décembre 2004, évaluée provisoirement à 792 millions d'euros. Celle-ci a été calculée en fonction des capitaux propres consolidés d'ASF au 30 juin 2004, corrigés d'un résultat estimé pour la période du 1er juillet au 15 décembre 2004 à partir du consensus moyen de résultat attendu par les analystes financiers au titre de l'exercice 2004.

L'écart d'acquisition ainsi déterminé est amorti linéairement, à compter du 15 décembre 2004, sur une durée de 28 ans correspondant à la durée résiduelle du contrat de concession d'ASF.

Les principaux écarts d'acquisition comptabilisés au 31 décembre 2004 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Durée résiduelle d'amortissement au 31/12/2004	31/12/2004 Valeur brute	31/12/2004 Amortissements	31/12/2004 Valeur nette	31/12/2003 Valeur nette
ASF	28 ans	690,7	(1,0)	689,6	—
VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec)	25 ans	413,1	(84,4)	328,7	343,1
VINCI Airports US (WFS/ACAC)	17 ans	126,8	(126,8)	—	10,5
Norwest Holst	3 ans	102,4	(86,7)	15,7	20,8
Teerbau GmbH	7 ans	82,8	(49,7)	33,2	38,7
Entreprise Jean Lefebvre	9 ans	74,4	(38,6)	35,7	39,3
Emil Lundgren AB	15 ans	26,2	(6,6)	19,7	21,0
EFS (ex-SEN)	17 ans	21,6	(3,7)	17,9	19,0
Lusoponte	25 ans	14,2	(1,5)	12,7	13,2
SMTPC	21 ans	12,7	—	12,7	—
Netlink BV	20 ans	10,6	(0,3)	10,3	—
Autres écarts inférieurs à 10 millions d'euros[1]		636,8	(426,4)	210,4	214,0
		2 212,3	**(825,7)**	**1 386,6**	**719,6**

[1] *En valeur unitaire nette pour chacun des deux exercices.*

Une analyse a été réalisée pour identifier les écarts d'acquisition susceptibles de présenter des pertes de valeur significatives. Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2004 ont conduit le Groupe à constater des dépréciations exceptionnelles dans les comptes de l'exercice pour un montant de 22,7 millions d'euros.
Ces dépréciations exceptionnelles concernent la filiale de services aéroportuaires VINCI Airports US à hauteur de 10 millions d'euros (contre 93 millions d'euros en 2003). Il s'y ajoute, pour 12 millions d'euros, une dépréciation des parts de marché de l'activité cargo (cf. note 11).

La valeur d'utilité retenue pour cette entité a été déterminée par l'actualisation, aux taux indiqués ci-dessous, des *cash-flows* d'exploitation prévisionnels (excédent brut d'exploitation – impôt normatif – investissements d'exploitation – variation de BFR d'exploitation). Ces prévisions ont été établies, pour les deux premières années de projections, à partir des prévisions budgétaires internes au Groupe et, pour les années suivantes, sur la base des taux de croissance indiqués ci-dessous :

VINCI Airports US – WFS	**Hypothèses 2004**	**Hypothèses 2003**
Taux d'actualisation après impôts	8,8 %	8,2 %
Taux de croissance[1] sur prévisions de n + 3 à n + 5	2,0 %	3,0 %
Taux de croissance[2] sur valeur terminale	2,0 %	2,0 %

[1] *Du chiffre d'affaires.*
[2] *Du* cash-flow *d'exploitation, tel que défini ci-dessus.*

13. Immobilisations du domaine concédé

Les immobilisations du domaine concédé comprennent à la fois les mises de fonds réalisées par le Groupe dans le cadre de ses engagements de concessionnaire et la valeur immobilisée des ouvrages concédés.

13.1 Variation au cours des exercices 2003 et 2004

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2002	**6 595,0**	**(1 888,6)**	**4 706,4**
Variations de périmètre et autres reclassements	(75,8)	(1,8)	**(77,6)**
Acquisitions	577,3	—	**577,3**
Cessions et diminutions	(64,9)	56,5	**(8,4)**
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(165,0)	**(165,0)**
Écarts de conversion	(11,2)	2,2	**(9,0)**
Valeur au 31/12/2003	**7 020,4**	**(1 996,8)**	**5 023,6**
Variations de périmètre et autres reclassements	51,6	(20,3)	**31,3**
Acquisitions	727,3	—	**727,3**
Cessions et diminutions	(63,9)	40,8	**(23,1)**
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(183,8)	**(183,8)**
Écarts de conversion	(10,5)	2,3	**(8,2)**
Valeur au 31/12/2004	**7 724,9**	**(2 157,7)**	**5 567,1**

Les investissements de la période concernent principalement Cofiroute pour 509,5 millions d'euros, le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) pour 133,6 millions d'euros et VINCI Park pour 55,5 millions d'euros.

Ces investissements ont été couverts à hauteur de 73,7 millions d'euros par des subventions d'investissement (dont 2,9 millions d'euros pour Cofiroute et 56,4 millions d'euros pour le pont Charilaos Trikoupis).

13.2 Répartition par activité

	31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Park	1 287,9	(464,9)	**823,0**	**789,4**	**804,9**
Cofiroute	4 977,3	(1 599,4)	**3 377,9**	**2 995,9**	**2 865,9**
Autres concessions	1 459,7	(93,5)	**1 366,2**	**1 238,3**	**1 035,5**
	7 724,9	**(2 157,7)**	**5 567,1**	**5 023,6**	**4 706,4**

14. Immobilisations corporelles

14.1 Variation au cours des exercices 2003 et 2004

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Valeur au 31/12/2002	**4 530,9**	**(2 604,1)**	**1 926,7**
Variations de périmètre et autres reclassements	15,1	22,9	**38,0**
Acquisitions	568,9	—	**568,9**
Cessions	(442,0)	304,8	**(137,2)**
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(424,4)	**(424,4)**
Écarts de conversion	(69,2)	35,8	**(33,4)**
Valeur au 31/12/2003	**4 603,7**	**(2 665,0)**	**1 938,6**
Variations de périmètre et autres reclassements	130,0	(109,3)	**20,7**
Acquisitions	542,5	—	**542,5**
Cessions	(329,9)	287,7	**(42,2)**
Amortissements et provisions de l'exercice	—	(420,1)	**(420,1)**
Écarts de conversion	2,7	(1,0)	**1,8**
Valeur au 31/12/2004	**4 948,9**	**(2 907,6)**	**2 041,3**

14.2 Répartition par nature

	31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
(en millions d'euros)	**Valeur brute**	**Amortissements**	**Valeur nette**	**Valeur nette**	**Valeur nette**
Terrains	278,6	(55,4)	**223,2**	**235,3**	**208,2**
Constructions	988,2	(380,7)	**607,5**	**555,1**	**548,1**
Matériels et installations techniques	2 662,8	(1 823,2)	**839,6**	**791,0**	**818,5**
Agencements, mobiliers et matériels de bureau	926,0	(647,3)	**278,7**	**300,7**	**313,5**
Immobilisations en cours	93,3	(1,0)	**92,3**	**56,6**	**38,4**
	4 948,9	**(2 907,6)**	**2 041,3**	**1 938,6**	**1 926,7**

15. Titres immobilisés

Au 31 décembre 2004, les titres immobilisés se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	**Pourcentage de détention**	**Valeur nette comptable**	**Valeur boursière**	**Cours de bourse**
BCIA (aéroport de Pékin)	3,4 %	38,8	40,7	3,30 HKD
Autres titres de participation (non cotés)	—	141,2	—	—
Total	—	**180,0**	—	—

Suite au dénouement des liens de VINCI et d'ADP au sein d'ADPM, VINCI est sorti du capital d'ADPM et détenait en direct, au 31 décembre 2004, 3,4 % du capital de l'aéroport de Pékin (BCIA) (cf. note A.5 « Faits marquants »).

Les autres titres de participation concernent principalement des filiales dont les indicateurs financiers sont inférieurs aux seuils de consolidation retenus par VINCI (cf. note B.2 « Périmètre de consolidation »).

Ce poste comprenait, au 31 décembre 2003, une participation de 20 % dans ASF, dorénavant comptabilisée en « Titres mis en équivalence » (cf. note 16), ainsi que les titres TBI cédés en juillet 2004 (cf. note A.5 « Faits marquants »).

16. Titres mis en équivalence

16.1 Variation au cours des exercices 2003 et 2004

(en millions d'euros)	**31/12/2004**	**31/12/2003**	**31/12/2002**
Valeur des titres en début d'exercice	**101,3**	**107,3**	**135,4**
Mise en équivalence d'ASF [1]	792,0	—	—
Changement de mode de consolidation	—	(1,1)	(5,5)
Augmentation de capital des sociétés en équivalence	6,3	0,2	—
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	14,2	8,6	0,8
dont concessions et services	*9,2*	*4,3*	*(2,5)*
Dividendes distribués	(2,6)	(4,0)	(4,9)
Variations de périmètre et écarts de conversion	(65,4) [2]	(9,7)	(18,5)
Valeur des titres en fin d'exercice	**845,9**	**101,3**	**107,3**
dont concessions et services	*823,9*	*79,7*	*86,1*

[1] Consolidée depuis le 15 décembre 2004 (cf. note A.1 « Faits marquants »).

[2] Dont sortie de la participation de 34 % au capital d'ADPM pour 45,6 millions d'euros, suite à l'opération d'échange de ces titres contre notamment une participation de 3,4 % dans l'aéroport de Pékin (cf. note A.5 « Faits marquants »), et sortie d'ITA pour 17,3 millions d'euros.

16.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les titres mis en équivalence au 31 décembre 2004 concernent principalement les sociétés concessionnaires sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Il s'agit des sociétés ASF (Autoroutes du Sud de la France), SMTPC (concessionnaire du tunnel du Prado-Carénage à Marseille), Lusoponte (ponts sur le Tage au Portugal), Severn River Crossing (ponts sur la Severn River en Grande-Bretagne) et SETA (aéroports mexicains du groupement GACN).

Les principales données financières de l'exercice 2004 (à 100 %) relatives à ces sociétés sont les suivantes :

(en millions d'euros)	SMTPC	Lusoponte	Severn River Crossing	SETA (GACN)
Pourcentage de détention	*34,27 %*	*30,85 %*	*35,00 %*	*37,25 %*
Chiffre d'affaires	26,8	74,7	97,8	2,4
Quote-part du groupe	*8,4*	*23,1*	*34,2*	*0,9*
Excédent brut d'exploitation	20,6	64,5	—	1,8
Résultat d'exploitation	14,3	34,9	—	0,1
Résultat courant	9,6	(3,9)	—	(2,0)
Résultat net	6,5	5,1	—	2,5
Part du groupe dans le résultat net	**2,0**	**1,6**	—	**0,9**
Capitaux propres au 31/12/2004	34,2	17,5	0,1	27,2
Part du groupe dans les capitaux propres	**11,7**	**5,4**	—	**10,1**
Endettement financier net au 31/12/2004 (quote-part VINCI)	(28,8)	(110,2)	(215,2)	(8,7)
Avances d'actionnaires et prêts rémunérés	—	12,4	5,0	12,2
Valeur des titres dans les comptes sociaux	5,7	20,2	—	19,5
Valeur boursière des titres au 31/12/2004	34,2	—	—	—

VINCI détient une participation de 22,99 % dans ASF, société consolidée par mise en équivalence depuis le 15 décembre 2004. Pour la période du 15 au 31 décembre 2004, le résultat net d'ASF a été estimé à 20,2 millions d'euros, sur la base du consensus moyen du résultat 2004 attendu par les analystes financiers. Les capitaux propres au 31 décembre 2004 ont été estimés à 3 466 millions d'euros, soit 797 millions d'euros en quote-part du groupe VINCI.

Les données retenues par VINCI sont proches des chiffres réels publiés par ASF le 10 mars 2005.

La valeur de ces titres dans les comptes sociaux de VINCI Concessions s'élève à 1 377,2 millions d'euros, à comparer à une valeur boursière de 1 964 millions d'euros au 31 décembre 2004.

17. Autres immobilisations financières

Cette rubrique s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Dépôts, cautionnements et créances à long terme	134,3	98,9	104,7
Autres titres immobilisés nets	12,6	21,9	21,7
	146,9	**120,8**	**126,4**

Le poste « dépôts, cautionnements et créances à long terme » comprend notamment les dépôts de garantie consentis dans le cadre de contrats de concession et les prêts au personnel. Les autres titres immobilisés comprennent le solde des titres subordonnés convertibles de la SMTPC détenus par le Groupe pour un montant de 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2004 (8,5 millions d'euros au 31 décembre 2003).

18. Charges à répartir

Les charges à répartir présentées à l'actif immobilisé du bilan correspondent principalement aux frais d'émission et aux primes de remboursement d'emprunts.

19. Besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002	Variations 2004/2003 d'exploitation	Variations 2004/2003 autres
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	543,8	473,7	423,7	53,1	17,0
Créances d'exploitation	7 992,7	7 579,6	7 431,8	123,3	289,8
Provisions sur créances d'exploitation	(438,5)	(429,0)	(433,5)	36,9	(46,4)
Stocks et créances d'exploitation (I)	**8 098,0**	**7 624,3**	**7 422,0**	**213,3**	**260,5**
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	**9 596,2**	**8 725,3**	**8 500,9**	**655,9**	**215,0**
Besoin en fonds de roulement (I-II)	**(1 498,2)**	**(1 101,0)**	**(1 078,9)**	**(442,6)**	**45,4**

L'amélioration du besoin en fonds de roulement d'exploitation provient principalement d'Eurovia et de VINCI Construction.

Le besoin en fonds de roulement est constitué de dettes et créances d'exploitation ayant une échéance généralement inférieure à un an.

20. Créances financières

Les créances financières comprennent notamment les encours financiers et les prêts accordés aux sociétés non consolidées, ainsi que les intérêts à recevoir sur les contrats d'échange de taux (*swaps*).

21. Valeurs mobilières de placement

L'évolution des valeurs mobilières de placement est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Actions autodétenues[1]	87,7	181,6	187,8
Autres valeurs mobilières de placement	3 623,7	3 387,4	2 017,9
	3 711,4	**3 569,0**	**2 205,7**

[1] Cf. note A.4 « Faits marquants ».

Les autres valeurs mobilières de placement sont principalement composées de titres de créances négociables et de parts de produits de trésorerie (fonds communs de placement ou Sicav). Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, VINCI a regroupé un certain nombre d'OPCVM et de Sicav au sein de huit fonds dédiés, dont la valeur comptable à l'actif du bilan consolidé s'élève à 681,1 millions d'euros au 31 décembre 2004, très proche de leur valeur de marché à cette date (682,1 millions d'euros).
VINCI considère que ces fonds répondent aux critères fixés par le Conseil national de la comptabilité pour ne pas être consolidés distinctement.

En effet :
- les fonds concernés ne réalisent pas d'opérations directes ou indirectes sur les instruments financiers émis par VINCI ;
- les fonds réalisent exclusivement des placements financiers qui n'ont pas un caractère stratégique pour VINCI ;
- VINCI ne tire aucun avantage et ne supporte aucun risque autres que ceux normalement associés aux placements dans les fonds ;
- les fonds ne comportent pas d'endettement ou d'engagements passifs autres que ceux résultant de leurs opérations courantes.

22. Variation des capitaux propres

Le capital social au 31 décembre 2004 est composé de 83 813 803 actions de 10 euros nominal.

Les augmentations de capital de la période, qui s'élèvent à 259,6 millions d'euros, correspondent aux actions émises dans le cadre des levées d'options de souscription (3 368 221 actions pour 150,9 millions d'euros) et du plan d'épargne groupe (2 184 050 actions pour 108,7 millions d'euros).

Dans le cadre de sa politique de neutralisation de l'effet dilutif résultant de ces opérations, le conseil d'administration de VINCI a décidé de réduire à quatre reprises son capital au cours de l'exercice en procédant à l'annulation d'un total de 5 533 500 actions autodétenues. Ces opérations se sont traduites par une réduction des capitaux propres de 457,5 millions d'euros (55,3 millions d'euros pour le capital social et 402,2 millions d'euros pour la prime d'émission).
Par ailleurs, VINCI a porté en diminution de ses capitaux propres 488 000 actions autodétenues non affectées pour un montant de 42,6 millions d'euros.

23. Intérêts minoritaires

Au cours des trois derniers exercices, les intérêts minoritaires ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Valeur en début d'exercice	**551,3**	**511,9**	**511,4**
Variations de périmètre	(10,5)	(7,7)	(30,7)
Augmentations de capital souscrites par des tiers	1,4	0,2	2,2
Part des minoritaires sur les résultats de l'exercice	109,2	104,5	79,8
Dividendes distribués	(55,5)	(57,6)	(50,8)
Valeur en fin d'exercice	**595,8**	**551,3**	**511,9**

Au 31 décembre 2004, le montant des intérêts minoritaires de Cofiroute (34,66 % du capital) s'élève à 413,6 millions d'euros (contre 368,1 millions d'euros au 31 décembre 2003) et ceux de CFE (54,62 % du capital) à 90,4 millions d'euros (montant identique au 31 décembre 2003).

24. Subventions d'investissement

Ce poste comprend les subventions d'investissement reçues dans le cadre de concessions d'infrastructures (dont, au 31 décembre 2004, le pont Charilaos Trikoupis en Grèce pour 384,2 millions d'euros, Consortium Stade de France pour 140,3 millions d'euros et Cofiroute pour 53,3 millions d'euros).

25. Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel s'élèvent à 585,7 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 543,2 millions d'euros au 31 décembre 2003. Elles comprennent, d'une part, les provisions pour engagements de retraite (indemnités de fin de carrière et retraites complémentaires) pour 539,1 millions d'euros et, d'autre part, les provisions pour autres avantages au personnel pour 46,6 millions d'euros.

25.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements de retraite complémentaires de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en trois catégories :

– les engagements portés directement par VINCI ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
  - pour les filiales françaises, il s'agit de régimes généralement fermés, tels que Auxad (antérieurement Compagnie Générale d'Électricité), RTG (antérieurement Saint-Gobain) ou d'autres régimes internes dont les bénéficiaires sont aujourd'hui essentiellement des retraités ;
  - pour les filiales allemandes, il existe trois régimes internes au Groupe dont un régime dit de « promesses directes ». Les deux autres régimes sont désormais fermés : le régime du *Fürsorge* pour les anciens salariés de G+H Montage, fermé en 2001, et le régime des filiales d'Eurovia GmbH, fermé en 1999 ;
– les engagements donnant lieu au cantonnement de l'actif auprès de compagnies d'assurances. Ils concernent, pour l'essentiel, le contrat souscrit auprès de la compagnie Cardif, dont bénéficient certains dirigeants du Groupe, retraités ou en activité.
  En 2004, VINCI a mis en place un nouveau plan complémentaire de retraite, en faveur de cadres dirigeants du Groupe ne bénéficiant pas du contrat Cardif mentionné ci-dessus ;
– les engagements portés au travers de fonds de pension externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques VINCI plc (Norwest Holst), Freyssinet UK, Ringway et VINCI Energies UK ainsi que CFE en Belgique.

Les engagements de retraite couverts par des provisions concernent principalement la France et l'Allemagne. Les provisions sont calculées, pour ces deux pays, sur la base des hypothèses suivantes :

	2004	2003
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation salaires	2 % – 3 %	2 % – 3 %
Taux de revalorisation rentes	1,5 % – 2,5 %	1,5 % – 2,5 %
Durée d'activité résiduelle moyenne probable des employés	10 – 15 ans	10 – 15 ans

Pour les autres pays, les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité. Ainsi, pour la Grande-Bretagne, les taux d'actualisation et d'inflation retenus au 31 décembre 2004 sont respectivement de 5,25 % et 2,80 % ; le taux de rendement des fonds investis est de 7 %.

Les engagements de retraite (avant effets fiscaux) s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Engagements contractés en France			
Indemnités de fin de carrière	215,7	153,6	124,8
Pensions et compléments de retraite	107,9	91,6	80,4
dont - actifs	*70,3*	*57,3*	*45,3*
- retraités	*37,6*	*34,3*	*35,0*
Total	**323,6**	**245,2**	**205,2**
dont - couvert par des provisions	*198,1*	*167,1*	*161,3*
- couvert par des assurances	*57,8*	*55,2*	*33,3*
Engagements contractés à l'étranger			
Pensions et compléments de retraite	706,5	630,5	561,7
dont - actifs	*381,8*	*318,1*	*277,4*
- retraités	*324,7*	*312,5*	*284,3*
Total	**706,5**	**630,5**	**561,7**
dont - couvert par des provisions	*341,0*	*332,5*	*330,5*
- couvert par des fonds de pension	*280,8*	*213,9*	*167,9*
Engagements totaux	**1 030,1**	**875,7**	**766,9**
dont - couvert par des provisions	*539,1*	*499,6*	*491,8*
- couvert par des assurances	*57,8*	*55,2*	*33,3*
- couvert par des fonds de pension	*280,8*	*213,9*	*167,9*

Les écarts actuariels (différence entre le montant actualisé des engagements, ou des fonds investis, et les montants comptabilisés) s'élèvent à 119,4 millions d'euros au 31 décembre 2004, dont 68,5 millions d'euros sont relatifs aux fonds de pension britanniques. Ces écarts actuariels sont amortis sur la durée résiduelle d'activité estimée des salariés concernés (de l'ordre de 15 ans en moyenne).

Par ailleurs, suite à l'adoption de la loi Fillon en France, la convention collective des cadres des travaux publics a été modifiée le 1er juin 2004. L'effet de ce changement de régime s'est traduit par une augmentation des engagements liés aux indemnités de fin de carrière du Groupe pour un montant de 46 millions d'euros au 31 décembre 2004. Le coût des services passés relatif à ce changement de régime est amorti, à compter du 1er juin 2004, sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

Au cours des trois derniers exercices, les provisions pour retraite ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Valeur en début d'exercice	**499,6**	**491,8**	**472,5**
Charge de l'exercice	75,4	63,2	45,4
Cotisations	(10,7)	(22,9)	(8,2)
Prestations versées	(29,9)	(21,9)	(25,6)
Écarts de conversion, variations de périmètre et divers	4,7	(10,6)	7,8
Valeur en fin d'exercice	**539,1**	**499,6**	**491,8**

Sur les trois derniers exercices, les coûts de retraite pris en charge d'exploitation (avant effet fiscal) se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Coût des services rendus	(35,0)	(25,1)	(21,3)
Coût de l'actualisation	(43,9)	(39,7)	(39,5)
Rendement des fonds de pension	19,8	13,9	17,4
Amortissement des pertes et gains actuariels *(y compris amortissement du coût des services passés)*	(12,1)	(8,2)	(2,1)
Autres	(4,3)	(4,1)	0,1
Coût net sur la période (avant effet fiscal)	**(75,4)**	**(63,2)**	**(45,4)**

25.2 Provisions pour autres avantages au personnel

Les engagements relatifs aux médailles du travail ou primes de jubilé sont couverts par une provision depuis le 1er janvier 2003. Le montant de cette provision au 31 décembre 2004 s'élève à 46,5 millions d'euros. Ces provisions concernent principalement la France et l'Allemagne. Elles ont été calculées selon les mêmes hypothèses que les engagements de retraite (cf. supra).

26. Provisions pour risques

Au cours de la période, les provisions pour risques ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2003	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	31/12/2004
Service après-vente	230,6	91,6	(53,5)	(16,6)	1,7	253,8
Pertes à terminaison et risques chantiers	346,7	242,6	(227,5)	(27,9)	(13,5)	320,4
Grosses réparations	136,7	32,9	(50,8)	(2,2)	5,5	122,1
Litiges	265,0	116,7	(75,3)	(20,6)	11,7	297,5
Autres risques d'exploitation	167,9	77,3	(62,1)	(5,2)	6,7	184,6
Risques d'exploitation	**1 146,9**	**561,1**	**(469,2)**	**(72,5)**	**12,1**	**1 178,4**
Risques financiers	**95,7**	**38,6**	**(7,7)**	**(6,8)**	**(9,5)**	**110,3**
Restructuration	61,0	39,6	(33,5)	(5,8)	3,8	65,1
Autres risques exceptionnels	315,7	177,8	(136,3)	(38,9)	15,2	333,5
Risques exceptionnels	**376,7**	**217,4**	**(169,8)**	**(44,7)**	**19,0**	**398,6**
	1 619,3	**817,1**	**(646,7)**	**(124,0)**	**21,6**	**1 687,3**

Les autres reprises sont principalement liées à l'évolution favorable de plusieurs contentieux et litiges.

Par ailleurs, dans la rubrique « autres risques exceptionnels », les provisions pour litiges s'élèvent à environ 110 millions d'euros au 31 décembre 2004. Ce montant comprend notamment l'incidence des litiges décrits en note 34 « litiges et arbitrages ».

27. Endettement financier net

27.1 Endettement financier net par nature

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Prêts subordonnés à durée indéterminée	(10,8)	(10,1)	(15,6)
Emprunts obligataires	(4 693,1)	(4 781,7)	(4 126,6)
dont emprunts obligataires convertibles (Oceane)	*(1 017,8)*	*(1 017,8)*	*(1 017,8)*
Autres emprunts et dettes financières	(1 764,2)	(1 380,5)	(1 118,6)
Dettes financières à long terme	**(6 468,0)**	**(6 172,3)**	**(5 260,8)**
Découverts bancaires et autres dettes financières à court terme	(677,1)	(604,2)	(598,0)
Endettement brut	**(7 145,1)**	**(6 776,5)**	**(5 858,8)**
Créances financières	318,6	283,5	262,3
Valeurs mobilières de placement hors actions propres	3 623,7	3 387,4	2 017,9
Disponibilités	830,4	658,2	898,0
Endettement financier net	**(2 372,5)**	**(2 447,5)**	**(2 680,6)**
Actions autodétenues	87,7	181,6	187,8
Endettement financier net après autodétention	**(2 284,8)**	**(2 265,8)**	**(2 492,9)**

27.2 Détail des dettes financières à long terme

A. Emprunts obligataires

		Nominal restant dû au 31 décembre					Nature du taux après couverture	
(en millions d'euros)	Devise	2004	2003	2002	Échéance	Taux fixe annuel [2]	QP à taux fixe	QP à taux variable
VINCI SA – Oceane								
Oceane juillet 2001	EUR	517,5	517,5	517,5	janvier 2007	1 %	—	100 %
Oceane avril 2002	EUR	500,3	500,3	500,3	janvier 2018	2 %	15 %	85 %
VINCI SA – autres emprunts obligataires								
Emprunt juillet 2002	EUR	1 000,0	1 000,0	850,0	juillet 2009	5,875 %	20 %	80 %
Emprunt ex-GTM juin 1998	EUR	137,2	137,2	137,2	juin 2005	5,20 %	—	100 %
Cofiroute								
Emprunt mars 1993	EUR	76,2	152,4	152,4	septembre 2005	8,20 %	100 %	—
Emprunt décembre 1995	EUR	243,9	243,9	243,9	décembre 2006	7,50 %	100 %	—
Emprunt juillet 1996	EUR	304,9	304,9	304,9	juillet 2007	6,80 %	100 %	—
Emprunt novembre 1997	EUR	350,6	350,6	350,6	novembre 2008	5,90 %	100 %	—
Emprunt novembre 1999	EUR	300,0	300,0	300,0	novembre 2009	6,00 %	—	100 %
Emprunt octobre 2001	EUR	300,0	300,0	300,0	octobre 2016	5,875 %	—	100 %
Emprunt avril 2003	EUR	600,0	600,0	—	avril 2018	5,25 %	—	100 %
Autres	EUR	18,9	19,1	72,6				
Autres concessions								
SCDI – 1998 [1]	CAD	98,4	100,0	98,4	septembre 2031	6,17 %	100 %	—
Autopista Del Bosque – 2001	UF	175,3	175,8	175,9	mars 2021	7,405 %	100 %	—
Autres emprunts et intérêts courus		69,9	80,1	122,9				
Total emprunts obligataires		**4 693,1**	**4 781,7**	**4 126,6**				

[1] Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 49,9 %).
[2] Avant gestion du risque de taux.

Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane)
Les caractéristiques des deux emprunts Oceane sont les suivantes :

	Oceane juillet 2001	Oceane avril 2002
Montant	517 500 000 euros	500 250 060 euros
Nombre d'obligations	5 750 000	5 558 334
Nominal par obligation	90 euros	90 euros
Date d'échéance	1er janvier 2007	1er janvier 2018
Coupon annuel	1 %	2 %
Taux de rendement actuariel brut annuel	4,35 %	3,875 %
Date et parité de conversion	à tout moment, à raison d'une action pour une obligation	à tout moment, à raison d'une action pour une obligation
Prix de remboursement à l'échéance	108,12 euros, soit une prime de 20,13 %	125,46 euros, soit une prime de 39,4 %
Remboursement anticipé au gré de VINCI	possible à compter du 1er janvier 2005, si le cours de l'action dépasse, pendant 20 jours de bourse sur 40 jours consécutifs, 130 % du prix de remboursement anticipé, assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qui aurait été obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux actuariel de 4,35 %	possible à compter du 1er janvier 2006, si le cours de l'action dépasse, pendant 20 jours de bourse sur 40 jours consécutifs, 125 % du prix de remboursement anticipé, assurant un taux de rendement actuariel équivalent à celui qui aurait été obtenu en cas de remboursement à l'échéance, soit un taux actuariel de 3,875 %
Remboursement anticipé au gré des investisseurs	n/a	2 mai 2006, 2 mai 2010 et 2 mai 2014 au prix de remboursement prévu au contrat
Obligations converties au 31/12/2004	néant	néant

B. Autres emprunts et dettes financières

Ces emprunts sont principalement représentés par des prêts syndiqués et des prêts accordés par diverses institutions financières (BEI notamment) dans le cadre de concessions d'ouvrages.

Le détail des emprunts de nominal supérieur à 50 millions d'euros est donné dans le tableau ci-dessous :

		Nominal restant dû au 31 décembre					Nature du taux après couverture	
(en millions d'euros)	Devise	2004	2003	2002	Échéance	Taux avant couverture	QP à taux fixe	QP à taux variable
VINCI SA								
Prêt syndiqué avril 2000 : 107,0 millions d'euros								
dont :	EUR	22,0	22,0	22,0	avril 2005	variable	100 %	—
	EUR	37,8	37,8	37,8	avril 2005	6,20 %	100 %	—
	EUR	47,2	47,2	47,2	avril 2005	variable	—	100 %
Cofiroute								
BEI mars 2002	EUR	75,0	75,0	75,0	mars 2027	variable	—	100 %
BEI décembre 2002	EUR	50,0	50,0	50,0	juin 2027	variable	—	100 %
BEI mars 2003	EUR	75,0	75,0	—	mars 2018	4,92 %	—	100 %
BEI décembre 2004	EUR	200,0	—	—	décembre 2019	variable	—	100 %
Autres concessions								
Gefyra – BEI 2001	EUR	370,0	320,0	220,0	décembre 2025 à juin 2029	variable	—	100 %
Stade de France – 1998 (1)	EUR	56,0	60,8	65,3	juillet 2013	5,28 %	100 %	—
Autres (2) et intérêts courus		831,2	692,8	601,3				
Total autres emprunts et dettes financières		**1 764,2**	**1 380,5**	**1 118,6**				

(1) Montants en quote-part VINCI (intégration proportionnelle à 66,67 %).
(2) Montants unitaires de nominal inférieur à 50 M€. Au 31 décembre 2004, ce poste inclut les dettes relatives aux contrats de location-financement pour un montant total de 170 millions d'euros et les emprunts bancaires de VINCI Park pour un montant total de 313 millions d'euros.

C. Répartition par devise des dettes financières à long terme

(en millions d'euros)	31/12/2004		31/12/2003		31/12/2002	
Euro	5 990,3	92,6 %	5 714,3	92,6 %	4 758,6	90,5 %
Peso chilien	192,5	3,0 %	194,0	3,1 %	186,4	3,5 %
Livre sterling	113,1	1,7 %	100,9	1,6 %	86,6	1,6 %
Dollar canadien	109,0	1,7 %	115,0	1,9 %	118,4	2,3 %
Dollar américain	19,1	0,3 %	25,3	0,4 %	85,7	1,6 %
Autres	44,0	0,7 %	22,8	0,4 %	25,1	0,5 %
Total	**6 468,0**	**100,0 %**	**6 172,3**	**100,0 %**	**5 260,8**	**100,0 %**

L'encours de la dette en pesos chiliens correspond, pour l'essentiel, à l'emprunt obligataire de la société concessionnaire Autopista Del Bosque (175 millions d'euros au 31 décembre 2004). Cet emprunt est indexé sur l'évolution de l'inflation locale. Le coût de cette indexation ressort à 3,9 millions d'euros sur l'exercice 2004.

27.3 Analyse de la liquidité du Groupe

A. Maturité des dettes financières

	31/12/2004				
(en millions d'euros)	**Concessions et services**	**Autres métiers**	**Total**	**31/12/2003 Total**	**31/12/2002 Total**
Dettes financières à court terme	**34,6**	**642,5**	**677,1**	**604,2**	**598,0**
Dettes financières à long terme	**3 796,7**	**2 671,3**	**6 468,0**	**6 172,3**	**5 260,8**
Échéances à moins de 1 an	171,4	354,7	**526,1**	**303,5**	**217,7**
Échéances à plus de 1 an et à 2 ans au plus	305,8	36,9	**342,7**	**404,4**	**201,4**
Échéances à plus de 2 ans et à 5 ans au plus	1 142,0	1 663,3	**2 805,3**	**1 611,0**	**1 622,6**
Échéances à plus de 5 ans et à 10 ans au plus	294,1	61,6	**355,7**	**1 617,7**	**1 752,7**
Échéances à plus de 10 ans	1 881,2	531,1 (1)	**2 412,3** (1)	**2 161,9** (1)	**1 424,5** (1)
Échéances non définies	2,2	23,7	**25,9**	**73,9**	**41,8**
Endettement brut	**3 831,3**	**3 313,7**	**7 145,1**	**6 776,5**	**5 858,8**

(1) Dont 500,3 millions d'euros correspondent à l'Oceane 2018, émise en avril 2002, pour laquelle les souscripteurs détiennent une option de remboursement anticipé exerçable en 2006, 2010 et 2014.

Au 31 décembre 2004, la maturité moyenne de la dette à long terme du Groupe est de 8,1 ans, contre 8,5 ans au 31 décembre 2003. Elle est de 9,7 ans pour la dette du pôle Concessions et services.

Au 31 décembre 2004, la dette relative aux contrats de location-financement s'élève à 170 millions d'euros, dont 40 millions d'euros à moins de 1 an, 59 millions d'euros de 1 à 5 ans et 71 millions d'euros à plus de 5 ans.

B. Analyse de l'endettement sans recours

Au sein de l'endettement global du Groupe, l'endettement des filiales pouvant être qualifié d'endettement sans recours contre VINCI (ou à recours limité, s'agissant de la société Autopista Del Bosque) représente un encours total de dette à long terme à fin 2004 de 3 539 millions d'euros, soit 55 % de l'endettement à long terme du Groupe. Pour ce qui concerne les concessions, la part de la dette sans recours ou à recours limité, d'un montant de 3 377 millions d'euros, représente 89 % de l'endettement à long terme total du pôle Concessions et services.

	Dettes financières à long terme	
(en millions d'euros)	**31/12/2004**	**31/12/2003**
Cofiroute	**2 629,2**	**2 518,2**
Autres Concessions	**747,7**	**697,8**
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	370,4	320,9
SCDI (pont de la Confédération – Canada)	98,4	99,9
Consortium Stade de France	59,3	65,6
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – pays de Galles)	44,3	35,6
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán Collipulli – Chili) (recours limité)[1]	175,3	175,8
Sous-total concessions	***3 376,9***	***3 216,0***
Sociétés de PFI au Royaume-Uni	**36,8**	**29,6**
CFE (filiale belge de construction détenue à 45,4 %)	**125,6**	**147,7**
dont DEME (filiale de dragage de CFE, détenue indirectement par VINCI à 22,7 %)	*80,1*	*111,3*
Total des dettes à long terme sans recours ou à recours limité	**3 539,3**	**3 393,3**

[1] La possibilité de recours contre VINCI est limitée au cas suivant : en cas de résiliation anticipée de la concession pour faute du concessionnaire, les actionnaires s'engagent à rembourser l'encours de la dette diminué des indemnités de résiliation versées par le concédant.

L'ensemble des sociétés figurant dans le tableau ci-dessus sont détenues à moins de 100 % par VINCI, se financent de façon autonome sans garantie de VINCI et ne sont pas intégrées au système de centralisation de la trésorerie (*cash pooling*) décrit au paragraphe D. ci-après.
En outre, les concessions d'ouvrages et les PFI (forme britannique des partenariats public-privé), font l'objet de financements de projets mis en place sur des sociétés créées spécifiquement. Le remboursement de ces financements, adossés aux contrats, est assuré uniquement par les *cash-flows* dégagés par le projet. Enfin, la dette de CFE est essentiellement logée dans sa filiale de dragage DEME, détenue à 50 % par celle-ci (et donc indirectement par VINCI à hauteur de 22,7 %). L'endettement de DEME, sans recours contre CFE, concerne essentiellement des opérations de financement de bateaux.

C. Notations financières

VINCI et Cofiroute bénéficient des notations suivantes :

		Notation		
	Agence	**Long terme**	**Perspective**	**Court terme**
VINCI	Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
	Moody's	Baa1	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A+	Stable	A1

D. Analyse des excédents de trésorerie

Les excédents de trésorerie des sociétés têtes de pôle et des principales filiales opérationnelles détenues à 100 % sont remontés, au travers d'un système de *cash pooling*, vers la holding qui en assure la redistribution aux filiales qui ont des besoins et place ou emprunte le solde sur les marchés financiers. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser le coût des ressources et de suivre au plus près l'évolution du niveau de trésorerie des principales entités du Groupe.

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital en gardant un niveau de volatilité faible. Les supports d'investissement sont principalement des OPCVM, des « fonds dédiés » (fonds confiés à des gestionnaires extérieurs) et des titres monétaires.

Au 31 décembre 2004, les excédents de trésorerie placés en valeurs mobilières de placement représentent un montant total de 3 623,7 millions d'euros. Sur ce total, 2 718 millions d'euros sont gérés par la holding. Le solde est constitué par les placements des filiales françaises et étrangères qui ne font pas l'objet d'une convention de trésorerie avec la holding (dont 629 millions d'euros chez Cofiroute).

E. Programmes de billets de trésorerie et lignes de crédit confirmées non utilisées

VINCI dispose d'un programme de billets de trésorerie de 700 millions d'euros pour assurer son financement à court terme. Ce programme, noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's, était utilisé à hauteur de 17 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Cofiroute, pour sa part, dispose d'un programme de billets de trésorerie de 300 millions d'euros, noté A1. Celui-ci n'était pas utilisé au 31 décembre 2004.

Les lignes confirmées et non utilisées de VINCI, d'un montant de 1 151 millions d'euros au 31 décembre 2004, font l'objet des clauses contractuelles usuelles (*covenants*) attachées à ce type de financement, portant sur le respect par le Groupe de certains ratios (niveau minimum de capitaux propres, endettement net/excédent brut d'exploitation, excédent brut d'exploitation/frais financiers). Au 31 décembre 2004, l'ensemble de ces ratios était respecté. Il n'existe pas, en revanche, de clauses en relation avec la notation de VINCI.

Ces lignes ont été dénoncées début 2005 suite à la mise en place d'une convention de crédit portant sur 1,5 milliard d'euros à cinq ans avec une option de deux ans supplémentaires. Cette nouvelle ligne a été consentie sans aucun covenant financier.

De son côté, pour contribuer au financement de son programme d'investissement, Cofiroute a obtenu en octobre 2004 un crédit revolving de 1 milliard d'euros sur cinq ans, avec une option de deux ans supplémentaires. Ce crédit ne contient aucune clause liée aux ratios financiers ou à la notation de la société.

Ces différentes lignes de crédit donnent lieu à une commission proportionnelle à l'encours non utilisé.

Le profil de maturité des lignes de crédit de VINCI et Cofiroute, au 31 décembre 2004, est le suivant :

		Échéances		
(en millions d'euros)	**31/12/2004**	< à 1 an	de 1 à 2 ans	de 2 à 5 ans
VINCI	**1 151**	713	58	380
Cofiroute	**1 165**	145	—	1 020

F. Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières lié à l'existence de covenants financiers

En règle générale, les contrats d'emprunts obligataires ou bancaires des entités du Groupe ne contiennent pas de clauses faisant référence à des ratios financiers dont le non-respect constituerait un cas d'exigibilité anticipée ou qui pourraient conditionner le niveau des marges applicables. Les contrats faisant exception à cette règle représentent, au 31 décembre 2004, un encours de 142 millions d'euros (contre 185 millions au 31 décembre 2003). Ils concernent des prêts bancaires accordés à VINCI SA pour un montant de 107 millions d'euros, venant à échéance en 2005, et à CFE, filiale à 45 % de VINCI Construction, pour le solde. Au 31 décembre 2004, l'ensemble des ratios relatifs à ces emprunts était respecté.

Par ailleurs, les contrats d'emprunts obligataires ou bancaires du Groupe ne sont pas assortis de clauses en relation avec la notation de VINCI ou de la filiale emprunteuse, dont le non-respect constituerait un cas d'exigibilité anticipée, ou qui pourraient conditionner le niveau des marges applicables.

28. Gestion des risques de marché

La gestion des risques de marché au sein du Groupe se fait en collaboration entre les pôles concernés et les services spécialisés de la holding qui en assurent la mise en place et la gestion. Dans le cas particulier de Cofiroute, filiale à 65 % disposant de ressources propres, une coordination des politiques de gestion a été mise en place au niveau des directions financières respectives.
Pour couvrir son exposition aux risques de marché, le Groupe utilise majoritairement des produits dérivés, qui revêtent principalement la forme d'opérations classiques ou à risques maîtrisés.

28.1 Risque de taux

A. Répartition des dettes financières à long terme entre taux fixe et taux variable

La répartition de la dette à long terme entre taux fixe et taux variable, avant et après effet des instruments de couverture, est la suivante :

	31/12/2004			31/12/2003			31/12/2002		
(en million d'euros)	**Encours**	**%**	**Taux** [1]	**Encours**	**%**	**Taux** [1]	**Encours**	**%**	**Taux** [1]
Taux fixe	5 141,7	79 %	5,53 %	5 121,6	83 %	5,66 %	4 402,8	84 %	5,63 %
Taux variable	1 326,3	21 %	2,64 %	1 050,7	17 %	3,06 %	858,0	16 %	3,65 %
Total avant couverture	**6 468,0**	**100 %**	**4,94 %**	**6 172,3**	**100 %**	**5,22 %**	**5 260,8**	**100 %**	**5,30 %**
Taux fixe	2 276,6	35 %	6,11 %	3 267,7	53 %	5,86 %	3 385,3	64 %	5,79 %
Taux variable	4 191,4	65 %	2,92 %	2 904,6	47 %	2,96 %	1 875,5	36 %	3,10 %
Total après couverture	**6 468,0**	**100 %**	**4,04 %**	**6 172,3**	**100 %**	**4,50 %**	**5 260,8**	**100 %**	**4,83 %**

[1] Taux d'intérêt moyens pondérés au 31 décembre.

VINCI ayant principalement fait appel aux marchés obligataires pour assurer le financement à long terme de ses opérations de concession, il ressort – avant couverture de taux – une part de dette à taux fixe prépondérante (79 % au 31 décembre 2004).

En portant la part de sa dette à taux variable à 65 % après couverture contre 47 % à fin 2003, VINCI a pu profiter de la baisse des taux d'intérêt en 2004. Le taux instantané de la dette au 31 décembre 2004 a pu ainsi être ramené de 4,94 % avant couverture à 4,04 % après couverture.

B. Détail des dérivés de taux

La répartition par maturité des différentes opérations de couverture de taux, sans tenir compte des éventuelles compensations de risques symétriques, est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2004				31/12/2003
Montants notionnels	**Total**	**< 1 an**	**de 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
FRA (*Future Rate Agreement*) – achats	**225,0**	225,0	—	—	**—**
Swaps de taux emprunteurs taux variable et receveurs taux fixe ou taux variable	**4 714,6**	158,0	3 576,1	980,5	**3 474,9**
Swaps de taux emprunteurs taux fixe et receveurs taux variable ou taux fixe	**1 039,7**	139,7	842,9	57,1	**2 640,3**
Total instruments financiers fermes	**5 979,3**	**522,7**	**4 418,9**	**1 037,6**	**6 115,2**
Caps – achats	**623,0**	250,5	289,8	82,7	**341,5**
Floors – achats/ventes	**—**	—	—	—	**125,0**
Collars – achats	**—**	—	—	—	**28,7**
Autres options	**1,6**	1,6	—	—	**—**
Total instruments financiers optionnels	**624,6**	**252,1**	**289,8**	**82,7**	**495,2**

C. Sensibilité des charges financières à l'évolution des taux d'intérêt

Au 31 décembre 2004, l'endettement financier à taux variable du Groupe, après couverture, s'élève à 4,87 milliards d'euros et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2004
Dettes financières à long terme à taux variable après couverture	4 191,4
Découverts bancaires et autres dettes à court terme	677,1
Total des dettes financières à taux variable après couverture	**4 868,5**

Sur la base de cette position, une variation à la hausse de 1 % des taux d'intérêt représenterait une charge financière supplémentaire de 48,7 millions d'euros. Il est à noter toutefois que cette hausse des taux se traduirait, en sens inverse, par une augmentation d'un montant comparable de la rémunération des excédents de trésorerie du Groupe, lesquels s'élevaient à 4 772,6 millions d'euros au 31 décembre 2004.

28.2 Risque de change

A. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI à l'international sont réalisées à hauteur d'environ 80 % par des filiales qui opèrent dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change sur ses opérations commerciales est limitée.

Les opérations effectuées en dehors de la zone euro sont généralement gérées dans la devise locale en ce qui concerne les implantations permanentes et en devise forte lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

Par ailleurs, VINCI peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères.

B. Détail de la position de change

La politique de gestion du risque de change suivie par VINCI se concentre sur la gestion du risque de change lié aux opérations courantes des filiales (risque transactionnel). Ces risques sont suivis à travers une position de change détaillant les flux et leur maturité. VINCI n'a pas, en revanche, pour politique de couvrir systématiquement le risque de change lié à des investissements réalisés à l'étranger (risque patrimonial).

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de change transactionnel de VINCI et de ses principales filiales (à l'exception de la filiale belge DEME détenue à 50 % par CFE, elle-même filiale à 45 % de VINCI Construction).

(en millions d'euros)	USD	Autres devises liées à l'USD	GBP	Autres devises	Total
Exposition avant couverture [1]	**92,9**	**45,3**	**68,4**	**(44,3)**	**162,3**
Couvertures traitées	(111,6)	(4,1)	(25,7)	32,3	**(109,1)**
Position nette de change	**(18,7)**	**41,2**	**42,8**	**(12,0)**	**53,2**

[1] Positions réelles en devises + flux futurs prévisionnels liés à des engagements fermes.

C. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales et financières s'analysent comme suit :

	31/12/2004				31/12/2003			
(en millions d'euros)	Total	USD	GBP	Autres devises	Total	USD	GBP	Autres devises
Montants notionnels								
Achats à terme	**14,1**	4,7	0,6	8,8	**6,0**	4,9	—	1,2
Ventes à terme	**58,6**	40,5	1,3	16,8	**143,5**	20,3	88,3	34,8
Total terme	**72,8**	**45,2**	**2,0**	**25,7**	**149,5**	**25,2**	**88,3**	**36,0**
Swaps de devises à recevoir	**—**	—	—	—	**—**	—	—	—
Swaps de devises à livrer	**63,1**	40,3	8,3	14,5	**46,5**	39,3	—	7,2
Total *swaps* de devises	**63,1**	**40,3**	**8,3**	**14,5**	**46,5**	**39,3**	**—**	**7,2**
Options de change	**236,3**	**108,9**	**2,2**	**125,2**	**74,3**	**8,4**	**14,6**	**51,3**

28.3 Risque sur actions

Au 31 décembre 2004, les seuls titres de participation cotés détenus par le Groupe étaient les titres BCIA (aéroport de Pékin), dont la valeur comptable représentait à cette date un montant de 38,8 millions d'euros et la valeur boursière un montant de 40,7 millions d'euros.

Afin de se couvrir contre une hausse du prix de l'action ASF

dans le cadre d'un renforcement éventuel de sa participation, VINCI avait conclu le 2 septembre 2003 un contrat d'échange de flux financiers de sous-jacent ASF d'un montant notionnel de 260 millions d'euros, dont l'échéance était fixée au 2 mars 2006. Ce contrat a été dénoué entre le 10 novembre et le 31 décembre 2004, ramenant le montant notionnel du contrat d'échange des flux financiers à zéro. Ce dénouement anticipé a généré un profit avant impôt de 95 millions d'euros.

VINCI détenait 2 359 353 actions propres au 31 décembre 2004, dont 1 871 353 affectées à la couverture d'options d'achat d'actions, le solde de 488 000 actions propres ayant été inscrit en diminution des capitaux propres. Une baisse de 10 % du cours de l'action VINCI par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2004 n'aurait aucun impact sur le résultat du Groupe, compte tenu de la valeur au bilan de ces actions, très inférieure au cours de bourse à cette date.

28.4 Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie du Groupe placés en valeurs mobilières de placement représentent un montant de 3 623,7 millions d'euros au 31 décembre 2004. Sur ce total, le montant géré directement par la holding s'élève à 2 718 millions d'euros. La politique du Groupe est de placer ses excédents de trésorerie sur des instruments financiers monétaires négociés exclusivement avec des contreparties de premier plan et préalablement autorisées par les directions financières des entités concernées. Cette politique s'applique également pour les instruments dérivés hors bilan.

La politique du Groupe est de diversifier ses contreparties (banques, institutions financières) pour éviter les risques de concentration. Pour ce faire, VINCI contrôle les risques de crédit associés à ses instruments financiers par des limites d'investissement en fonction de la notation des contreparties.

29. Valeur de marché des instruments financiers

29.1 Valeur de marché

Les instruments financiers du Groupe et leur valeur de marché estimée au 31 décembre 2004 sont les suivants :

	31/12/2004	
(en millions d'euros)	**Valeur au bilan**	**Valeur de marché [1]**
Actifs		
Titres de participation cotés (BCIA)	38,8	40,7
Titres de participation non cotés	141,2	141,2
Titres de participation (I)	***180,0***	***181,9***
Titres de transaction (Sicav, TCN...)	3 623,7	3 626,7
Actions autodétenues	87,7	87,7
Valeurs mobilières de placement (II)	***3 711,4***	***3 714,4***
Total portefeuilles titres (I) + (II)	**3 891,4**	**3 896,3**
Créances financières	**318,6**	**318,6**
Disponibilités	**830,4**	**830,4**
Total actifs	**5 040,3**	**5 045,2**
Passifs		
Titres subordonnés à durée indéterminée	10,8	10,8
Emprunts obligataires	4 693,1	5 166,4
Autres emprunts et dettes financières	1 764,2	1 781,0
Dettes financières à long terme	**6 468,0**	**6 958,1**
Découverts bancaires et autres dettes à court terme	**677,1**	**677,1**
Total passifs	**7 145,1**	**7 635,2**

	Valeur au bilan [2]	**Valeur de marché [1] [2]**
Hors bilan		
Swaps de taux d'intérêt et FRA	99,3	253,9
Options de taux (*cap, floor, collar*)	0,2	2,5
Contrats de change à terme	—	4,7
Swaps de devise	—	9,3
Options de change	—	16,0
Total hors bilan	**99,5**	**286,5**

[1] Incluant les intérêts courus non échus.
[2] Actif : (+) ; passif : (-).

29.2 Hypothèses et méthodes retenues

Les valeurs de marché estimées ont été déterminées soit à partir de valorisations fournies par les contreparties bancaires, soit en utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les valeurs de marché ont été déterminées sur la base des cours au 31 décembre 2004, constatés sur les marchés financiers.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

Titres de participation et valeurs mobilières de placement

La valeur de marché des titres de participation cotés et des valeurs mobilières de placement (hors actions autodétenues) a été déterminée par référence au cours du 31 décembre 2004. La valeur de marché des actions autodétenues est égale au prix d'exercice des options d'achat d'actions auxquelles elles sont affectées. La valeur de marché des titres de participation non cotés a été estimée à la valeur d'utilité représentée par leur valeur comptable.

Créances financières

La valeur de marché correspond à la valeur faciale de la créance.

Disponibilités

La valeur inscrite au bilan est considérée comme la valeur de marché du fait du caractère court terme et liquide de ces éléments.

Dettes financières

Pour les emprunts cotés, la valeur de marché a été déterminée sur la base du cours coté des obligations à la date de clôture. Pour les emprunts non cotés et les dettes financières à taux fixe, la valeur de marché a été déterminée à partir de l'actualisation des flux futurs en fonction des taux d'intérêt au 31 décembre 2004, tenant compte du risque de crédit. Pour les dettes à taux variable, la valeur de marché correspond à la valeur faciale de la dette. Pour les dettes à court terme et les dettes dont les montants restant dus sont inférieurs à 1 million d'euros au 31 décembre 2004, la valeur de marché est représentée par la valeur comptable.

Instruments financiers de taux et de change

La valeur de marché des opérations de taux et de change a été estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché au 31 décembre 2004.

30. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés mises en équivalence décrites en note 16.

31. Engagements hors bilan, échéances des obligations contractuelles et autres engagements

VINCI a défini et mis en œuvre des procédures en vue de recenser ses engagements hors bilan et d'en connaître la nature et l'objet. Ces procédures prévoient la transmission au Groupe, par les filiales consolidées, des informations relatives aux engagements donnés suivants :

- les engagements donnés (hors contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement) comprenant :
  - les sûretés personnelles (avals, cautions et garanties) ;
  - les sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages) ;
  - les garanties solidaires des associés des sociétés de personnes non consolidées ;
  - les autres engagements ;
- les locations simples et les obligations d'achat et d'investissement.

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements hors bilan identifiés par le Groupe, à l'exception des engagements sur instruments financiers décrits en note 28 et des écarts actuariels sur engagements de retraite décrits en note 25.

31.1 Engagements donnés (hors contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement)

Ils s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Sûretés personnelles	4 624,6	4 179,7	4 133,4
Sûretés réelles	907,9	783,6	606,2
Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées	129,8	262,5	95,2
Autres engagements	44,5	120,1	146,8
	5 706,8	**5 345,9**	**4 981,6**

Répartition des engagements donnés par pôle de métier au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Garanties solidaires des associés	Autres engagements	Total
Concessions et services	87,2	722,7	—	8,6	**818,5**
Énergies	328,4	3,7	1,0	3,3	**336,4**
Routes	1 098,3	13,3	115,8	9,4	**1 236,8**
Construction	2 469,0	158,4	13,0	18,5	**2 658,9**
Immobilier et holdings	641,7	9,8	—	4,7	**656,2**
	4 624,6	**907,9**	**129,8**	**44,5**	**5 706,8**

Sûretés personnelles (avals, cautions et garanties)

Ces montants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003
Bonne exécution	1 682,2	1 461,2
Performance bonds	529,0	597,3
Retenue de garantie	1 411,7	1 251,2
Paiement à terme des sous-traitants	603,4	483,8
Paiement à terme des fournisseurs	35,5	8,8
Soumission	57,5	51,9
Découverts bancaires	15,3	6,2
Autres	290,0	319,3
Total sûretés personnelles	**4 624,6**	**4 179,7**

Les sûretés personnelles données comprennent principalement les engagements sur marchés de travaux en cours d'exécution. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que ces engagements ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

En outre, il est rappelé qu'en contrepartie des engagements donnés, le Groupe gère un carnet de commandes fermes et acceptées par les clients les engageant, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux au fur et à mesure de leur réalisation.

Par ailleurs, le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties biennales et décennales. Ces garanties donnent lieu à la constitution de provisions pour risques qui sont évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

Des sûretés réelles ont été octroyées à hauteur de 896,4 millions d'euros en garantie des financements obtenus, dont 711,1 millions d'euros sont relatifs aux sociétés concessionnaires d'infrastructures et 70,9 millions à l'activité dragage de CFE (DEME).

Les hypothèques ou nantissements du pôle Concessions et services s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Gefyra (pont Rion-Antirion – Grèce)	avril 2001	déc. 2004	358,5
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli – Chili)	mars 2001	avril 2021	180,2
SCDI (pont de la Confédération – Canada)	juin 1998	sept. 2031	98,4
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – pays de Galles)	mars 2002	mars 2042	44,3
Autres			29,7
			711,1

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les routes est réalisée au travers de sociétés en participation, conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées auprès des tiers. Afin de limiter les risques leur incombant, le Groupe procède généralement, lors de la constitution des SEP, à une étude sur la solvabilité des partenaires, laquelle peut entraîner, le cas échéant, la mise en place de contre-garanties croisées entre partenaires.
Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, une provision est constituée soit dans les comptes de la SEP, si elle est consolidée, soit dans les comptes de la société mère s'il s'agit d'une SEP non consolidée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan correspond à 100 % du passif de la société de personnes minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) ouverts au nom des associés.
Toutefois, compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie sur ces engagements est faible.

Autres engagements

Ils comprennent les engagements donnés autres que ceux mentionnés ci-dessus, tels que les clauses de retour à meilleure fortune et les garanties de passifs dans le cadre de cessions d'activités.

31.2 Contrats de location simple et obligations d'achat et d'investissement

		Paiements dus par période		
(en millions d'euros)	**Total**	**< à 1an**	**de 1 à 5 ans**	**> 5 ans**
Obligations d'achat et d'investissement	3 077,5	826,2	2 184,7	66,6
Contrats de location simple	447,4	149,9	216,3	81,2
Total	**3 524,9**	**976,1**	**2 401,0**	**147,8**

Dans le cadre de contrats de concession, certaines entités du Groupe ont pris l'engagement de réaliser des ouvrages d'infrastructure afin de les exploiter. Ces engagements concernent principalement Cofiroute pour 2 887 millions d'euros sur les cinq prochaines années, dont 1 701 millions d'euros au titre du réseau interurbain et 1 186 millions d'euros pour l'A86. Ce montant tient compte des engagements pris dans le cadre de l'avenant signé le 4 mai 2004 entre l'État et Cofiroute (cf. note A.2 « Faits marquants »).

Les autres engagements d'achat concernent la filiale immobilière Sorif, avec des promesses d'achat sur DBS (aménagement des terrains Renault à Boulogne-Billancourt) et Docks Vauban (aménagement du centre-ville du Havre).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 447,4 millions d'euros au 31 décembre 2004 (contre 409,7 millions d'euros au 31 décembre 2003), dont 229,9 millions d'euros de contrats immobiliers (contre 293,8 millions d'euros au 31 décembre 2003) et 147,5 millions d'euros de contrats mobiliers (contre 115,9 millions d'euros au 31 décembre 2003).

31.3 Engagements reçus

Les engagements reçus par le Groupe s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003
Sûretés personnelles	702,2	494,9
Sûretés réelles	6,0	8,4
Autres engagements	37,4	46,2
	745,6	**549,5**

Répartition des engagements reçus par métier au 31 décembre 2004

(en millions d'euros)	Sûretés personnelles	Sûretés réelles	Autres engagements	Total
Concessions et services	17,3	—	15	32,3
Énergies	41,9	—	0,1	42,0
Routes	186,4	0,9	0,9	188,2
Construction	455,7	5,1	21,4	482,2
Immobilier et holdings	0,9	—	—	0,9
	702,2	**6,0**	**37,4**	**745,6**

32. Effectifs

L'effectif à la clôture des sociétés intégrées se décompose comme suit :

	2004	2003	2002
Ingénieurs et cadres	16 242	15 433	15 278
Employés et ouvriers	112 191	112 080	112 102
	128 433	**127 513**	**127 380**

Les effectifs des sociétés sous contrôle conjoint (principalement les SEP) sont pris en compte au prorata du pourcentage de détention du capital.

33. Rémunérations versées en 2004 aux membres des organes d'administration et de la direction

(en euros)	Rémunération [1]
Comité exécutif	6 931 491
Conseil d'administration [2]	443 050

[1] Rémunération brute (fixe et variable) et jetons de présence.
[2] À l'exclusion de MM. Antoine Zacharias, Bernard Huvelin, Xavier Huillard et Roger Martin qui sont membres du comité exécutif.

34. Litiges et arbitrages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour risques pour des montants que la Société estime suffisants.

- Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, avait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tenant aux coûts de reconstruction, d'une part, et aux préjudices subis, d'autre part, ainsi que les modalités de leur prise en charge par les

différents intervenants restent à établir. La Société estime toutefois que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

- La société Cofiroute détient une participation de 10 % dans un consortium dénommé « Toll Collect » constitué, en outre, des sociétés Deutsche Telekom et Daimler Chrysler Services. Ce consortium est titulaire d'un contrat ayant pour objet la mise au point et l'exploitation d'un système de perception automatisé d'un péage pour les poids lourds sur le réseau autoroutier allemand. La mise au point s'est avérée plus complexe et plus longue que prévue, ce qui a eu pour conséquence d'accroître les frais de développement de ce système et de reporter de plusieurs mois la possibilité pour le gouvernement allemand de percevoir des recettes de péage. Celui-ci a formulé diverses réclamations, notamment au titre de pénalités de retard et du manque à gagner, à l'encontre du consortium, pour un montant de l'ordre de 4,5 milliards d'euros, dont le bien-fondé est contesté par le consortium. Compte tenu des dispositions contractuelles applicables au sein du consortium, dont l'effet est de limiter à 70 millions d'euros l'exposition financière de Cofiroute dans ce projet, VINCI estime que ce projet n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière, les aléas négatifs faisant l'objet de provisions jugées suffisantes dans les comptes de la société Cofiroute.

- Le 28 décembre 1998, le tribunal administratif de Grenoble avait condamné VINCI à assumer solidairement avec la société Italimprese Industrie (société italienne en liquidation) de payer à la société Nersa une somme de 96 millions de francs (14,6 millions d'euros), en réparation du préjudice subi par cette dernière suite à l'effondrement de la toiture d'un ouvrage lui appartenant. Mis en cause par VINCI, EDF avait, de son côté, été condamné à garantir celle-ci à hauteur de 40 % des conséquences de ce sinistre, ce qui avait ramené le montant à la charge de VINCI à une somme de 13,6 millions d'euros (principal et intérêts). Cette somme a été presque en totalité prise en charge par les compagnies d'assurances de VINCI. Sur appel interjeté par la société VINCI, la cour administrative d'appel de Lyon a rendu le 16 décembre 2004 un arrêt annulant le jugement du 28 décembre 1998 et ordonnant une nouvelle mesure d'expertise. La Société estime que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

- La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au groupe VINCI, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995, que la cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmée. Le tribunal administratif de Paris a estimé, le 15 décembre 1998, que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la concurrence permettent à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés par deux de ces requêtes et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La cour d'appel de Paris a, par arrêts rendus le 22 avril 2004, confirmé cette décision. À la suite de cette décision, le tribunal administratif de Paris a décidé de reprendre l'instruction des autres instances sur lesquelles il ne s'était pas encore prononcé. Le montant total réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI ont une participation s'élève à 193 millions d'euros, dont la moitié correspond à des frais financiers. Le groupe VINCI estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées, dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail avec la SNCF qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. La société VINCI estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.

- Un litige opposait VINCI à la société américaine Global Industries devant le tribunal de commerce de Paris quant aux conséquences de l'échec de la cession à cette dernière de la société ETPM par Groupe GTM, chacune des parties réclamant à l'autre l'indemnisation du préjudice découlant de la rupture de leurs relations. Le tribunal a rendu, le 19 novembre 2003, une décision condamnant la société Global Industries à payer à VINCI une indemnité de 25 millions de dollars américains majorés d'intérêts à compter du 25 novembre 1999, ainsi qu'une indemnité compensant, s'il y a lieu, la perte de change liée à la parité euro/dollar. La société Global a interjeté appel de ce jugement et bien qu'il soit assorti de l'exécution provisoire, la société Global ne l'a pas exécuté. VINCI estime en conséquence que ce litige n'est pas susceptible d'avoir une incidence défavorable sur sa situation financière.

- Un litige oppose VINCI et la société Bouygues Bâtiment dans le cadre de leurs relations d'actionnaires de la société Consortium Stade de France (CSDF). Bouygues Bâtiment a revendiqué le droit d'acquérir à leur valeur nominale (soit 4,95 millions d'euros) la moitié des actions de CSDF antérieurement détenues par la société Groupe GTM (qui détenait un tiers du capital et dont VINCI a acquis la propriété à l'issue de la fusion intervenue entre les deux sociétés le 19 décembre 2000), afin de détenir une participation de 50 % dans le capital de cette société. Le tribunal de commerce de Paris, par un jugement en date du 14 septembre 2002, a fait droit à la demande de Bouygues Bâtiment et ordonné la substitution de cette société à VINCI dans la propriété des actions concernées mais ordonné une mesure d'expertise pour lui fournir des éléments permettant de fixer un prix de cession. L'expert a rendu son rapport fin décembre 2003, mettant en évidence que la société a une valeur comprise entre 80 et 100 millions d'euros, avec une valeur médiane de 92 millions d'euros. VINCI a interjeté

appel du jugement du tribunal de commerce de Paris et la cour d'appel de Paris a, par jugement en date du 21 janvier 2005, annulé cette décision, rejetant la demande de substitution formulée par Bouygues Bâtiment et confirmant le droit de VINCI de conserver la propriété des deux tiers du capital de CSDF. Toutefois, la cour a considéré que VINCI aurait dû accomplir la formalité de proposer à Bouygues Bâtiment d'acquérir les titres litigieux lors de la fusion intervenue entre VINCI et Groupe GTM, et condamné VINCI à indemniser le préjudice subi par Bouygues Bâtiment à cet égard. La cour a fixé ce préjudice à 4,2 millions d'euros. Cette décision est susceptible de faire l'objet de recours dont un pourvoi en cassation. L'incidence financière de cette condamnation a été provisionnée dans les comptes de VINCI au 31 décembre 2004.

- La société Sogea Nord-Ouest, filiale de Sogea Construction, avait été condamnée le 10 octobre 2000 par le tribunal de commerce de Lyon à payer 9 millions d'euros à la société HIL, maître d'ouvrage, à titre de pénalité en raison d'un retard dans la livraison d'un hôtel dû à un incendie provoqué par un sous-traitant. Sogea Nord-Ouest a fait appel de ce jugement et la cour d'appel de Lyon a rendu le 15 janvier 2004 un arrêt, devenu définitif, réduisant à 3 millions d'euros la condamnation de Sogea Nord-Ouest. En parallèle, Sogea Nord-Ouest va exercer des recours à l'égard des sous-traitants responsables et des assureurs.

- CBC fait l'objet de plusieurs procédures devant les juridictions mexicaines de la part d'un des actionnaires de la société Prodipe Inc. et d'un établissement public mexicain, qui prétendent que CBC n'aurait pas respecté les termes d'un protocole d'accord relatif au développement d'un site touristique en Basse Californie, dont le financement était garanti pour 7,2 millions de dollars américains par la Coface, elle-même contre-garantie par cet établissement public mexicain. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce litige sur sa situation financière.

- CBC a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le tribunal de commerce de Paris, où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal. Cette procédure a fait l'objet d'un désistement d'instance en 2004 à la suite d'une transaction intervenue entre les demandeurs et la banque française. CBC a, en outre, été assignée en décembre 2003 devant le tribunal de commerce de Paris par la même banque française, qui lui réclame une somme de 24 millions d'euros sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. VINCI ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.

- Enfin, plusieurs sociétés du groupe VINCI font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains collaborateurs du groupe VINCI font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. VINCI ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2004

1. Concessions et services

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Cofiroute	IG	65,34
Cofiroute Participations	IG	65,34
Cofiroute Corporation (USA)	IG	65,34
Cofiroute UK (Grande-Bretagne)	IG	65,34
Toll Management Company (Grande-Bretagne)	IG	74,00
Autoroutes du Sud de la France	ME	22,99
VINCI Park	IG	100,00
Sogeparc France	IG	99,99
Sogeparc CGST	IG	100,00
Sepadef (Société d'exploitation des parcs de La Défense)	IG	100,00
VINCI Park Services Ltd (Grande-Bretagne)	IG	100,00
VINCI Park España (Espagne)	IG	100,00
VINCI Park Belgium (Belgique)	IG	100,00
Gestipark (Canada)	IG	84,25
Zeson Management Ltd (Hong Kong)	IG	100,00
Autres concessions		
Stade de France	IP	66,67
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage)	ME	34,27
Lusoponte (ponts sur le Tage – Portugal)	ME	30,85
Severn River Crossing (ponts sur la Severn – Grande-Bretagne)	ME	35,00
Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération – Canada)	IP	49,90
Gefyra (pont de Rion-Antirion – Grèce)	IG	53,00
Autopista Del Bosque (autoroute Chillán-Collipulli – Chili)	IG	82,95
Operadora Autopista Del Bosque (Chili)	IG	86,14
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport – pays de Galles)	IP	50,00
Société Concessionnaire de l'Aéroport de Pochentong – SCA (Cambodge)	IP	70,00
Servicios de Tecnología Aeroportuaria – SETA (Mexique)	ME	37,25
Services aéroportuaires		
VINCI Airports US (WFS)	IG	100,00
SPA TRANS	IG	100,00
EFS (ex-SEN)	IG	100,00
VINCI Airports Services	IG	100,00
VINCI Services Aéroportuaires	IG	100,00
VINCI Concessions holdings		
VINCI Concessions SA	IG	100,00
VINCI Infrastructures	IG	100,00
VINCI Airports	IG	100,00

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. Énergies		
VINCI Energies	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00
Garczynski Traploir	IG	100,00
Santerne Exploitation	IG	100,00
VINCI Energies Île-de-France	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00
Fournié-Grospaud	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00
Saga Entreprises	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00
TMS (Autriche)	IG	100,00
VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau)	IG	100,00
Spark Iberica (Espagne)	IG	80,00
Emil Lundgren (Suède)	IG	100,00
VINCI Energies UK (Grande-Bretagne)	IG	100,00
3. Routes		
Eurovia	IG	100,00
Eurovia Champagne-Ardenne	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00
EJL Île-de-France	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00
Eurovia Centre Loire	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00
Ringway Ltd (Grande-Bretagne)	IG	95,99
Highway Services (Grande-Bretagne)	IG	59,80
Hubbard (États-Unis)	IG	100,00
Blythe (États-Unis)	IG	100,00
SSZ (République tchèque)	IG	92,06
Probisa Technología y Construcción (Espagne)	IG	91,25
Construction DJL (Canada)	IG	95,80
Bitumix (Chili)	IG	50,10
Boucher (Belgique)	IG	100,00
Cestne Stavby Kosice (Slovaquie)	IG	96,65
Eurovia Polska Spolka Akcyjna (Pologne)	IG	99,90
Eurovia GmbH et ses filiales (Teerbau, VBU) (Allemagne)	IG	100,00
Eurovia Beton (Allemagne)	IG	100,00

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
4. Construction		
Sogea Construction	IG	100,00
SICRA	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00
Bateg	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00
Campenon Bernard Méditerranée	IG	100,00
Sogea Nord	IG	100,00
EMCC	IG	100,00
Deschiron	IG	100,00
Energilec	IG	100,00
VINCI Environnement	IG	100,00
GTM Construction	IG	100,00
GTM Génie Civil et Services	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00
Chantiers Modernes	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00
Lainé Delau	IG	100,00
GTM Terrassement	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00
Petit	IG	100,00
Dumez EPS	IG	100,00
Scao	IP	33,33
VINCI Construction Filiales Internationales		
Sogea-Satom	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	73,25 (1)
SBTPC (Réunion)	IG	100,00
Hídépítö (Hongrie)	IG	97,69
SMP Construction (République tchèque)	IG	95,95
First Czech Construction Company (République tchèque)	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00
Sobea Gabon (Gabon)	IG	90,00
Sogea Martinique	IG	100,00
Brüggemann (Allemagne)	IG	100,00
SKE (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Bautec (Allemagne)	IG	100,00
VINCI Construction UK		
VINCI plc	IG	100,00
Rosser and Russel	IG	100,00
Crispin and Borst	IG	100,00
VINCI Investment	IG	100,00

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.
(1) Ce taux a été porté à 99,62 % au cours du premier trimestre 2005.

	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)	IG	45,38
CFE (succursales : Bageci, MBG, CFE Brabant, CFE Immobilier)	IG	45,38
Dredging Environmental and Marine Engineering – DEME	IP	22,68
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00
Socaso	IG	100,00
Socatop	IP	66,67
Janin Atlas (Canada)	IG	100,00
Freyssinet	IG	100,00
Freyssinet France	IG	100,00
Terre Armée Internationale	IG	100,00
The Reinforced Earth Company – RECO (États-Unis)	IG	100,00
Ménard Soltraitement	IG	100,00
Freyssinet International et Cie	IG	100,00
Immer Property (Australie)	IG	70,00
Freyssinet Korea (Corée)	IG	90,00
Freyssinet Hong Kong (Hong Kong)	IG	100,00
5. Immobilier		
Sorif	IG	100,00
Elige	IG	100,00

IG : intégration globale. IP : intégration proportionnelle. ME : mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :
comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe, le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Dans le cas où les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires, des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attirons votre attention sur les paragraphes 2 et 3 du chapitre du rapport de gestion relatif à la transition aux normes IFRS.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2005

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés		Salustro Reydel
Thierry Benoit	Bernard Cattenoz	Benoît Lebrun

Comptes sociaux

A - Résumé des comptes sociaux

Les comptes sociaux détaillés sont disponibles auprès du Service relations actionnaires de la société.

Les comptes sociaux de VINCI sont établis conformément aux dispositions du Plan comptable général (réglement CRC n° 99-03).

À la différence de l'exercice 2003, marqué par la restructuration juridique du pôle Concessions et la plus-value liée à l'apport des titres Cofiroute pour 1 821,1 millions d'euros, l'exercice 2004 n'enregistre aucune opération majeure de ce type.

En revanche, un nouveau programme de rachats d'actions, décidé par l'assemblée générale du 4 mai 2004, et destiné à compenser la dilution résultant des créations d'actions nouvelles occasionnées par les nouvelles souscriptions au plan d'épargne groupe et par les levées d'options de souscription d'actions, a été mis en œuvre.

Par ailleurs, VINCI a dénoué au second semestre 2004 le contrat d'échange de flux financiers mis en place en 2003 et portant sur 4,2 % du capital d'ASF ; cette opération s'est traduite par la constatation dans les comptes de l'exercice d'un produit financier de 95,5 millions d'euros (avant impôt).

Compte tenu de l'incidence des opérations mentionnées ci-dessus, les comptes de la société mère pour l'exercice 2004 font apparaître un résultat social bénéficiaire de 330,5 millions d'euros, contre 2 065,6 millions d'euros pour l'exercice 2003.

1. Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	24,3	23,1	25,2
Autres produits d'exploitation	80,8	61,7	59,0
Charges d'exploitation	(102,3)	(94,8)	(103,2)
Résultat d'exploitation	**2,8**	**(10,0)**	**(19,0)**
Produits nets perçus des participations	337,7	179,5	367,3
Frais financiers nets	(78,5)	(71,5)	(66,9)
Résultat de change et divers	95,7	0,7	(4,0)
Autres provisions financières	(46,1)	(34,0)	(96,8)
Résultat financier	**308,8**	**74,7**	**199,6**
Résultat exceptionnel	**4,7**	**1 888,0**	**30,3**
Produits d'intégration fiscale nets de charge d'impôt	14,2	112,9	127,2
Résultat de l'exercice	**330,5**	**2 065,6**	**338,1**

L'analyse comparative des résultats d'un exercice à l'autre, en tenant compte de l'incidence des restructurations juridiques mentionnées ci-dessus, fait ressortir les principaux éléments suivants :

– une nette amélioration (+ 234,1 millions d'euros) du résultat financier, qui passe d'un produit net de 74,7 millions d'euros pour l'exercice 2003 à un produit net de 308,8 millions d'euros pour l'exercice 2004, provenant essentiellement :
- d'une augmentation du montant global du produit des participations de 158,2 millions d'euros ;
- de l'enregistrement d'un produit de 95,5 millions d'euros lié au dénouement du contrat d'échange de flux financiers constitué en 2003 et portant sur 4,2 % du capital d'ASF ;
- à l'inverse, d'une légère progression des frais financiers nets, la baisse des taux ayant eu un impact défavorable sur le rendement des placements ;

– une diminution très sensible de 1 883,3 millions d'euros du résultat exceptionnel, qui passe d'un produit net de 1 888,0 millions d'euros pour l'exercice 2003 à un produit net de 4,7 millions d'euros pour l'exercice 2004 ; cette variation s'explique essentiellement :
- par une diminution des plus-values de cession, l'exercice 2003 ayant enregistré la plus-value d'apport des titres Cofiroute à VINCI Concessions pour un montant de 1 821,1 millions d'euros ;
- par l'enregistrement en 2003 de reprises de provisions

à caractère non récurrent pour 56,6 millions d'euros, liées pour l'essentiel à l'évolution favorable d'anciens contentieux ;
– une réduction du produit net d'intégration fiscale, qui passe de 112,9 millions d'euros en 2003 à 14,2 millions d'euros en 2004, traduisant notamment l'effet fiscal, au niveau de la holding, du produit financier à caractère non récurrent mentionné ci-dessus.

2. Bilan résumé

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Actif			
Immobilisations incorporelles et corporelles	58,5	36,1	31,4
Immobilisations financières	6 588,9	6 845,6	5 033,0
Autres créances et écarts de conversion	163,3	128,2	121,7
Valeurs réalisables et disponibles	3 700,6	3 051,0	2 370,1
Total actif	**10 511,3**	**10 060,9**	**7 556,2**
Passif			
Capitaux propres	4 994,1	5 149,9	3 200,0
Provisions pour risques	239,6	193,6	210,2
Dettes financières	5 003,3	4 449,1	3 961,7
Autres dettes et comptes de régularisation	274,3	268,3	184,3
Total passif	**10 511,3**	**10 060,9**	**7 556,2**

2.1 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2004, les immobilisations financières de VINCI se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Valeur au 31/12/2004	Valeur au 31/12/2003
Titres de participation	6 885,0	6 947,5
Créances rattachées à des participations	116,5	290,3
Autres titres immobilisés	15,5	22,0
Autres immobilisations financières	61,2	29,9
Total immobilisations financières (valeur brute)	**7 078,2**	**7 289,7**
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	489,3	444,1
Total immobilisations financières (valeur nette)	**6 588,9**	**6 845,6**

La diminution de la valeur des titres de participation (6 885,0 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 6 947,5 millions d'euros au 31 décembre 2003) provient, pour l'essentiel, de la cession hors du Groupe de la participation de VINCI dans ITA (Aéroports du Sud du Mexique) pour 26,2 millions d'euros, et de la cession à VINCI Concessions des titres Gefyra et Severn (37,0 millions d'euros).

Les autres opérations de l'exercice concernent :
– d'une part, la diminution des créances rattachées à des participations provenant du remboursement d'un prêt par VINCI Park pour 183,0 millions d'euros suite à la mise en place par cette filiale d'un financement bancaire extérieur ;
– d'autre part, l'inscription en autres immobilisations financières des titres d'autodétention destinés à être annulés pour 42,6 millions d'euros, représentant 488 000 actions (contre 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2003, représentant 120 500 actions).

2.2 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2003	**837,9**	**1 532,9**	**713,5**	**2 065,6**	**5 149,9**
Affectation du résultat de l'exercice 2003	—	—	1 876,2	(2 065,6)	(189,4)
Acomptes sur dividendes	—	—	—	(97,8)	(97,8)
Augmentations de capital	55,5	204,1	—	—	259,6
Réduction du capital par annulation d'actions	(55,3)	(402,2)	—	—	(457,5)
Taxe de 2,5 % sur les réserves des PVLT	—	—	(1,2)	—	(1,2)
Résultat de l'exercice 2004	—	—	—	330,5	330,5
Capitaux propres au 31 décembre 2004	**838,1**	**1 334,8**	**2 588,5**	**232,7**	**4 994,1**

Le détail des opérations sur le capital s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes et autres réserves	Total
Souscriptions des salariés du Groupe au PEG	2 184 050	21,8	86,9	108,7
Exercice d'options de souscription d'actions	3 368 221	33,7	117,2	150,9
Annulation d'actions autodétenues	(5 533 500)	(55,3)	(402,2)	(457,5)
Total	**18 771**	**0,2**	**(198,1)**	**(197,9)**

3. Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	409,3	250,0	372,4
Variation nette du besoin en fonds de roulement	(29,3)	72,4	25,2
Total (I)	**380,0**	**322,4**	**397,6**
Opérations d'investissement			
Investissements d'exploitation	(24,9)	(20,5)	(2,3)
Cessions d'immobilisations	0,6	17,0	2,0
Investissements d'exploitation nets	**(24,3)**	**(3,5)**	**(0,3)**
Investissements en titres de participation	(1,1)	(64,2)	(2 076,8)
Cessions d'actions VINCI dans le cadre de plans d'options d'achat	93,9	6,8	20,1
Cessions de titres de participation	86,1	4,8	1 179,0
Investissements financiers nets	**178,9**	**(52,6)**	**(877,7)**
Variation des autres immobilisations financières	(51,2)	(8,0)	(7,2)
Total (II)	**103,4**	**(64,1)**	**(885,2)**
Opérations de financement			
Augmentations de capital	259,6	53,1	147,7
Réduction de capital par annulations d'actions	(457,5)	(26,9)	(195,5)
Dividendes distribués	(189,4)	(142,0)	(131,3)
Acompte sur dividendes	(97,9)		
Autres dettes à long terme			3,0
Total (III)	**(485,2)**	**(115,8)**	**(176,1)**
Total des flux de l'exercice (I + II + III)	**(1,8)**	**142,5**	**(663,7)**
Endettement financier net au 1er janvier *(avant autodétention)*	**(1 299,8)**	**(1 449,1)**	**(912,3)**
Impact des restructurations et reclassements	(1,2)	6,8	126,9
Endettement financier net au 31 décembre *(avant autodétention)*	**(1 302,8)**	**(1 299,8)**	**(1 449,1)**

L'autofinancement ressort à 409,3 millions d'euros, en progression de 63,7 %.

Les autres cessions d'actifs (86,1 millions d'euros) correspondent à la cession des titres ITA pour 22,4 millions d'euros, Gefyra pour 52,1 millions d'euros et Severn pour 11,6 millions d'euros.

L'augmentation des autres immobilisations financières (51,2 millions d'euros) comprend principalement le solde non annulé des actions autodétenues pour 34,6 millions d'euros.

Au global, les flux de financement décrits ci-dessus aboutissent à un quasi-équilibre des ressources et des emplois.

Compte tenu de ces éléments, l'endettement financier net de la holding avant autodétention s'établit à 1 302,8 millions d'euros au 31 décembre 2004, contre 1 299,8 millions d'euros au 31 décembre 2003.

4. Endettement financier net

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Emprunts obligataires convertibles (Oceane)	1 017,8	1 017,8	1 017,8
Autres emprunts obligataires	1 137,2	1 137,2	987,2
Emprunts auprès d'établissements de crédit	107,1	107,0	110,8
Intérêts courus sur emprunts obligataires	45,3	45,3	38,7
Dettes financières long terme	**2 307,4**	**2 307,3**	**2 154,5**
Emprunts auprès d'établissements de crédit et découverts bancaires	93,9	37,8	25,7
Billets de trésorerie	17,1	18,9	20,4
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	2 584,9	2 085,1	1 761,1
Dettes financières court terme	**2 695,9**	**2 141,8**	**1 807,2**
Total dettes financières	**5 003,3**	**4 449,1**	**3 961,7**
Créances rattachées à des participations et à des prêts	**(87,6)**	**(280,0)**	**(330,3)**
Valeurs mobilières de placement	(2 718,4)	(2 249,4)	(1 676,8)
Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées	(717,7)	(556,1)	(475,4)
Disponibilités	(176,8)	(63,8)	(30,1)
Trésorerie court terme	**(3 612,8)**	**(2 869,3)**	**(2 182,3)**
Endettement financier net	**1 302,8**	**1 299,8**	**1 449,1**
Actions autodétenues	**(87,7)**	**(181,6)**	**(187,8)**
Endettement financier net après autodétention	**1 215,1**	**1 118,2**	**1 261,3**

L'endettement financier net, après autodétention, de la holding au 31 décembre 2004 ressort à 1 215,1 millions d'euros, contre 1 118,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 96,9 millions d'euros.

Le poste « emprunts obligataires convertibles », d'un montant global de 1 017,8 millions d'euros, correspond aux deux Oceane émises respectivement en 2001 et 2002 (dont 517,5 millions d'euros à échéance 2007 et 500,3 millions d'euros à échéance 2018).

Par ailleurs, le poste « autres emprunts obligataires » intègre l'emprunt de 1 000 millions d'euros, émis en trois tranches en juillet 2002 (600 millions d'euros), novembre 2002 (250 millions d'euros) et mai 2003 (150 millions d'euros). Le prix d'émission de ces trois tranches a été fixé respectivement à 99,58 %, 102,554 % et 106,156 %. L'emprunt constitué de ces trois tranches est assorti d'un coupon de 5,875 % et vient à échéance le 22 juillet 2009.

Enfin, les billets de trésorerie émis par VINCI s'élèvent à 17,1 millions d'euros au 31 décembre 2004 (contre 18,9 millions d'euros au 31 décembre 2003).

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de Sicav, de certificats de dépôts et de fonds communs de placement, dont la valeur liquidative à la clôture de l'exercice était voisine du prix de revient.

5. Résultats des cinq derniers exercices

	2000	2001	2002	2003	2004
I - Capital en fin d'exercice					
a - Capital social (en milliers d'euros)	791 546,0	828 799,1	828 733,7	837 950,3	838 138,0
b - Nombre d'actions ordinaires existantes [1]	79 154 601	82 879 911	82 873 367	83 795 032	83 813 803
c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	—	5 750 000	11 308 334	11 308 334	11 308 334
II - Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	58 164,0	42 960,6	25 201,1	23 070,7	24 260,8
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	173 289,2	265 770,4	339 922,0	1 867 030,3	416 056,1
c - Impôts sur les bénéfices [2]	(125 615,2)	(110 104,4)	(127 259,4)	(112 905,7)	(14 212,4)
d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	181 372,6	507 760,1	338 138,3	2 065 623,3	330 516,0
e - Résultat distribué au titre de l'exercice	121 108,4	130 946,2	141 679,2	189 074,0	289 385,3 [3][4]
III - Résultat par action (en euros)					
a - Résultat après impôts et participation des salariés mais avant amortissements et provisions	3,8	4,5	5,6	23,6	5,1
b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,3	6,1	4,1	24,7	3,9
c - Dividende net attribué à chaque action	1,65	1,7	1,8	2,36	3,5 [4]
IV - Personnel					
a - Effectif moyen (en nombre d'employés)	150	177	140	141	162
b - Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	18 870,9	39 003,2	27 732,7	32 444,8	22 409,5
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	6 503,4	11 481,3	6 941,4	5 838,2	6 947,8

[1] Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée.
[2] Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt du groupe fiscal.
[3] Dont 99 336,1 milliers d'euros au titre de l'acompte sur dividendes.
[4] Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 19 avril 2005 (1re convocation) ou le 28 avril 2005 (2e convocation).

6. Informations sur les filiales et participations au 31/12/2004

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

(en milliers d'euros)	Capital Social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue en direct (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par VINCI	Montants des cautions et avals donnés par VINCI	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par VINCI
1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par VINCI)										
Filiales françaises										
Consortium Stade de France	29 728	1 088	66,67	19 818	19 818	—	—	84 020	7 734	4 602
Elige Participations	22 000	2 184	100,00	92 469	34 073	—	22 099	5 547	5 537	6 694
Eurovia	366 400	16 579	100,00	1 034 160	1 034 160	—	—	—	80 494	153 430
Ornem	322	2 474	99,98	14 221	2 099	—	—	—	(710)	—
Snel	2 622	244	99,98	2 742	2 742	—	—	—	(12)	—
Socofreg	43 240	3 807	100,00	113 872	45 002	—	—	—	15 514	—
VINCI Airports Services	35 000	—	100,00	35 000	35 000	—	—	—	654	—
VINCI Assurances	38	—	99,44	38	38	—	—	6 650	1 147	—
VINCI Concessions	3 275 481	327 586	100,00	4 520 932	4 520 932	488 859	—	—	122 642	64 340
VINCI Construction	148 806	57 324	86,64	363 265	363 265	14 295	—	3 181	115 168	101 530
VINCI Energies	99 511	10 312	99,17	305 172	305 172	—	—	159 931	(3 617)	—
VINCI Services Aéroportuaires	30 000	4 820	100,00	35 000	0	151 468			(46 389)	
Autres filiales (ensemble)				44 606	4 662		172 410			
Filiales étrangères										
Autopista del Bosque	34 978	11 535	82,95	46 990	9 915	—	—	18 415	3 603	—
SCA Pochentong	16 152	5 692	70,00	12 901	12 901	9 561	7 709	25 953	3 194	4 157
VINCI Deutschland	16 110	20 132	100,00	212 941	34 000	—	—	—	792	—
Autres filiales (ensemble)				2 019	—					
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu par VINCI)										
Sociétés françaises										
Autres sociétés (ensemble)				10 176	828					
Sociétés étrangères										
Autres sociétés (ensemble)				18 714	6 129		2 234			

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

B - Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :
– le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
– la justification de nos appréciations,
– les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans la note B.3 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues par votre société.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2005

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés — Thierry Benoit

Salustro Reydel — Bernard Cattenoz — Benoît Lebrun

C - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées et/ou conclues au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.
Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec la filiale VINCI Concessions

Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias et Bernard Huvelin

VINCI a cédé à VINCI Concessions, en date du 9 juillet 2004 et pour un prix global de 13,5 millions d'euros (11,6 millions d'euros hors indexation), la totalité des actions et des obligations qu'il détenait dans la société concessionnaire de droit britannique Severn River Crossing plc, les actions représentant 35 % de son capital.

Convention avec la filiale VINCI Concessions

Dirigeants concernés : MM. Antoine Zacharias et Bernard Huvelin

VINCI a cédé à VINCI Concessions, en date du 17 août 2004, les actions qu'il détenait dans la société concessionnaire de droit grec Gefyra, représentant 53 % de son capital, pour un prix de 52,08 millions d'euros.

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec la filiale VINCI Deutschland GmbH

VINCI a conclu le 22 décembre 2003, avec sa filiale VINCI Deutschland GmbH, une convention par laquelle elle prend l'engagement d'assurer la solvabilité et l'équilibre de la situation financière de cette filiale à partir du 1er janvier 2004, pour une durée de deux ans renouvelable par périodes successives de deux ans, sous réserve d'un préavis de résiliation d'un an.

Aucun versement n'a été effectué en 2004 par VINCI à VINCI Deutschland GmbH au titre de cet engagement.

Conventions avec les filiales VINCI Deutschland GmbH, VINCI Energies GmbH, Eurovia GmbH

VINCI a conclu le 28 juin 2002, avec ses filiales directes ou indirectes VINCI Deutschland GmbH, VINCI Energies GmbH et Eurovia GmbH, des contrats aux termes desquels ces filiales placent directement auprès de VINCI, à partir du 1er juillet 2002, les fonds correspondant aux engagements de retraite complémentaire qu'elles consentent à leurs salariés.

Au titre de ces conventions, VINCI a comptabilisé 5,95 millions d'euros de charges d'intérêts en 2004.

Convention avec la filiale VINCI Construction

VINCI a cédé le 15 février 2002 à VINCI Construction la totalité des titres Sogea Holdings UK Ltd qu'il détenait.

Dans le cadre de cette cession, VINCI Construction a accordé à VINCI une garantie destinée à couvrir les engagements donnés par VINCI à General Utilities Holdings et Vivendi UK à l'occasion de la reprise en direct de la participation du Groupe dans Sogea Holdings UK Ltd en décembre 2000.

Cette garantie n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2004.

Convention avec la société Vivendi Universal

La Compagnie Générale des Eaux (CGE, devenue Vivendi Universal) et la société SGE (devenue VINCI) ont conclu le 30 juin 1997 une convention ayant pour objet de stipuler certaines conditions particulières, notamment financières, à l'occasion de l'acquisition par la SGE d'une participation complémentaire de 50 % dans le capital de la Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC), portant ainsi sa participation totale à 90 %.

Dans le cadre de cette convention, la CGE s'engageait à prendre à sa charge les éventuelles pertes consolidées du groupe CBC au 31 décembre 1997 ainsi que certains coûts de restructuration, à indemniser la SGE de certains risques afférents à des opérations de la société CBC en Allemagne, à prendre en charge certains coûts afférents à des actifs dont la cession était envisagée, et à indemniser la SGE de certains passifs afférents à des litiges et cautions, à des risques fiscaux et sociaux et à certaines pertes sur chantiers en cours.

VINCI n'a facturé aucun montant au titre de cette convention au cours de l'exercice 2004.

Convention avec la Compagnie Générale des Eaux

VINCI a cédé le 29 novembre 2000 à la Compagnie Générale des Eaux la totalité des actions Sogea Environnement qu'il détenait par l'intermédiaire de sa filiale Sogea.

En contrepartie de cette cession, VINCI a conclu le 21 décembre 2000 avec la Compagnie Générale des Eaux une convention par laquelle il s'engage à ne pas exercer, directement ou indirectement, d'activités dans le domaine de la gestion déléguée de réseaux d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire français pendant cinq ans.

En cas de non-respect de cet engagement, VINCI devra verser à la Compagnie Générale des Eaux, à titre de dommages et intérêts, une somme égale à 15 % du montant hors taxes du chiffre d'affaires provenant du ou des contrats conclus par la ou les personnes morales en infraction avec cet engagement.

Aucun versement n'a été effectué en 2004 par VINCI à la Compagnie Générale des Eaux au titre de cet engagement.

Convention avec la société Soficot

VINCI a conclu le 28 septembre 2001 avec Soficot une convention dont l'objet est l'étude et l'analyse de projets d'investissement proposés à VINCI Innovation ainsi que de projets de cession portant sur des filiales ou des branches d'activité du groupe VINCI.

Cette convention a été conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Elle stipule le versement d'honoraires à hauteur de 21 200 euros hors taxes par mois, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacement engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges de l'exercice 2004 le montant de 257 271 euros hors taxes.

Convention avec les sociétés Soficot et AM Conseil

VINCI a conclu le 12 février 2002 une convention avec les sociétés Soficot et AM Conseil leur confiant, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, une mission générale de conseil en matière de stratégie et de développement de son groupe d'une part et, d'autre part, une mission d'assistance sur certains dossiers spécifiques.

Au titre de la mission générale, il est prévu que les sociétés Soficot et AM Conseil reçoivent chacune des honoraires forfaitaires annuels de 160 000 euros hors taxes payables trimestriellement et d'avance, ainsi que le remboursement des frais professionnels et de déplacement engagés avec l'accord de VINCI.

Au titre de l'assistance sur les dossiers particuliers, ces sociétés doivent bénéficier d'une rémunération déterminée à l'avance, opération par opération, en concertation avec VINCI, proportionnelle à l'évolution de chaque dossier et dont la modulation est également fonction des conditions initiales de l'intervention de ces sociétés, c'est-à-dire selon que l'initiative d'une opération donnée émane de VINCI ou bien de ces sociétés.

Au titre de cette convention, VINCI a comptabilisé en charges de l'exercice 2004 le montant de 320 000 euros hors taxes en rémunération des missions accomplies par les sociétés Soficot et AM Conseil.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2005

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés — Thierry Benoit

Salustro Reydel — Bernard Cattenoz — Benoît Lebrun

Renseignements généraux sur la Société et son capital

1. Identité de la Société

Dénomination sociale : VINCI
Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, F-92851 Rueil-Malmaison Cedex.
Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.
Législation : française.
Constitution : 1er juillet 1908.
Durée : durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre - Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 74.1J.
Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :
– l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers, notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originairement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
– et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer, qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.
Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :
– les sommes reconnues utiles par le conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
– la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
– le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle, ou à défaut par le conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (extraits des articles 8 et 17 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

– soit d'une inscription nominative à son nom ;
– soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983 constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies deux jours au moins avant la réunion. Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, dans les conditions et avec les réserves fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit par courrier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Franchissements de seuils (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa premier de l'article L. 233-7 du Code du commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 2 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la Société et ses filiales

L'organigramme opérationnel simplifié du Groupe figure en page 9.

2.1 Rôle de la holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

La holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont réparties en un grand nombre de filiales (1 676 consolidées au 31 décembre 2004), elles-mêmes réunies sous quatre sociétés têtes de pôles (VINCI Concessions, VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction), auxquelles s'ajoutent les activités immobilières exercées au travers des sociétés Sorif et Elige, détenues directement par VINCI.

La holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités du Groupe. Dans ce cadre, elle fournit à ses filiales des prestations et avantages qui recouvrent les domaines suivants :
– participation à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie des filiales, aux opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, gestion des relations des filiales avec leurs partenaires extérieurs, étude et mise en œuvre des synergies industrielles et commerciales entre les différentes sociétés du Groupe ;
– assistance des services fonctionnels spécialisés de la holding dans les domaines administratif, juridique, social, financier et de la communication ;
– fourniture d'avantages liés à l'appartenance à un groupe important et de notoriété mondiale (accès à des partenaires de référence mondiale, conditions favorables dans la négociation de crédits bancaires, facilitation des relations avec les pouvoirs publics, etc.).

2.2 Flux financiers entre la holding VINCI et ses filiales

En dehors des remontées de dividendes des filiales vers la holding, les principaux flux financiers entre la holding VINCI et ses filiales sont les suivants :
– rémunérations d'assistance : en contrepartie de l'assistance générale de la direction générale et des services fonctionnels de la holding, les filiales de VINCI lui versent une rémunération, déterminée soit au prorata de leur chiffre d'affaires, soit en fonction de prestations particulières pouvant être rendues par la holding. Pour l'exercice 2004, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 62 millions d'euros ;
– centralisation de la trésorerie : les excédents de trésorerie des sociétés têtes de pôles et des principales filiales détenues à 100 % sont remontés, au travers d'un système de *cash pooling,* vers la holding, qui en assure la redistribution à celles qui ont des besoins et place ou emprunte le solde sur les marchés financiers ;
– prêts accordés aux filiales : au 31 décembre 2004, les prêts accordés par VINCI à ses filiales concernent VINCI Park pour un montant de 55 millions d'euros ;
– conventions réglementées : voir le « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées », page 226.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils – cf. paragraphe 1).

Au 31 décembre 2004, le capital social de VINCI s'élevait à 838 138 030 euros, divisé en 83 813 803 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

	Date de constatation par le conseil ou de décision de l'assemblée	Augmentation (réduction) de capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Montant du capital social (en euros)
Situation au 31/12/99					**40 261 023**	**523 393 299**
Levées d'options	08/03/00	457 158	497 697	35 166	40 296 189	523 850 457
PEG et levées d'options	03/10/00	9 413 651	16 181 243	724 127	41 020 316	533 264 108
OPE sur Groupe GTM	03/10/00	476 391 084	1 639 884 693	36 645 468	77 665 784	1 009 655 192
Levées d'options	08/03/01	616 213	804 681	47 401	77 713 185	1 010 271 405
Fusion avec Groupe GTM	19/12/00	12 728 352	75 273	979 104	78 692 289	1 022 999 757
Réduction du nominal de 13 à 10 euros	19/12/00	– 236 076 867	236 076 867	—	78 692 289	786 922 890
PEG et levées d'options	08/03/01	4 623 120	14 465 459	462 312	79 154 601	791 546 010
Situation au 31/12/00					**79 154 601**	**791 546 010**
Levées d'options	08/03/01	654 270	1 064 407	65 427	79 220 028	792 200 280
PEG et levées d'options	07/06/01	12 563 940	42 074 916	1 256 394	80 476 422	804 764 220
PEG et levées d'options	18/12/01	4 488 970	13 440 444	448 897	80 925 319	809 253 190
Fusion avec Sogeparc	12/12/01	2 447 880	11 582 754	244 788	81 170 107	811 701 070
Fusion avec Sogepag	12/12/01	123 400	464 170	12 340	81 182 447	811 824 470
PEG et levées d'options	25/01/02	16 974 640	67 760 347	1 697 464	82 879 911	828 799 110
Situation au 31/12/01					**82 879 911**	**828 799 110**
PEG et levées d'options	12/03/02	16 179 780	63 873 321	1 617 978	84 497 889	844 978 890
PEG et levées d'options	06/06/02	9 278 860	36 453 399	927 886	85 425 775	854 257 750
PEG et levées d'options	18/09/02	3 542 010	11 303 008	354 201	85 779 976	857 799 760
PEG et levées d'options	17/12/02	1 111 800	5 580 049	111 180	85 891 156	858 911 560
Réduction du capital	17/12/02	– 30 835 930	– 164 629 763	– 3 083 593	82 807 563	828 075 630
Levées d'options	05/03/03	658 040	100 158	65 804	82 873 367	828 733 670
Situation au 31/12/02					**82 873 367**	**828 733 670**
Levées d'options	05/03/03	370 010	551 582	37 001	82 910 368	829 103 680
Levées d'options	14/05/03	819 700	1 238 500	81 970	82 992 338	829 923 380
PEG et levées d'options	11/09/03	5 865 350	18 564 155	586 535	83 578 873	835 788 730
PEG et levées d'options	16/12/03	6 072 790	18 868 845	607 279	84 186 152	841 861 520
Réduction du capital	16/12/03	– 4 200 000	– 22 671 065	– 420 000	83 766 152	837 661 520
Levées d'options	02/03/04	288 800	485 211	28 880	83 795 032	837 950 320
Situation au 31/12/03					**83 795 032**	**837 950 320**
PEG et levées d'options	02/03/04	6 520 570	21 016 158	652 057	84 447 089	844 470 890
Réduction du capital	02/03/04	– 2 850 000	– 16 215 794	– 285 000	84 162 089	841 620 890
PEG et levées d'options	04/05/04	6 395 780	16 904 649	639 578	84 801 667	848 016 670
Réduction du capital	04/05/04	– 4 765 000	– 29 372 444	– 476 500	84 325 167	843 251 670
PEG et levées d'options	07/09/04	17 718 720	62 152 608	1 771 872	86 097 039	860 970 390
Réduction du capital	07/09/04	– 23 000 000	– 165 636 783	– 2 300 000	83 797 039	837 970 390
PEG et levées d'options	14/12/04	21 826 750	92 447 255	2 182 675	85 979 714	859 797 140
Réduction du capital	14/12/04	– 24 720 000	– 194 404 808	– 2 472 000	83 507 714	835 077 140
PEG et levées d'options	01/03/05	3 060 890	11 599 353	306 089	83 813 803	838 138 030
Situation au 31/12/04					**83 813 803**	**838 138 030**

3.2 Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximum autorisé (valeur nominale)
Émissions d'obligations ou d'autres titres de créances	14/05/03 (8e résolution)	13/05/08	1 500 M€
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves	06/06/02 (15e résolution)	05/06/07	[1]
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières, composées ou non, donnant accès au capital	04/05/04 (10e résolution)	03/07/06	600 M€ (actions) 1 500 M€ (titres de créances)
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales, dans le cadre de plans d'épargne	12/12/01 (14e et 15e résolutions)	11/12/06	10 % du capital [2]
Augmentations du capital réservées aux salariés des filiales de VINCI situées aux États-Unis, dans le cadre de plans d'épargne	06/06/02 (16e résolution)	05/06/07	1 % du capital [2]
Augmentations du capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement dans le cadre de plans d'épargne au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères de VINCI	04/05/04 (12e résolution)	03/05/06	10 % du capital [2]
Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	14/05/03 (10e résolution)	13/07/06	5 % du capital (options de souscription) [3] 10 % du capital (options d'achat) [4]
Rachats d'actions	04/05/04 (8e résolution)	03/11/05	700 M€ [5] 10 % du capital
Réductions du capital	04/05/04 (9e résolution)	03/11/05	10 % du capital par périodes de 24 mois

[1] Montant total des réserves capitalisables.
[2] Ces montants ne se cumulent pas. Le plafond global pour toutes les résolutions concernées est de 10 %.
[3] Le nombre d'options de souscription consenties en vertu de cette autorisation ne pourra porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du nombre des actions composant le capital au moment où le conseil prend sa décision.
[4] Le nombre d'options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourra donner lieu à la détention à tout moment par VINCI d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social apprécié le jour où le conseil attribue ces options.
[5] En valeur réelle.
[6] Remplacerait l'autorisation en cours.
[7] Sur deuxième convocation.
[8] Ces montants ne se cumulent pas. Les 2 000 M€ correspondent à un plafond global pour les résolutions concernées.

Les autorisations proposées à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires sont les suivantes :

	Date de l'assemblée	Échéance	Montant maximum autorisé (valeur nominale)
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital [6]	28/04/05 [7] (10e résolution)	27/06/07	400 M€ [9] (actions) 2 000 M€ [8] (titres de créances)
Émissions d'Oceane	28/04/05 [7] (11e résolution)	27/06/07	200 M€ [9] [10] (actions) 2 000 M€ [8] (titres de créances)
Émissions de toutes valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès au capital autres que des Oceane	28/04/05 [7] (12e résolution)	27/06/07	200 M€ [9] [10] (actions) 2 000 M€ [8] (titres de créances)
Augmentations du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	28/04/05 [7] (13e résolution)	27/06/07	15 % de l'émission initiale [9]
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société	28/04/05 [7] (14e résolution)	27/06/07	10 % du capital social
Émissions de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	28/04/05 [7] (20e résolution)	27/06/07	2 000 M€
Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne [6]	28/04/05 [7] (16e et 17e résolutions)	27/06/07	10 % du capital [2]
Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions [6]	28/04/05 [7] (15e résolution)	27/06/08	5 % du capital (options de souscription) [11] [12] 10 % du capital (options d'achat) [12] [13]
Plans d'attribution d'actions gratuites	28/04/05 [7] (18e résolution)	27/06/08	5 % du capital (actions à émettre) [11] [12] 10 % du capital (actions existantes) [12] [13]
Rachats d'actions [6]	28/04/05 [7] (8e résolution)	27/10/06	1 200 M€ [5] 10 % du capital
Réductions du capital [6]	28/04/05 [7] (9e résolution)	27/10/06	10 % du capital par périodes de 24 mois

[9] Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions ne peut excéder 400 M€.

[10] Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des onzième et douzième résolutions ne peut excéder 200 M€.

[11] Le nombre d'options de souscription consenties et le nombre d'actions gratuites à émettre attribuées en vertu de ces autorisations ne pourront porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 5 % du nombre des actions composant le capital au moment où le conseil prend sa décision.

[12] Le nombre total des actions sous options, ajouté au nombre total des actions attribuées gratuitement, ne pourra excéder 10 % du capital social, ce plafond étant déterminé au regard du capital de la société existant le jour où le conseil d'administration prend sa décision.

[13] Le nombre d'options d'achat consenties et le nombre d'actions gratuites existantes attribuées en vertu de ces autorisations ne pourront porter sur un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social ni donner lieu à la détention à tout moment par VINCI d'un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social.

3.3 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions VINCI sont les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (Oceane) et les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe.

La conversion de l'ensemble des Oceane en actions nouvelles engendrerait la création de 11 308 334 actions VINCI, ce qui représente une augmentation potentielle de 13,5 % du nombre des actions par rapport à la situation du capital au 31 décembre 2004.

L'exercice de l'ensemble des options de souscription en circulation au 31 décembre 2004 engendrerait la création de 10 517 080 actions VINCI, soit une augmentation potentielle de 12,5 % du nombre des actions par rapport à la situation du capital au 31 décembre 2004. La politique du Groupe est de compenser l'effet dilutif des levées d'options de souscription en procédant à des rachats et annulations d'actions à due concurrence (cf. paragraphe 3.5 « Politique de rachats d'actions »).

Au 31/12/04	**Nombre d'actions**	**En % du capital**
Capital social	**83 813 803**	**—**
Oceane juillet 2001	5 750 000	6,9 %
Oceane avril 2002	5 558 334	6,6 %
Total Oceane	**11 308 334**	**13,5 %**
Options de souscription	**10 517 080**	**12,5 %**

Les caractéristiques des deux emprunts Oceane sont détaillées en note 27.2 de l'annexe aux comptes consolidés, page 201.
Les caractéristiques des options de souscription en circulation au 31 décembre 2004 sont détaillées au paragraphe 5 du chapitre « Gouvernement d'entreprise », page 138.

3.4 Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2004

	Nombre d'actions	**% du capital**	**Nombre de droits de vote**	**% des droits de vote**	**Nombre d'actionnaires**
Salariés (FCPE)	7 565 958	9,0 %	7 565 958	9,3 %	43 652
Autodétention [1]	2 359 353	2,8 %	—	—	—
Total non flottant	**9 925 311**	**11,8 %**	**7 565 958**	**9,3 %**	**43 652**
Mandataires sociaux [2]	1 741 167	2,1 %	1 741 167	2,1 %	17
Autres actionnaires individuels (France)	8 067 597	9,6 %	8 067 597	9,9 %	75 379
Autres actionnaires individuels (étranger)	161 550	0,2 %	161 550	0,2 %	865
Total actionnaires individuels [3]	**9 970 314**	**11,9 %**	**9 970 314**	**12,2 %**	**76 261**
Investisseurs institutionnels (France)	23 440 766	28,0 %	23 440 766	28,8 %	103
Investisseurs institutionnels (étranger)	40 477 412	48,3 %	40 477 412	49,7 %	243
Total investisseurs institutionnels [3]	**63 918 178**	**76,3 %**	**63 918 178**	**78,5 %**	**346**
Total	**83 813 803**	**100,0 %**	**81 454 450**	**100,0 %**	**120 259**

[1] Actions propres détenues par VINCI SA. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle (i.e. actions propres qui seraient détenues par une société à laquelle VINCI participe directement ou indirectement à plus de 50 %).
[2] Voir détail au paragraphe 1.1 « Mandats et fonctions des mandataires sociaux » du chapitre « Gouvernement d'entreprise », page 130.
[3] Estimations au 31 décembre 2004 sur la base de l'actionnariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionnariat auprès des investisseurs institutionnels.

Actionnariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du groupe sont décrites dans la partie « Responsabilité sociale », page 101.

Droits de vote

Il n'y a ni droit de vote double, ni limitation des droits de vote. La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote provient des actions autodétenues, qui n'ont pas le droit de vote.

Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 2 % du capital ou des droits de vote reçues par la Société, les actionnaires identifiés comme détenant plus de 2 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

- Ecureuil Gestion FCP : 1,8 million d'actions (déclaration en date du 31 mars 2004) ;
- Highfields Capital : 2,1 millions d'actions (déclaration en date du 25 février 2003).

Pactes d'actionnaires

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires, ni aucune action de concert.

Actionnariat au nominatif

Au 31 décembre 2004, la Société comptait 856 actionnaires au nominatif pur et 516 actionnaires au nominatif administré. À cette date, il n'existait aucun nantissement d'action inscrite au nominatif pur.

Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

	Situation au 31/12/04			Situation au 31/12/03			Situation au 31/12/02		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Salariés (FCPE)	7 565 958	9,0 %	9,3 %	7 687 654	9,2 %	9,6 %	7 568 378	9,1 %	9,6 %
Autodétention	2 359 353	2,8 %	—	4 122 272	4,9 %	—	4 199 699	5,1 %	—
Dalkia (Veolia Environnement)	—	—	—	801 294	1,0 %	1,0 %	1 551 294	1,9 %	2,0 %
Autres	73 888 492	88,2 %	90,7 %	71 183 812	84,9 %	89,4 %	69 553 996	83,9 %	88,4 %
Total	**83 813 803**	**100,0 %**	**100,0 %**	**83 795 032**	**100,0 %**	**100,0 %**	**82 873 367**	**100,0 %**	**100,0 %**

3.5 Politique de rachats d'actions

La politique du Groupe en matière de rachats d'actions vise à compenser l'effet dilutif des levées d'options de souscription et des souscriptions au plan d'épargne groupe investi en actions VINCI en procédant à l'achat d'une quantité d'actions, destinées à être annulées, équivalente à celle des actions ainsi créées.

Par ailleurs, VINCI a acquis, au cours des exercices précédents, une quantité d'actions équivalente aux options d'achat consenties aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe.

En 2004, 3 368 221 actions ont été créées sous l'effet des levées d'options de souscription et 2 184 050 actions sous l'effet des souscriptions au plan d'épargne. En contrepartie, VINCI a racheté 5 901 000 actions au cours de l'exercice, au prix moyen de 83,4 euros par action, et en a annulé 5 533 500. Par ailleurs, 2 130 419 actions ont été cédées dans le cadre des levées d'options d'achat effectuées sur l'exercice. Compte tenu de ces éléments, l'autodétention représentait 2 359 353 actions au 31 décembre 2004 (soit 2,8 % du capital), dont 488 000 destinées à être annulées, le solde de 1 871 353 actions étant affecté à la couverture des options d'achat restant à lever.

Il est proposé à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2004 de renouveler pour 18 mois l'autorisation de procéder à des rachats d'actions (voir présentation de la 8e résolution, page 167). Ce nouveau programme a fait l'objet d'une note d'information visée par l'AMF.

3.6 Pactes d'actionnaires ou conventions

En novembre 2004, VINCI a conclu avec l'État et la société des Autoroutes du Sud de la France un accord sur le capital et la gouvernance de l'entreprise.

Ses principaux termes sont les suivants :

– l'État s'engage à permettre la cooptation d'un administrateur proposé par VINCI au conseil d'administration d'ASF (en application de cet engagement, VINCI a été coopté en qualité d'administrateur le 15 décembre 2004) ;
– VINCI s'engage à ne pas accroître sa participation dans le capital d'ASF au-delà de 23 % pendant toute la durée du pacte et à inscrire au nominatif tous les titres ASF qu'il détient ;
– VINCI s'engage, aussi longtemps que la clause de plafonnement de sa participation s'appliquera, à ne pas solliciter la désignation d'administrateurs supplémentaires ;
– VINCI s'engage à voter en assemblée générale en faveur de tous contrats de concessions, conclus entre ASF et l'État,

ou de toutes modifications de ces contrats, dès lors que ces contrats ou modifications auront été approuvés par le conseil d'administration d'ASF ;
– VINCI s'engage à préserver et favoriser l'indépendance du management de la société ;
– le représentant de VINCI au conseil d'administration d'ASF ne participera à aucune délibération susceptible de constituer un conflit d'intérêt entre les deux sociétés ;
– VINCI consent à l'État un droit de préemption pour le cas où le Groupe déciderait de céder une fraction du capital d'ASF supérieure à 5 %, y compris dans l'hypothèse où VINCI envisagerait de céder plus de 5 % du capital par des cessions successives dans une période de six mois.

Ce pacte prendra fin le 31 décembre 2007 ou dans l'un des cas suivants :
– si la participation de l'État devient inférieure à 50 % du capital ;
– si un tiers acquiert une participation supérieure à 10 % du capital d'ASF ;
– si un tiers initie une offre publique sur les titres d'ASF.

En dehors de ce pacte, VINCI n'a pas conclu de conventions ou de pactes dont la teneur est susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. Les sociétés dont VINCI est actionnaire conjointement avec des tiers et dont la constitution a donné lieu à la conclusion de conventions sont peu nombreuses. En l'occurrence, il s'agit des sociétés Cofiroute, Consortium Stade de France, Doris Engineering ainsi que d'autres sociétés constituées spécifiquement pour les besoins de la conclusion et de la gestion de contrats de concessions d'infrastructures.
Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de direction.

3.7 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée au premier marché de la bourse de Paris et fait partie des indices CAC 40, NextCAC 70 (indice créé en janvier 2005), Euronext 100, DJ Stoxx, NextPrime et Aspi Eurozone.

Le cours de bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des 18 derniers mois (source : Euronext Paris) :

		Cours moyen [1] (en euros)	Plus haut [2] (en euros)	Plus bas [2] (en euros)	Transactions (en nombre de titres)	Capitaux échangés (en millions d'euros)
2003	septembre	63,20	66,00	59,20	14 108 912	891,4
	octobre	62,42	64,35	60,60	9 425 747	588,4
	novembre	64,89	67,20	62,15	13 158 897	856,5
	décembre	66,38	68,40	64,15	10 409 204	689,2
2004	janvier	66,55	68,20	64,10	9 629 630	639,9
	février	70,74	73,80	67,45	10 510 959	744,3
	mars	78,68	84,05	73,65	29 969 516	2 360,9
	avril	81,31	82,95	77,65	14 045 545	1 139,6
	mai	80,90	85,50	76,60	21 414 198	1 744,1
	juin	80,46	82,80	77,50	13 098 959	1 053,4
	juillet	84,14	85,85	82,25	11 096 274	933,4
	août	86,49	89,30	83,10	9 239 111	797,5
	septembre	90,48	93,60	86,90	11 919 196	1 078,7
	octobre	93,75	95,55	91,25	9 511 005	891,9
	novembre	91,99	96,00	89,75	11 974 154	1 103,0
	décembre	96,98	100,30	93,25	10 419 265	1 004,4
2005	janvier	104,66	110,10	98,60	10 680 604	1 113,6
	février	112,44	116,80	106,80	12 673 362	1 418,8

[1] Moyenne des cours de clôture.
[2] Cours en séance.

Cf. également la partie « Bourse et actionnariat », page 12.

Responsables du document de référence

1. Nom et attestation du responsable du document de référence

« À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de VINCI ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »
Le président-directeur général,
Antoine Zacharias

2. Nom et attestation des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

Salustro Reydel
8, avenue Delcassé – 75008 Paris
(Bernard Cattenoz et Benoît Lebrun)
Début du premier mandat : 23 juin 1989.
Expiration du mandat actuel : à l'issue
de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Thierry Benoit)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue
de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Commissaires suppléants

François Pavard
8, avenue Delcassé – 75008 Paris
Début du premier mandat : 16 juin 1995.
Expiration du mandat actuel : à l'issue
de l'AG d'approbation des comptes 2006.

BEAS SARL
7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue
de l'AG d'approbation des comptes 2006.

Avis des commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence, établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du président du conseil d'administration de VINCI. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et consolidés de VINCI pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004, arrêtés par le conseil d'administration de VINCI selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve et avec les observations suivantes :
– concernant les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002, notre rapport attire l'attention sur

la note B de l'annexe qui expose deux changements de méthodes comptables relatifs à la présentation, d'une part, des amortissements de caducité des sociétés de concessions autoroutières et, d'autre part, des charges à répartir liées aux frais d'installation de chantier ;
– concernant les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, notre rapport attire l'attention sur la note B.2 de l'annexe, qui expose un changement de méthode comptable concernant la comptabilisation des engagements relatifs aux médailles du travail.

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 attire l'attention, dans sa partie concernant les vérifications spécifiques, sur les paragraphes 2 et 3 du chapitre du rapport de gestion relatif à la transition aux normes IFRS.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et sur les comptes présentés dans ce document de référence établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 mars 2005
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés — Thierry Benoit

Salustro Reydel — Bernard Cattenoz, Benoît Lebrun

Le document de référence inclut par ailleurs :
– le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (inclus dans la section éléments financiers du présent document de référence), comportant la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
– le rapport des commissaires aux comptes (inclus dans la section éléments financiers du présent document de référence), établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société VINCI sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2004.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

	Réseau Deloitte				Réseau Salustro Reydel			
en millions d'euros	**2004**	**%**	**2003**	**%**	**2004**	**%**	**2003**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes	5,9	75 %	5,2	71 %	5,7	85 %	5,4	84 %
Missions accessoires	1,7	22 %	1,9	26 %	0,9	12 %	0,6	9 %
Sous-total audit	**7,6**	**97 %**	**7,1**	**97 %**	**6,6**	**97 %**	**6,0**	**93 %**
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,3	3 %	0,2	3 %	0,2	3 %	0,5	7 %
Autres	0,0	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total autres prestations	**0,3**	**3 %**	**0,2**	**3 %**	**0,2**	**3 %**	**0,5**	**7 %**
Total	**7,9**	**100 %**	**7,3**	**100 %**	**6,8**	**100 %**	**6,5**	**100 %**

4. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur financier, membre du comité exécutif et secrétaire du conseil d'administration (+ 33 1 47 16 48 65).
Pierre Coppey, directeur de la communication, des ressources humaines et des synergies et membre du comité exécutif (+ 33 1 47 16 35 41).

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Attestations des responsables	**237-238**
Attestation des responsables du document de référence	237
Attestation des contrôleurs légaux des comptes	237
Politique d'information	238

Renseignements de caractère général	**13, 153, 223, 228-236**
Émetteur	
Réglementation applicable (sociétés étrangères)	—
Capital	
Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote…)	—
Capital autorisé non émis	—
Capital potentiel	234
Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	231
Marché des titres	
Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	236
Dividendes	13, 153, 223

Capital et droits de vote	**13, 234-236**
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	13, 234
Évolution de l'actionnariat	235
Pactes d'actionnaires	235-236

Activité du Groupe	**1, 7-11, 18-87, 147-153, 166, 171, 181-187, 224, 230**
Organisation du Groupe (relations mère et filiales, informations sur les filiales)	1, 8-9, 18-87, 147-152, 181-186, 224, 230
Chiffres clés du Groupe	7, 171
Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	8, 147-152, 181-187
Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	22, 32, 44, 60, 74
Politique d'investissements	166
Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise…)	152-153, 183, 184

Table de concordance

Analyse des risques du Groupe	**162-165, 202-207**
Facteurs de risques	**162-164, 202-207**
Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	202-207
Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication…)	162-163
Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels…)	164
Assurances et couverture des risques	**164-165**

Patrimoine, situation financière et résultats	**147-153, 171-224**
Comptes consolidés et annexe	171-217
Engagements hors bilan	198, 205-211
Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	238
Information financière pro forma (s'il y a lieu)	—
Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	—
Comptes sociaux et annexe	219-224
Comptes semestriels consolidés (s'il y a lieu)	—

Gouvernement d'entreprise	**4-5, 130-140, 226-227**
Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	4-5, 130-136
Composition et fonctionnement des comités	135
Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	137-140
Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	140
Conventions réglementées	226-227

Évolution récente et perspectives	**10-11**
Évolution récente	10-11
Perspectives	10-11

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Photos : 2003 Render – Atelier Christian de Portzamparc – Régis Bouchu – Xavier Boymond – Claude Cieutat – Augusto Da Silva / Graphix Images – Nikos Daniilidis – Gilles Delacuvellerie – Christophe Doucet – Cyrille Dupont – Guy Durand – Thierry Duvivier / Agence Trilogi'c – Les Films du Soleil – Michel Garnier – Jean Gaumy / Magnum Photos – Philippe Guignard – Axel Heise – Bruno de Hogues / Sygma Production – Christophe Huret – Stanislas Kalimerov – Richard Kalvar / Magnum Photos – Ludovic Marin / Réa – Eduardo Martins – Véronique Paul / Graphix Images – François Poche / Atelier Culturel – Hippolyte Pouchelle – Christophe Soresto – David Thompson – Dominique Thoquet – Marc Trotsky – Francis Vigouroux – Benoît Voisin – Jean Zindel – Laurent Zylberman / Graphix Images – Photothèques VINCI et filiales – DR.
Conception et réalisation : Stratéus. **Photogravure :** Open Graphic. **Impression :** Serag

VINCI - 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France
Tél. : + 33 1 47 16 35 00 - Fax : + 33 1 47 51 91 02
http://www.vinci.com